RÈGLEMENTS

DU

COMITÉ CATHOLIQUE

DU

Conseil de l'Instruction publique

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

(Refondus en 1915)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT



Ce volume est la propriété de la Commission scolaire

QUEBEC

1915

690

REGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE

DU

Conseil de l'Instruction publique

DE

LA PROVINCE DE QUEBEC

(Refondus en 1915)

LA REFONTE

La présente refonte des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a été faite par le Surintendant de l'Instruction publique, conformément à la résolution suivante adoptée le 14 mai 1913:

"Attendu que le besoin se fait sentir de faire imprimer une nouvelle édition des règlements refondus du Comité catholique, le Comité prie le Surintendant, avant de procéder à cette réimpression, de refondre ces règlements et de faire rapport à ce comité."

Le Surintendant, se conformant à la résolution ci-dessus, a fait rapport, le 23 septembre 1914, de son travail de refonte au Comité catholique qui a décidé de faire imprimer, dans les deux langues officielles, une nouvelle édition des règlements refondus de ce comité.

TABLE DES MATIÈRES

DES

Règlements du Comité Catholique

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CHAPITRE I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.—ANNÉE SCOLAIRE.—HEURES DE CLASSE.—ENGAGEMENT DES INSTITUTEURS.

CHAPITRE II.

EMPLACEMENTS DES MAISONS D'ÉCOLE.—MAISONS D'ÉCOLE ET LEURS DÉPENDANCES.—MOBILIER ET AUTRES FOURNITURES D'ÉCOLE.—RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ÉCOLES.—RÈGLEMENTS RELATIFS A L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉLÈVES ET DES ÉCOLES.

CHAPITRE III.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES.—PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES.

CHAPITRE IV.

EXAMEN DES CANDIDATS AUX BREVETS DE CAPACITÉ ET PROGRAMME D'EX
BUREAU D'EXAMINATEURS.

CHAPITRE V.

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES.

CHAPITRE VI.

ÉCOLES NORMALES CLASSICO-MÉNAGÈRES

CHAPITRE VII.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES INSPECTEURS D'ÉCOLES

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

APPENDICES.

RÈGLEMENTS

DU

COMITÉ CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INTRUCTION PUBLIQUE

(REFONDUS EN 1915)

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES—ANNÉE SCOLAIRE—HEURES DE CLASSE—ENGAGEMENT DES INSTITUTEURS

SECTION 1

Dispositions générales

1.—Les écoles publiques de la province de Québec comprennent les écoles maternelles, les écoles élémentaires ou *primaires élémentaires*, les écoles modèles ou *primaires intermédiaires*, les écoles académiques ou *primaires supérieures* et les écoles ménagères.

2.—Les commissaires et les syndics d'écoles doivent établir une ou plusieurs écoles dans chacune de leurs municipalités.

3.—Les commissaires et les syndics d'écoles doivent, autant que possible, établir des écoles modèles (*primaires intermédiaires*),ou académiques (*primaires supérieures*) dans leurs municipalités.

4.—Lorsque dans un arrondissement le nombre des enfants de 7 à 14 ans dépasse soixante, la maison d'école comprendra au moins

deux salles de classe. Lorsque ce nombre dépasse cent vingt-cinq, il faudra trois salles de classe, et au moins une classe additionnelle pour chaque augmentation de cinquante enfants.

5.—Les collèges commerciaux et industriels sont assimilés aux académies ou *écoles primaires supérieures* dans les rapports du surintendant et dans la liste des allocations, sans préjudice du titre auquel ces institutions peuvent avoir droit en vertu de la loi.

6.—Aucune institution n'est admise à changer le titre sous lequel elle est connue, de manière à être transférée d'une des catégories d'institution reconnues par la loi à une catégorie d'un ordre plus élevé, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du comité catholique du conseil de l'instruction publique.

7.—Les académies ou *écoles primaires supérieures* et les écoles modèles ou *écoles primaires intermédiaires* qui, pendant deux années consécutives, n'auront pas eu d'élèves dans le cours académique ou modèle, respectivement, perdront leur titre.

8.—Aucune allocation ne sera accordée aux écoles supérieures qui ont moins de six élèves dans le cours supérieur, ou dont les rapports ne sont pas envoyés dans les délais fixés par la loi.

9.—Les municipalités scolaires qui reçoivent annuellement plus de deux cents piastres du fonds des écoles publiques ne pourront recevoir aucune subvention spéciale du fonds des municipalités pauvres.

10.—Les municipalités qui désirent obtenir un octroi du fonds des municipalités pauvres doivent en faire la demande au surintendant avant le premier de septembre de chaque année.

Cette demande sera accompagnée d'un certificat de l'inspecteur d'écoles établissant:

1. Que les commissaires ou syndics ont fidèlement rempli les prescriptions de la loi et des règlements scolaires;
2. Que les instituteurs ou institutrices de la municipalité sont compétents;
3. Qu'il n'est pas dû d'arrérages par des personnes solvables;
4. Que la municipalité est pauvre et ne peut raisonnablement faire plus qu'elle ne fait pour le soutien de ses écoles.

11.—Les municipalités scolaires qui ne se seront pas conformées aux instructions du surintendant ne pourront rien recevoir du fonds des municipalités pauvres.

12.—Chaque fois que l'allocation d'une municipalité scolaire, sur le fonds des écoles publiques, aura été retenue, le surintendant de l'ins-

truction publique pourra remettre cette allocation à qui de droit, quand les causes pour lesquelles elle aura été retenue auront cessé d'exister.

13.—Quand la remise de l'allocation aura lieu, une déduction de 15 pour cent sera faite par année ou partie d'année, et ces allocations retenues ne pourront être remboursées pour plus de trois années.

14.—Les commissaires ou les syndics d'écoles ne feront usage, pour toutes les écoles de leurs municipalités, que de la même série des livres classiques autorisés. Ils en feront une liste qui sera déposée dans chacune des écoles sous leur contrôle.

SECTION 2

Année scolaire

15.—Les écoles seront fermées, chaque année, du premier de juillet au premier lundi de septembre; mais les commissaires et les syndics d'écoles pourront, avec l'approbation du surintendant et lorsque les circonstances l'exigeront, ouvrir leurs écoles ou quelqu'une d'entre elles pendant une partie de cette époque de l'année.

16.—Les écoles devront fonctionner sans interruption, à l'exception des jours de congé indiqués ci-après, depuis l'ouverture des classes jusqu'à l'époque des vacances, à moins d'une autorisation spéciale du surintendant.

17.—Les jours de congé pour les écoles catholiques sont les suivants:

1. Les dimanches, les fêtes d'obligation et les samedis;
2. Le jour de la commémoration des morts (2 novembre);
3. Du 31 décembre au 6 janvier inclusivement;
4. Le mercredi des cendres;
5. Le jeudi et le vendredi saint.

18.—D'autres jours de congé peuvent être accordés par les personnes qui, en vertu de la première partie de l'article 2566 de la loi de l'instruction publique, sont déclarées être visiteurs pour toutes les écoles de la Province, par le surintendant de l'instruction publique ou par résolution des commissaires et des syndics d'écoles, avec l'autorisation du surintendant.

SECTION 3

Heures de classe

19.—Les classes commenceront à neuf heures du matin pour se terminer à quatre heures du soir; cependant les commissaires pourront prescrire, par résolution, que la durée des classes soit moins longue.

20.—Il y aura le matin et le soir, vers le milieu de la classe, une récréation d'au moins dix minutes pendant laquelle les enfants sortiront de l'école.

21.—La récréation du milieu du jour sera d'au moins une heure et quart.

22.—Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre les mesures nécessaires pour que les élèves soient surveillés pendant les différentes récréations.

SECTION 4

Engagement des instituteurs

23.—Les instituteurs devront avoir dix-huit ans et les institutrices dix-sept ans révolus.

24.—Les commissaires et les syndics ne pourront engager leurs instituteurs ou leurs institutrices pour moins d'une année scolaire, excepté pour terminer une année déjà commencée; ni pour plus d'une année scolaire, sauf dans les cas spéciaux laissés à la discrétion du surintendant.

25.—Dans le cas d'impossibilité de trouver des instituteurs ou des institutrices ayant les qualités requises par la loi, la permission d'en engager d'autres peut être accordée par le surintendant.

26.—L'autorisation d'enseigner sans diplôme ne peut être accordée que sur production d'un certificat donné aux aspirants par le curé de leur paroisse et sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé de la localité où ils seront engagés. De plus, il faudra que les personnes pour lesquelles on demande cette autorisation s'engagent, par écrit, à subir l'examen à la prochaine session du bureau d'examinateurs.

27.—En engageant leurs instituteurs ou leurs institutrices, les commissaires et les syndics doivent prendre en considération les besoins spéciaux et les circonstances de chacune des écoles sous leur contrôle, et ils placeront dans chaque arrondissement les maîtres les plus capables de donner satisfaction aux contribuables de la municipalité en général.

28.—Les engagements se feront en triplicata, d'après la formule No 6. (Voir cette formule).

29.—Une copie de l'engagement sera transmise au surintendant, une autre à l'instituteur et la troisième restera au bureau des commissaires ou des syndics d'écoles.

30.—Les commissaires et les syndics doivent engager un sous-maître ou une sous-maîtresse pour chacune de leurs écoles élémentaires, lorsque la présence moyenne durant l'année précédente a excédé cinquante élèves. Ils doivent aussi engager deux maîtres ou maîtresses pour toute école modèle ou académique, quand le nombre des élèves inscrits est de quarante ou plus. Ces sous-maîtres et ces sous-maîtresses doivent être diplômés.

31.—Lorsque les commissaires engagent deux ou plus de deux instituteurs pour la même école, ils doivent en désigner un qui sera le principal ou directeur.

32.—Les commissaires et les syndics d'écoles peuvent résilier les engagements de leurs instituteurs ou institutrices, pour cause d'incapacité, de négligence à remplir leurs devoirs, d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité.

CHAPITRE II

EMPLACEMENTS DES MAISONS D'ÉCOLE—MAISONS D'ÉCOLE ET LEURS DÉPENDANCES—MOBILIER ET AUTRES FOURNITURES D'ÉCOLE—RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ÉCOLES—RÈGLEMENTS RELATIFS A L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉLÈVES ET DES ÉCOLES

SECTION 1

Emplacements des maisons d'école

33.—Le terrain choisi pour la construction des écoles doit être sec élevé, d'un accès facile et pourvu d'eau de bonne qualité.

34.—L'emplacement de l'école doit être isolé autant que possible, et situé de manière que les bruits du dehors ne puissent troubler l'ordre et le silence des classes. Les abords ne doivent offrir aucun danger pour la santé ou la morale des enfants.

35.—Ce terrain ne devra dégager aucun miasme et il sera aussi éloigné que possible des marais et des cimetières.

36.—L'emplacement de l'école sera nivelé, planté d'arbres forestiers et entouré d'une bonne clôture. Il n'aura pas moins d'un demi-arpent en superficie, à moins d'une autorisation spéciale du surintendant; il devra être plus grand pour les écoles considérables.

37.—Autant que possible, les maisons d'école seront construites à trente pieds au moins du chemin public.

SECTION 2

Maisons d'école et leurs dépendances

38.—On calculera la g. ndeur de la salle de classe en raison de quinze pieds de superficie par élève et la hauteur du plancher au plafond devra être de dix pieds au moins, afin que chaque enfant ait un minimum de cent cinquante pieds cubes d'air.

39.—Il convient d'établir, en dehors des classes et pour chaque sexe, un vestiaire ou antichambre chauffé et bien aéré, muni de crochets et de planches ou de casiers pour y déposer les paniers des enfants qui apportent leur dîner à l'école.

40.—La porte extérieure ne devra jamais ouvrir directement dans une salle de classe, et toutes les portes principales servant d'issues, ainsi que toutes les portes situées à la partie inférieure d'un escalier, doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie, c'est-à-dire par en dehors.

Toute maison d'école de deux étages ou plus doit être pourvue d'appareils de sauvetage à l'extérieur, tels qu'escaliers en fer, tubes de sauvetage en toile ou en métal, ou autres moyens de sauvetage en cas d'incendie.

41.—L'emploi du papier à tapisser est interdit pour toutes les écoles.

42.—Les fenêtres seront placées de chaque côté ou à gauche seulement des élèves, mais jamais en avant. La surface vitrée des fenêtres sera d'au moins un sixième de la surface du plancher de la classe.

43.—La partie supérieure de chaque châssis sera aussi rapprochée que possible du plafond, et la partie inférieure des châssis latéraux sera à quatre pieds au moins au-dessus du plancher.

44.—Les fenêtres seront disposées de manière à pouvoir s'ouvrir facilement de bas en haut et de haut en bas, par le moyen de poulies et de pesées. Lorsqu'il y aura des fenêtres doubles, elles devront être pourvues, au haut et au bas, de deux carreaux de ventilation.

45.—Le logement de l'instituteur sera, autant que possible, isolé des salles de classe. Lorsqu'il y aura impossibilité de le construire ainsi, s'il est au même étage que la salle de classe, il en sera séparé par un bon mur ou un colombage, et non pas seulement par une cloison en bois, dans lequel une communication avec la classe pourra être pratiquée au moyen de deux portes placées l'une sur l'autre, et qui devront être toujours fermées au temps des classes.

46.—Si le logement de l'instituteur est placé à l'étage supérieur ou dans les mansardes, l'escalier sera entièrement isolé de la classe et un bon plancher sourd sera placé entre la classe et le logement.

47.—Les maisons d'école seront construites et réparées d'après les plans et devis fournis ou approuvés par le surintendant et ne pourront être ouvertes avant d'avoir été acceptées par l'inspecteur d'écoles qui devra être requis d'en faire l'examen par les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, lesquels devront payer les frais de voyage et autres déboursés du dit inspecteur. Celui-ci devra, sans délai, faire rapport de son examen au surintendant de l'instruction publique.

48.—Les lieux d'aisances seront complètement séparés pour chaque sexe et divisés en compartiments pour un seul enfant. Chaque compartiment sera d'environ deux pieds et demi de largeur par trois pieds et demi de profondeur, peinturé ou lavé à la chaux, à l'intérieur comme à l'extérieur.

49.—Les urinoirs auront deux pieds et demi de largeur et trois pieds de profondeur. Les séparations et les revêtements seront, comme dans les lieux d'aisances, en bois peinturé ou lavé à la chaux.

50.—Il y aura un siège d'aisances par 15 filles ou 25 garçons et un urinoir pour 15 garçons. Les sièges et les urinoirs devront être proportionnés à la taille des enfants. La toiture sera établie de manière à mettre les sièges et les urinoirs à l'abri de la pluie et de la neige; elle aura, au moins, trois pieds de saillie.

51.—Des mesures nécessaires seront prises pour que les lieux d'aisances et les urinoirs soient toujours propres et pour qu'il ne s'en dégage aucune odeur malsaine ou désagréable; ils devront, en tout temps, être d'un accès facile pour les enfants de l'école.

SECTION 3

Mobilier et autres fournitures d'école

52.—Toutes les salles de classe seront suffisamment pourvues de bonnes tables ou de pupitres et de sièges à dossiers qui devront être faits d'après les plans approuvés par le surintendant et acceptés par l'inspecteur d'écoles.

53.—Chaque fois que les tables ou pupitres devront être remplacés, ils le seront par des pupitres d'une ou de deux places qui seront pourvus de tablettes où les élèves pourront déposer leurs livres.

54.—Les sièges et les tables seront disposés de telle sorte que les élèves feront face au maître.

55.—Les pupitres ou tables et les sièges seront proportionnés à la taille des élèves, c'est-à-dire, la hauteur du siège devra être telle que les pieds de l'élève assis reposent sur le sol, et la hauteur du bord du pupitre ou table devra être telle qu'elle ne dépasse pas la hauteur des coudes de l'élève assis

56.—Les bancs et les tables ou pupitres seront fixés solidement sur le plancher et on laissera entre chaque rangée un passage d'au moins dix-huit pouces de largeur. En arrière et de chaque côté de la classe, il y aura un espace d'au moins trois pieds entre le mur et les pupitres, et on laissera un espace de trois à cinq pieds entre l'estrade du maître et la première rangée de pupitres.

57.—Il y aura pour le maître une estrade d'au moins six pouces de hauteur. Sur cette estrade sera placée une table-bureau ou tribune fermant à clef.

58.—Il y aura une armoire-bibliothèque, fermant aussi à clef, pour y déposer les livres et les archives de l'école.

59.—Un tableau noir d'au moins trois pieds et demi de hauteur s'étendra sur toute la largeur de la classe, en arrière de la tribune du maître. La partie inférieure de ce tableau ne sera pas fixée à plus de deux pieds et demi au-dessus du plancher ou de l'estrade; s'il est possible, il y aura un autre tableau noir sur chacun des murs latéraux. Le bas des tableaux sera pourvu d'une tablette pour y recevoir la craie et les brosses.

60.—Toute école sera pourvue d'un poêle (à moins que l'on ait un autre système de chauffage), d'une boîte à bois ou à charbon, d'une pelle et d'un tisonnier.

61.—Les autres objets qui constituent en outre le mobilier scolaire et qui doivent se trouver dans chaque classe sont:

Une copie des règlements scolaires et du programme d'études adopté,

Un tableau détaillé de l'emploi du temps,

Un journal d'inscription et d'appel d'après la formule approuvée,

Un crucifix ou au moins une croix et une image encadrée ou une statue de la Sainte Vierge,

Une pendule,

Une cloche d'appel,

Un timbre ou un signal,

Un thermomètre,

De la craie et des brosses pour le tableau noir,

Une fontaine à robinets ou un seau couvert et aussi au moins un gobelet,

Un balai.

62.—De plus, il doit y avoir dans chaque école:

Un registre pour les visiteurs,

Un panier à papier,

Une série complète de cartes géographiques et les cartes spéciales de la Puissance du Canada et de la Province de Québec, lesquelles devront être approuvées,

Un globe terrestre,

Un dictionnaire approuvé et un exemplaire de chacun des livres de classe approuvés, en usage dans la municipalité.

SECTION 4

Règlements concernant les écoles

63.—Les commissaires ou les syndics veilleront à ce que toutes leurs maisons d'école soient bien entretenues, qu'il ne manque pas de vitres aux fenêtres, que l'école soit pourvue de bon combustible,que les tables et les sièges soient appropriés à la taille des élèves, que les dépendances de l'école soient propres et en bon ordre, que les tableaux noirs soient noircis, de temps à autre, avec la composition spéciale que l'on emploie à cette fin, que les perrons, s'il y en a, soient en bon état; en un mot, ils devront pourvoir à tout ce qui est nécessaire au bien-être des élèves et aux succès de leurs écoles. S'ils nomment un régisseur, ils verront à ce qu'il remplisse bien tous ses devoirs.

64.—Personne ne pourra se servir de la maison, du mobilier, des dépendances ou du terrain de l'école d'un arrondissement, pour des fins étrangères à la tenue de l'école, sans en avoir obtenu l'autorisation expresse des commissaires ou des syndics, selon le cas. Cette autorisation ne pourra être accordée qu'à condition que l'école sera nettoyée convenablement avant l'ouverture de la classe et que les dommages causés à la propriété seront réparés aux frais de celui ou de ceux qui auront ainsi obtenu l'autorisation de s'en servir.

65.—Dans aucun cas les maisons d'école ne pourront être habitées par toute personne autre que les instituteurs ou les institutrices, à moins d'une autorisation spéciale du surintendant.

66.—Le balayage à sec est interdit dans les écoles.

67.—Les planchers des salles de classe ou d'étude seront lavés, au moins une fois par mois. Les murs et les plafonds seront lavés au moins une fois par année, pendant les vacances d'été. Si les murs et les plafonds ont été blanchis ou peints à la détrempe, ou ont été tapissés, on peut remplacer le lavage par une désinfection au gaz formaldéhyde, en employant ce désinfectant dans des proportions prescrites par le conseil d'hygiène.

68.—L'appareil de chauffage sera placé de manière à maintenir dans les salles une température uniforme de 65 degrés Fahrenheit, ce qui sera constaté par un thermomètre placé à un endroit convenable de la classe.

69.—Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre des arrangements pour faire balayer les classes tous les jours, faire laver les planchers de l'école au moins une fois tous les mois et, pendant la saison froide, faire allumer le feu au moins une heure avant le temps fixé pour l'ouverture de l'école; mais les instituteurs ou institutrices ne pourront jamais être obligés de faire ces travaux, à moins d'une entente à cet effet, avec leur commission scolaire.

70.—Les commissions scolaires doivent fournir le combustible nécessaire pour chauffer les salles de classe et les autres pièces de leurs maisons d'école à l'usage des élèves et des instituteurs ou institutrices.

SECTION 5

Règlements concernant l'inspection médicale des élèves et des écoles

71—L'inspection médicale se fera dans les maisons d'école, et les instituteurs devront donner toutes les facilités possibles pour aider à telle inspection.

72.—L'inspection pourra se faire durant les heures de classe, mais on verra à ce qu'elle nuise le moins possible au travail des classes.

73. Les officiers chargés de l'inspection exerceront tout le tact voulu pour ne pas incommoder les professeurs et apporteront toute leur attention, dans l'exercice de leurs fonctions, à respecter les circonstances particulières de chaque école.

74. Chaque officier, attaché au service de l'inspection médicale, fera un rapport annuel qu'il adressera à la commission scolaire dont il relève; et le secrétaire de la commission scolaire transmettra une copie de ce rapport au département de l'instruction publique avec son rapport annuel.

CHAPITRE III

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES —PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES

SECTION 1

Organisation pédagogique des écoles

75.—Les notes relatives à l'organisation pédagogique des écoles sont insérées à l'appendice A, section 1, de ce volume, pages 57 à 69.

SECTION 2

Programme de l'enseignement des écoles primaires catholiques.

76.—Le programme de l'enseignement pour les écoles primaires catholiques de la province comprend:

1.—Le tableau synoptique des matières de l'enseignement, inséré dans l'appendice A, section 2, de ce volume, pages 70 et 71.

2.—Le tableau synoptique du programme d'études, inséré dans l'appendice A, section 3, pages 72 à 75.

3.—Le programme d'études proprement dit, avec divisions annuelles et instructions pédagogiques, inséré dans l'appendice A, section 4, pages 76 à 157.

4.—Le programme de l'enseignement classique combiné avec l'enseignement ménager, avec notes explicatives, et inséré dans l'appendice B, pages 161 à 167.

CHAPITRE IV

EXAMEN DES CANDIDATS AUX BREVETS DE CAPACITÉ ET PROGRAMME D'EXAMEN DU BUREAU D'EXAMINATEURS

SECTION 1

Bureau d'examinateurs—Brevets de capacité

77.—Le bureau central des examinateurs catholiques aura seul, avec les écoles normales, le pouvoir d'accorder des brevets de capacité permettant d'enseigner dans les écoles catholiques.

78.—Néanmoins, tout instituteur ou institutrice, porteur d'un brevet de capacité délivré par un bureau d examinateurs avant l'établissement du bureau central, aura droit d'enseigner dans toutes les écoles catholiques de la Province.

79.—Les brevets accordés par le bureau central des examinateurs seront de trois degrés, savoir: pour école élémentaire (*primaire élémentaire*), pour école modèle (*primaire intermédiaire*), et pour école académique (*primaire supérieure*), et ils donneront le droit d'enseigner dans toute école catholique du degré correspondant.

80.—L'examen pour les brevets des trois degrés se fera seulement dans les localités qui suivent: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Fraserville, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Ville-Marie, St-Ferdinand-d'Halifax, Sainte-Marie-de-Beauce, Sainte-Anne-des-Monts, et les aspirants au brevet d'école élémentaire et d'école modèle pourront, en outre, subir l'examen dans les localités suivantes: Baie-St-Paul, Carleton, Farnham, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Grande-Rivière, Pointe-aux-

Esquimaux, Rivière-au-Renard, Roberval, Sept-Isles, St-Jovite, Maniwaki, Fort-Coulonge, Victoriaville et St-Georges-de-Beauce.

81.—Le secrétaire du bureau central des examinateurs devra voir à ce que chaque endroit où l'on fait subir l'examen soit pourvu: 1o. d'un local convenable; 2o. de la papeterie nécessaire, et 3o. du nombre requis de programmes d'examen.

82.—L'examen des aspirants aura lieu du 20 au 30 juin de chaque année, la date du premier jour de l'examen devant être fixée par le bureau.

83.—Chaque aspirant doit, conformément aux dispositions de la formule No 1 de ces règlements, au moins trente jours avant l'époque fixée pour l'examen, donner avis de son intention de se présenter à cet examen au secrétaire du bureau central, auquel il devra transmettre: 1o. un certificat de moralité d'après la formule No 2, signé par le curé ou le desservant de la paroisse où il a résidé pendant les six mois précédant l'examen; 2o. un extrait baptistaire ou toute autre preuve satisfaisante constatant qu'il est âgé d'au moins dix-sept ans révolus ou qu'il aura atteint cet âge au 31 décembre qui suivra la date de l'examen. (*Voir formules Nos* 1 et 2).

Toutefois, en ce qui concerne les communautés religieuses, la présentation de l'aspirant à l'examen par le supérieur ou la supérieure de la communauté équivaudra au certificat de moralité exigé par le présent article.

84.—L'aspirant au brevet d'école élémentaire (*primaire élémentaire*) versera, entre les mains du secrétaire du bureau central des examinateurs, a somme de trois piastres comme droit d'examen; l'aspirant au brevet d'école modèle (*primaire intermédiaire*), la somme de quatre piastres, et l'aspirant au brevet d'académie (*primaire supérieur*), la somme de cinq piastres. Aucune partie de cet argent ne sera remise à l'aspirant qui n'aura pu obtenir un brevet; mais, à l'examen suivant, il pourra se présenter de nouveau en payant au secrétaire une piastre, s'il reprend son examen pour le diplôme élémentaire, une piastre et demie, s'il reprend son examen pour le diplôme d'école modèle, et deux piastres s'il reprend son examen pour le diplôme académique.

85.—Les aspirants aux différents brevets devront se conformer, pour subir l'examen, aux exigences du programme que le comité catholique pourra établir de temps à autre.

86.—Il sera accordé au moins deux jours pour l'examen des aspirants au brevet d'école primaire élémentaire, deux jours et demi pour l'examen des aspirants au brevet d'école modèle ou primaire intermédiaire, et trois jours pour l'examen des aspirants au brevet d'académie ou primaire supérieur.

87.—Les aspirants subiront l'examen sur chaque matière d'après les questions imprimées qui seront préparées par le bureau central.

88.—L'examen se fera sous la direction d'examinateurs-délégués nommés par le comité catholique ou, en cas d'urgence, par le surintendant de l'instruction publique.

89.—Quand ils en seront requis, les inspecteurs d'écoles agiront comme examinateurs-délégués, et le comité pourra en nommer d'autres et leur accorder une rémunération n'excédant pas cinq piastres par jour. Ces examinateurs-délégués devront faire subir aux candidats l'examen de lecture et de calcul mental; ils ne devront pas examiner plus de cinquante candidats chacun. Appel de leur décision sur les examens qu'ils feront subir pourra être porté devant le bureau central des examinateurs qui, à sa discrétion, pourra adjuger sur cet appel.

90.—Les questions d'examen seront envoyées, sous enveloppes cachetées, aux différents examinateurs-délégués qui n'ouvriront ces enveloppes, en présence des aspirants, qu'au jour et à l'heure fixés pour l'examen.

91.—Le premier jour, à l'heure fixée pour l'ouverture de l'examen, après que les aspirants auront pris leurs sièges et avant que les questions soient distribuées, les instructions contenues dans l'article suivant seront lues à haute voix par l'examinateur-délégué et elles devront être rigoureusement observées.

92.—1. Dans la salle des examens, les aspirants doivent être placés de façon à ce qu'ils ne puissent copier sur leurs voisins, ni communiquer de quelque manière que ce soit les uns avec les autres.

2. A l'heure fixée pour l'examen, les aspirants ayant pris les places qui leur ont été assignées, l'enveloppe contenant les questions qui font le sujet de l'examen pour l'heure actuelle est ouverte et ces questions sont distribuées aux aspirants.

3. La liste des questions, ou une question quelconque inscrite sur cette liste, peut être lue à haute voix aux aspirants par l'examinateur-délégué; mais aucune explication ne doit être donnée sur le sens ou la teneur des questions.

4. Il n'est plus permis à un aspirant de pénétrer dans la salle, lorsqu'il s'est écoulé une heure depuis le commencement des examens, ou bien lorsqu'il en est sorti. Tout aspirant qui sort de la salle après la distribution des questions sur une matière quelconque, n'a plus la permission d'y rentrer pendant que l'examen se fait sur cette matière.

5. Aucun aspirant ne peut aider, ni se faire aider, de quelque manière que ce soit, pour les réponses à faire aux questions. Si l'on s'aperçoit qu'un aspirant apporte dans la salle d'examen ou a en sa possession un livre ou un écrit qui peut l'aider dans ses réponses, ou s'adresse, en aucune façon, à d'autres aspirants, ou répond, dans quelque

circonstance que ce soit, aux appels d'un autre aspirant, ou expose aux regards des autres des papiers écrits, ou essaye de jeter les yeux sur le travail de ses voisins, cet aspirant devra immédiatement être renvoyé de l'examen, quand même il prétexterait un accident ou un moment d'oubli.

6. Les aspirants ne doivent se servir que du papier qui leur a été fourni.

7. A la fin de l'examen, tout le papier fourni à l'aspirant doit être remis à l'examinateur-délégué.

8. Après qu'un aspirant a remis ses réponses à l'examinateur-délégué, il ne peut plus les revoir pour y faire des changements.

9. Personne, hors ceux qui prennent part à l'examen, ne peut être admis dans la salle où cet examen a lieu, et on ne doit permettre ni les conversations, ni quoi que ce soit qui puisse déranger les aspirants.

10. Les aspirants seront, pendant tout le temps de l'examen, sous la surveillance immédiate et constante des examinateurs-délégués.

11. A la clôture de l'examen, l'examinateur-délégué signera, devant un officier compétent, la déclaration solennelle suivante qu'il adressera au secrétaire du bureau central:

Je, soussigné, déclare solennellement que l'examen des aspirants qui se sont présentés à .... a eu lieu fidèlement d'après les règlements spéciaux prescrits pour ces examens, que les enveloppes contenant les questions imprimées ont été ouvertes en présence des aspirants, et que les enveloppes contenant leurs réponses ont été également cachetées en leur présence, au temps prescrit, et que les réponses transmises au secrétaire ont été faites, au meilleur de ma connaissance, par les aspirants eux-mêmes, sans le secours de l'examinateur-délégué, des autres aspirants, de notes, ni de livres.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

(*Signature de l'examinateur-délégué*).

(*Signature de la personne devant laquelle la déclaration a été faite*).

93. L'examen des aspirants au brevet d'instituteur se fait par écrit sur toutes les matières, sauf la lecture et le calcul mental.

94. L'examen a lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission; il en est fait mention dans le brevet.

95.—Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues doit subir un examen en français et en anglais sur la lecture, la grammaire, la dictée et la composition.

96.—Les épreuves écrites sont subies simultanément par tous les candidats; mais ceux-ci sont examinés isolément pour la lecture et le cal-

cul mental. Pour cette dernière matière, l'examen peut aussi se faire simultanément.

97.—Pendant les épreuves écrites, les candidats doivent être suffisamment séparés pour qu'ils ne puissent communiquer entre eux.

98.—Le bureau central devra poser cinq questions au moins sur chacune des matière de l'examen, et il devra donner à résoudre au moins trois problèmes sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie.

99.—La dictée se fera sans aucune autre indication que la ponctuation, et la note d'écriture sera donnée sur cette épreuve. L'usage du dictionnaire est interdit.

100.—Chaque candidat écrit ses réponses sur le papier dont il a été pourvu par le bureau, à l'exclusion de tout autre, et inscrit sur chaque feuillet ses nom et prénoms, et le numéro d'ordre qui lui a été assigné par le secrétaire lors de sa demande d'admission à l'examen.

101.—Les matières de l'examen pour les brevets des trois degrés se trouvent dans le tableau et dans le programme indiqués dans les articles 120 et 121 des règlements.

102.—A l'expiration du temps fixé pour chaque matière, les réponses des aspirants seront recueillies par l'examinateur-délégué, placées dans une enveloppe spéciale, puis cachetées en présence des aspirants, sans être lues par l'examinateur-délégué. Après que les aspirants auront donné leur copie, elle ne pourra plus leur être remise pour qu'ils y fassent des corrections ou des additions.

103.—A la clôture de l'examen, les enveloppes contenant les réponses des aspirants sur les diverses matières seront attachées ensemble avec soin et adressées au secrétaire du bureau central, au département de l'instruction publique, à Québec.

104.—Les réponses seront lues et appréciées par les membres du bureau central, qui inscriront distinctement sur la copie le nombre total de points obtenus pour chaque matière. Les feuillets de chaque aspirants, ainsi examinés et notés, seront attachés ensemble et transmis par le secrétaire, en même temps que le rapport exigé par l'article 113, au surintendant de l'instruction publique.

Si le bureau le juge nécessaire, il pourra, avec l'autorisation du surintendant, s'adjoindre quelques personnes compétentes pour l'aider à corriger les épreuves des aspirants aux diplômes.

105.—Chaque épreuve est appréciée par l'une des marques numériques de 0 à 10, le zéro indiquant la nullité absolue et le nombre 10 le maximum d'excellence, comme suit:

1° Un maximum de 10 points pour chacune des matières qui suivent: prières et catéchisme, dictée, grammaire, composition, arithmétique et pédagogie; 2° un maximum de 6 points pour l'agriculture, les connaissances scientifiques usuelles, l'hygiène et les bienséances, et 3° un maximum de 8 points pour chacune des matières qui restent.

Un maximum de dix points est accordé à l'épreuve du dessin et le candidat devra conserver au moins cinq points sur cette matière qui sera éliminatoire comme les autres matières du programme d'examen.

L'épreuve orale sur la lecture et le calcul mental est appréciée par l'un des nombres de 0 à 10 et l'examinateur-délégué doit en faire rapport au secrétaire du bureau central. Ces notes sont inscrites sur le registre d'examen.

106.—Pour la dictée, une faute d'orthographe absolue est comptée pour cinq dixièmes de faute, et une faute de grammaire compte pour une faute.

107.—Un brevet de capacité est accordé à tout candidat qui aura conservé la moitié de la somme totale des points affectés à son examen, pourvu que, d'autre part, il ait conservé au moins cinq points sur les matières qui en ont dix, trois sur les matières qui en ont huit et deux sur les matières qui en ont six.

108.—Le brevet doit faire mention de la manière dont l'examen a été subi par le candidat: *d'une manière satisfaisante*, si le candidat a conservé au moins la moitié des points; *avec distinction*, s'il a conservé les sept dixièmes des points; *avec grande distinction*, s'il a conservé les neuf dixièmes des points.

109.—Le bureau d'examinateurs peut déclarer suspendue la décision relative au brevet en faveur des candidats qui n'ont pas obtenu la moitié des points pour quelques spécialités. Les candidats ainsi désignés sont autorisés à se présenter à une autre session pour subir un autre examen sur toutes les matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moitié des points exigés.

110.—Si le candidat n'est pas admis à une première épreuve, il pourra se présenter à l'examen subséquent en payant une piastre pour le diplôme élémentaire, une piastre et demie pour le diplôme modèle ou primaire intermédiaire et deux piastres pour le diplôme académique ou primaire supérieur. Mais la somme versée ne lui sera remise dans aucun cas.

111.—Les élèves porteurs de diplômes de bachelier ès-arts, ès-lettres ou ès-sciences d'une université de la province de Québec, seront exemptés de subir l'examen sur toutes les matières, excepté l'agriculture, la pédagogie, la loi et les règlements scolaires, et le dessin.

112.—Le secrétaire du bureau central des examinateurs tiendra un

registre des délibérations et un registre des examens, dans lequel seront inscrits les noms de tous les aspirants, et, en regard, la date et les lieux de naissance, de résidence, la date de l'examen, les notes obtenues par le candidat, le degré et la note du brevet ou bien la mention de l'ajournement ou du renvoi prononcé, ainsi que le nom du curé ou desservant de la paroisse qui a signé le certificat de moralité.

113.—Le secrétaire transmettra au surintendant de l'instruction publique, dans les soixante jours qui suivent la date de l'examen, un rapport spécial du bureau sur les résultats de l'examen et contenant les noms des aspirants auxquels on a accordé des brevets et tout autre renseignement exigé par la formule du rapport ou que le bureau jugera à propos de donner. Ces rapports seront signés, au nom du bureau, par le président ou le vice-président et par le secrétaire.

Le surintendant remettra au secrétaire le nombre de brevets requis. Chaque brevet sera revêtu du sceau du département de l'instruction publique et nul brevet ne sera valide s'il ne porte ce sceau, ainsi que la signature du président ou du vice-président et du secrétaire du bureau central. Les brevets seront expédiés aux aspirants heureux par le secrétaire du bureau.

114.—Lorsqu'il devient évident que le bureau central des examinateurs n'a pas fait subir l'examen conformément aux dispositions de la loi et des présents règlements, le comité catholique du conseil de l'instruction publique peut déclarer: 1° qu'un ou plusieurs brevets accordés à cet examen sont nuls; ou bien, 2° que tous les actes du dit bureau d'examinateurs faits à cette réunion sont nuls et de nul effet; et, dans ce dernier cas, le dit bureau et les candidats qui ont obtenu des brevets devront être informés du fait par le surintendant.

115.—Chaque fois qu'il sera démontré au comité catholique, par rapport spécial et motivé d'un inspecteur d'écoles, qu'un instituteur enseigne dans son district d'inspection sans avoir les connaissances requises, bien que cet instituteur soit porteur d'un brevet de capacité, le comité catholique pourra exiger que tel instituteur se présente de nouveau devant le bureau d'examinateurs pour y subir un nouvel examen; à défaut par cet instituteur d'obtenir un nouveau brevet, celui précédemment obtenu est annulé et avis doit en être donné, par le surintendant, dans la *Gazette officielle.*

116.—Le bureau d'examinateurs adressera au surintendant de l'instruction publique, avant le premier novembre de chaque année, un état détaillé des recettes et des dépenses de chaque session du bureau

117.—Le surintendant de l'instruction publique, ou toute personne déléguée par lui, peut, en tout temps, faire l'inspection des registres et de tous les autres documents du bureau central des examinateurs.

118.—Aucun membre du bureau central des examinateurs n'assistera, ni ne prendra part à l'examen dans lequel ses élèves sont intéressés.

119.—La formule de rapport du bureau central des examinateurs doit contenir une déclaration, signée par le président ou le vice-président et par le secrétaire du bureau, certifiant que l'examen a été subi strictement d'après les règlements prescrits pour ce bureau.

SECTION 2

Programme d'examen du Bureau d'examinateurs

120.—Les examens du bureau central des examinateurs se font d'après un programme unique qui est le programme actuel des écoles normales, moins ce qui concerne la langue latine qui ne sera pas exigée, à l'exception de la lecture.

121.—Le tableau synoptique des matières de l'examen des candidats à l'enseignement et le programme des examens du bureau sont les mêmes que ceux indiqués à l'appendice C, concernant les écoles normales, pages 171 à 189.

CHAPITRE V

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES

SECTION I

Etablissement des écoles normales

122.—En vertu de l'article 2950 des S. R. P. Q., 1909, le lieutenant-gouverneur en conseil peut prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement et le maintien d'écoles normales en vue de former à l'art de l'enseignement des instituteurs et des institutrices pour les écoles catholiques de la Province.

123.—Les écoles normales étant particulièrement chargées de former des instituteurs et des institutrices pour les enfants du peuple, c'est à ces institutions que revient la mission de montrer, par une pratique constante, unie à des doctrines profondément moralisatrices, comment on parvient à donner à l'enseignement toute sa valeur, à l'éducation toute sa force. Elles ont donc le devoir de faire tourner les études, les exercices et la discipline au profit de la santé, de l'intelligence et de la moralité des jeunes gens et des jeunes filles qui leur sont confiés; au profit, par suite, des enfants qu'ils auront à former.

124.—Les écoles normales de la province de Québec en particulier, ayant pour but de préparer des professeurs à enseigner le programme des écoles catholiques de la province, leur cours d'études comprend les matières suivantes dont la répartition dans les différents cours est établie conformément au programme d'études pour les écoles normales catholiques de garçons ou de filles, donné à l'appendice C, pages 171 à 189 : *Pédagogie*

théorique et pratique.—Instruction morale et religieuse.—Calligraphie.—Langue française —Langue anglaise.—Mathématiques.—Géographie.—Lois et règlements scolaires.—Instruction civique.—Histoire —Sciences naturelles.—Philosophie.—Dessin.—Musique vocale.—Economie domestique.—Langue latine.

Le cours d'études comprend aussi, comme matières facultatives: Le *Droit usuel.*—La *Gymnastique.*—La *Sténographie* —La *Télégraphie.*

Le tableau général des matières de l'enseignement, le tableau synoptique de la répartition des matières et le programme d'études des trois cours sont insérés dans l'appendice C des règlements, pages 171 à 180.

125.—Le cours d'études est divisé en trois: le cours élémentaire, le cours intermédiaire et le cours académique. Il est disposé de telle sorte que les élèves puissent généralement obtenir le brevet d'école élémentaire à la fin de la première année, celui d'école intermédiaire à la fin de la seconde année, et celui d'école académique à la fin de la troisième année.

126.—Dans chaque école normale est tenu un registre spécial des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses qui la fréquentent, ainsi que des divers examens subis conformément aux règlements.

SECTION 2

Ecoles d'application

127.—A chacune des écoles normales est attachée une école appelée "école d'application", où les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses s'exercent à la pratique de l'enseignement sous la direction des directeurs ou des directrices de l'école et sous le contrôle du principal de l'école normale.

128.—L'organisation pédagogique de l'école d'application est laissée à la discrétion du principal de l'école normale. Elle doit être telle, cependant, qu'elle puisse assurer aux élèves-maîtres ou aux élèves-maîtresses une formation professionnelle sérieuse, par l'application qu'elle doit leur permettre de faire, tant des méthodes spéciales d'enseignement des diverses matières inscrites au programme d'études, que des principes généraux et particuliers qui ont trait à l'organisation et à la direction d'une école.

129.—Un soin particulier sera apporté à l'aménagement de ces écoles d'application: au mobilier, aux tableaux ainsi qu'aux autres accessoires nécessaires à l'enseignement.

130.—Chaque école d'application aura son directeur ou sa directrice, suivant le cas, qui en surveillera les divers services et la discipline générale, sous le contrôle du principal.

131.—En vue d'assurer à leurs écoles un fonctionnement qui comme la mise en œuvre de la science pédagogique qu'on enseig l'école normale, les directeurs et les directrices d'écoles d'applica s'entendront avec le principal de l'école normale pour appliquer leurs classes toutes les prescriptions relatives à la bonne direction d école.

A cette fin, ils contrôleront les carnets de préparation des élè maîtres ou des élèves-maîtresses, y inscriront les réflexions que les p leur suggèrent et les observations qu'ils feront au cours de la cl remettront au principal de l'école normale, à sa demande, un rap détaillé sur la manière dont chaque élève aura rempli sa tâche.

132.—Dans chaque école d'application sera tenu un registre spé des élèves qui la fréquentent et comportant: leurs noms, leur âg degré auquel ils appartiennent, ainsi que le résultat des examens fin d'année.

133.—Il pourra être établi, pour chacune de ces écoles d'appli tion, un taux mensuel à la charge des enfants qui la fréquentent.

SECTION 3

Principaux

134.—Pour chaque école normale, un principal est nommé pa lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du com catholique du conseil de l'instruction publique.

135.—Les principaux des écoles normales, comme directeurs ces maisons d'éducation, doivent veiller à la bonne et efficace admin tration de l'institution, en contrôler l'enseignement et diriger la form tion intellectuelle et morale des élèves.

Pour chaque école normale de filles, la communauté religieuse q a charge de l'école nommera une directrice à l'effet de surveiller l divers services relevant de l'administration économique de la maiso et, sous le contrôle du principal, d'en diriger la discipline général

136.—Une attention particulière sera donnée, par le principal, l'éducation professionnelle des élèves-maîtres ou des élèves-maîtress en prenant soin que, dans le tableau de l'emploi du temps des différent cours, et dans les exercices des écoles d'application, il soit fait une larg place à l'étude et à l'application des méthodes et des procédés propre à l'enseignement.

Pour atteindre ce but, chaque école normale se conformera au indications suivantes: (a) Chaque élève enseignera à l'école d'applica tion un nombre d'heures déterminé par le principal; (b) La préparation de la leçon sera faite, avec le plus grand soin, dans un cahier spécia sujet à l'inspection du principal; (c) Les élèves des cours intermédiaire

et académiques feront, de temps en temps, une petite conférence pédagogique consistant: soit en une leçon donnée à une ou plusieurs divisions de l'école d'application, soit dans la discussion d'une question de méthode ou de discipline soit dans l'examen et la critique d'ouvrages scolaires, de devoirs écrits, soit enfin dans la lecture expliquée d'une page de pédagogie.

137.—La distribution de tout ce qui est exigé par le programme de l'enseignement du dessin dans les différents cours, pourra être faite par chaque principal de la manière qu'il le jugera préférable.

138.—Le principal de chaque école normale transmettra, tous les ans, au surintendant de l'instruction publique, un rapport général du mouvement pédagogique de son école au cours de l'année académique écoulée, ainsi que des diverses observations qu'il croira devoir faire dans l'intérêt des écoles normales. Ce rapport sera inscrit dans le rapport annuel du surintendant.

139.—Une statistique générale établissant les renseignements exigés par la formule que le département de l'instruction publique jugera à propos de donner, sera également fournie, chaque année, au surintendant de l'instruction publique, par le principal de chaque école normale.

140.—Un rapport annuel détaillé sur les résultats de l'examen final des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses, sera aussi transmis par chaque principal au surintendant de l'instruction publique.

141.—Il sera tenu, au moins tous les trois ans, au département de l'instruction publique, un congrès des principaux des écoles normales catholiques de la Province. On y discutera les différentes questions d'ordre intellectuel, moral et pédagogique qui intéressent la formation des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses.

SECTION 4

Professeurs

142.—Comme le principal, tous les professeurs sont nommés et destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la demande du comité catholique du conseil de l'instruction publique; à l'exception cependant des religieuses qui dans les écoles normales de filles, reçoivent leur nomination ou destitution directement de la communauté à laquelle elles appartiennent et qui a charge de l'école.

143.—Les professeurs sont divisés en deux classes: les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints. Les uns et les autres devront consacrer à l'école tout le temps reconnu convenable au jugement du principal. Les professeurs laïques devront être porteurs d'un diplô-

me académique d'une école normale, à l'exception des professeurs d dessin, de musique, ou de ceux devant enseigner les matières inscrites a programme d'études relevant de l'enseignement facultatif.

144.—Du fait que l'élève-instituteur ou l'élève-institutrice ne do pas apprendre uniquement pour s'instruire, mais surtout pour enseigne découle pour les professeurs l'obligation absolue de donner leur enseigne ment de façon que leurs élèves puissent y distinguer ce qu'ils auront appliquer à l'école primaire.

SECTION 5

Elèves-instituteurs et élèves-institutrices

145.—Tout candidat à l'enseignement qui veut être admis à un école normale, doit remettre au principal: (a) son extrait de baptême (b) un certificat de bonne conduite signé par le curé de sa paroisse (c) un certificat de médecin, attestant qu'il n'est atteint d'aucune mala die de nature à le rendre impropre à l'enseignement.

146.—Pour être admis à suivre le cours du brevet élémentaire, tou élève doit produire un diplôme d'école élémentaire du bureau centr des examinateurs catholiques, ou subir avec succès, devant le principa ou son délégué, un examen écrit sur les matières correspondantes.

147.—Pour être admis à suivre le cours des brevets modèle ou aca démique, tout élève doit posséder, suivant le cas, un diplôme élémen taire ou modèle d'école normale, ou subir avec succès, devant le prin cipal ou son délégué, un examen écrit sur les matières des brevets élé mentaire ou modèle des écoles normales.

148.—Tout élève astreint à l'examen écrit ci-dessus mentionné doit subir, en outre, un examen oral, pour permettre au principal d juger s'il a reçu jusque-là un enseignement suffisamment rationnel et proportionné au cours qu'il désire suivre.

149.—Les copies de l'examen écrit sont conservées dans les archives de l'école pendant une année.

150.—Les candidats admis par le principal devront: (a) se rendre à l'école pour l'ouverture des classes; (b) payer leur pension qui pourra être portée jusqu'à $100.00 par année pour les élèves-instituteurs et jusqu'à $80.00 pour les élèves-institutrices; (c) se pourvoir, à leurs frais, des livres et autres fournitures, ainsi que des soins médicaux nécessaires.

151.—L'étude des deux langues, française et anglaise, est obliga toire pour tous les élèves des écoles normales de cette province; cepen dant il ne sera accordé de diplôme dans la langue qui n'est pas la langue

maternelle qu'à la condition d'avoir satisfait aux exigences du programme sur ce point.

152.—Les élèves sont strictement tenus de se conformer au programme d'études, ainsi qu'aux règlements généraux des écoles normales et aux règlements particuliers de l'institution qu'ils fréquentent. Tout élève convaincu d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, sera expulsé de l'école.

SECTION 6

Examen final ou examen du diplôme

153.—(1) Pour acquérir le droit de se présenter à l'examen final ou du diplôme, tout élève devra: (a) prendre part à deux examens partiels écrits, le 1er en décembre et le 2e en mars ou avril, sur chacune des matières étudiées pendant la période qui les précède immédiatement; (b) conserver, à chacun de ces deux examens, au moins 50 pour cent de la somme totale des points accordés.

(2) L'examen final est subi au cours du mois de juin, à une époque fixée par le principal, et il porte sur l'étendue de chacune des matières étudiées pendant l'année. Il comprend trois séries d'épreuves: (a) Une épreuve écrite; (b) Une épreuve pratique; (c) Une épreuve orale.

L'*épreuve écrite* porte sur chacune des matières du cours, et les copies de cette épreuve devront être conservées dans les archives de l'école pendant un an.

L'*épreuve pratique* consiste en une classe faite par le candidat à l'école d'application au cours des derniers six mois et dont le résultat est ajouté à la moyenne générale de l'année.

L'*épreuve orale* comportera des interrogations portant sur des sujets relatifs à la tenue et à la direction d'une école ou sur des questions de pédagogie théorique et pratique.

L'examen final portant sur les matières suivantes: *Histoire, Sciences naturelles, Lois* et *Règlements scolaires, Instruction civique* ,pourra être subi à une époque quelconque de l'année déterminée par le principal.

154.—Le maximum des points attribués aux différentes matières est fixé comme suit:

Pédagogie théorique 20.—Pédagogie pratique 20.—Composition en langue maternelle 20.—Composition en langue étrangère 20.—Dictée en langue maternelle 10.—Dictée en langue étrangère 20.—Géographie 20.—Arithmétique 20.—Algèbre 20.—Toisé ou Géométrie 20.—Instruction religieuse 20.—Philosophie 10.—Grammaire 20.—Analyse 10.—Littérature 10.—Comptabilité 10.—Chacune des branches de l'histoire 10.—Physique 10.—Cosmographie 10.—Dessin 10.—Thème anglais 10.—Version anglaise 10.—Lecture et conversation en langue étrangère 10.—Ecriture 5.—Bienséances 5.— Hygiène 5.—Agriculture 5.—Botanique 5.—Instruction civique 5.—Loi et règlements scolaires 5.—Economie domestique 5.—Histoire littéraire 5.—Examen oral 10.

155.—(1) La correction des épreuves écrites doit se faire d'après chiffre maximum établi pour chaque matière, tout en tenant compte la correction grammaticale, jusqu'à concurrence de 10% du nomb total des points accordés d'après le mode suivant de correction: u faute, un dixième de point.

(2) La correction de la composition littéraire doit être faite d'apr le procédé qui suit: Sur les 20 points alloués à cette matière, 12 so attribués au fond, 6 à la forme et 2 à la correction grammatical *Dans la correction de la dictée*, une faute d'orthographe absolue fait perd 0.5 et une faute de grammaire 1 point, une faute de ponctuation o d'accentuation 0.1.

(3) La correction du thème anglais doit se faire d'après le chiff maximum de 10 points, et l'appréciation des fautes est réglée par tarif qui suit: Barbarisme ou solécisme 0.7.—Contresens grave 0.5.— Contresens léger 0.2.—Terme impropre 0.2.—Faute d'orthograph 0.3.—Faute de ponctuation 0.1.

(4) La correction de la version anglaise doit se faire d'après maximum de 10 points et les fautes sont appréciés d'après l'échelle d tarif suivant: Barbarisme 1 point.—Solécisme 1 point.— Barbarism et solécisme réunis 1.2.—Phrase incomplète 0.5.—Contresens grav 1 point.—Contresens léger 0.2.—Terme impropre 0.2.—Faute d ponctuation 0.1.

SECTION 7

Diplôme d'instituteur ou d'institutrice

156.—Les écoles normales donnent des brevets de capacité pour les écoles maternelles, élémentaires, intermédiaires et académiques. Ces brevets sont conférés par le surintendant de l'instruction publique, sur le certificat du principal constatant que le candidat a subi les examens requis sur les matières inscrites au programme d'études des écoles normales catholiques et qu'il a rempli les conditions exigées par les règlements.

157.—L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'instituteur est de 18 ans et pour un diplôme d'institutrice de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois, le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le surintendant de l'instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à tout élève au cours *académique* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

158.—Pour obtenir un diplôme, les candidats devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique;* 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle: *grammaire, dictée, composition;* 60 pour cent pour *chacune des branches*

des mathématiques; au moins 50 pour cent pour chacune des autres matières; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

159.—Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet d'académie à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu; mais elle devra subir, toutefois, un examen sur la *pédagogie théorique*, les *lois scolaires*, l'*hygiène scolaire* et donner des preuves d'*aptitude professionnelle*.

160.—Tout ancien élève-maître d'une école normale pourvu d'un diplôme modèle, ayant quitté l'école normale avant d'obtenir le diplôme académique pour entrer dans l'enseignement, peut obtenir un diplôme académique après au moins deux ans d'enseignement, sans être obligé de suivre les cours, en subissant avec succès un examen sur les matières du diplôme académique.

SECTION 8

Classification des diplômes

161.—Le diplôme sera accordé: (a) Sans aucune note, si le candidat n'a conservé que 60 pour cent de la somme totale des points accordés à l'examen final; (b) avec la note *"avec distinction"*, si le candidat a conservé 75 pour cent; et (c) avec la note *"avec grande distinction"*, si le candidat a conservé 90 pour cent de la même somme de points.

162.—Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens le nombre de points suffisants pour l'obtention d'un diplôme, n'a pas conservé, dans l'une ou l'autre des matières de ces examens, le minimum des points exigés, il pourra réparer cet échec en subissant un nouvel examen sur cette matière ou ces matières seulement. On fait exception cependant pour la pédagogie théorique où un échec est toujours éliminatoire.

L'époque à laquelle un candidat pourra réparer un échec subi à l'occasion de l'examen final est laissée à la discrétion du principal.

SECTION 9

Bourses et récompenses

163.—Vingt-quatre bourses sont accordées aux élèves-instituteurs et trente aux élèves-institutrices. Ces bourses sont de $33.00 pour les premiers et de $24.00 pour les dernières.

La distribution des bourses est faite, au premier août de l'année scolaire, par l'honorable secrétaire de la province, sur réception d'une liste présentée par le principal et établie d'après la durée du séjour des

élèves à l'école normale, leurs aptitudes pédagogiques et la condi de fortune des parents.

En conséquence, tout élève désirant obtenir une bourse d adresser sa demande au principal.

164.—Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles males sera donné à l'élève qui, d'après l'opinion du principal, a subi le meilleur examen soit dans le cours intermédiaire, soit dan cours académique, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la c duite morale et l'application à l'étude; toutefois, ce prix ne pourra é accordé deux fois au même élève.

CHAPITRE VI

ÉCOLES NORMALES CLASSICO-MÉNAGÈRES

SECTION 1

Etablissement des écoles normales classico-ménagères

165.—En vertu de l'article 2950 des S. R. P. Q., 1909, tel qu'amen par le Statut IV, Geo. V, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ado ter toutes les mesures nécessaires pour l'établissement et le maintie d'écoles normales et d'écoles normales ménagères, afin de former à l'a de l'enseignement des instituteurs et des institutrices pour les écol publiques et les écoles ménagères de la province.

166.—Les écoles normales étant particulièrement chargées d former des instituteurs et des institutrices pour les enfants du peupl c'est à ces institutions que revient la mission de montrer, par un pratique constante, unie à des doctrines profondément moralisatrices comment on parvient à donner à l'enseignement toute sa valeur, à l'éducation toute sa force. Elles ont donc le devoir de faire tourner le études, les exercices et la discipline au profit de la santé, de l'intelligence et de la moralité des jeunes gens et des jeunes filles qui leur sont confiés; au profit, par suite, des enfants qu'ils auront à former.

167.—Les écoles normales classico-ménagères de la province de Québec, ayant pour but de préparer des professeurs à enseigner le programme classico-ménager des écoles catholiques de la province, leur cours d'études comprend les matières suivantes, dont la répartition, dans les différents cours, est établie conformément au programme d'études pour les écoles normales catholiques donné dans l'appendice C, papes 171 à 189 et dans l'appendice D, pages 193 à 202: *Pédagogie théorique* et *pratique.—Instruction morale* et *religieuse.—Calligraphie.—Langue française.—Langue anglaise.—Mathématiques.—Géographie.—Lois* et *règlements scolaires.—Instruction civique.—Histoire.—Sciences*

naturelles.—Philosophie.—Dessin.—Musique vocale.—Langue latine.—Science du ménage.—Tenue de la maison.—Blanchissage et *Repassage.—Coupe* et *confection des vêtements.—Raccommodage pratique —Art culinaire.—Anatomie, Physiologie* et *Hygiène.—Médecine domestique.—Agriculture* et *Horticulture.—Laiterie.—Aviculture.—Apiculture.—Science de l'éducation.*

Le cours d'études comprend aussi, comme matières facultatives: Le *Droit usuel.*—La *Gymnastique.*—La *Sténographie.*—La *Clavigraphie.*—La *Télégraphie.*

168.—Le cours d'études est divisé en trois: le cours élémentaire, le cours intermédiaire et le cours académique. Il est disposé de telle sorte que les élèves puissent généralement obtenir le brevet d'école élémentaire à la fin de la deuxième année, celui d'école intermédiaire à la fin de la troisième année, et celui d'école académique à la fin de la quatrième année.

Le cours d'études des écoles normales classico-ménagères comprend en outre un cours spécial d'enseignement ménager pour les institutrices laïques diplômées dans d'autres institutions purement classiques. Ces élèves pourront concourir pour un diplôme d'enseignement ménager dès la fin de la première année.

Le tableau général des matières de l'enseignement et le programme des trois cours sont insérés dans l'appendice D de ce volume, sections 1 et 2, pages 193 à 202.

169.—Dans chaque école normale classico-ménagère est tenu un registre spécial des élèves-maîtresses qui la fréquentent, ainsi que des divers examens subis conformément aux règlements.

SECTION 2

Ecoles d'application

170.—A chacune des écoles normales classico-ménagères est attachée une école appelée "école d'application", où les élèves-maîtresses s'exercent à la pratique de l'enseignement sous la direction des directeurs ou des directrices de l'école et sous le contrôle du principal de l'école normale. L'école d'application des écoles normales classico-ménagères comprend en plus une classe ménagère pour la mise en opération des travaux pratiques du programme ménager.

171.—L'organisation pédagogique de l'école d'application est laissée à la discrétion du principal de l'école normale. Elle doit être telle, cependant, qu'elle puisse assurer aux élèves-maîtresses une formation professionnelle sérieuse, par l'application qu'elle doit leur permettre de faire, tant des méthodes spéciales d'enseignement des diverses matières inscrites au programme d'études classico-ménager que des principes généraux et particuliers qui ont trait à l'organisation et à la direction d'une école.

172.—Un soin particulier sera apporté à l'aménagement d
écoles d'application: au mobilier, aux tableaux, ainsi qu'aux acces
nécessaires à l'enseignement.

173.—Chaque école d'application aura sa directrice, qui en su
lera les divers services et la discipline générale, sous le contrôle du
cipal.

174.—En vue d'assurer à leurs écoles un fonctionnement qui
comme la mise en œuvre de la science pédagogique qu'on enseig
l'école normale, les directrices d'écoles d'application s'entendront
le principal de l'école normale pour appliquer dans leurs classes to
les prescriptions relatives à la bonne direction d'une école.
A cette fin, elles contrôleront les carnets de préparation des élè
maîtresses, y inscriront les réflexions que les plans leur suggèrent et
observations qu'elles feront au cours de la classe, remettront au princ
de l'école normale, à sa demande, un rapport détaillé sur la man
dont chaque élève aura rempli sa tâche.

175.—Dans chaque école d'application sera tenu un registre spé
des élèves qui la fréquentent et comportant: leurs noms, leur âge,
degré auquel elles appartiennent, ainsi que le résultat des examens
fin d'année.

176.—Il pourra être établi, pour chacune de ces écoles d'applicati
un taux mensuel à la charge des enfants qui la fréquentent.

SECTION 3

Principaux

177.—Pour chaque école normale classico-ménagère, un princip
est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recomma
dation du comité catholique du conseil de l'instruction publique.

178.—Les principaux des écoles normales, comme directeurs d
ces maisons d'éducation, doivent veiller à la bonne et efficace adminis
tration de l'institution, en contrôler l'enseignement et diriger la forma-
tion intellectuelle et morale des élèves.
Pour chaque école normale classico-ménagère, la communauté
religieuse qui a charge de l'école nommera une directrice à l'effet de
surveiller les divers services relevant de l'administration économique
de la maison et, sous le contrôle du principal, d'en diriger la discipline
générale.

179.—Une attention particulière sera donnée, par le principal, à
l'éducation professionnelle des élèves-maîtresses en prenant soin que,
dans le tableau de l'emploi du temps des différents cours, et dans les

exercices des écoles d'application, il soit fait une large place à l'étude et à l'application des méthodes et des procédés propres à l'enseignement.

Pour atteindre ce but, chaque école normale classico-ménagère se conformera aux indications suivantes: (*a*) Chaque élève enseignera, à l'école d'application, un nombre d'heures déterminé par le principal; (*b*) La préparation de la leçon sera faite avec le plus grand soin, dans un cahier spécial sujet à l'inspection du principal; (*c*) Les élèves des cours intermédiaire et académique feront, de temps en temps, une petite conférence pédagogique consistant: soit en une leçon donnée à une ou plusieurs divisions de l'école d'application, soit dans la discussion d'une question de méthode ou de discipline, soit dans l'examen et la critique d'ouvrages scolaires, de devoirs écrits, de travaux domestiques, soit enfin dans la lecture expliquée d'une page de pédagogie.

Les élèves-institutrices donneront dans la classe ménagère des cours pratiques d'économie domestique; le nombre d'heures sera déterminée par le principal.

180.—Le principal de chaque école normale classico-ménagère transmettra, tous les ans, au surintendant de l'instruction publique, un rapport général du mouvement pédagogique de son école au cours de l'année académique écoulée; ainsi que diverses observations qu'il croira devoir faire dans l'intérêt des écoles normales classico-ménagères. Ce rapport sera inscrit dans le rapport annuel du surintendant.

181.—Une statistique générale établissant les renseignements exigés par la formule que le département de l'instruction publique jugera à propos de donner, sera également fournie, chaque année, au surintendant de l'instruction publique, par le principal de chaque école normale classico-ménagère.

182.—Un rapport annuel détaillé sur les résultats de l'examen final des élèves-maîtresses sera aussi transmis par chaque principal au surintendant de l'instruction publique.

183.—Il sera tenu, au moins tous les trois ans, au département de l'instruction publique, un congrès des principaux des écoles normales catholiques de la Province. On y discutera les différentes questions d'ordre intellectuel, moral et pédagogique qui intéressent la formation des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses.

SECTION 4

Professeurs

184.—Comme le principal, tous les professeurs sont nommés et destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la demande du comité catholique du conseil de l'instruction publique; à l'exception cependant des religieuses qui, dans les écoles normales de filles, reçoivent leur nomination ou destitution directement de la communauté à laquelle elles appartiennent et qui a charge de l'école.

185.—Les professeurs sont divisés en deux classes: les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints. Les uns et les autres devront consacrer à l'école tout le temps reconnu convenable au jugement du principal. Les professeurs laïques devront être porteurs d'un diplôme académique d'une école normale, à l'exception des professeurs de dessin, de musique, ou de ceux devant enseigner les matières inscrites au programme d'études relevant de l'enseignement facu tatif.

186.—Du fait que l'élève-institutrice ne doit pas apprendre uniquement pour s'instruire, mais surtout pour enseigner, découle pour les professeurs l'obligation absolue de donner leur enseignement de façon que leurs élèves puissent y distinguer ce qu'elles auront à appliquer à l'école primaire.

SECTION 5

Elèves-institutrices

187.—Toute aspirante à l'enseignement qui veut être admise à une école normale classico-ménagère doit remettre au principal : (*a*) son extrait de baptême; (*b*) un certificat de bonne conduite, signé par le curé de sa paroisse; (*c*) un certificat de médecin, attestant qu'elle n'est atteint d'aucune maladie de nature à la rendre impropre à l'enseignement; (*d*) un certificat de vaccination.

188.—Pour être admise à suivre le cours du brevet élémentaire, toute élève doit produire un diplôme d'école élémentaire du bureau central des examinateurs catholiques, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières correspondantes.

189.—Pour être admise à suivre le cours des brevets modèle ou académique, toute élève doit posséder, suivant le cas, un diplôme élémentaire ou modèle d'école normale, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières des brevets élémentaire ou modèle des écoles normales.

190.—Toute élève astreinte à l'examen écrit ci-dessus mentionné, doit subir, en outre, un examen oral, pour permettre au principal de juger si elle a reçu jusque-là un enseignement suffisamment rationnel et proportionné au cours qu'elle désire suivre.

191.—Les copies de l'examen écrit sont conservées dans les archives de l'école pendant une année.

192.—Les candidates admises par le principal devront: (a) se rendre à l'école pour l'ouverture des classes; (b) payer leur pension qui pourra être portée jusqu'à $80.00 par année; (c) se pourvoir, à leurs frais, des livres et autres fournitures, ainsi que des soins médicaux nécessaires.

193.—L'étude des deux langues, française et anglaise, est obligatoire pour toutes les élèves des écoles normales classico-ménagère; cependant il ne sera accordé de diplôme dans la langue qui n'est pas la langue maternelle qu'à la condition d'avoir satisfait aux exigences du programme sur ce point.

194.—Les élèves sont strictement tenues de se conformer au programme d'études, ainsi qu'aux règlements généraux des écoles normales et aux règlements particuliers de l'institution qu'elles fréquentent. Toute élève convaincue d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, sera expulsée de l'école.

SECTION 6

Examen final ou examen du diplôme

195.—(1) Pour acquérir le droit de se présenter à l'examen final ou du diplôme, toute élève devra: (a) prendre part à deux examens partiels écrits, le 1er en décembre et le 2e en mars ou avril, sur chacune des matières étudiées pendant la période qui les précède immédiatement; (b) conserver, à chacun de ces deux examens, au moins 50 pour cent de la somme totale des points accordés.

(2) L'examen final est subi au cours du mois de juin, à une époque fixée par le principal, et il porte sur l'étendue de chacune des matières étudiées pendant l'année. Il comprend trois séries d'épreuves: (a) Une épreuve écrite; (b) Une épreuve pratique; (c) Une épreuve orale.

L'*épreuve écrite* porte sur chacune des matières du cours, et les copies de cette épreuve devront être conservées dans les archives de l'école pendant un an.

L'épreuve pratique consiste en une classe faite par la candidate à l'école d'application au cours des derniers six mois, et dans l'exécution de certains travaux pratiques se rapportant à la science ménagère, à la coupe et à la confection des vêtements. Trois épreuves pratiques au moins seront exigées dans les derniers six mois. Le résultat de ces épreuves est ajouté à la moyenne générale de l'année.

L'épreuve orale comportera des interrogations portant sur des sujets relatifs à la tenue et à la direction d'un école, sur des questions de pédagogie théorique et pratique, d'économie domestique.

L'examen final portant sur les matières suivantes: Histoires, Sciences naturelles, Lois et règlements scolaires, Instruction civique, Tenue de la maison, Blanchissage et Repassage, Apiculture, Aviculture, pourra être subi à un époque quelconque de l'année déterminée par le principal.

196.—Le maximum des points attribués aux différentes matières est fixé comme suit:

Pédagogie théorique 20—Pédagogie pratique 20—Composition en langue maternelle 20—Composition en langue étrangère 20—Dictée

en langue maternelle 10—Dictée en langue étrangère 20—Géographie 20—Toisé et Géométrie 20—Instruction religieuse 20—Philosophie 20—Grammaire 20—Analyse 10—Littérature 10—Comptabilité 20—Chacune des branches de l'histoire 10—Physique 10—Cosmographie 10—Dessin 10—Thème anglais 10—Version anglaise 10—Lecture et conversation en langue étrangère 10—Ecriture 5— Bienséances 5—Instruction civique 5—Lois et règlements scolaires 5—Histoire littéraire 5—Hygiène 20—Botanique, Horticulture et Agriculture 20—Art culinaire 20—Médecine domestique 10—Laiterie 20—Aviculture 20—Apiculture 5—Tenue de la maison 20—Blanchissage et Repassage 10—Coupe et confection des vêtements 10—Raccommodage 20—Couture unie, Tricots, Broderie et Tissage 10—Science du ménage 10—Science de l'éducation 20—Examen oral 10.

197.—(1) La correction des épreuves écrites doit se faire d'après le chiffre maximum établi pour chaque matière, tout en tenant compte de la correction grammaticale, jusqu'à concurrence de 10% du nombre total des points accordés d'après le mode suivant de correction: une faute, un dixième de point.

(2) La correction de la composition littéraire doit être faite d'après le procédé qui suit: Sur les 20 points alloués à cette matière, 12 sont attribués au fond, 6 à la forme et 2 à la correction grammaticale. *Dans la correction de la dictée*, une faute d'orthographe absolue fait perdre 0.5 et une faute de grammaire 1 point, une faute de ponctuation ou d'accentuation 0.1.

(3) La correction du thème anglais doit se faire d'après le chiffre maximum de 10 points, et l'appréciation des fautes est réglée par le tarif qui suit: Barbarisme propre 0.2.—Faute d'orthographe 0.3.—Faute de ponctuation 0.1.

(4) La correction de la version anglaise doit se faire d'après le maximum de 10 points et les fautes sont appréciées d'après l'échelle du tarif suivant: Barbarisme 1 point.—Solécisme 1 point.—Barbarisme et solécisme réunis 1.2.—Phrase incomplète 0.5.—Contresens grave 1 point.— Contresens léger 0.2.—Terme impropre 0.2.—Faute de ponctuation 0.1.

SECTION 7

Diplôme d'institutrice

198.—Dans les écoles normales à la fois primaires et ménagères, le surintendant pourra conférer des brevets de capacité distincts, l'un d'école normale primaire et l'autre d'enseignement ménager, et ce, sur le certificat du principal constatant que la candidate a subi les examens requis sur les matières inscrites, soit au programme d'études des écoles normales primaires inséré dans l'appendice C, soit au programme de l'enseignement ménager inséré dans l'appendice D, selon le cas, et rempli les conditions exigées par les règlements.

Toutefois, une élève d'école normale ménagère qui obtiendra son brevet d'enseignement ménager ne pourra être admise à enseigner le cours ménager dans une école primaire sans un brevet d'institutrice primaire correspondant à la qualité de l'école dans laquelle elle doit enseigner ou sans un brevet académique d'école normale, si elle doit enseigner dans une école normale.

199.—L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'institutrice est de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le surintendant de l'instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à toute élève au cours *académique* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

200.—Pour obtenir un diplôme, les candidates devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique;* 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle: *grammaire, dictée, composition;* 60 pour cent pour *chacune des branches des mathématiques;* 60 pour cent pour toutes les matières d'enseignement ménager ayant un maximum de 20 points, et au moins 50 pour cent pour chacune des autres matières; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

201.—Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet d'académie à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu; mais elle devra subir, toutefois un examen sur la *pégagogie théorique*, les *lois scolaires*, *l'hygiène scolaire*, et sur toutes les matières spéciales à l'enseignement ménager, et donner des preuves d'*aptitude professionnelle.*

SECTION 8

Classification des diplômes

202.—Le diplôme sera accordé: (*a*) Sans aucune note, si la candidate n'a conservé que 60 pour cent de la somme totale des points accordés à l'examen final; (*b*) avec la note *"avec distinction"* si la candidate a conservé 75 pour cent; et (*c*) avec la note *"avec grande distinction"*, si elle a conservé 90 pour cent de la même somme de points.

203.—Si une candidate qui a obtenu dans l'ensemble des examens le nombre de points suffisant pour l'obtention d'un diplôme, n'a pas conservé, dans l'une ou l'autre des matières de ces examens, le minimum des points exigés, elle pourra réparer cet échec en subissant un nouvel

examen sur cette matière ou ces matières seulement. On fait exception cependant pour la pédagogie théorique où un échec est toujours éliminatoire.

L'époque à laquelle une candidate pourra réparer un échec subi à l'occasion de l'examen final est laissée à la discrétion du principal.

SECTION 9

Bourses et récompenses

204.—Cinquante bourses de $20.00 chacune sont accordées aux élèves-institutrices des écoles normales classico-ménagères.

205.—La distribution des bourses est faite, au premier août de l'année scolaire, par l'honorable secrétaire de la province, sur réception d'une liste présentée par le principal et établie d'après la durée du séjour des élèves à l'école normale, leurs aptitudes pédagogiques et la condition de fortune des parents.

En conséquence, toute élève désirant obtenir une bourse devra adresser sa demande au principal.

206.—Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles normales sera donné à l'élève qui, d'après l'opinion du principal, aura subi le meilleur examen soit dans le cours intermédiaire, soit dans le cours académique, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la conduite morale et l'application à l'étude; toutefois,ce prix ne pourra être accordé deux fois à la même élève.

SECTION 10

Notes pédagogiques

207.—(1) L'enseignement ménager théorique et pratique marche de pair avec l'instruction classique.

(2) L'objet de l'enseignement comprend: Science du ménage, Tenue d'une maison, Blanchissage, Coupe, Confection des vêtements, Raccommodage pratique, Tricots et Tissage, Art culinaire, Hygiène et Médecine domestique, Botanique et Horticulture, Aviculture, Laiterie, Apiculture, Physique et Chimie, Science de l'éducation.

(3) Tous les cours ménagers s'appuieront sur les données scientifiques; cependant les professeurs doivent s'attacher à donner à ces cours le caractère d'un enseignement simple, surtout intuitif et expérimental, de telle sorte que l'application du programme n'entraîne pas de surmenage.

(4) Quant aux travaux pratiques, les élèves doivent les exécuter elles-mêmes sous la direction des maîtresses attachées à l'école.

(5) La répartition des travaux ménagers se fera par groupes d'élèves. Chaque groupe fonctionne à tour de rôle. Le tableau de distri-

bution doit se régler de manière à ce que tous les groupes soient occupés chaque semaine à une série d'exercices ménagers; de plus,il se fera entre les groupes un roulement qui opérera pour chacun d'eux un changement d'occupations, au début de chaque mois.

(6) L'outillage spécial de la classe de cuisine sera constitué de la façon la plus simple et la plus économique, et le matériel de la cuisine et du lavoir sera du même genre que ceux en usage dans les familles.

(7) La salle de couture possédera un mobilier spécial comprenant: des tables avec tiroirs pour la coupe,des chaises, un grand tableau rendant intuitif l'enseignement des travaux exécutés, des machines à coudre, des bustes de différentes grandeurs, des cartes murales fournissant les modèles des morceaux que les élèves auront à confectionner aux différents cours, des armoires où sont conservés les modèles, patrons et collections.

CHAPITRE VII

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES INSPECTEURS D'ÉCOLES

SECTION 1

Examen des candidats inspecteurs d'écoles

208.—Le bureau d'examinateurs catholique pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles se compose de six membres dont trois sont nommés par le comité catholique et trois, les principaux des écoles normales Laval et Jacques-Cartier et l'inspecteur général des écoles, sont membres *ex-officio.*

209.—Le *quorum* de ce bureau est de trois membres.

210.—Le secrétaire du comité catholique du conseil de l'instruction publique est *ex-officio* secrétaire du bureau d'examinateurs.

211.—A moins de nécessité urgente, ce bureau d'examinateurs ne se réunira qu'une fois l'an, à Québec, à l'endroit désigné par le surintendant qui fera publier les avis de convocation dans la *Gazette officielle,* quarante jours avant la séance.

212.—Les membres de ce bureau d'examinateurs se réuniront la veille de l'examen pour préparer les questions qui seront posées aux candidats.

213.—Une indemnité de dix piastres par jour, outre leurs frais de voyage, sera accordée aux membres de ce bureau d'examinateurs et au secrétaire de ce bureau; cette indemnité sera perçue sur les dépôts

des aspirants et, si le montant de ces dépôts n'est pas suffisant, sur le fonds du comité catholique.

214.—Pour être admis comme candidat aux fonctions d'inspecteur d'écoles, il faut n'avoir pas plus de 55 ans.

215.—Le candidat est tenu de produire:

1. Un extrait de baptême;
2. Un brevet d'école académique ou primaire supérieur obtenu dans la Province;
3. Un certificat du président et du secrétaire-trésorier des commissaires ou des syndics d'écoles, selon le cas, de chacune des municipalités où il a enseigné pendant les cinq dernières années;
4. Un certificat de bonne vie et mœurs portant les mêmes signatures que le précédent et, de plus, la signature du curé de chacune des municipalités où il a enseigné.

216.—En même temps que les documents ci-dessus spécifiés, le candidat doit adresser au comité catholique, au moins dix jours avant la réunion du bureau d'examinateurs, une requête écrite de sa main, dans sa langue maternelle, suivant la formule No 3 de ces règlements.

217.—Les candidats qui désirent subir un examen spécial sur l'anglais doivent en faire la demande dans cette requête.

218.—Cette requête doit être accompagnée de la somme de six piastres ($6.00) dont le secrétaire du bureau d'examinateurs rend compte au comité catholique du conseil de l'instruction publique. Si le candidat n'est pas admis à la première épreuve, il peut se présenter à un examen subséquent sans avoir à faire un nouveau versement; mais la somme versée ne lui est remise en aucun cas.

219.—Le candidat doit être en mesure de répondre aux questions qui lui sont posées:

1. Sur les matières exigées par les examens des candidats à l'enseignement, pour le brevet d'école académique ou primaire supérieur;
2. Sur la pédagogie;
3. Sur les lois scolaires;
4. Sur la construction des maisons d'écoles et les statistiques exigées par le département de l'instruction publique.

Il est en outre tenu:

1. De faire une composition sur un sujet se rapportant à l'inspection des écoles ou à la pédagogie théorique et pratique;
2. De traduire du français en anglais et *vice-versa*.

220.—L'examen des aspirants se fait, par écrit, sur les matières suivantes:

Composition sur un sujet se rapportant à l'inspection des écoles ou à la pédagogie théorique et pratique, thème et version en français et en anglais, arithmétique, algèbre, géométrie, dessin.

Et oralement ou par écrit sur toutes les autres matières.

Les candidats peuvent aussi être examinés oralement sur les matières écrites quand les examinateurs le jugent à propos.

Le maximum du temps accordé pour chaque épreuve écrite est de deux heures.

221.—Les notes données aux candidats sont exprimées comme suit:

5.5 à 6—Avec grande distinction,
5 à 5.5—Avec distinction,
4 à 5—Bien,
3 à 4—Passable,
2 à 3—Médiocre,
0 à 2—Mal ou nul.

Pour etre admis, il faudra avoir au moins la note 4 sur la somme des matières, la note 5 pour la composition littéraire, la pédagogie et l'arithmétique, et la note 3 sur chacune des autres matières.

222.—Un certificat sera accordé par le bureau d'examinateurs aux candidats admis. Mention sera faite sur le certificat de la qualité particulière reconnue au candidat qui aura subi son examen spécial sur l'anglais.

Ces certificats seront faits suivant la formule No 4.

223.—Tout candidat qui obtient l'autorisation de se présenter de nouveau, pour avoir une note supérieure à celle qui lui a été donnée à un examen antérieur, sera examiné sur toutes les matières du programme et sera soumis à toutes les formalités requises pour être admis à subir l'examen, y compris le versement de l'honoraire de six piastres exigé.

Les certificats qui seront accordés aux candidats qui auront subi un second examen seront amendés, en ajoutant après le mot *"Monsieur"* à la troisième ligne de la formule No 5 de ces règlements, ceux qui suivent: *"qui a déjà obtenu un certificat avec la note....."*

224.—Les épreuves écrites des candidats inspecteurs doivent être conservées et transmises au comité catholique, à sa demande.

SECTION 2

Devoirs des inspecteurs d'écoles

225.—Les inspecteurs d'écoles doivent:

1. Faire deux visites chaque année scolaire à chacune des écoles sous le contrôle des commissaires ou syndics de leur district d'inspection, et consacrer à chaque visite au moins deux heures pour les écoles élémentaires, et trois heures pour les écoles modèles et les académies;

2. Lors de leur première visite, faire, sous la direction du surintendant de l'instruction publique, une conférence pédagogique aux instituteurs et aux institutrices de leur district d'inspection, à l'endroit le plus propice, pour leur rappeler leurs devoirs et leur signaler les défauts qu'ils auront pu constater au cours de leur inspection dans la tenue de leurs écoles.

Les instituteurs et les institutrices donneront congé à leurs élèves pendant le temps qu'ils seront absents pour ces conférences et ceux qui y assisteront recevront une indemnité que le lieutenant-gouverneur en conseil fixera;

3. Examiner les élèves sur les différentes matières du programme d'études approuvé, et exiger qu'il soit suivi par le maître et par les élèves;

4. Transmettre au surintendant:

(a) Les noms des instituteurs qui se distinguent dans l'enseignement de toutes les matières du programme d'études autorisé;

(b) Les noms de ceux qui, après avertissement, négligent de suivre ce programme ou de se servir d'un tableau de l'emploi du temps;

5. S'assurer si l'on observe les règlements concernant les maîtres et les élèves; prendre note particulièrement de la classification des élèves, de l'arrangement du tableau de l'emploi du temps; voir de quelle manière sont tenus le journal d'appel et les autres registres de l'école;

6. Examiner les méthodes d'enseignement suivies par l'instituteur;

7. Donner, de temps en temps, quelques leçons en présence du maître;

8. Voir quels moyens sont employés pour maintenir la discipline;

9. Donner à l'instituteur tous les conseils nécessaires;

10. Inscrire, dans le registre des visiteurs, l'appréciation du résultat de son examen et toutes autres remarques qu'il jugera à propos de faire aux commissaires ou aux syndics ou à l'instituteur;

11. Encourager les maîtres à conserver les meilleurs cahiers de devoirs de leurs élèves et transmettre au département de l'instruction publique, lorsque le surintendant l'exigera, les travaux dignes d'être exposés;

12. S'assurer de quelle manière on observe les règlements relatifs aux maisons d'école, aux lieux d'aisances, au mobilier, etc., et voir spécialement si la salle de classe est suffisamment spacieuse pour donner la quantité d'air respirable nécessaire à chaque enfant, et si l'on donne le soin voulu au chauffage et à la ventilation des classes;

13. Remplir un bulletin d'inspection pour chaque école et transmettre au surintendant les bulletins des écoles d'une municipalité dès que la visite en est complétée;

14. Transmettre un rapport de leurs visites aux secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires visitées.

Ces rapports, qui doivent être transcrits sans délai dans le registre de la municipalité par le secrétaire-trésorier, doivent être signés par eux à leur visite suivante.

Dans ces rapports, ils doivent particulièrement appeler l'attention des commissaires ou des syndics d'écoles:

1. Sur:

(a) La mise en opération du cours d'études,
(b) L'emploi des livres de classes autorisés,
(c) L'usage de tableaux de l'emploi du temps,
(d) Les maisons d'école, les lieux d'aisances, etc.,
(e) Le mobilier et les autres fournitures scolaires (tableaux noirs, cartes géographiques, etc.);

2. Sur les défauts sérieux qui peuvent exister:

(a) Dans la municipalité scolaire en général,
(b) Dans les écoles en particulier,
(c) Chez les instituteurs individuellement;

3. Sur les moyens que les commissaires devraient prendre pour améliorer l'état de leurs écoles;

15. Dans leurs rapports annuels au surintendant, classer les municipalités scolaires de leur district d'inspection, par ordre de mérite, en accordant 10 points pour chacun des sujets suivants:

SUJETS SE RAPPORTANT A LA MUNICIPALITÉ

(1) Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements;
(2) Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires (tableaux noirs, journaux de classe, cartes géographiques, registres, etc.);
(3) Taux de la cotisation foncière;
(4) Traitements des instituteurs et leur mode de paiement;
(5) Emploi des livres de classe autorisés.

SUJETS SE RAPPORTANT A L'ÉCOLE

(6) Mise en opération du cours d'études;
(7) Succès remportés dans l'enseignement par les instituteurs ou les institutrices:

(Afin d'arriver à une classification uniforme, l'inspecteur donnera sur chaque sujet une note variant de 0 à 10 comme suit:

de 8 à 10—Excellent,
" 6 à 8—Très bien,
" 5 à 6—Bien,
" 4 à 5—Médiocre,
" 3 à 4—Mal,
" 0 à 3—Nul.

La somme de ces notes divisée par le nombre de matières donnera la note moyenne)

16. Examiner avec soin les registres et les livres et documents des commissaires ou des syndics d'écoles, ainsi que les comptes des secrétaires-trésoriers et exiger qu'ils soient tenus d'après les formules officielles;

17. Transmettre au surintendant leurs rapports annuels et leurs bulletins statistiques avant le premier d'août de chaque année;

18. N'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans la vente des livres ou autre fournitures d'école dans leur district d'inspection.

CHAPITRE VIII

Règlements concernant les instituteurs

226.—Lorsque plusieurs maîtres enseignent dans la même école, le principal ou directeur est seul responsable de l'enseignement qui se donne à tous les enfants et de la discipline de l'école.

227.—Il est du devoir de chaque instituteur:

1. De veiller à ce que l'école soit ouverte et convenablement chauffée au moins trente minutes avant l'heure fixée pour le commencement de la classe du matin;

2. De veiller attentivement à la ventilation et à la température de l'école. D'ouvrir les fenêtres et les portes pendant chaque récréation, afin de renouveler l'air des classes;

3. De porter un soin particulier à la propreté de l'école, des lieux d'aisances et des autres dépendances scolaires;

4. D'empêcher que l'on détériore le mobilier, les clôtures ou les dépendances de l'école, et d'écrire aux commissaires ou aux syndics pour les prévenir des dommages qui pourraient être causés à la propriété scolaire ou pour leur demander les améliorations nécessaires;

5. De faire exécuter fidèlement le programme d'études approuvé et de classer ses élèves de manière que chacun puisse faire des progrès satisfaisants;

6. D'exiger qu'un élève sache bien tout ce qui doit s'enseigner dans sa propre classe avant de le faire passer dans une classe supérieure;

7. De préparer et d'afficher dans chaque classe un tableau détaillé de l'emploi du temps;

8. De ne permettre que l'usage des livres autorisés;

9. De commencer et de terminer la classe par la prière;

10. D'occuper continuellement ses élèves pendant les heures de classe et de faire tous ses efforts pour rendre son enseignement attrayant et efficace;

11. De tenir un registre où il inscrit les notes que les élèves méritent pour leur travail et d'additionner ces notes à la fin du mois, afin de donner la liste des places au commencement de chaque mois;

12. D'enseigner toutes les matières du programme d'études autorisé;

13. De donner aux élèves les explications verbales nécessaires avant de leur donner une leçon à apprendre ou un devoir à écrire, de s'efforcer de rendre ses explications claires et de s'assurer qu'elles sont bien comprises par tous les élèves;

14. De s'occuper exclusivement de ses élèves pendant les heures de classe et, en conséquence, de ne faire aucun travail personnel;

15. De s'efforcer de faire comprendre aux élèves qu'ils sont, à l'école, sous une direction paternelle, d'éviter autant que possible les punitions corporelles et de n'employer aucune punition dégradante. Il devra éviter surtout de frapper les élèves à la tête ou à la figure avec

la main ou de toute autre manière. Dans les écoles où il y a un principal ou directeur, les punitions corporelles lui sont réservées; *(Voir art. 245 du code civil)*.

16. De lire aux élèves et de leur expliquer de temps en temps les règlements qui les concernent et de veiller attentivement à ce qu'ils soient fidèlement exécutés;

17. D'exercer une surveillance active sur la conduite de ses élèves; (*Voir art.* 1054 *du code civil*).

18. De tenir avec soin le journal d'appel et de s'enquérir des causes d'absences ou de retard;

19. D'avoir soin du registre des visiteurs et de le présenter à chaque visiteur qui pourra y inscrire les remarques que sa visite lui inspirera;

20. De préparer les rapports et les statistiques exigés de lui par le surintendant, l'inspecteur et les commissaires ou les syndics d'écoles;

21. De se conformer aux instructions qui lui seront données par l'inspecteur;

22. D'assister, autant que possible, aux conférences pédagogiques;

23. De conserver avec soin tous les numéros de l'"Enseignement primaire" et autres livres et documents appartenant à l'école, qu'il devra laisser à son successseur;

24. S'il est empêché de faire sa classe, d'en avertir les commissaires ou syndics, d'avance, si c'est possible.

228.—Lorsqu'un élève refuse de se soumettre aux règlements de l'école, d'obéir à son maître, ou lorsque sa conduite devient une cause de scandale pour ses condisciples, l'instituteur peut l'expulser provisoirement de sa classe. Dans ce cas, il doit immédiatement en donner avis aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu, et aux commissaires ou aux syndics qui pourront ordonner que cet élève soit renvoyé de l'école d'une manière définitive. Il ne sera pas admis en classe tant que la décision des commissaires ou des syndics n'aura pas été donnée.

Dans le cas où l'instituteur négligerait d'avertir les commissaires ou les syndics, comme il est dit ci-dessus, les parents de l'élève expulsé peuvent s'adresser directement à ceux-ci.

CHAPITRE IX

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ÉLÈVES

229.—Tout élève doit:

1. Assister régulièrement à l'école;

2. Suivre le cours d'études autorisé et se conformer aux règlements de l'école;

3. Garder le silence pendant la classe et obéir à son maître;

4. Etre studieux en classe, respectueux envers ses maîtres, bon et prévenant envers ses camarades;

5. S'abstenir de tout language profane et vulgaire;

6. Se présenter à l'école proprement et décemment vêtu, avoir les mains et le visage bien nets. La propreté doit aussi se faire remarquer à la place et sur les objets de chaque élève.

230.—Nul élève ne pourra avoir accès à l'école s'il vient d'une maison où sévit un cas de maladie contagieuse, telle que la rougeole, les fièvres scarlarines, la petite vérole, la diphtérie, la fièvre typhoïde, etc., et il ne pourra être admis qu'avec un certificat de médecin, ou une autre preuve évidente, constatant que tout danger de contagion a cessé.

231.—Les élèves doivent entrer sur le terrain de l'école en arrivant, et retourner immédiatement chez eux en sortant de l'école.

232.—Chaque élève doit être à sa place pour la prière qui se fait avant et après la classe, et à laquelle il doit assister avec recueillement.

233. Les élèves doivent être munis de tout ce qui est nécessaire pour suivre les cours.

234.—Toute absence d'un élève doit être justifiée à sa rentrée par ses parents ou ceux qui en tiennent lieu. Si l'absence peut être prévue, l'élève doit en avertir le maître.

235.—Il est très important que les élèves soient tous présents à la visite de l'inspecteur, aux examens, à la distribution des prix, etc.

236.—Aucune permission pour absence d'une partie de la classe ne sera accordée à moins de maladie ou d'un billet de la part des parents expliquant les motifs de cette absence.

237.—Au commencement de chaque récréation, les élèves doivent prendre leurs précautions afin de ne pas sortir pendant la classe, ce qui n'est accordé que pour cause de maladie.

238.—Les élèves d'un arrondissement ne pourront fréquenter l'école d'un autre arrondissement sans une permission spéciale des commissaires ou des syndics.

239.—Les élèves doivent rendre compte à l'instituteur de leur conduite sur le terrain de l'école, et en venant à l'école ou en retournant à la maison, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents ou de ceux qui en tiennent lieu.

240.—Les élèves qui cassent ou endommagent un meuble ou un objet quelconque sont tenus de payer la valeur du dommage.

241.—Tout élève renvoyé d'une école par la commission scolaire ne pourra être admis dans une autre école de la même municipalité sans le consentement par écrit des commissaires ou des syndics.

242.—Si un élève renvoyé d'une école promet de changer de conduite et de se soumettre aux règlements de l'école, il pourra, avec le consentement de l'instituteur et des commissaires, être admis de nouveau à l'école de laquelle il aura été renvoyé.

CHAPITRE X

Approbation des livres de classe

243.—Toute personne qui désire soumettre un ouvrage à l'approbation du comité catholique du conseil de l'instruction publique doit, un mois au moins avant les sessions du comité, en envoyer un exemplaire imprimé ou clavigraphié à chacun des membres de ce comité avant que ceux-ci en autorisent l'impression. Il devra aussi en envoyer six exemplaires semblables au département de l'instruction publique en donnant en même temps le prix de chaque exemplaire et celui de la douzaine, ainsi que la mention du cours auquel il est destiné.

244.—Lorsque l'examen d'un ouvrage soumis à l'approbation du comité est renvoyé à quelque personne dont il a fallu s'assurer le concours à raison de ses connaissances spéciales, le surintendant doit exiger de la personne qui demande l'approbation une somme suffisante pour la rémunérer.

245.—L'éditeur de tout livre autorisé doit en déposer un exemplaire de chaque édition au département de l'instruction publique et obtenir du surintendant un certificat attestant qu'il est approuvé; et, chaque fois qu'il en publiera une nouvelle édition, il devra obtenir du surintendant un nouveau certificat attestant que telle édition est approuvée.

246.—Le comité peut, quand il le juge convenable, retirer son approbation à un ouvrage qu'il aura autorisé.

A l'avenir, tout ouvrage qui recevra l'approbation du comité catholique du conseil de l'instruction publique devra porter, avec la mention de cette approbation, la date à laquelle elle a été accordée et indiquer le cours auquel il est destiné. Le défaut de se conformer à cette injonction fera perdre à l'auteur de tel ouvrage l'approbation obtenue.

247.—Tout ouvrage approuvé doit porter le nom de l'éditeur et le prix de chaque exemplaire sur la couverture ou sur la page du titre; il ne peut y être inséré aucune annonce sans le consentement du surintendant de l'instruction publique.

248.—Il faut l'approbation du comité catholique pour pouvoir modifier le texte, la typographie, la reliure, le papier, etc., d'un livre approuvé. Telle approbation ne pourra être accordée que sur présentation au comité catholique d'un sommaire indiquant les changements apportés.

249.—Les ouvrages recommandés pour l'usage des instituteurs ne doivent pas servir aux élèves comme livres de classe.

250.—Tout livre classique devra être imprimé en caractères suffisamment gros et interlignés, et toute gravure devra être faite avec soin et sur papier de très bonne qualité.

CHAPITRE XI

Livres de récompense

251.—Des livres de récompense fournis par le département de l'instruction publique sont distribués par les inspecteurs d'écoles, mais seulement:

1. Dans les municipalités dont les commissaires ou les syndics, selon le cas, se conforment aux dispositions de la loi et des règlements scolaires;
2. Dans les écoles dont les titulaires enseignent toutes les matières du programme d'études approuvé et se servent d'un tableau détaillé de l'emploi des temps;
3. Aux élèves qui étudient toutes les matières du programme d'études de leurs classes respectives.

252.—L'inspecteur peut accorder des récompenses pour les succès obtenus sur chacune des matières du cours d'études; mais si l'examen n'est pas satisfaisant, il ne donnera aucune récompense.

253.—L'inspecteur doit se guider, dans la distribution des livres de récompense, sur les résultats de l'examen qu'il a fait subir et sur les renseignements fournis par l'instituteur. Il est désirable qu'un volume au moins soit donné dans chaque classe. L'inspecteur pourra donner des livres de récompense supplémentaires pour la bonne conduite et l'assiduité; mais ces prix seront distincts de ceux accordés pour les succès obtenus dans les études, et il ne seront distribués, pour l'assiduité, que dans les écoles où le journal d'appel aura été tenu régulièrement.

254.—Les livres [illegible]compense donnés par les inspecteurs aux examens publics ou aux seances de fin d'année ne doivent pas remplacer les prix qui sont accordés par les commissaires ou les syndics d'écoles.

255.—L'inspecteur d'écoles doit remplir et signer l'attestation qui se trouve au commencement de chaque volume donné par le département de l'instruction publique.

256.—L'inspecteur doit inscrire sur le registre des visiteurs le nom de chaque élève auquel il donne une récompense, son âge, la matière pour laquelle le prix a été accordé et le titre du volume, et il ne doit donner aucun prix dans les écoles qui ne sont pas pourvues d'un registre des visiteurs distinct du journal ou registre d'appel.

257.—Les livres de récompense pour les enfants catholiques porteront une attestation différente de ceux qui sont destinés aux enfants protestants, et les inspecteurs ne devront pas donner un livre catholique à un élève protestant et *vice-versa*.

CHAPITRE XII

Appels portés devant le comité catholique

258.—Toute personne qui désire en appeler au comité catholique des décisions du surintendant doit le faire par requête et conformément à ce qui suit:

1. La requête adressée au comité catholique du conseil de l'instruction publique sera remise au secrétaire du comité, par lettre, ou lui sera signifiée par un huissier;
2. Cette requête devra contenir les motifs ou raisons de l'appel, et nuls autres ne seront pris en considération par le comité;
3. Les intéressés comparaîtront devant le comité ou le sous-comité, personnellement ou par leur procureur, s'ils le désirent, sinon il sera procédé par défaut contre eux;
4. Le surintendant soumettra au comité tous les documents en sa possession relatifs à l'appel interjeté, et nul autre document concernant des matières ou des faits intervenus depuis le prononcé du jugement dont il y a appel ne sera produit devant le comité;
5. Le surintendant, s'il le désire ou s'il en est requis, donnera au comité des explications sur la question dont il y a appel. Il le fera en présence des parties ou en leur absence, suivant qu'il en sera requis par le comité;
6. L'appel sera interjeté dans la quinzaine qui suivra le jour où le jugement du surintendant aura été communiqué ou transmis aux intéressés, ou à l'un d'eux avec ordre d'en donner connaissance aux autres;
7. Nulle requête en appel ne sera reçue par le comité si elle n'est accompagnée d'une somme de $4.00 destinée à couvrir les frais de copie des documents qui pourront être jugés nécessaires aux fins du dit appel.

CHAPITRE XIII

Dispositions diverses

259.—Les commissaires et les syndics d'écoles doivent payer leurs instituteurs et institutrices à l'expiration de chaque mois d'enseignement.

260.—Les commissaires et les syndics devront se pourvoir des formules approuvées pour l'engagement des instituteurs, des livres de comptes officiels, ainsi que des journaux d'inscription et d'appel autorisés qu'ils fourniront à chacune de leurs écoles.

261.—Les commissaires et les syndics doivent fournir à leur secrétaire-trésorier un bon registre des délibérations, ainsi que les autres livres de comptes nécessaires et la papeterie dont il a besoin pour remplir ses fonctions de secrétaire-trésorier.

262.—Les commissaires et les syndics devront, autant que possible, tenir leurs assemblées dans l'école la plus centrale de leur municipalité, et, s'ils les tiennent chez leur secrétaire-trésorier ou chez toute autre personne, il leur est interdit de payer aucun loyer sans en avoir obtenu la permission du surintendant.

263.—Lorsque le secrétaire-trésorier voyagera pour les affaires de la corporation scolaire, il aura droit d'être remboursé de ses justes frais de voyage, déduction faite de toute indemnité qui pourra lui être accordée par une cour de justice, ou par tout corps législatif ou municipal pour le même voyage.

264. Le secrétaire-trésorier ne sera censé voyager pour les affaires de la corporation scolaire que lorsqu'il y aura été spécialement autorisé par une résolution adoptée à une assemblée régulière des commissaires ou des syndics, mentionnant l'objet du voyage, ou, lorsqu'on n'aura pas eu le temps de convoquer d'assemblée, sur un ordre signé par le président ou, en son absence, par deux commissaires ou syndics d'écoles.

265.—Dans les cités, les villes et les municipalités dont la population était de plus de trois mille âmes lors du dernier recensement, ou dont l'étendue est de plus de neuf mille en longueur, sur une demande particulière de la part des commissaires ou des syndics, le surintendant pourra les autoriser à accorder une certaine somme au secrétaire-trésorier pour faire le recensement des enfants prescrit par la loi. Toute demande à cet effet devra être approuvée par l'inspecteur d'écoles et la somme que l'on désire ainsi accorder devra être spécifiée.

266.—Toute somme qui sera accordée aux secrétaires-trésoriers, pour frais de voyage ou pour avoir fait le recensement, sera prise sur le fonds de la municipalité scolaire, et il en sera rendu compte en la manière ordinaire.

CHAPITRE XIV

FOURMULES

FORMULE No 1

(Voir article 83)

Avis de l'aspirant au brevet de capacité au secrétaire du Bureau central des examinateurs, de son intention de subir son examen.

A M. le secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques,

Québec.

Monsieur, (*Nom de la localité et date*)............

Je, soussigné (*écrire ses noms et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*), né à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié à (*donner le lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité du curé (*ou desservant*) de ma paroisse, ainsi que mon extrait baptistaire.

Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (*nom du bureau de poste*).

(*Signature de l'aspirant*).

N. B.—*Cette demande doit être transmise au secrétaire du Bureau d'examinateur trente jours au moins avant l'époque fixée pour l'examen.*

FORMULE No 2

(Voir article 83)

Certificat de moralité fourni par l'aspirant au brevet de capacité.

(*Nom de la localité et date*).............................

"Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les noms et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'—— est intègre et consciencieux (ou consciencieuse)."

N. B.—*Ce certificat doit être signé par le curé ou le desservant de la paroisse où le candidat a résidé pendant les derniers six mois.*

FORMULE No 3

(Voir articles 215 et 216.)

Requête de l'aspirant inspecteur d'écoles demandant de subir l'examen.

"Aux honorables membres du comité catholique du conseil de l'instruction publique.

"Le soussigné (*nom et prénoms*), domicilié en la paroisse de......, dans le comté d.........., soumet respectueusement:

1. Un extrait baptistaire établissant qu'il est né à.............., comté d.........., le.......... jour du mois de..............;

2. Un brevet d'école primaire supérieur qui lui a été délivré par le bureau d'examinateurs de............ (ou par l'école normale ....), le............;

3. Des certificats de (*donner les noms des présidents et des secrétaires-trésoriers*), établissant qu'il enseigné pendant cinq ans et qu'il n'a pas quitté l'enseignement depuis cinq ans;

4. Des certificats de (*donner les noms des curés ou desservants, ainsi que ceux des présidents ou secrétaires-trésoriers*) établissant sa moralité et sa bonne conduite.

"Et il vous prie de l'admettre à subir l'examen requis par la loi des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

(*Date et signature.*)

FORMULE No 4

(Voir article 222)

Certificat d'examen de l'aspirant inspecteur d'écoles.

"CANADA". Province de Québec.	Bureau des examinateurs catholiques romains pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

"Nous, soussignés, examinateurs catholiques romains nommés par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, en vertu de la loi, certifions que Monsieur......................s'est présenté

devant nous après avoir rempli toutes les conditions requises par la loi et les règlements scolaires, qu'il a subi l'examen requis et qu'il a obtenu la note........................

Il a subi un examen spécial sur l'anglais.

"En conséquence, nous lui octroyons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

"Donné à Québec, ce..........jour de........, dans l'année de Notre-Seigneur mil........................

....................président.

....................secrétaire.

Formule No 5

(Voir article 223)

Certificat d'un second examen à l'aspirant inspecteur d'écoles.

"CANADA".
Province de Québec } Bureau des examinateurs catholiques romains pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

"Nous, soussignés, examinateurs catholiques romains, nommés par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, en vertu de la loi, certifions que Monsieur...................., qui a déjà obtenu un certificat avec la note...................., s'est présenté de nouveau devant nous, après avoir rempli toutes les conditions requises par la loi et les règlements scolaires, qu'il a subi l'examen requis, et qu'il a obtenu la note....................

"En conséquence, nous lui octroyons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

"Donné à Québec, ce..........jour de................,dans l'année de Notre-Seigneur mil....................

....................président,

....................secrétaire.

FORMULE No 6

(Voir article 28)

Engagement d'instituteur

Province de Québec, }
Municipalité scolaire de }

L'an (*millésime*), le (*quantième du mois*) jour du mois de (*indiquer le mois*), il est convenu et arrêté entre les commissaires (*ou syndics*) d'écoles pour la municipalité de , dans le comté de , représentés par (*nom du président, ou du secrétaire en l'absence du président*) leur président (*ou leur secrétaire*), en vertu d'une résolution des dits commissaires (*ou syndics*), adoptée le (*indiquer le quantième du mois*) jour de (*indiquer le mois*), et l nommé (*nom de l'instituteur ou de l'institutrice*) intitut résidant à (*lieu de résidence de l'instituteur ou de l'institutrice*) et pourvu d'un diplôme (*donner la classe et le degré du diplôme*), comme suit:

L dit institut s'engage aux dits commissaires (*ou syndics*) pour l'année scolaire commençant le premier juillet (*indiquer l'année*) —à moins de révocation du diplôme d dit institut , ou tout autre empêchement légal, pour tenir l'école (*indiquer la classe et le degré de l'école*) dans l'arrondissement No , conformément à la loi et aux règlements établis ou qui seront établis par les autorités compétentes, entre autres d'exercer une surveillance effective sur les élèves qui fréquentent l'école; enseigner toutes les matières exigées par le programme d'études, et ne se servir que des livres d'enseignement dûment approuvés; remplir les blancs et formules qui lui seront fournis par le département de l'instruction publique, les inspecteurs d'écoles ou les commissaires (*ou syndics*); tenir tout registre d'école prescrit; garder dans les archives de l'école les cahiers et autres travaux des élèves qu' aura ordre de conserver; veiller à ce que les salles de classe soient tenues en bon ordre et ne laisser celles-ci servir à d'autre usage sans une permission à cet effet; se conformer aux règlements établis; en un mot, remplir tous les devoirs d'un bon institut ; tenir l'école tous les jours, excepté pendant les vacances, les dimanches, les jours de fêtes et les jours de congé prescrits par la loi et les règlements scolaires.

Les commissaires (*ou syndics*) s'engagent à payer mensuellement à (*nom de l'instituteur ou de l'institutrice*) la somme de (*écrire la somme en toutes lettres*) pour la dite année scolaire; en argent et non autrement.

A défaut d'autre engagement, le présent acte continuera à valoir entre les parties, jusqu'à révocation légale.

Et les parties ont signé, lecture faite.

Fait en triplicata, à (*mettre le nom du lieu*), le (*quantième du mois*) jour de (*mettre le mois et l'année*).

(*Signature du président (ou du secrétaire) des commissaires ou syndics d'écoles*).

(*Signature de l'instituteur ou de l'institutrice*).

N. B.—*L'engagement doit être fait pour une année scolaire, sauf une autorisation spéciale du surintendant, en vertu de l'article 24 des règlements du comité catholique.*

Il doit être fait en triplicata, et une copie doit être envoyée au surintendant dans les quinze jours qui suivent sa passation

APPENDICES

APPENDICE A.—Concernant le programme d'études des écoles primaires catholiques.

APPENDICE B.—Concernant le programme de l'enseignement ménager combiné avec le programme d'études des écoles primaires.

APPENDICE C.—Concernant le programme d'études des écoles normales.

APPENDICE D.—Concernant le programme d'études des écoles normales classico-ménagères.

APPENDICE E.—Concernant les cours temporaires de vacances pour les personnes qui se destinent à l'enseignement ménager dans les écoles primaires.

APPENDICE F.—Concernant les écoles maternelles.

APPENDICE A

PROGRAMME D'ETUDES POUR LES ECOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES

SECTION 1.—NOTES RELATIVES A L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES.

SECTION 2.—TABLEAU SYNOPTIQUE DES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT.

SECTION 3.—TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROGRAMME D'ÉTUDES.

SECTION 4.—PROGRAMME D'ÉTUDES DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES, AVEC DIVISIONS ANNUELLES ET INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES.

APPENDICE A

PROGRAMME D'ÉTUDES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES

SECTION 1

Organisation pédagogique des écoles

I. Instruction morale et religieuse. — L'enseignement de la religion doit tenir le premier rang parmi les matières du programme des études, et se donner ponctuellement dans toutes les écoles.

Les élèves qui se préparent à faire leur première communion seront l'objet d'une attention spéciale, en ce qui concerne l'enseignement du catéchisme. Au besoin, on les dispensera d'une partie des exercices de la classe.

Il est du devoir des maîtres de suivre les avis du curé, en ce qui regarde la conduite morale et religieuse de tous les élèves.

II. Classement des élèves.—Les écoles à un seul maître ne doivent pas comprendre trop de catégories d'élèves. Un instituteur qui fractionne trop ses classes divise outre mesure son temps et ses forces et rend le maintien de l'ordre difficile. sinon impossible.

Quatre classes ou divisions pour les écoles élémentaires du second degré, et trois pour celles du premier degré, sont tout à fait suffisantes. Et dans ces classes ou divisions, on ne doit pas établir de sous-divisions; excepté peut-être dans la première année—où un enseignement spécial pourrait, en cas de nécessité, être donné provisoirement à un certain nombre d'enfants moins avancés. Dans le cours modèle ou intermédiaire, on n'aura jamais plus de deux divisions. Et ainsi. dans le cours académique ou supérieur.

Dans les écoles élémentaires à deux maîtres, le premier maître doit surveiller activement l'enseignement qui se donne à tous les élèves. Mais il se chargera lui-même de la troisième et de la quatrième année, et son assistant sera chargé des deux premières années. S'il n'y a qu'une division dans le cours modèle, le maître de cette classe enseignera en même temps aux élèves de la quatrième année, c'est-à-dire à ceux du cours élémentaire—second degré.

Une année pourrait suffire à la rigueur pour l'étude des matières de chaque division ou année, avec des élèves d'un talent et d'une application ordinaires. Dans bien des cas cependant, surtout dans les écoles élémentaires de la campagne où la fréquentation laisse à désirer et où l'instituteur doit diriger plussieurs classes à la fois, il faut faire *doubler* la même année aux élèves trop faibles pour passer avec profit dans une classe supérieure.

Afin de multiplier son temps, il est du devoir de l'instituteur de faire profiter le plus grand nombre possible d'élèves de ses explications. Chaque fois que la chose sera praticable, il fera donc participer deux et même, pour certaines spécialités, trois classes à son enseignement.

III. Tableau de l'emploi du temps.—Vu les conditions parfois considérablement différentes où se trouvent les écoles, il n'est pas imposé de tableau unique de l'emploi du temps.

Mais chaque titulaire est tenu d'en préparer un pour son école, et de le soumettre à l'appréciation de l'inspecteur. Après approbation, cet horaire sera affiché, bien en vue, dans les salles de classe.

Il devra satisfaire aux conditions générales suivantes:

Toutes les matières du programme des études y auront leur place, exactement déterminée par jour et par heure.

A chacune des spécialités sera attribué le temps qui lui revient en raison de son importance, soit absolue, soit relative. Les leçons d'écriture et de lecture, par exemple, auront plus de durée dans le cours élémentaire que dans le cours modèle; et l'on y suppléera peu à peu par les devoirs écrits. L'étude de la langue maternelle est indispensable partout et au même degré; mais il n'en est pas de même de l'étude de la seconde langue. Le temps consacré à la langue étrangère peut donc varier selon les besoins des élèves. L'enseignement du calcul est aussi nécessaire partout; mais le développement du cours de mathématiques, en étendue et en intensité, peut varier sans inconvénient, selon qu'il se donne dans une école rurale ou dans une école commerciale. Et ainsi du cours d'agriculture; il sera plus complet et par suite prendra plus de temps dans les régions agricoles que dans les centres industriels. Le dessin, tout en restant substantiellement le même, s'oriente d'après les exigences des milieux, la nature et la constitution des écoles, et occupe dans le règlement journalier une place plus ou moins considérable. Enfin, d'une façon générale, plus d'une leçon se mesure différemment, suivant qu'elle s'adresse à des filles ou à des garçons; les besoins de ces deux catégories d'élèves ne sont pas tout à fait les mêmes.

Il faut tenir compte de toutes ces considérations dans la confection du tableau de l'emploi du temps. Les adaptations doivent néanmoins se faire sans que le programme subisse ni d'altérations graves, ni de modifications trop considérables, car le niveau général de l'instruction doit être le même dans toutes les écoles. Il s'agit simplement d'interpréter le programme des études et de l'appliquer avec discernement. On n'est pas autorisé à le changer et à le bouleverser.

Un bon emploi du temps proportionne aussi les leçons et les devoirs aux différents cours et à l'âge des enfants. Ces exercices seront donc plus brefs dans le cours élémentaire que dans le cours modèle, et dans le cours modèle que dans le cours académique. Toutefois, sous le prétexte d'éviter un effort trop continu de la part des élèves, il ne faudrait pas donner dans ces coupures multipliées et ces fractionnements exagérés, qui tiennent la classe dans un mouvement perpétuel et empêchent toute application sérieuse. Avec les jeunes élèves du cours élémentaire, les exercices ne doivent pas durer plus de vingt minutes et pas plus d'une demi-heure avec les autres, sauf quelques rares exceptions. Avec les élèves du cours modèle, la durée moyenne et ordinaire des exercices est d'une demi-heure. Avec ceux du cours académique, les exercices ne doivent généralement pas dépasser une heure.

L'ordre rationnel demande que les spécialités les plus importantes, ou qui exigent le plus grand effort d'attention, soient placées de préférence au début des classes, tels sont les exercices de grammaire, d'arith-

métique, de rédaction. Il importe, en outre, de disposer les exercices dans un ordre varié et hygiénique: un exercice facile après un exercice fatigant, un devoir écrit après une leçon orale, un exercice debout après un exercice assis.

Dans le but également de détendre l'esprit et d'empêcher la lassitude, l'horaire partage les classes du matin et de l'après-midi en deux séances, coupées par une courte récréation, ou par des mouvements et des chants. Chaque séance est divisée elle-même en plusieurs leçons, et chaque leçon ou devoir en deux parties: la leçon orale proprement dite et l'interrogation de contrôle ou l'exercice d'application;—le devoir écrit et la correction.

On ne se croira pas obligé à faire revenir chaque jour toutes les matières du programme. Ce serait une impossibilité, à moins de morceler le temps outre mesure et de n'assigner à chacune des spécialités qu'un quotient insuffisant. Certaines leçons ne seront données que deux ou trois fois par semaine: l'écriture et la lecture dans les classes supérieures, les histoires étrangères, le dessin, etc.

Enfin, dans l'établissement de l'horaire, on n'oubliera pas de prévoir les récapitulations et surtout les compositions hebdomadaires et mensuelles. On assignera à ces exercices le temps qui leur revient de droit dans toute école bien organisée.

IV. Registres à l'usage du maître.—Les écoles doivent être pourvues de certains registres, où se font différentes écritures concernant leur tenue.

Il n'est question ici que des registres relatifs à la fréquentation de l'école et à son organisation pédagogique.

Le registre matricule et le registre d'appel composeront le premier groupe.—

Dans le registre matricule, le maître inscrit les élèves admis à l'école; dans le registre d'appel, se fait la constatation des présences et des absences journalières

Le second groupe est composé du journal de classe et du registre des notes méritées par les élèves.—

Au journal de classe, sont consignées toutes les leçons données dans le courant de la journée. Des renvois au cahier de préparation seraient très utiles, pour préciser davantage la nature et l'étendue de chacune de ces leçons.

Dans le registre des notes, sont marqués journellement les points obtenus par les élèves. Ces bons points pourraient avoir une valeur monétaires. On établirait, par exemple, des points de 5, 10, 20, 25 et 50 *cents* et d'une piastre. Les jeunes enfants s'accoutumeraient ainsi à compter de l'argent.

V. Mise à exécution du programme.—Le programme des études, bien que très détaillé, n'en laisse pas moins une large part à l'initiative de l'instituteur, surtout quant à la manière dont chaque

spécialité peut être enseignée, et quant à l'adaptation des leçons aux circonstances locales et aux besoins spéciaux des élèves.

Aucune modification de fond ne doit cependant y être apportée, sans le consentement de l'autorité compétente.

VI. Mode d'enseignement.—Les élèves les plus avancés peuvent être appelés à rendre quelques services, surtout dans les écoles tenues par un seul maître. Mais la tâche des moniteurs doit se borner à faire lire les enfants, à entendre la récitation des leçons, à donner la dictée. C'est toujours le *maître* qui *enseigne* successivement aux différents groupes. Les élèves moniteurs ne peuvent jamais être chargés de montrer du nouveau.

Pendant les heures de classe, il est d'une importance capitale que les élèves ne restent jamais oisifs; et toute leçon doit donner lieu, de la part de l'élève, à un travail personnel qui le tient occupé pendant que le maître passe à un autre groupe. S'il s'agit, par exemple, de la leçon de catéchisme, l'instituteur enseigne de vive voix le texte aux commençants; ceux-ci le répètent distinctement après lui, pendant que les élèves plus avancés repassent en silence la leçon du jour. Le moniteur fait ensuite répéter individuellement le texte appris et le maître passe à une autre division.

Le mode spécifié ci-dessus doit être aussi employé pour la lecture. Le maître s'occupe d'abord des plus jeunes. Pendant ce temps, les autres préparent leurs leçons. Puis, pendant que les commençants, avec l'assistance d'un moniteur, répètent la lecture, font la copie ou la dictée de la leçon apprise, l'instituteur enseigne à la classe suivante. Cette classe fait ensuite à son tour un devoir écrit en rapport avec la leçon qui vient d'être lue et expliquée. On procède d'une manière semblable pour la plupart des spécialités.

Par mesure d'ordre, le maître établira toujours à l'avance la liste des moniteurs, et il les désignera à chaque classe dans un ordre variable connu de lui seul. De cette façon, les moniteurs seront obligés d'étudier leurs leçons et de préparer leurs devoirs.

VII. Procédés d'enseignement.—Les procédés sont des industries, des expédients, des moyens pratiques, mis au service des modes et des méthodes générales d'enseigner Cependant il convient de remarquer que, malgré la différence établie entre le mode, la méthode et le procédé, ces trois choses ne sont séparées quelquefois que par une nuance. Il arrive même à la langue pédagogique de les confondre.

Ainsi entendus, les procédés d'enseignement peuvent être très variés. Il ne sera parlé ici que des principaux.

VIII. Procédé intuitif.—Employer le procédé intuitif, c'est recourir à un objet concret pour inculquer une notion abstraite. Ainsi se servir de billes, de bâtonnets, de bûchettes, pour donner aux enfants l'idée du nombre, des unités, des dizaines; faire usage de gravures, pour leur expliquer un événement historique ou une leçon de

catéchisme; montrer à la classe un carré de papier, un dé à jouer, avant d'aborder le tracé ou l'étude de ces figures géométriques; placer devant les yeux des élèves un globe terrestre, des croquis esquissés au tableau noir, pour leur faire mieux saisir la forme générale de la terre, les contours d'un lac, la direction d'une rivière;—tout cela c'est employer le procédé intuitif.

Et si le maître veut être compris, surtout des plus jeunes enfants, il lui faut absolument user de ce moyen d'instruction. Utiles et même nécessaires dans toutes les classes du cours élémentaire, les procédés intuitifs seront aussi très précieux dans les cours supérieurs;—quand on y abordera, par exemple, des notions nouvelles; et, d'une manière générale, dans les leçons de sciences naturelles.

Tout maître zélé doit être familiarisé avec l'emploi de cette méthode.

IX. Tableau noir.—On a dit avec raison qu'un tableau noir vaut un assistant. C'est peut-être le moyen par excellence de rendre l'enseignement intuitif. L'instituteur ne saurait craindre de faire un usage exagéré de cet auxiliaire indispensable. C'est le livre commun à toute la classe, au maître comme aux élèves. Il faudrait l'avoir presque constamment devant les yeux.

C'est là surtout qu'on devrait étudier ensemble, en faisant un large emploi de la méthode d'observation et d'invention, toutes les spécialités du programme. Rien n'est plus propre à frapper l'imagination des élèves, à fixer leur attention, à mettre de l'activité dans les rangs, de la vie et de l'intérêt dans les leçons et la correction des devoirs. Rien ne sauve plus de temps.

Que l'on appelle aussi très souvent les élèves au tableau noir, pour les faire répondre aux interrogations de contrôle, par lesquelles on s'assure qu'ils ont compris et retenu ce qui leur a été enseigné.

X. Le manuel.—"Le meilleur livre élémentaire, écrivait Lhomond dans la préface de sa grammaire, c'est la voix du maître. Rien ne peut tenir lieu de ce secours. Prétendre qu'un livre muet puisse le remplacer c'est pure charlatanerie." Ces paroles sont très sages. Personne aujourd'hui n'est tenté d'y contredire.

Toutefois, il n'en reste pas moins indéniable que l'emploi du manuel est nécessaire. Un enseignement purement oral fatiguerait le maître et les élèves. Avec ce système il y aurait, en outre, le danger de ne laisser dans la mémoire des enfants que des impressions fugitives, et celui de condamner trop souvent à un funeste désœuvrement toute une portion de la classe.

Ce qu'il faut éviter, c'est l'usage trop exclusif du manuel. Le maître doit se servir du manuel, il ne doit jamais en abuser et négliger la leçon orale.

Pour que l'étude d'un texte puisse être de quelque ressource pratique aux élèves, il faut que cette étude soit précédée, ou tout au moins accompagnée, d'une explication sérieuse donnée par l'instituteur.

A défaut de cette explication, les élèves sont jetés sans préparation dans l'inconnu; et tous leurs efforts restent stériles, ou à peu près. La mémoire peut bien se charger de mots, mais l'intelligence est vide d'idées précises et justes. Ils sont fatalement livrés à l'ennui d'abord, à un invincible dégoût ensuite. Le livre finit par leur inspirer une horreur instinctive, dont ils auront plus tard mille peines à se défendre.

En résumé, le manuel n'est qu'un auxiliaire.

Et son utilité varie selon les spécialités. Voici, relativement à son mode d'emploi, quelques principes empruntés aux meilleurs traités de pédagogie. Dans la lecture, évidemment, le manuel est appelé à jouer un grand rôle—de plus en plus prépondérant au fur et à mesure du progrès des élèves. En catéchisme et dans les récitations de mémoire, le texte doit s'apprendre à la lettre et le livre est la condition même du travail. En histoire, le manuel n'est qu'un aide-mémoire, un moyen de recherche et de contrôle. En mathématiques et en grammaire, le tableau noir et la leçon orale sont presque tout. En géographie et dans les leçons de sciences, le livre ne peut avoir d'utilité qu'après l'étude de la carte ou l'observation des phénomènes, et son importance est bien secondaire.

Mais encore une fois, et c'est le point à retenir, toute étude dans un manuel, pour être profitable, suppose et exige des explications suffisantes et de nombreuses interrogations de contrôle.

Le livre ne devient l'ami de l'enfant que quand celui-ci le comprend bien, quand il lui sert d'auxiliaire pour retrouver les choses dont le maître lui a parlé. Il l'ouvre alors avec plaisir, et se plaît à chercher et à apprendre la leçon qui lui a été expliquée.

Mais il importe que les élèves, après avoir étudié le texte, ne soient pas forcés de le réciter mot à mot. Sans doute, le maître sera nécessairement amené à exiger le texte exact, littéral, quand il s'agira d'une définition qui ne comporte pas d'à peu près, d'une formule qui doit rester gravée dans la mémoire, des résumés de l'histoire, des prières, des leçons de catéchisme et des morceaux qui servent d'exercices de diction. Pour le reste, il acceptera volontiers tout ce qui reproduira la pensée du manuel, sous quelque forme que l'enfant l'exprime. Il encouragera même les écoliers à dire les choses à leur façon, se contentant de redresser avec douceur les incorrections de langage et les termes impropres.

XI. La leçon orale.—Le manuel est utile dans l'enseignement primaire. Mais ce n'est qu'un guide et un secours. L'enseignement direct, la leçon orale joue un rôle prépondérant. La voix du maître, les explications, les interrogations du maître, voilà la condition principale du succès. C'est par la parole, une parole toujours correcte, animée, vivante, que l'instituteur prend contact avec ses élèves, qu'il éveille et soutient leur attention, qu'il les provoque au raisonnement.

Ces résultats, les seuls au fond qui soient véritablement éducateurs, pratiques et durables, ne s'obtiennent pas sans beaucoup de peine et de discernement.

La leçon orale, pour produire tous ses fruits, demande en premier lieu une préparation très soignée. Cette préparation, dont aucun maître ne saurait se croire exempt, doit porter principalement sur trois points.

D'abord, il faut choisir le sujet de la leçon, en se conformant au programme et au tableau de l'emploi du temps; en délimiter avec la plus grande précision l'étendue et la profondeur, selon la portée intellectuelle de l'enfant; et en bien classifier les parties substantielles et les détails, afin qu'il n'y ait dans la leçon absolument rien de vague, d'indécis, ou de mal défini.

Ensuite, il faut que le maître prévoie d'une manière très précise la méthode spéciale à suivre dans sa leçon, les procédés à employer, les industries les plus propres à intéresser, les explications à donner, la nature et l'ordre des questions à poser, les exercices à faire et les devoirs d'application à imposer. Ce deuxième travail préparatoire est le plus difficile et le plus délicat. Il varie avec le degré d'avancement des élèves, leurs dispositions et leurs aptitudes; il varie aussi suivant que la leçon est spéciale à une seule section, ou commune à plusieurs sections de force inégale.

Il faut enfin que le maître rassemble tout ce dont il pourra avoir besoin pendant la leçon, billes ou bâtonnets, cartes murales, croquis, figures géométriques, modèles d'écriture ou de dessin, spécimens pour les leçons de choses ou de sciences, etc., etc.

Mais il ne suffit pas que la leçon soit bien préparée, il importe également de la bien donner.

Règle générale, toute leçon comprend une revision rapide mais sérieuse de la leçon précédente. Cela est requis pour mettre de l'unité, de l'ordre et de la suite dans les idées des élèves. Après cette revision viennent nécessairement: l'exposition de la leçon du jour, l'indication du texte à étudier et l'explication du devoir à faire.

Il convient aussi d'adapter la leçon, forme et fond, au développement intellectuel des enfants.

Pour captiver l'attention des plus jeunes, que le maître donne à sa leçon la forme d'une causerie, au cours de laquelle il posera des questions bien choisies. Qu'il parte des réponses trouvées pour suggérer aux élèves de nouvelles idées, ou pour leur faire découvrir quelque principe ou quelque règle. Pendant l'entretien, qu'il écrive au tableau noir toutes les parties principales du sujet étudié. Ces inscriptions seront pour les élèves de précieux points de repère.

Plus tard, le maître suivra encore substantiellement la même méthode; mais les leçons pourront être plus longues et elles exigeront progressivement de la part des élèves un effort personnel plus grand.

Plus tard encore, les élèves seront laissés davantage à leurs ressources individuelles. Le maître, sans renoncer à la marche indiquée plus haut, habituera l'élève à partir de la règle pour trouver des exemples. Il le familiarisera avec les notions abstraites. Il lui inspirera une confiance plus accentuée en ses propres forces. Il lui montrera encore la voie, il le guidera toujours; mais il l'abandonnera de temps en temps à lui-même. Comme dit Montaigne, on le fera trotter devant soi,

ne fût-ce que pour juger de son allure et le mettre à même d'exercer son activité.

Il faudrait toutefois prendre garde d'abuser de la leçon orale. Faite suivant la méthode d'exposition non interrompue devant un jeune auditoire purement passif, elle ne serait qu'une perte de temps. Telle qu'elle doit être comprise à l'école, la leçon orale est une conversation qui s'établit entre le maître et tous les élèves. Sans doute, celui-là ordinairement parle plus que ceux-ci. Il alimente l'entretien, il l'active, le tempère et le dirige vers le but. Mais il encourage en même temps les élèves à payer leur écot; et même il s'arrange pour qu'il en soit ainsi, et pour qu'aucune attention ne reste inoccupée.

XII. Les interrogations.—Tant valent les interrogations, tant vaut la leçon. Et à l'école primaire, surtout, interroger est un art délicat. Pour y réussir, il est une foule de règles que l'instituteur ne peut perdre de vue sans s'exposer à errer gravement. Le tableau suivant renferme, sous une forme sommaire, les plus importantes de ces règles:

1.—Les questions principales, et même quelques-unes des sous-questions, doivent être soigneusement préparées d'avance.

2.—Toutes les interrogations seront courtes, claires, nettes exprimées avec entrain et accommodées à l'intelligence de ceux qui sont interrogés.

3.—Elles devront se succéder dans un ordre logique et progressif.

4.—Quant à la forme des interrogations on peut l'abandonner au hasard de l'improvisation, ou aux besoins imprévus de la leçon.

5.—Que le ton du maître soit ferme, mais toujours empreint de la plus douce bienveillance.

6.—Les élèves seront tous alternativement interpelés, rarement en suivant l'ordre du banc ou des places.

7.—Règle générale, avant de désigner celui qui doit répondre, on pose la question.

8.—Il serait très funeste au progrès de la classe de permettre aux voisins de souffler les réponses.

9.—C'est aussi, de la part du maître, une faute préjudiciable à l'avancement des élèves, que de contracter l'habitude de commencer la phrase ou le mot à répondre.

10.—Les réponses incomplètes ou erronées seront toujours complétées ou redressées par le maître, puis répétées par l'élève.

11.—De même, toute réponse défectueuse pour la forme est immédiatement corrigée, et répétée par l'élève.

12.—Il est très important, spécialement lorsque la réponse doit consister dans un oui ou un non, d'exiger que l'élève y fasse entrer la question.

13.—L'instituteur n'est excusable de faire la réponse lui-même que dans le cas où aucun élève n'a pu la trouver.

14.—Il faut éviter d'interroger trop souvent les mêmes élèves, ou de dialoguer avec un seul élève.

15.—On doit exciter les élèves à parler, les engager à lever la main pour répondre, mais ne pas tolérer qu'ils parlent plusieurs à la fois.

16.—Cependant il est utile, de temps en temps, d'interroger toute la classe à la fois.

17.—On doit éviter les questions trop brusques; c'est une erreur de presser les élèves outre mesure, et une pratique louable que de leur donner le temps de réfléchir et de chercher leurs mots.

18.—Néanmoins, la question une fois posée, il ne faut jamais la laisser sans réponse.

19.—Un maître expérimenté ne pose pas de questions trop vastes, ou chargées d'incidences.

20.—Il ne complique pas ses interrogations, et n'en change pas facilement la formule.

21.—Il ne parle pas plus en interrogeant que ne doit faire le répondant.

22.—Au contraire, il s'efface le plus possible, il se fait oublier.

23.—Il distribue sobrement les blâmes ou les approbations au cours de ses interrogations.

24.—Par contre, il n'oublie pas qu'il est très avantageux de savoir interroger à propos tel ou tel élève, de façon à l'encourager ou à réprimer chez lui la paresse ou l'inattention.

25.—Il s'applique avec un soin particulier à rapporter sensiblement toute question à l'objet et au but final de la leçon.

26.—Il varie ses questions quant au fond et quant à la forme, de manière à tenir en éveil et à cultiver toutes les facultés de l'enfant.

27.—Dans ses interrogations, on ne découvre jamais ni d'impatience, ni d'inflexions, ni de gestes, où perceraient le dépit, la mauvaise humeur, particulièrement à l'égard d'un élève inintelligent qui ferait preuve de bonne volonté.

28.—Il s'efforce plutôt de rendre ses interrogations agréables, par une aimable sympathie dans la voix, par une gaieté réservée et en appuyant sur le mot de valeur. Cette dernière industrie contribue dans une large mesure à donner de la variété en même temps que de la clarté aux questions.

29.—Enfin, que l'instituteur profite des réponses de l'élève pour corriger les défauts de prononciation, d'articulation, de liaison, ainsi que la précipitation dans le langage. C'est là un de ses devoirs essentiels.

XIII. Les devoirs écrits.—Les devoirs écrits faits à l'école —et même dans la famille— doivent aussi occuper une grande place dans l'enseignement primaire. Si utile qu'elle soit, la leçon orale ne saurait tenir lieu de tout le reste.

Les impressions qu'elle laisse dans l'esprit des jeunes élèves sont nécessairement fugitives; les traces qu'elle forme dans la mémoire s'effacent bientôt. Cet âge est si mobile et si volage.

Les devoirs écrits viendront prêter aux leçons du maître un concours précieux. Ils graveront plus profondément les notions enseignées,

ils les fixeront, il les préciseront; non seulement en fournissant aux élèves l'occasion de les écrire—ce qui est déjà beaucoup—mais surtout en faisant un appel plus puissant à leur activité individuelle.

Invité à appliquer lui-même, hors de la présence du maître et sans une aide de tout instant de sa part, les règles et les principes qu'il a appris, l'enfant sera bien obligé de réfléchir davantage, de dépenser plus d'efforts personnels, de méditer en quelque sorte plus longuement. Et ce travail solitaire, à la condition d'avoir été suffisamment préparé et de ne pas dépasser ses forces, ne peut lui être que d'un grand avantage.

Mais la préparation préalable, dont il vient d'être parlé, est absolument requise. Autrement, le temps consacré aux devoirs écrits se passerait en tâtonnements stériles. Il appartient donc au maître de donner à ses élèves, dans une juste proportion et selon leur degré d'avancement, toutes les explications qui leur sont nécessaires, afin qu'ils puissent ensuite travailler avec profit.

Et dans le but de leur rendre agréable et attrayant ce labeur solitaire, l'instituteur doit encore ne rien négliger pour captiver leur attention, pour éveiller leur curiosité. Il choisira des devoirs ni trop longs, ni trop difficiles; ces devoirs seront en rapport avec les leçons de la semaine, mais il les variera d'un jour à l'autre; autant que possible, il y mettra de l'actualité; il leur donnera un caractère pratique; et, accessoirement, il en profitera pour instruire les élèves sur des points étrangers à l'enseignement spécial auquel ces devoirs s'appliquent.

Le principe si fécond de la combinaison des spécialités dans un même enseignement trouve ici son application toute naturelle. Il est, en effet, très facile, dans la dictée, par exemple, de combiner une leçon de grammaire avec une leçon de bienséances ou de sciences; et, dans les problèmes d'arithmétique, de faire entrer une foule de notions utiles à connaître dans la vie pratique, soit du cultivateur, soit de la femme de ménage, etc.

Mais ces devoirs écrits perdraient beaucoup de leur utilité, faute d'une correction judicieuse et journalière.

L'instituteur se gardera donc de ne les examiner qu'après un intervalle d'une couple de jours. Ainsi renvoyée, la correction n'a plus la même portée éducative et instructive. L'élève est mal préparé à s'y intéresser.

Le contrôle du maître suivra de près l'effort de l'élève; il le suivra point à point, sans rien omettre de ce qui mérite l'être relevé.

Que cette correction se fasse généralement au tableau noir, avec le concours de tous les élèves. Qu'elle soit orale et collective. Qu'elle se termine toujours par la visite du maître; car il importe qu'un œil vigilant et exercé vienne contrôler les corrections individuelles ou mutuelles des élèves, afin d'écarter toute tentation de fraude ou de négligence.

On trouvera, au reste, à leur place respective, des observations complémentaires sur les questions de détail que soulève l'emploi de ce procédé, selon qu'il s'applique à l'une ou à l'autre des spécialités du programme.

Il reste une observation générale à faire. Elle est d'une importance majeure. Quelque puisse être la nature du travail imposé, il faut exiger des écoliers qu'ils l'écrivent avec soin, qu'ils y mettent de l'ordre et de la propreté, qu'il le rédigent dans une langue toujours claire, simple et correcte, et qu'ils en soignent constamment l'orthographe.

Si les maîtres exerçaient sur ces différents points une surveillance exacte, on ne rencontrerait plus dans les écoles de ces élèves dont les dictées sont impeccables, et dont les autres devoirs fourmillent de fautes.

XIV. Récapitulations. — Revisions. — Compositions. — Récapitulations, revisions, compositions, ce sont là des procédés d'enseignement que tout maître consciencieux est tenu d'employer.

Ces procédés ont entre eux plus d'un point d'attache et de ressemblance; ils diffèrent pourtant l'un de l'autre.

Tous les trois sont une revue des matières étudiées.

Mais la récapitulation tient plutôt de la simple répétition. Plus précisément, elle consiste de la part des élèves dans un retour sur ce qu'ils ont appris précédemment; et de la part du maître, dans des interrogations sur une ou plusieurs leçons antérieures, ayant pour double objet de mettre de l'enchaînement dans les connaissances de l'enfant, et de lui indiquer les principes qui serviront de fondement aux leçons suivantes. Quelquefois même, la récapitulation peut consister à recommencer une explication sans y apporter de changement notable, et dans le but unique de l'enfoncer davantage dans la mémoire de l'enfant.

La récapitulation se place naturellement au début des leçons, en y consacrant plus ou moins de temps selon que les élèves sont plus ou moins avancés.

Il est avantageux aussi de la faire après l'étude de chaque série de questions formant un tout complet.

La revision, c'est plutôt une seconde leçon sur des sujets déjà traités, mais que le maître présente et développe avec des aperçus nouveaux; et dont il profite pour étudier certaines questions générales, pour faire des rapprochements utiles, pour relier des notions qui paraissaient isolées, pour habituer les élèves à envisager les questions par une vue d'ensemble.

On comprendra que la revision, pour atteindre ce but complexe, doit être fréquente et méthodique, qu'elle doit embrasser un champ d'action de plus en plus vaste. C'est pour cela que, dans les écoles bien organisées, elle se fait à la fin de chaque semaine, de chaque mois, de chaque trimestre, de chaque année.

La forme orale est la forme propre des récapitulations et des revisions.

Les compositions au contraire sont des exercices écrits destinés à stimuler les élèves, en leur donnant un classement. Elles diffèrent des devoirs ordinaires, en ce qu'elles peuvent renfermer un plus grand nombre de questions antérieurement étudiées, puis en ce qu'elles sont faites dans un temps maximum déterminé, le même pour tous les élèves.

Les compositions portent principalement sur les matières fo[ndamentales] de chaque cours. Il est bon néanmoins d'en donner a[ussi], quoique plus rarement, sur les autres spécialités, afin d'encour[ager] certains élèves faibles d'ailleurs qui pourraient y exceller, et de f[aire] toucher du doigt à d'autres leur manque d'application générale, encore de pouvoir mieux apprécier la force moyenne des classes.

C'est dire que toutes les compositions sans exception doivent ê[tre] corrigées avec le plus grand soin. Et ici c'est le mode de correcti[on] individuelle par le maître auquel il faut donner la préférence. contrôle personnel est nécessaire. Il sera le seul à assurer les résulta[ts] recherchés.

XV. Travail à domicile.—Les maîtres ne doivent pas pe[r]dre de vue que l'élève qui ne travaille pas en dehors des classes ne fai[t] guère de progrès. C'est une vérité d'expérience et un fait incontestabl[e].

Chaque soir, sauf de rares exceptions, les écoliers auront donc o[u] des leçons à apprendre ou des devoirs à rédiger.

Mais ce supplément de travail, il importe de le proportionner à la force des enfants, de le choisir en rapport avec les matières les plus importantes de chaque cours, de le préparer judicieusement en classe, de le bien graduer, de le varier, de le rendre intéressant et aussi pratique que possible.

Autrement, paraissant trop dur à l'élève qui a déjà beaucoup travaillé pendant la journée, il le rebuterait et le découragerait; ou, ce qu'il faut éviter, les parents eux-mêmes se plaindraient non sans raison du trop grand effort demandé à leurs enfants.

Les maîtres manqueraient aussi le but à atteindre, s'ils négligeaient d'exercer un contrôle très actif sur les travaux faits à la maison. Les élèves se rendraient vite compte de cette négligence, et ils s'en autoriseraient pour se livrer à la paresse.

XVI. Cahiers à l'usage des élèves. — Les principaux cahiers qui peuvent être en usage dans la classe, sont:

Le cahier d'écriture;
Le cahier de dessin;
Le cahier cartographique;
Le cahier de rédaction;
Le cahier des devoirs journaliers;
Le cahier de compositions;
Le cahier de roulement;
Le cahier d'honneur.

Le maître s'entendra avec l'inspecteur sur le nombre de cahiers dont les élèves doivent se servir. Car si tous sont utiles, quelques-uns ne le sont pas autant que les autres.

Chaque élève cependant doit être pourvu d'un cahier spécial et distinct pour l'écriture, le dessin et les devoirs journaliers. Ces trois cahiers, seront requis dans toutes les écoles. Et si l'on s'en tient à ce nombre, les devoirs de cartographie et de rédaction, ainsi que les compositions,

trouveront place dans le cahier de devoirs journaliers, avec les autres exercices. Mais le maître, le cas échéant, se rappelant que ces trois spécialités exigent un mode particulier de correction, aura soin de retenir de temps à autre par devers lui les cahiers de devoirs journaliers.

Quant au cahier de roulement où chaque jour un élève différent inscrit les devoirs de la journée, et au cahier d'honneur qui est destiné à recevoir les meilleurs travaux des élèves, il y a moins d'inconvénients à s'en dispenser;—bien que le second soit un puissant moyen d'émulation, et que le premier permette, par un simple coup d'œil, de juger non seulement du niveau intellectuel de toute une classe, mais encore de la manière dont le programme est compris et mis à exécution.

—

APPENDICE A

SECTION 2

TABLEAU SYNOPTIQUE DES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉCOLES PRIMAI
CATHOLIQUES

Instruction morale et religieuse

Prières
Catéchisme
Histoire sainte et—
Notions d'histoire ancienne
Bienséances
Lecture latine
Histoire de l'Eglise

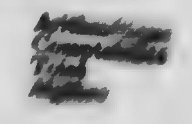
Langue française

Lecture—diction—récitation de mémoire
Ecriture
Grammaire
Analyse grammaticale et logique
Dictée—orthographe d'usage et de règles
Langage et rédaction
Littérature—analyse littéraire—notions d'histoire littéraire

Langue anglaise

Lecture—diction—orthographe d'usage
Récitation de mémoire
Exercices de langage
Exercices écrits
Grammaire
Analyse grammaticale et logique
Littérature





Géographie

Province de Québec
Canada.
Etats-Unis
Amérique—Europe—Asie—Afrique—Océanie

Instruction civique

Organisation politique et administrative du Canada—
Spécialement de la province de Québec.

Histoire

Histoire du Canada
Histoire de France
Histoire d'Angleterre
Histoire d'Irlande (*pour les élèves irlandais des écoles de langue anglaise.*)

Dessin

Sciences naturelles

Leçons de choses—connaissances scientifiques usuelles:
Animaux, végétaux, minéraux, industrie

Hygiène
Agriculture

Physique
Cosmographie

Enseignement facultatif

Ecoles de garçons et de filles

Droit usuel
Chant
Gymnastique

Sténographie
Clavigraphie
Télégraphie

Ecoles de garçons

Exercices militaires

Ecoles de filles

Economie domestique

APPENDICE A

SECTION 3

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

COURS ÉLÉMENTAIRE: 4 ANNÉES

Groupement des matières	Premier degré: 3 années — 1e Année	2e Année
Instruction morale et religieuse	Prières Catéchisme Histoire sainte Bienséances	Prières Catéchisme Histoire sainte Bienséances
Langue française	Lecture—diction—récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction	Lecture—diction—récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction
Langue anglaise	....	Petits exercices de langage Eléments de la lecture
Mathématiques	Arithmétique	Arithmétique
Géographie	Exercices d'initiation	Exercices d'initiation
Instruction civique	....	....
Histoire	Histoire du Canada	Histoire du Canada
Dessin	Dessin	Dessin
Sciences naturelles	Eléments des connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses	

COURS ÉLÉMENTAIRE: 4 ANNÉES

GROUPEMENT DES MATIÈRES	PREMIER DEGRÉ: 3 ANNÉES	SECOND DEGRÉ: 1 ANNÉE
	3e ANNÉE	4e ANNÉE
INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE	Prières Catéchisme Histoire sainte Bienséances	Prières Catéchisme Histoire sainte Bienséances Lecture latine
LANGUE FRANÇAISE	Lecture — diction — récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction	Lecture — diction — récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction
LANGUE ANGLAISE	Petits exercices de langage Lecture — diction — orthographe d'usage Récitation de mémoire	Lecture — diction — orthographe d'usage Récitation de mémoire Exercices de langage Exercices écrits Notions grammaticales
MATHÉMATIQUES	Arithmétique	Arithmétique Comptabilité domestique et agricole
GÉOGRAPHIE	Préliminaires Province de Québec Canada	Préliminaires Canada Amérique Continents et Océans
INSTRUCTION CIVIQUE	Organisation administrative de la Province de Québec: leçons d'initiation	Organisation politique du Canada et de la province de Québec
HISTOIRE	Histoire du Canada	Histoire du Canada
DESSIN	Dessin	Dessin
SCIENCES NATURELLES	Connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses	Connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses Hygiène Agriculture

COURS MODÈLE (Intermédiaire): 2 ANNÉES

Groupement des matières	5e Année	6e Année
Instruction morale et religieuse	Prières Catéchisme Histoire sainte Bienséances Lecture latine	Prières Catéchisme Histoire sainte Bienséances Lecture latine
Langue française	Lecture — diction — récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction Littérature—analyse littéraire	Lecture — diction — récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction Littérature—analyse littéraire
Langue anglaise	Lecture — diction — orthographe d'usage Récitation de mémoire Exercices de langage Exercices écrits Notions grammaticales Analyse grammaticale et logique	Lecture — diction — orthographe d'usage Récitation de mémoire Exercices de langage Exercices écrits Grammaire Analyse grammaticale et logique Littérature
Mathématiques	Arithmétique Comptabilité commerciale Toisé	Arithmétique Comptabilité commerciale Toisé
Géographie	Europe. Asie	Afrique Océanie
Instruction civique	Organisation ecclésiastique et administrative de la province de Québec	Organisation judiciaire du Canada
Histoire	Histoire du Canada	Histoire du Canada
Dessin	Dessin	Dessin
Sciences naturelles	Connaissances scientifiques usuelles Hygiène Agriculture	

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur): 2 ANNÉES

Groupement des matières	7e Année	8e Année
Instruction morale et religieuse	Prières Catéchisme Notions d'histoire ancienne Bienséances Lecture latine Histoire de l'Eglise	Prières Catéchisme Notions d'histoire ancienne Bienséances Lecture latine Histoire de l'Eglise
Langue française	Lecture — diction — récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction Littérature—analyse littéraire —notions d'histoire littéraire	Lecture — diction — récitation de mémoire Ecriture Grammaire Analyse grammaticale et logique Dictée—orthographe d'usage et de règles Langage et rédaction Littérature—analyse littéraire —notions d'histoire littéraire
Langue anglaise	Lecture — dictée — orthographe d'usage. Récitation de mémoire Exercices de langage Exercices écrits Grammaire Analyse grammaticale et logique Littérature	Lecture — diction — orthographe d'usage Récitation de mémoire Exercices de langage Exercices écrits Grammaire Analyse grammaticale et logique Littérature
Mathématiques	Arithmétique Comptabilité commerciale Toisé Algèbre	Arithmétique Comptabilité commerciale Toisé Algèbre
Géographie	Canada Etats-Unis	Amérique Europe Asie Afrique Océanie
Instruction civique	Organisation scolaire de la province de Québec	Organisation générale — politique et administrative—du Canada
Histoire	Histoire du Canada Histoire de France	Histoire du Canada Histoire d'Angleterre
Dessin	Dessin	Dessin
Sciences naturelles	Connaissances scientifiques usuelles Hygiène Agriculture Physique Cosmographie	

APPENDICE A

SECTION 4

PROGRAMME D'ÉTUDES AVEC DIVISIONS ANNUELLES ET INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES

Instruction morale et religieuse

PRIERES

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e *Année*	Prières usuelles en français, enseignées oralement.—Avec explications très simples sur le sens des mots.	Signe de la Croix; Notre Père; Je vous salue, Marie; Je crois en Dieu; Gloire soit au Père; manière de dire le chapelet; Je confesse à Dieu; acte de contrition; manière de se confesser; prière à l'ange gardien.
2e *Année*	Prières usuelles en français, continuées. — Avec explications très simples sur le sens littéral et même spirituel des mots.	Revision des prières apprises la première année. Les commandements de Dieu; les commandements de l'Eglise; les actes en entier; le Bénédicité; les Grâces; l'Angélus— en français.
3e *Année*	Prières usuelles en français, continuées. — Avec explications plus développées sur le sens littéral et spirituel des formules.	Revision des prières apprises les deux premières années. Prière pour les défunts; prière à la Sainte Vierge; prière du matin; prière du soir.
		2nd degré
4e *Année*	Prières en français, terminées. — Avec explications plus développées sur le sens littéral et spirituel des formules. Prières en latin.	Revision des prières déjà apprises. Autres prières françaises du catéchisme; prières avant l'examen de conscience, après la confession, avant et après la communion. Pater Noster; Ave Maria; Gloria Patri; Angelus; Credo; Confiteor; Benedecite; Agimus tibi gratias; Fidelium animæ; Sub tuum; De profundis.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Revision — orale et écrite—des prières francaises et latines, de temps à autre. Mystères du Rosaire.	Avec explications plus approfondies sur le sens spirituel des formules, sur les sentiments et les demandes qu'elles renferment.
6e *Année*	Revision générale — orale et écrite — de temps à autre.	Comme la 5ème année, et en plus donner quelques détails historiques sur l'origine des prières.

Instruction morale et religieuse

PRIERES

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	Revision générale —orale et écrite— de temps en temps, des prières françaises et latines.	Corriger les moindres défauts que les élèves ont pu contracter par routine ou à cause d'une trop grande précipitation; les questionner sur le sens littéral et sur le sens spirituel des formules; leur faire analyser tantôt une prière, tantôt une autre; exiger parfois quelques commentaires historiques plus ou moins développés.
8e *Année*	Revision générale — orale et écrite — de temps en temps, des prières françaises et latines.	Comme la septième année.

Le texte des prières doit être celui du catéchisme diocésain.

On exigera que ce texte soit récité à la lettre, sur un ton naturel, et avec une lenteur convenable.

Chaque prière sera coupée en petites phrases en rapport avec la force de la respiration. Et ces pauses seront toujours les mêmes, de façon que chaque mot, chaque syllabe, dans les récitations collectives, soient prononcés par tous en même temps.

Pour l'Oraison dominicale, par exemple, on dira: Notre Père, qui êtes aux cieux—que votre nom soit sanctifié—etc. Pour la Salutation angélique: Sainte Marie, mère de Dieu—priez pour nous pécheurs—maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Dans les prières surtout, il est de la plus grande importance de soigner l'émission des sons et l'articulation, afin d'éviter la confusion trop ordinaire des syllabes et même des mots.—Les revisions écrites fourniront un moyen efficace et rapide de corriger ce défaut, ainsi que plusieurs autres.

L'explication préalable, toujours si nécessaire pour les leçons apprises par cœur, est d'une importance capitale dans l'étude des prières, afin de fixer l'attention des enfants et d'éviter la routine. Cette explication doit porter sur le sens général du texte et sur tous les mots dont les élèves n'ont pas la signification littérale ou appropriée au texte. Autant que possible, on fera bien de rattacher à l'explication des prières quelque récit de l'histoire sainte de nature à les mieux faire comprendre. On trouvera des indications à ce sujet au programme de l'histoire sainte, dans les deux premières années.

Instruction morale et religieuse

CATECHISME

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e *Année*	Premières notions enseignées oralement.	Notions très simples sur Dieu; Dieu Créateur; Dieu Rédempteur; les trois personnes de la Sainte-Trinité; Dieu le Père; Dieu le Fils; Dieu le Saint-Esprit; l'Incarnation de Jésus-Christ; la Rédemption des hommes; le sacrement de pénitence.
2e *Année*	Premières notions, continuées; —enseignement oral.	Revision de la première année. Notions très simples sur les commandements de Dieu; les commandements de l'Eglise; le baptême; l'eucharistie; la confirmation; le péché; la grâce.
3e *Année*	Etude du texte, commencée. — Avec explication préalable.	*Catéchisme diocésain*:—du chapitre premier au chapitre vingt-unième. L'explication se fait au moyen de sous-questions, portant sur les mots, les idées et les propositions du texte, et par lesquelles le maître s'assure que le sens de ce texte est bien compris.
		2nd degré
4e *Année*	Etude du texte, complétée. —Avec explication préalable.	*Catéchisme diocésain*: —revision des chapitres déjà appris; étude continuée jusqu'à la fin. L'explication du texte se fait comme en troisième année; et le maître y ajoute quelques développements très courts et très simples.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Revision partielle du catéchisme; avec rédactions variées de temps à autre. Lecture expliquée des évangiles du dimanche.	La revision orale du catéchisme doit comprendre: 1o des interrogations sur le texte et sur les explications données dans le cours élémentaire; 2o des explications plus approfondies; 3o des récapitulations portant spécialement sur les principaux mystères et les principales vérités pratiques.
6e *Année*	Revision complétée du catéchisme; avec rédactions variées de temps à autre. Lecture expliquée des évangiles du dimanche.	La revision orale du catéchisme se fait comme en cinquième année; le maître s'applique, en outre, à faire saisir aux élèves l'enchaînement des questions qui constituent chaque leçon et la liaison des leçons entre elles.

Instruction morale et religieuse

CATECHISME

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Catéchisme: leçons récapitulatives, avec rédactions et analyses. Lecture expliquée des évangiles des fêtes d'obligation.	La revision du catéchisme, à ce degré, doit se faire avec plus d'ampleur encore que dans le cours modèle. Elle peut prendre le caractère d'un véritable cours de religion et d'apologétique. Les élèves sont appelés à consigner sommairement sur leur cahier les développements donnés pendant la leçon; ils les disposent ensuite en tableaux synoptiques, ou les rédigent en texte suivi. Ces devoirs sont toujours visités par le maître afin d'éviter la négligence de la part des élèves.
8e Année	Catéchisme: leçons récapitulatives, avec rédactions et analyses. Explication des principales fêtes liturgiques.	Comme la septième année.—Le cours d'apologétique, au lieu d'être mené de front avec le cours de religion, pourrait être réservé pour la huitième année. L'étude de la liturgie se borne à des notions simples et précises sur l'objet des fêtes principales, et sur les grands traits des cérémonies de l'Eglise.

Rien, peut-être, n'est plus difficile pour le premier âge que l'étude du catéchisme. C'est là un résumé des vérités les plus élémentaires, mais aussi les plus sublimes et les plus profondes. Sans avoir la prétention d'en donner aux enfants une intelligence complète, les maîtres pourront espérer cependant leur en faire saisir le sens, s'ils veulent bien employer les procédés suivants: utiliser les images, les gravures murales, les objets de piété qui se trouveront à leur disposition; exposer autant que possible sous forme historique attrayante, tout ce qui se rattache par exemple à la vie de Notre-Seigneur, à l'institution des sacrements, à la révélation des dogmes; se servir de comparaisons tirées du milieu familier aux élèves pour expliquer les termes abstraits; illustrer la définition des vertus par un trait historique, un exemple; dans tous les cas, ne rien confier à la mémoire des élèves sans une explication préalable suffisante; et, dans ce but, multiplier les interrogations, les petites causeries; contrôler avec soin et corriger minutieusement les réponses des enfants.

Voici dans ces grandes lignes, la marche à suivre dans une leçon de catéchisme. Cet enseignement doit être vivant, et se donner de telle manière que tous les élèves à la fois soient en scène, et tenus attentifs par une émulation de bon aloi. L'interrogation a d'abord pour objet les explications données au catéchisme précédent, et ensuite le texte que les élèves ont dû apprendre le jour même. L'explication vient après. Elle porte sur la leçon assignée pour le jour suivant. Car, encore une fois, ce serait d'une méthode bien défectueuse que de donner à apprendre des textes inexpliqués, surtout dans une matière si difficile. On accoutumerait par là les enfants à se traîner sans intelligence et sans goût sur des questions et des réponses qui ne diraient rien à leur esprit et qu'ils ne seraient point curieux du tout de pénétrer. Au contraire, si on explique d'avance les textes, l'élève se met plus volontiers à l'étude d'une leçon qu'il comprend et dont il a, par conséquent, entrevu l'intérêt. Là encore, l'explication se fait entremêlée de dialogues animés, par où le maître stimule l'attention de la classe et s'assure qu'il est suivi et compris. Ces parties principales de la leçon de catéchisme peuvent être séparées les unes des autres par des avis, des prières, des exhortations, des cantiques, ou même par les distributions de notes, de bons points, de récompenses.

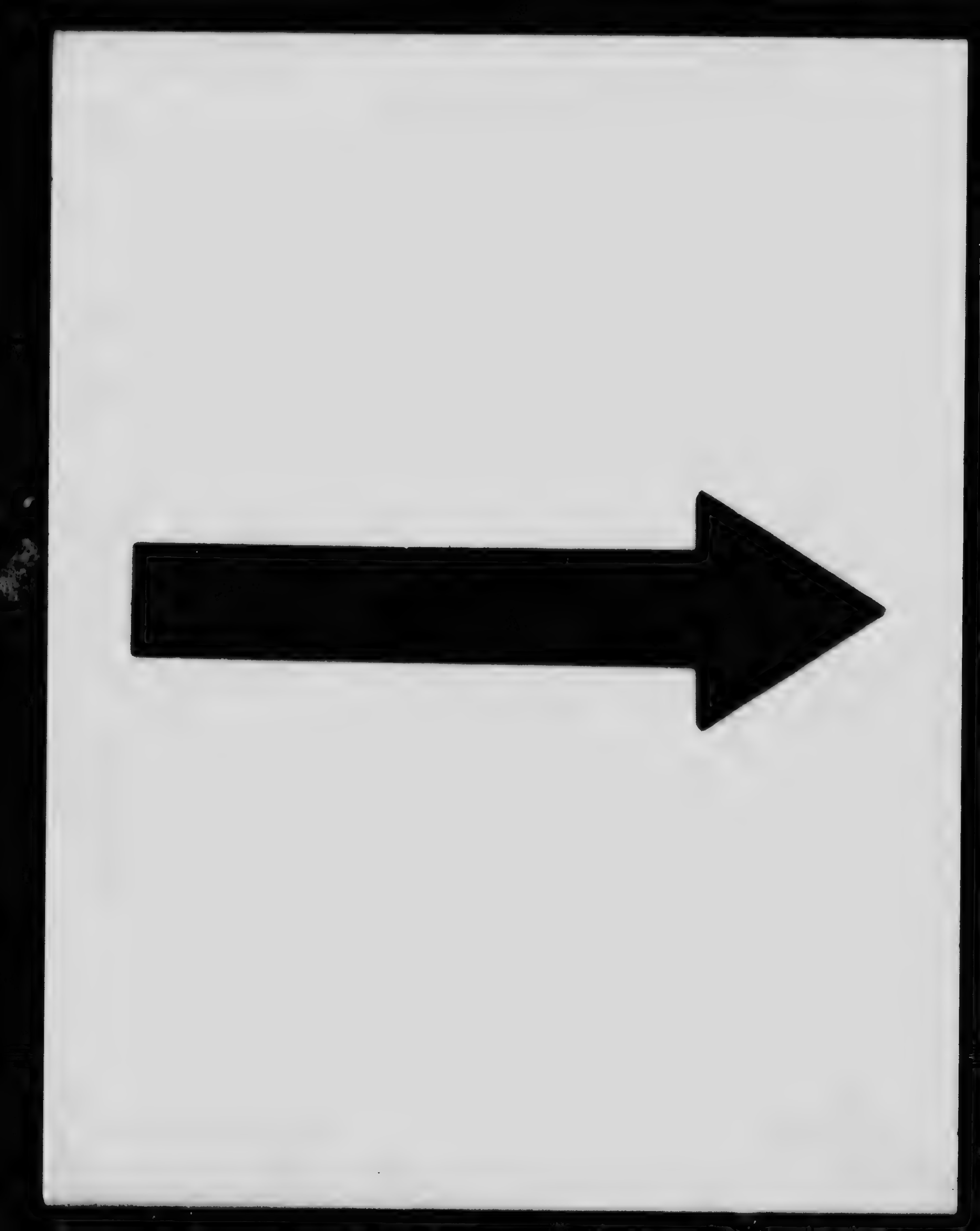
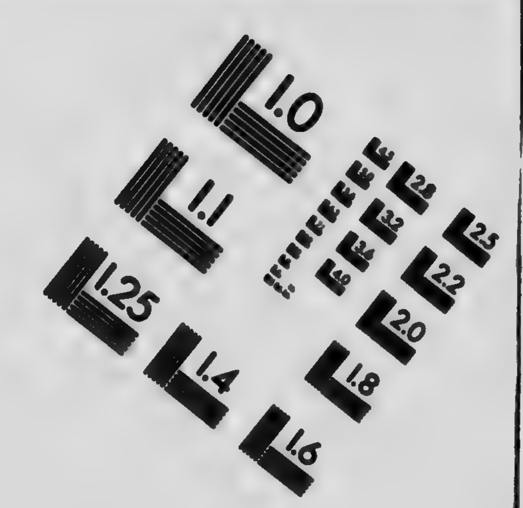
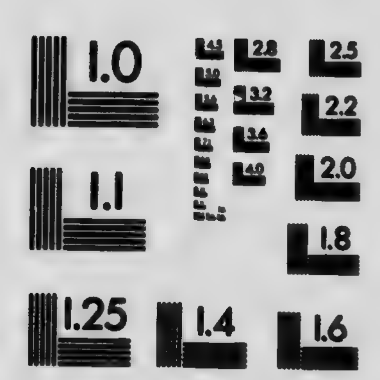
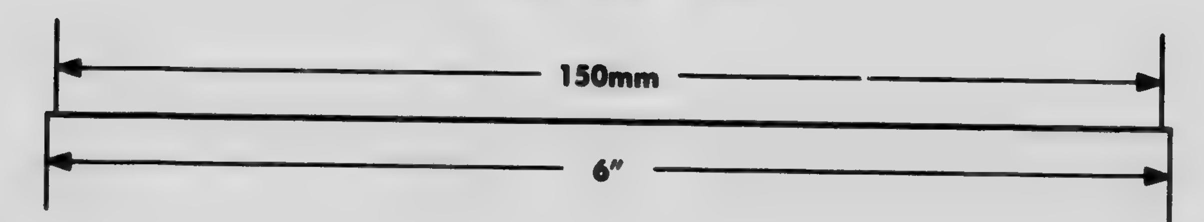
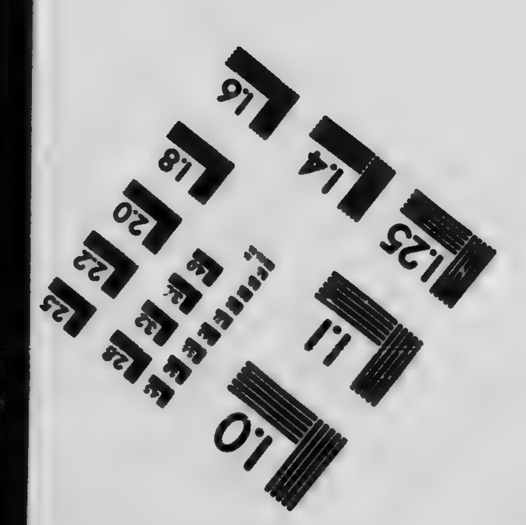


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)









APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

Instruction morale et religieuse

CATECHISME

Il est évident, au reste, que le texte du catéchisme ne doit pas seulement être compris; il faut encore qu'il soit appris de mémoire, mot à mot, d'une façon impeccable.

Les élèves plus avancés doivent être amenés progressivement à une étude plus personnelle et plus raisonnée du texte. On leur fera faire, par conséquent, des travaux écrits, des rédactions variées, sur les leçons apprises et récitées. Mais ces devoirs, il importe, au début surtout, de les préparer oralement au tableau noir.—Plus tard, l'élève pourra être abandonné de plus en plus à son initiative privée. On lui fera rédiger non seulement des comptes rendus, mais aussi des analyses plus méthodiques, des tableaux synoptiques.

Les leçons récapitulatives pourront prendre les formes suivantes: indiquer une idée, celle du péché, par exemple, et faire exprimer par les réponses du catéchisme son rapport avec une série de mots donnés—incarnation, rédemption, pénitence, confession; faire rechercher les réponses relatives à un même point: l'âme, la foi, la grâce, les effets des sacrements, la pénitence, etc.; faire indiquer les rapports qui existent entre telle prière et tel chapitre du catéchisme, tel fait de l'histoire Sainte ou de l'histoire de l'Eglise.

Rien n'empêche enfin que l'on ajoute au catéchisme du diocèse, dans les classes supérieures, l'étude d'un cours d'apologétique, ou d'un manuel de religion plus complet.

Dans l'explication des évangiles, on peut procéder de différentes manières: soit par des interrogations sur les personnes, les lieux, les actions, les paroles; soit par une exposition détaillée de la scène évangélique, exposition coupée de questions et accompagnée de réflexions morales.

Instruction morale et religieuse

HISTOIRE SAINTE

COURS ELEMENTAIRE

1er degré

1e *Année*	Enseignement oral sous forme anecdotique. — Récits très simples.	Approprier ces récits à l'étude des prières et aux premières notions de catéchisme, par exemple: la création (Dieu créateur); chute d'Adam et d'Eve (Dieu rémunérateur); Tobie et son fils (mission de l'ange-gardien); l'Annonciation (la salutation angélique); naissance de Jésus-Christ (mystère de l'Incarnation); baptême de Notre-Seigneur (mystère de la Sainte-Trinité); mort de Jésus-Christ (mystère de la Rédemption et signe de la croix); conversion de l'enfant prodigue (la contrition).
2e *Année*	Enseignement oral sous forme anecdotique, continué. — Nouveaux récits encore très simples.	Approprier ces récits aux prières et aux notions de catéchisme déjà apprises, par exemple: Notre-Seigneur enseignant aux apôtres à prier (l'Oraison dominicale); institution du sacrement de pénitence (la confession); le déluge (le péché); Caïn et Abel (Homicide point ne seras); promulgation de la loi sur le Sinaï (les commandements de Dieu); l'adoration des mages (acte d'adoration); le saint homme Job (acte d'offrande); la dernière Cène (sacrement de l'Eucharistie).
3e *Année*	Etude du manuel, commencée.	De la création au gouvernement des Juges.

2ème degré

4e *Année*	Etude du manuel, continuée.	Revue de la troisième année; étude continuée—du gouvernement des juges à la naissance de Notre-Seigneur.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Etude du manuel, complétée.	De la naissance de Notre-Seigneur jusqu'à la fin.
6e *Année*	Revision générale.	Avec étude plus approfondie de la géographie de la Palestine.

Etudier l'histoire dans un manuel ne consiste pas à apprendre un texte par cœur. Cette méthode serait stérile et dégoûterait vite les enfants.

Le maître est tenu, même quand les élèves ont un manuel d'histoire, à commencer par raconter le fait, ou tout au moins par le lire lui-même d'une façon expressive et vivante. Il le fera ensuite reproduire oralement par un ou plusieurs enfants. Ensuite le texte du manuel sera lu par les élèves et expliqué avec soin, quant aux idées et quant aux mots; alors seulement pourra commencer l'étude de la leçon dans le manuel.

Les interrogations devront être posées de manière à empêcher absolument toute tentation de récitation littérale. Ce procédé fera vite comprendre aux enfants ce que l'on attend d'eux: l'intelligence du texte, un compte rendu à leur façon de la leçon étudiée dans le manuel; mais jamais une récitation par cœur, si ce n'est pour les sommaires, certaines formules ou définitions, certains mots historiques.

Instruction morale et religieuse

HISTOIRE SAINTE

Les lieux géographiques devront être montrés sur la carte, même aux jeunes enfants.

Si le manuel est illustré, on fait rendre compte des gravures—déjà expliquées elles aussi en guise de préparation à l'intelligence des faits historiques qu'elles représentent.

Dans les classes inférieures, il faut s'appliquer à mener de front les prières, le catéchisme et l'histoire sainte, trois spécialités qui s'illustrent si bien mutuellement.

Pour développements supplémentaires, voir les notes ajoutées au programme de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Eglise.

NOTIONS D'HISTOIRE ANCIENNE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Notions sommaires d'histoire ancienne, rattachées à l'étude de l'histoire sainte;—au moyen de lectures choisies, expliquées par le maître et résumées par les élèves.	Faire acquérir quelques notions très sommaires:—sur les Egyptiens, à propos de la captivité du peuple juif;—sur les Assyriens, à propos de la destruction des royaumes de Juda et d'Israël par les rois de Ninive et de Babylone;—sur les Perses, à l'occasion du retour des Juifs dans leur patrie.
8e Année	Notions sommaires d'histoire ancienne rattachées à l'étude de l'histoire sainte;—au moyen de lectures choisies, expliquées par le maître et résumées par les élèves.	Faire acquérir quelques notions sommaires:—sur les Grecs, à propos de Jérusalem menacée par Alexandre le Grand;—sur les Romains, à l'occasion de la naissance et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y a plus d'un avantage à rattacher l'histoire des peuples anciens à l'étude de l'histoire sainte. Cette méthode fera comprendre plus facilement aux élèves la trame des principaux événements dont s'est composée l'histoire profane avant la venue du Messie, ainsi que les desseins providentiels qui ont présidé à la succession des grands empires païens. Elle les aidera aussi à localiser dans le cours des siècles, sans grand effort de mémoire, les faits importants et utiles à retenir. Ils seront enfin, de la sorte, mieux préparés à remarquer et à apprécier les immenses bienfaits apportés au monde par la civilisation chrétienne. C'est pour cette dernière raison surtout que l'étude de l'histoire ancienne a été rattachée à celle de l'histoire sainte.

Instruction morale et religieuse

BIENSEANCES

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1ère Année	Enseignement oral. —Notions usuelles très simples: règles élémentaires de politesse dans le langage, le maintien, la bonne tenue.	Comment on doit répondre, interroger, interrompre.—Maintien de la tête, du visage, des bras, des mains, des pieds.—Bonne tenue dans les vêtements. —Le mouchoir de poche.
2e Année	Enseignement oral. — Notions usuelles très simples: bienséances à l'égard des autres; dans l'église.	Règles de politesse à l'égard des parents, des supérieurs, des vieillards, des prêtres. Règle de conduite à tenir vis-à-vis les serviteurs, les pauvres, les mendiants, etc. Bonne tenue à l'église.
3e Année	Enseignement oral. —Bienséances dans les repas, et les relations sociales les plus usuelles.	La politesse dans les repas;—le salut;—la poignée de mains.
		2nd degré
4e Année	Enseignement oral. —Bienséances dans la conversation, les relations de rencontre, la promenade.	La conversation, la voix, le langage, les gestes, —défauts à éviter.—Relations de rencontre: abord, départ.—La promenade à pied, en voiture.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Enseignement oral. —Bienséances dans les visites.	Règles à suivre dans les visites en général.— Les différentes espèces de visites;—la carte de visite;—les présentations.
6e Année	Enseignement oral. —Bienséances dans certaines circonstances particulières de la vie sociale et religieuse.	Les présents.—Formules de billets d'invitation et de lettres de faire-part. Règles à suivre dans les cérémonies du baptême, des funérailles, du mariage.

Instruction morale et religieuse

BIENSEANCES

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	Enseignement oral. — Revue générale des cours précédents.	A ce degré, le maître pose aux élèves des questions plutôt générales; les élèves y répondent, en ayant soin d'abord de bien déterminer l'objet de la leçon, de le partager ensuite en ses divisions naturelles et logiques, puis de donner à chacune de ces divisions les développements qu'elles comportent. On devra aussi s'appliquer à montrer aux élèves que la politesse et les bienséances reposent fondamentalement sur les vertus chrétiennes, la charité, le respect.
8e *Année*	Enseignement oral. — Revue générale des cours précédents.	Comme la septième année.

Il ne saurait être question d'enseigner aux enfants, du cours élémentaire surtout, les règles si compliquées et si variables de l'étiquette.

Leur apprendre d'une façon générale à être polis, à observer les convenances chrétiennes, à éviter dans leurs relations ce qui pourrait blesser et choquer, tel est le but que l'on doit se proposer.

La mission du maître est donc bien limitée. Elle consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, les notions essentielles de savoir-vivre communes à tous les gens bien élevés.

Et cet enseignement ne se confond, ni par le ton ni par le caractère, avec une leçon proprement dite.

Il se donne, occasionnellement, sous forme de conseils, de maximes, d'exhortations; il se donne encore sous forme d'exercices pratiques, ou par des rappels toujours persuasifs à la bonne tenue, à la politesse envers les autres, au respect des supérieurs, à la convenance dans le langage, etc.

La tâche se borne à accumuler dans l'esprit et le cœur des enfants assez de bons exemples, de bonnes impressions, de saines habitudes, pour qu'ils emportent de l'école des manières polies, réservées et respectueuses.

Plus tard, ces premières leçons pourront recevoir quelques développements relatifs aux circonstances usuelles de la vie sociale. Mais toujours, elles devront rester élémentaires et ne jamais entrer dans ces détails d'étiquette conventionnelle, qui sont admis ou requis en certains milieux, et qui pourraient être considérés ailleurs comme des marques de mauvaise éducation.

Les élèves, à leur sortie de l'école, se modèleront facilement d'après les usages du monde qu'ils fréquenteront. Ce qu'il leur importe d'avoir acquis, c'est la vertu de politesse, c'est l'habitude des bienséances humaines. Le reste se greffera sans difficulté sur ce fond précieux.

Quant aux cartes de visites, aux formules de billet d'invitation et de lettre de faire-part, il sera très utile d'en proposer de temps à autre quelques modèles, soit dans les leçons d'écriture, soit dans les dictées.

Instruction morale et religieuse

LECTURE LATINE

COURS ELEMENTAIRE

		2nd degré
4e *Année*	Lecture des prières latines apprises cette même année.	Soigner l'articulation, les pauses marquées par la ponctuation, les pauses spéciales à la lecture des prières latines, et autant que possible l'accentuation.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Lecture des chants liturgiques de l'ordinaire de la messe.	Soigner l'articulation, les pauses marquées par la ponctuation, les pauses spéciales à la lecture des chants liturgiques, et autant que possible l'accentuation.
6e *Année*	Lecture des chants liturgiques de l'ordinaire des vêpres.	Comme la cinquième année.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	Lecture terminée des prières et des chants liturgiques usuels.	Soigner l'articulation, les pauses marquées par la ponctuation, les pauses spéciales à la lecture des chants liturgiques, et autant que possible l'accentuation.
8e *Année*	Lecture générale des prières et des chants liturgiques.	Comme la septième année.

Instruction morale et religieuse

LECTURE LATINE

Autant qu'elles sont à leur portée, on fera aux élèves quelques remarques sur l'articulation, les pauses, et même sur l'accentuation.

L'ARTICULATION.—Dans la province de Québec, l'usage a prévalu d'appliquer à la lecture du latin à peu près la prononciation de la langue vulgaire;—sauf en quelques diocèses où l'on a adopté la prononciation romaine. Les maîtres feront bien d'enseigner aux enfants la prononciation en usage dans leur localité.

LES PAUSES.—Dans la lecture du latin, il y aurait à observer la ponctuation logique et la ponctuation graphique. Mais les élèves ne peuvent marquer la première puisqu'ils ignorent la langue latine. Du moins doivent-ils respecter les pauses indiquées par les signes de ponctuation et par les astérisques. On y tiendra très particulièrement dans la lecture des prières et des psaumes.

L'ACCENTUATION.—L'accentuation latine est la distinction des syllabes en fortes et en faibles, pour marquer la lecture des premières par une légère élévation de la voix. La quantité syllabique est la distinction des syllabes en longues et en brèves, pour marquer la lectures des premières par une durée un peu plus grande.

Mais, en pratique, on pourrait peut-être s'en tenir sans inconvénient à cette règle assez générale que l'accent domine la quantité dans la lecture du latin liturgique.

Au reste, dans la plupart des livres de chant, certaines syllabes sont marquées par un accent; les enfants doivent être habitués à faire sentir modérément ces syllabes en lisant.

Instruction morale et religieuse

HISTOIRE DE L'EGLISE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Etude monographique, avec appréciation raisonnée des causes et des effets; et puis exercices variés d'application, de contrôle, de répétition.	L'Eglise chrétienne en Palestine et persécution juive.—Etablissement de l'Eglise chez les Gentils.—La chaire de saint Pierre à Rome.—Persécutions des empereurs romains: auteurs, martyrs, nature des supplices, apologistes, résultats.—La paix et le triomphe de l'Eglise.—Constantin.—L'action sociale de l'Eglise dans les premiers siècles.—Principales hérésies des cinq premiers siècles: auteurs, nature, pays où elles se répandent, conciles généraux qui les condamnent, résultats.—Les Pères de l'Eglise grecque et latine.—Vie monastique en Orient.—Invasion des barbares et chute de l'empire d'Occident.—Principales hérésies du moyen-âge: auteurs, nature, pays où elles se répandent, conciles ou papes qui les condamnent.—Vie monastique en Occident.—Conversion de l'Irlande et de l'Ecosse. Conversion des Francs.—Conversion des Anglais. Conversion de l'Allemagne. — Conversion des Danois et des Suédois.—Conversion des Polonais et des Russes.—Conversion des Normands, des Hongrois et des Danois d'Angleterre. — Souveraineté temporelle des papes; ses origines.—L'islamisme, conquête des musulmans sur les chrétiens. — Schisme grec. — Action sociale du clergé de France aux Xe et XIe siècles.—Lutte du sacerdoce et de l'empire.—Querelle des investitures.— Les Croisades: principaux faits, principaux personnages, résultats.—Les ordres militaires. — Les ordres religieux du moyen-âge. — Action sociale du Saint-Siège aux XIIe et XIIIe siècles. Les lettres chrétiennes et l'architecture religieuse au XIIe et XIIIe siècles.—Inquisition romaine et ecclésiastique au XIIIe siècle.—Les papes d'Avignon.—Grand schisme d'Occident.—Lutte des papes contre les Turcs.
8e Année	Etude monographique, avec appréciation raisonnée des causes et des effets: et puis, exercices variés d'application, de contrôle, de répétition.	Les ordres religieux des temps modernes.—Réforme intérieure de l'Eglise au XVIe siècle.—Réformation religieuse de l'Espagne.—Inquisition espagnole et politique des XVe et XVIe siècles. — La prétendue réforme protestante. — Schisme d'Angleterre.—Concile de Trente.—Les guerres de religion.—Conversion des Indes et du Japon.—Etablissement de l'Eglise dans le Nouveau-Monde.—Premiers missionnaires au Canada.—Martyrs au Canada.—Fondation de l'Eglise canadienne.—Premier évêque.—Le jansénisme.—Les articles de 1682. — Le philosophisme au XVIIIe siècle.—La suppression des jésuites.—Constitution civile du clergé en France, et persécution révolutionnaire.—Concordat de Pie VII et de Napoléon.—Invasion des Etats-Pontificaux.—Concile du Vatican.—Pontificats de Léon XIII et de Pie X.

Instruction morale et religieuse

HISTOIRE DE L'EGLISE

Il ne peut s'agir de faire apprendre aux élèves tous les événements sans exception qui composent l'histoire de l'Eglise.

Il suffit de leur indiquer à grands traits la marche bienfaisante de l'Eglise à travers les âges, en leur faisant sentir son influence civilisatrice sur la société, la famille et l'individu. Il suffit de les faire assister à ses alternatives de souffrances et de joies, à ses alternatives de persécutions et de triomphes.

Mais il convient cependant de mettre en relief les principaux personnages qui figurent dans cette histoire: les grands papes, les Pères de l'Eglise, les fondateurs d'ordres religieux, les apôtres des nations, les chefs d'hérésie ou de schisme, les persécuteurs et les ennemis de la foi chrétienne; enfin tous les faits dominants et tous les événements d'importance capitale.

Afin d'abréger le cours et d'y mettre plus d'ordre et d'unité, que l'on s'en tienne à la forme indiquée par le programme et que l'on procède par l'étude monographique.

Ce procédé permettra de réunir en faisceaux les faits de même nature, sans nuire à la succession chronologique des événements. On gagnera ainsi un temps considérable et les phases principales de la vie de l'Eglise se graveront mieux dans la mémoire. Mais la plupart des questions inscrites dans le programme embrassant un champ assez vaste, les simplifier pour qu'elles soient mieux comprises et mieux retenues, telle est la règle invariable qu'on doit s'imposer. Cette simplification consiste à élaguer ce qui est d'influence trop secondaires,—à choisir, pour y insister, les faits importants et les dates principales.

Il appartient au maître de dresser le tableau de ces dates, et d'aider les élèves à se rendre compte des conditions dans lesquelles les événements se sont accomplis, ainsi que de leurs causes et de leurs conséquences. Il est également de son devoir d'exercer le jugement et la conscience des élèves, en leur faisant porter sur les faits et les personnages des appréciations morales, non pas toutes faites, mais raisonnées et motivées;—et cela par des interrogations qui exercent l'initiative et l'activité intellectuelles.

Dans cette tâche difficile, que l'on ne néglige aucun des procédés d'enseignement conseillés au professeur d'histoire: l'usage des sommaires contenus dans le manuel, ou préparés par le maître, le tableau noir pour le tracé des cartes historiques, les résumés synoptiques, l'explication des mots inconnus aux élèves, les gravures et enfin le recours à la géographie.

Pour ce qui est de l'emploi du manuel, le maître devra indiquer les parties—toujours rares—à apprendre textuellement, et les parties dont les élèves se contenteront de reproduire le sens.

Enfin pour que l'étude de l'histoire soit profitable et durable, chaque leçon doit être suivie d'exercices qui en gravent les notions dans l'esprit: exercices d'application sous forme de devoirs écrits; exercices de contrôle, dont les principaux sont les interrogations, les compositions proprement dites et les examens; exercices de répétition en leurs mode ordinaires, récapitulatirons et revisions.

Langue française

LECTURE—DICTION—RECITATION DE MEMOIRE

COURS ELEMENTAIRE

1er degré

1e *Année*	Lecture élémentaire: (*a*) Lecture matérielle; (*b*) Exercices combinés de lecture-écriture, d'orthographe d'usage et de langage. (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire.	(*a*) Etude des voyelles et d'une consonne graduellement: étude des sons simples.—Combinaisons d'articulations et de sons formés d'abord de deux lettres—ensuite de trois lettres—avec les diverses transpositions de ces lettres dans la syllabe, de manière à former des mots ayant un sens. De là, passer à des phrases très simples formées de mots déjà étudiés.—Aborder dès lors des mots formés de plusieurs syllabes, en suivant toujours le même ordre progressif, pour atteindre la lecture de petites phrases composées de ces mêmes mots.—Soigner l'émission des différents sons et l'articulation, corriger constamment les défauts de prononciation. — Faire déjà observer et distinguer dans la lecture les accents et les signes de ponctuation. (*b*) Explication, sous forme de causerie, du texte et de quelques mots tirés de la leçon.—Exercices d'épellation de mémoire.—Copie, transcription de mémoire, et dictées très faciles bien en rapport avec la leçon.—Interrogations de contrôle très simples. (*c*) Récitation de morceaux très courts lus et expliqués d'abord, appris ensuite;—en vers et en prose.
2e *Année*	Lecture courante: (*a*) Lecture matérielle; (*b*) Exercices combinés de lecture-écriture, d'orthographe d'usage et de langage. (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire.	(*a*) Donner encore une attention spéciale à l'émission des sons, à l'articulation et aux défauts de prononciation. — Soigner en outre les liaisons et les arrêts de ponctuation. (*b*) Explication courte et très claire du texte et des mots nouveaux.—Exercices d'épellation de mémoire.—Copie, transcription de mémoire, et dictées bien en rapport avec la leçon.—Compte rendu oral de la leçon. (*c*) Récitation de morceaux d'un genre très simple, lus et expliqués d'abord, appris ensuite.
3e *Année*	Lecture courante continuée: (*a*) Lecture matérielle; (*b*) Exercices combinés de lecture, d'orthographe et de préparation aux essais de rédaction; (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire.	(*a*) Comme la deuxième année.—En outre, habituer les élèves à observer les pauses exigées par le sens.—Les former à lire sans hésitation, à vaincre certaines difficultés spéciales, par exemple: les diphtongues, les équivalences, les lettres muettes.—Les initier à l'expression des sentiments marqués dans le texte. (*b*) Explication du texte, des mots et des expressions plus difficiles.—Recherche de l'idée générale, indication des idées secondaires.—Epellation de mémoire de certains mots difficiles.—Résumé oral et quelquefois écrit de la leçon, préparé par le maître. (*c*) Récitation de fables, de petites poésies, de quelques morceaux en prose, avec explication préalable.

Langue française

LECTURE—DICTION—RECITATION DE MEMOIRE

COURS ELEMENTAIRE

4e Année	Lecture courante continuée: (a) Lecture matérielle; (b) Exercices combinés de lecture, d'orthographe et de rédaction; (c) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire.	*2nd degré* (a) Comme la troisième année.—En plus, faire acquérir plus d'aisance et une vitesse progressive.—Amener les élèves, par l'audition, à prendre les intonations en harmonie avec les sentiments et les idées marqués dans le texte. (b) Comme la troisième année. (c) Comme la troisième année.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Lecture expressive: (a) Lecture; (b) Exercices combinés de lecture, d'orthographe, de rédaction et de préparation à l'analyse littéraire; (c) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire.	(a) Comme la quatrième année.—Et, en outre, culture spéciale des intonations et des inflexions.—Accentuation des mots de valeur. (b) Comme la quatrième année. — Et en plus, recherche orale et analyse écrite des sentiments et des idées renfermés dans le texte de la leçon. (c) Récitation expressive de morceaux choisis en prose et en vers, de dialogues et de scènes empruntés aux classiques français et aux écrivains canadiens,—avec explication préalable.
6e Année	Lecture expressive, continuée: (a) (b) (c) Comme la cinquième année.	(a) Comme la cinquième année.—De plus: étude plus méthodique des principaux éléments de la diction matérielle et de la diction interprétative. (b) Analyse, orale et écrite, des sentiments et des idées renfermés dans le texte de la leçon. (c) Récitations expressives variées, empruntées aux classiques français et aux écrivains canadiens,—avec explication préalable.

Langue française

LECTURE—DICTION—RECITATION DE MEMOIRE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Lecture expressive continuée: (a) Lecture; (b) Exercices combinés de lecture, d'orthographe, de composition française et d'analyse littéraire proprement dite; (c) Exercices combinés de lecture, de diction, de déclamation et de récitation de mémoire.	(a) Culture du mouvement, de la voix, de la physionomie et des gestes.—Mettre beaucoup de sobriété dans la déclamation. (b) Analyse littéraire, orale et écrite, des textes lus ou déclamés. (c) Récitation expressive et déclamation de morceaux variés, empruntés aux classiques français et aux écrivains canadiens,—avec analyse littéraire préalable.
8e Année	Lecture expressive, continuée: (a) (b) (c) Comme la septième année.	(a) (b) (c) Comme la septième année.

Quelle que soit la méthode employée, la leçon de lecture doit toujours comprendre pour les commençants: 1. une revision de la leçon précédente; 2. quelques explications sur les nouveaux éléments à étudier; 3. la lecture de ces éléments par le maître; 4. la lecture collective; 5. la lecture individuelle. Le texte de la leçon doit être écrit au tableau noir, en caractères d'imprimerie et au-dessous en caractères manuscrits, de manière que les éléments se correspondent. Les enfants seront immédiatement exercés à reproduire ces caractères. Car il est nécessaire qu'ils s'habituent à lire le plus tôt possible l'écriture autographiée. L'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture imposé par le programme, les y formera sans effort, et les dispensera de s'exercer à lire dans ces recueils si improprement appelés *manuscrits* jadis en usage dans les classes.

Il n'est pas opportun d'enseigner toutes les lettres de l'alphabet avant de commencer la lecture des mots. Mieux vaut enseigner deux ou trois lettres pour commencer, et étudier tout de suite de petits mots qu'on peut former avec ces lettres. On forme des mots nouveaux à mesure qu'on amène des lettres nouvelles.

Les éléments de la lecture connus et possédés, il faut amener les élèves à lire couramment, grâce à une longue et patiente pratique. Voici dans quel ordre gradué peuvent se succéder tout d'abord les différentes parties d'une leçon de lecture courante: 1. le texte est lu par tous les élèves à la fois très lentement, de façon à détacher, à scander chaque syllabe, mais aucune intonation particulière; 2. le sens général du morceau ainsi que celui de chaque phrase et de tous les mots un peu difficiles sont expliqués par le maître, et cette explication est suivie d'interrogations de contrôle; 3. le maître lit ensuite le morceau avec l'intonation convenable; 4. après vient la lecture collective avec intonation; 5. puis la lecture individuelle; 6. et pour finir, des exercices combinés d'orthographe et de rédaction orale ou même écrite.

Plus tard la nature et l'ordre de ces exercices seront un peu modifiés: 1. lecture par le maître; 2. explication par le maître et les élèves; 3. lecture individuelle par les élèves; 4. exercices combinés d'orthographe et de rédaction.

Langue française

LECTURE—DICTION—RECITATION DE MEMOIRE

Mais il est évident que la leçon de lecture proprement dite reste toujours l'affaire principale; c'est à elle qu'il faut consacrer la plus grande partie du temps dont on dispose.

Cependant, avec les élèves plus avancés, une part plus importante peut être accordée aux exercices connexes. Par exemple, afin d'intéresser la classe et de l'initier à l'art d'écrire, on fait remarquer le plan que l'auteur a suivi, les moyens employés pour développer l'idée principale et même les idées secondaires; et on ne laisse pas passer, sans les signaler, les beautés littéraires les plus accessibles aux jeunes esprits.

Terminons par une observation générale, mais de la plus grande importance. Ce serait mal comprendre son devoir que de faire lire successivement et sans choix tous les chapitres des différents livres de lecture. Une sélection s'impose à raison du milieu fréquenté par les enfants, et en vue aussi de leurs besoins futurs. Sans doute, il est un fond commun utile à tous les élèves; mais il est incontestable, d'un autre côté, que les exigences des écoles urbaines et des écoles rurales ne peuvent être absolument les mêmes.

Il appartient au maître de choisir dans le manuel les leçons les plus propres à développer chez les uns les connaissances industrielles et commerciales, chez les autres, les connaissances agricoles et le goût de la culture.

Cette observation s'applique à la plupart des spécialités enseignées à l'école. Un éducateur soucieux de sa mission ne l'oublie jamais. Il s'évertue sans cesse à orienter son enseignement de la façon la plus profitable et la plus pratique pour l'ensemble de ses élèves.

A la lecture se rattachent la diction et la récitation de mémoire. L'habitude de la récitation bien faite est, au reste, le meilleur moyen de former les élèves à une lecture intelligente, accentuée, expressive. C'est aussi un précieux exercice de langage et de rédaction. Que les maîtres fassent donc apprendre beaucoup de morceaux par cœur, en prose et en vers; parce que si les vers se gravent plus facilement dans la mémoire et se retiennent mieux, la prose pourtant est plus naturelle et fournit plus de mots et de tours de phrase qui serviront plus tard.

Langue française

ECRITURE

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e *Année*	Explication des principes (position du corps et du bras, tenue du cahier et de la plume) et des éléments les plus simples de l'écriture ; — premiers exercices.	Explication orale bien graduée, au tableau noir, des formes radicales et de leurs dérivés. Devoirs d'application surveillés, le plus tôt possible sur le cahier, avec modèles mobiles No 1.
2e *Année*	Explication continuée des principes et des éléments de l'écriture; exercices gradués.	Explication orale continuée, au tableau noir, des formes radicales et de leurs dérivés. Exercices surveillés d'application sur le cahier, avec modèles mobiles No II.
3e *Année*	Revision des principes et des éléments de l'écriture ; exercices variés.	Revue des deux premières années, avec étude spéciale des majuscules. Emploi alternatif, surveillé, du cahier avec modèles mobiles No III et du papier libre. Premiers exercices au cahier de devoirs journaliers.
		2nd degré
4e *Année*	Revision générale et formation d'une bonne écriture courante.	Exercices particuliers pour le développement du mouvement de la main, et la formation d'une écriture courante et rapide. Emploi alternatif, surveillé, du cahier avec modèles mobiles No IV et du papier libre. Cahier de devoirs journaliers.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Leçons récapitulatives sur les principes et les éléments de l'écriture. Faire acquérir une bonne écriture courante, bien nette et lisible.	Cahier avec modèles mobiles, Nos V et VI; papier libre. Cahier de devoirs journaliers.
6e *Année*	Leçons récapitulatives sur les principes et les éléments de l'écriture. Culture spéciale de la régularité et de l'élégance dans l'écriture.	Cahier avec modèles mobiles Nos VII et VIII; papier libre. Cahier de devoirs journaliers.

Langue française

ECRITURE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	Leçons récapitulatives de temps à autre, avec exercices variés d'application.	Modèles mobiles, papier libre. Cahiers de devoirs journaliers.
8e *Année*	Comme la septième année.	Comme la septième année.

La leçon d'écriture comprend les exercices suivants: 1. lecture par les élèves des lettres ou des mots qu'ils vont avoir à copier; 2. explication orale, raisonnée et graduée des éléments graphiques, avec tracé au tableau noir; 3. exposition méthodique des principes ou conseils relatifs à la tenue du corps, du bras, du cahier,du crayon ou de la plume; 4. devoir d'application, avec surveillance et correction individuelle par le maître; 5. correction collective au tableau noir.

Les premiers éléments, c'est-à-dire les formes radicales et leurs dérivés, peuvent être exposées comme suit: les lettres formées de lignes droites et de courbes simples; les lettres formées de courbes combinées; les liaisons des lettres les unes avec les autres.

L'usage de l'ardoise n'étant pas autorisé pour la leçon d'écriture, les maîtres s'en tiendront strictement à cette règle: ils feront écrire tout d'abord sur le papier avec un crayon tendre, et le plus tôt possible avec une plume.

Quant aux exemples, le programme recommande l'emploi des modèles lithographiés mobiles. En conséquence, l'école devra posséder chacun de ces modèles en autant d'exemplaires qu'il y a d'élèves dans une division, afin que tous puissent copier le même en même temps, et que les explications s'adressent à toute une catégorie d'écoliers de même force. Car il est bien entendu que l'usage des modèles imprimés ne dispense en aucun cas le maître de faire au tableau noir, avec tracé à l'appui, une véritable leçon orale.

Avec les commençants surtout, aller lentement est une condition de réussite. On ne craindra donc pas de revenir sur un exercice manqué.

Toutefois, il ne convient pas de s'attarder trop dans les exercices préparatoires.

Un moyen très efficace d'améliorer les mauvaises écritures, c'est de n'exiger que la correction d'un seul défaut à la fois: diviser la difficulté, c'est la résoudre plus facilement.

Enfin il importe de ne jamais perdre de vue que si les exercices spéciaux sont excellents, on n'obtiendra pourtant une bonne écriture qu'en obligeant les élèves à soigner constamment tous leurs devoirs sans exception.

On veillera aussi à ce que tout ce qu'ils écrivent soit exempt de certains défauts nuisibles à la clarté du texte et à l'harmonie de son aspect. L'emploi du papier libre, sans marge ni réglure, rendra ici de précieux services.

On habituera l'élève à y tracer des lignes d'écriture droites, régulières, également espacées. On lui fera des observations du genre de celles-ci: voici une page commencée trop haut ou finie trop bas; voici un titre qui n'est pas au milieu de la page; voici le commencement d'un alinéa qui n'est pas mis en retrait; voici une marge irrégulière; voici un mot coupé à la fin de la ligne où la scission porte au milieu de la syllabe; en voici un autre dont les dernières lettres accumulées s'infléchissent sur le bord extérieur de la page, etc., etc.

Le jour de l'examen public, on doit produire les cahiers des élèves—et non pas des échantillons préparés spécialement en vue de l'examen, quelques jours auparavant.

Langue française

GRAMMAIRE

COURS ELEMENTAIRE

1er degré

1e *Année*	Initiation, sous forme d'entretien. —Notion des éléments les plus simples, — exercices d'application, très faciles.	Faire connaître, dans les textes lus ou les leçons orales, d'abord: les voyelles, les consonnes, des noms, des qualificatifs, des verbes ensuite, des noms singuliers et pluriels, des noms masculins et féminins, des qualificatifs singuliers et pluriels, des qualificatifs masculins et féminins.
2e *Année*	Initiation continuée sous forme de conversation. — Les premiers éléments continués.— Exercices d'application oraux d'abord, écrits ensuite, très faciles.	Le *nom*.—Notions très simples sur le nom —genre et nombre; attirer l'attention sur la formation des pluriels. L'*adjectif qualificatif*. — Notions très simples sur l'adjectif qualificatif — genre et nombre; attirer l'attention sur la formation des pluriels et des féminins. Le *verbe*.—Notions très simples sur le verbe; conjugaison orale—en propositions complètes:— d'abord, de l'indicatif présent, du passé indéfini, du futur simple des verbes *être* et *avoir*, et de quelques verbes fréquemment employés; plus tard, conjugaison à tous les temps de l'indicatif.
3e *Année*	Emploi du manuel combiné avec la forme orale, celle-ci dominante. —Etude plus étendue des éléments déjà appris; mais toujours d'après le procédé expérimental. — Exercices d'application et d'invention.	Revision de la deuxième année. Le *nom*.—Nom propre, nom commun; règles les plus simples de la formation du pluriel. L'*article*.—Notion générale des articles; idée des espèces. L'*adjectif qualificatif*.—Règles les plus simples de la formation du pluriel et du féminin; règle générale de l'accord de l'adjectif avec le nom. L'*adjectif déterminatif*.—Idée de l'adjectif déterminatif en général. Le *verbe*.—Conjugaison orale et écrite—en propositions complètes—à tous les temps et à tous les modes des verbes fréquemment employés, réguliers ou irréguliers; idée des modes; règle générale de l'accord du verbe avec le sujet; attirer l'attention sur l'orthographe du participe passé sans auxiliaire, avec l'auxiliaire être. Le *pronom*.—Notions sur le pronom en général; idée des espèces. Les *mots invariables*.—Les faire reconnaître, et notions élémentaires.

Langue française

GRAMMAIRE

COURS ELEMENTAIRE

4e Année	Emploi du manuel, forme orale dominante et procédé expérimental. —Etude plus approfondie et méthodique de tous les éléments.—Excices variés d'application et d'invention.	*2nd degré* Revision des années précédentes. Le *nom.*—Les noms composés; étude continuée [illegible]e la formation du pluriel des noms communs et [illegible]es noms propres; notions usuelles sur la formation du pluriel des noms composés. L'*article.*—Elision, contraction; idée des espèces plus développée. L'*adjectif.*—Etude continuée dc la formation du pluriel et du féminin; règle de l'accord de l'adjectif qualifiant plusieurs noms. Observations usuelles sur l'orthographe de certains adjectifs qualificatifs: grand, feu, demi, nu, ci-joint, ci-inclus. L'*adjectif déterminatif.*—Distinction des espèces. Observations usuelles sur l'orthographe et l'emploi de certains adjectifs déterminatifs: vingt, cent, mil, mille, même, tout, quelque. Le *pronom.*—Distinction [illegible] espèces; règles d'accord; observations [illegible] importantes sur l'orthographe et l'emploi [illegible] certains pronoms usuels: en, y, à qui, auquel, d'où, dont, etc. Le *verbe.*—Conjugaisons orales et écrites—sous formes variées,—y compris les verbes réfléchis ou pronominaux et les verbes impersonnels; exercices pratiques sur l'emploi du subjonctif, sur la concordance des temps; règles de l'accord du participe passé, sans auxiliaire, avec les auxiliaires être et avoir; remarques sur l'orthographe de certains verbes dont l'avant dernière syllabe se termine par *e* muet ou *é* fermé; et des verbes en cer, ger, eter, eler, yer, ier; en ir, en aître et en oître, en indre et en oudre; différence entre le participe présent et l'adjectif verbal. Les *mots invariables.*—En distinguer les espèces; observations pratiques sur l'emploi de certains mots invariables: plutôt, plus tôt, parce que, par ce que, quoique, quoi que, quand, quant, etc.

Langue française

GRAMMAIRE

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Revision des éléments ; et règles les plus usuelles de la syntaxe.	Emploi dominant du procédé expérimental, et initiation à la forme déductive.—Multiplier et varier les exercices d'application et d'invention. La forme déductive consiste à aller de la règle aux exemples. Le maître formule la règle; il l'explique, puis l'applique à des exemples écrits au tableau noir; enfin, il demande aux élèves de trouver eux-mêmes des exemples en application de cette règle. Il est avantageux d'initier les élèves à cette méthode, surtout à l'occasion des revues, lesquelles pourront ainsi se faire beaucoup plus rapidement.
6e Année	Revision des éléments ; syntaxe d'accord, et principales règles de la syntaxe de construction.	Procédé expérimental et forme déductive.—Multiplier et varier les exercices d'application et d'invention.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Revision de la syntaxe d'accord; étude complétée de la syntaxe de construction.	Emploi alternatif du procédé expérimental et de la forme déductive; avec exercices variés d'application et d'invention.
8e Année	Récapitulation générale.	Forme déductive; avec exercices variés d'application et d'invention.

Au début, l'enseignement de la grammaire se rattache à celui de la lecture. Comme il importe avant tout de mettre l'enfant en possession d'une certaine quantité d'idées et de mots, on ne le fait jamais trop parler, observer et rendre compte de ses observations. Il ne s'agit encore que de faire reconnaître les noms contenus dans la leçon de lecture. Celle-ci ayant été expliquée à son heure, les enfants ne trouvent rien de trop abstrait dans cette recherche. On leur donne de la même manière une idée du genre et du nombre des noms. Plus tard, on leur fait distinguer des qualificatifs et des verbes, le genre et le nombre des qualificatifs.

Comme devoir d'application, les mots qui ont fait l'objet de la leçon de grammaire et qui ont été écrits au tableau par le maître, sont copiés par les enfants.

Langue française

GRAMMAIRE

Pendant toute la deuxième année, la leçon garde encore la forme d'une causerie. Le maître pose quelques questions bien choisies d'avance, et les réponses qui serviront d'exemples pour la leçon du jour sont écrites au tableau noir. Le maître part de ces exemples et, par des interrogations habilement conduites, amène les enfants à trouver eux-mêmes la règle. Il formule ensuite cette règle avec précision; puis les élèves cherchent de petites phrases d'application. Enfin la rèlge est récitée plusieurs fois collectivement.

Ainsi, pour enseigner comment se forme le pluriel des noms, on écrit sur le tableau noir plusieurs noms, au singulier dans une colonne, au pluriel dans une autre. Les élèves en examinent l'orthographe et le sens, et *découvrent* la règle.

Les exercices écrits doivent être faciles et toujours expliqués préalablement.

Les leçons de grammaire aux élèves plus avancés et pourvus d'un manuel comprennent d'abord des interrogations individuelles sur la leçon précédente; puis l'explication de la nouvelle leçon, encore d'après le procédé expérimental tel qu'exposé plus haut. Des exercices oraux et écrits d'application et d'invention, nombreux et de formes variées, servent de contrôle pour s'assurer que les leçons ont été bien comprises et retenues.

Dans les cours supérieurs cette marche peut être modifiée et abrégée. Mais ce n'est que dans les dernières années, et graduellement, qu'il est utile d'employer la forme dogmatique ou déductive. Là encore, il faut souvent recourir à la méthode de recherche, faisant appel à l'initiative de l'élève et l'aidant à trouver, ou tout au moins à contrôler, les règles nouvelles qu'on veut lui apprendre.

A tous les degrés, l'enseignement de la grammaire doit tendre non seulement à former les écoliers à l'art d'écrire, mais aussi, et peut-être plus encore, à l'art de parler. En conséquence, que l'on multiplie les exercices oraux, qu'on s'efforce de les rendre intéressants. Et ils seront intéressants du moment que le maître y mettra beaucoup de variété et d'animation, qu'il leur donnera un caractère pratique et usuel. Partant, jamais de ces subtilités inutiles, jamais de ces nomenclatures monotones apprises par cœur, jamais de ces longues séries d'exceptions inusitées.

Dans les conjugaisons, surtout, exercices si souvent fastidieux, qu'on s'applique à varier les leçons orales et les devoirs écrits. Avec les jeunes élèves en particulier, qu'on procède par propositions complètes: je chante un cantique, tu chantes un cantique, il chante un cantique;— et puis, pas à tous les temps et à toutes les personnes d'un même verbe, mais à certains temps et à certaines personnes seulement. Et ainsi de suite, en graduant les difficultés et les combinaisons selon la portée des écoliers.

Langue française

ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e *Année*	Petits exercices oraux d'initiation à l'analyse grammaticale et logique.	(a) Analyse grammaticale.—Initiation sous forme orale: faire observer puis rechercher des mots de même nature, déjà étudiés en grammaire, tantôt une espèce, tantôt une autre. (b) Analyse logique.—Initiation sous forme orale: faire observer les éléments essentiels de petites propositions très simples: sujet, verbe, attribut.—Choisir des propositions dont les termes sont exprimés par un seul mot.
2e *Année*	Exercices gradués, encore très simples.	(a) Analyse grammaticale. — Faire rechercher des mots de même nature, déjà étudiés en grammaire, tantôt une espèce, tantôt une autre. (b) Analyse logique.—Faire rechercher oralement les éléments essentiels d'une proposition: sujet, verbe, attribut.
3e *Année*	Exercices plus fermes et méthodiques, mais variés et pas trop longs.	(a) Analyse grammaticale. — Le plus souvent orale, quelquefois écrite.—Nature des mots étudiés en grammaire, avec leurs modifications et leurs fonctions les plus simples. (b) Analyse logique.—Le plus souvent orale, quelquefois écrite.—Recherche et nature des éléments d'une proposition, décomposition de phrases en propositions.
		2nd degré
4e *Année*	Mêmes exercices que l'année précédente, avec développements complémentaires.	(a) Analyse grammaticale.—Comme la troisième année; et développements en rapport avec l'étude de la grammaire. (b) Analyse logique.—Comme la troisième année; en plus, distinction des propositions principales et des propositions complétives.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Exercices gradués, sous forme orale surtout.	(a) Analyse grammaticale. — Revision approfondie du cours précédent, et développement en rapport avec l'étude de la grammaire. (b) Analyse logique. — Revision approfondie du cours précédent; et distinction des espèces de propositions complétives: déterminative, explicative, directe, indirecte, circonstancielle.
6e *Année*	Exercices gradués, sous forme orale surtout.	(a) Analyse grammaticale. — Comme la cinquième année. (b) Analyse logique. — Comme la cinquième année. En outre, notions fondamentales sur la place des termes dans une proposition et dans une phrase.

Langue française

ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

CO.. .S ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Exercices récapitulatifs, de temps à autre.	(a) Analyse grammaticale.—Revue génér des cours précédents. (b) Analyse logique. — Revue générale d cours précédents.
8e Année	Exercices récapitulatifs, de temps à autre.	(a) Analyse grammaticale.—Comme la sep tième année. (b) Analyse logique.—Comme la septième anné

Les exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique doivent être menés d front dès la première année et conduits ensuite parallèlement,—à tous les degrés du cours. L'expérience démontre que c'est la marche la plus naturelle et celle qui présente le moins de difficultés: ces deux sortes d'analyse se prêtant un mutuel et constant secours.

Au surplus, il est clair que pour ces exercices, comme pour tous les autres, il faut de toute nécessité suivre un ordre progressif, échelonner les développements et les difficultés. Le mieux serait de préparer des exercices correspondant aux parties de la grammaire déjà étudiées et à celles-là seulement. L'analyse servirait ainsi de pré-cieux contrôle à l'enseignement grammatical.

La première année, on fera chercher, dans les textes lus, ou de préférence dans les petites dictées, des noms, des qualificatifs, des verbes; plus tard, des noms singuliers et pluriels, des noms masculins et féminins, des qualificatifs singuliers et pluriels, masculins et féminins; et l'on fera observer les éléments essentiels d'une proposition simple: sujet, verbe, attribut.

La deuxième année, on fera chercher en outre l'indicatif présent, le passé indéfini, le futur simple des verbes être et avoir, et de quelques autres verbes faciles; et ensuite tous les temps du mode indicatif;—les élèves seront en même temps habitués à la recherche des éléments d'une proposition: sujet, verbe, attribut.

En troisième année, les exercices seront poussés plus loin, prendront une forme plus méthodique, et marcheront pas à pas avec l'étude de la grammaire. Les élèves indiqueront: la nature des mots; leurs principales modifications, c'est-à-dire les accidents de genre, de nombre, de personne, de temps, etc., ainsi que les rapports les plus simples des mots entre eux: sujet, attribut, complément, etc.—Et ils débuteront dans l'étude de la nature des éléments de la proposition.

Dès la quatrième année, l'analyse grammaticale atteindra à peu près son complet développement, sauf certaines particularités réservées pour la syntaxe; mais sans verser cependant dans l'exagération, en substituant au strict nécessaire les curiosités, les subtilités et les fantaisies. De même, dans l'analyse logique seront réservés pour le cours modèle l'étude des différentes espèces de propositions complétives et tout ce qui a trait à la syntaxe, et seront bannis impitoyablement tous les détails oiseux ou de pure curiosité. On ne peut donner la première phrase venue à analyser tout entière que lorsque la grammaire a été vue elle-même dans son entier. Cette manière de procéder ramènerait d'ailleurs chaque fois des répétitions monotones et inutiles.

Que le maître demande plutôt aux élèves de relever—et cela de préférence encore dans les dictées—aujourd'hui tous les mots d'une espèce déterminée; demain tous les mots masculins et féminins; une autre fois les mots singuliers et pluriels; aujourd'hui les verbes actifs; demain les verbes passifs; et successivement les verbes pronominaux, etc.; ou encore les modifications de certains mots, les rapports de quelques mots entre eux. Et de même pour l'analyse logique.

C'est à la fin des études grammaticales seulement, qu'on pourra de temps à autre, sous forme de récapitulation, faire analyser avec profit toute une phrase, en prenant les mots les uns après les autres.

Langue française

DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e Année	Exercices préliminaires: épellation de mémoire, copie, transcription de mémoire. Petites dictées de mots et de phrases très simples. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Signes orthographiques.*—Faire observer les signes les plus simples à mesure qu'ils se présentent dans la lecture; et petits exercices au tableau noir. *Ponctuation.*—Faire observer les signes les plus simples: le point, le point d'interrogation, le point d'exclamation, la virgule, le point et virgule, les deux points dans la lecture au tableau noir. *Majuscules.*—Faire observer leur emploi dans les leçons de lecture et au tableau noir.
2e Année	Mêmes exercices préliminaires que la première année. Petites dictées graduées de mots et de phrases. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Signes orthographiques.* — Faire observer tous les signes; et donner de petits exercices faciles, oraux et écrits, sur la valeur et l'emploi des signes les plus simples: les accents, la cédile, l'apostrophe. *Ponctuation.*—Exercices très élémentaires, oraux et écrits, sur la valeur et l'emploi de la virgule, du point, du point d'interrogation, du point d'exclamation. *Majuscules.*—Exercer les enfants à commencer par une majuscule le premier mot de chaque phrase, les noms propres.
3e Année	Exercices préliminaires des deux premières années, continués de temps à autre. Dictées: phrases détachées en rapport avec l'étude de la grammaire; texte suivi de 7 à 8 lignes emprunté aux livres de lecture et aux autres leçons du cours. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Signes orthographiques.*—Règles générales sur la valeur et l'emploi de tous les signes, avec exercices oraux et écrits. *Ponctuation.*—Revue des années précédentes; et exercices très élémentaires sur la valeur et l'emploi du point et virgule, des deux points. *Majuscules.*—Règles les plus simples de leur emploi, continuées.
		2e degré
4e Année	Exercices connexes : notions très élémentaires de lexicographie. Dictées : comme la troisième année. —Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Lexicologie.*—Observations très simples sur les mots dérivés et composés, les homographes, les homonymes, les paronymes. *Signes orthographiques.*—Revision des années précédentes; expliquer en outre l'emploi des accents dans certains cas spéciaux—faire distinguer, par exemple, certains mots: à et a, là et la, où et ou, etc. *Ponctuation.*—Règles élémentaires sur tous les signes étudiés précédemment; expliquer en outre l'emploi des guillemets, du tiret, de la parenthèse, de l'alinéa, des points de suspension. *Majuscules.*—Revision des années précédentes et règles usuelles terminées.

Langue française

DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Exercices connexes : notions usuelles plus méthodiques de lexicologie. Dictées: comme les deux années précédentes; — une dizaine de lignes empruntées de préférence aux auteurs classiques. Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Lexicologie.*—Revision de l'année précédent avec exercices gradués.—Notions pratiques s l'étymologie et la dérivation, le radical et la te minaison. *Signes orthographiques.*—Revision générale ave développements, exercices variés. *Ponctuation.*—Revision générale avec dévelop pements, exercices variés. *Majuscules.*—Revision générale avec développe ments, exercices variés.
6e *Année*	Lexicologie continuée et étude des cas difficiles que présente l'orthographe d'usage de certains mots. Dictées: comme l'année précédente. —Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Lexicologie.*—Comme la cinquième année; en outre, notions pratiques sur les préfixes et les suffixes. *Signes orthographiques.*—Comme la cinquième année. *Ponctuation.*—Comme la cinquième année. *Majuscules.*—Comme la cinquième année.

Langue française

DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Lexicologie: revision générale. Dictées grammaticales récapitulatives, et texte suivi d'une dousaine de lignes empruntées aux auteurs classiques. —Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Signes orthographiques.*—Devoirs récapitulatifs et observations particulières. *Ponctuation.*—Devoirs récapitulatifs et observations particulières. *Majuscules.*—Devoirs récapitulatifs et observations particulières.
8e Année	Lexicologie: exercices récapitulatifs. Dictées: comme la septième année. — Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules.	*Signes orthographiques.*—Comme la septième année. *Ponctuation.*—Comme la septième année. *Majuscules.*—Comme la septième année.

Bien compris et conduits avec méthode, les exercices de dictées contribuent puissamment au progrès intellectuel d'une classe. Outre l'orthographe d'usage et l'orthographe de règles qui sont l'objet propre de la dictée,—écriture, analyse grammaticale, analyse logique, ponctuation, emploi des signes orthographiques, emploi des majuscules, lexicologie et même phraséologie, style et composition, tout y trouve sa place naturelle et provoque de la part du maître des observations multiples. Et si l'on ajoute à cela que la dictée—pour être intéressance et pratique—doit tour à tour présenter un trait d'histoire, une invention utile, une lettre, un mémoire, une facture, le résumé d'une leçon quelconque, des leçons de choses, de sciences et d'agriculture surtout, des morceaux choisis en prose ou en vers, il devient évident qu'aucune spécialité de l'enseignement ne demande au maître plus de préparation et d'attention soutenue, et n'offre aux élèves plus de moyens d'instruction.

Mais les dictées ne procureront tous les avantages qu'on est en droit d'attendre, qu'à la condition d'être faites dans l'ordre gradué et avec les différents exercices indiqués par le programme. Les maîtres s'en tiendront donc à ces prescriptions, qui n'ont guère besoin d'être développées. Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que chaque dictée ne permet que quelques-uns de ces exercices connexes; qu'il importe de les proportionner à l'acquis des élèves; et qu'une préparation très soignée est ici requise, afin de ne pas perdre de temps et de dire aux diverses catégories d'élèves tout ce qui est nécessaire et absolument rien de plus.

Langue française

DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

Que l'on évite aussi ces dictées composées à dessein pour amener le plus de diffic tés possibles, ou même des subtilités grammaticales dénuées de tout caractère pratique.

Il est un art dans la manière de donner et de corriger la dictée. Sous réserve l'adaptation qu'il convient d'en faire aux différents cours, la méthode suivante semb être une des meilleures: 1. le maître lit le texte, l'explique quant au sens et signale l mots difficiles; 2. il rappelle les règles dont le devoir va être l'application; 3. il dic ensuite lentement indiquant, dans les classes inférieures, la ponctuation—avec les élèv plus avancés, ne la laissant que pressentir par ses inflexions de voix et ses temps d'arrê 4. il relit le texte en entier; 5. il laisse ses élèves revoir leur travail; 6. il procède a tableau noir, à la correction collective; 7. puis il commente le morceau à divers point de vue; 8. il se rend compte du degré de force de tous et de chacun des élèves par u inventaire des fautes commises.

Pour la correction, plusieurs procédés peuvent être employés: correction par le élèves, soit individuelle, soit mutuelle, simultanément à la correction collective; parfoi correction par le maître d'un certain nombre de copies. Il serait bon d'employer chacu de ces procédés; aujourd'hui l'un, demain l'autre.

Mais si grande que soit la peine du maître, ses efforts seront fatalement stériles, s'il n'amène les élèves à contracter l'habitude de surveiller sans cesse leur orthographe dans tous les devoirs écrits sans exception. Que sa vigilance sur ce point ne se trouve jamais en défaut.

C'est au cours des dictées que se placent peut-être le plus logiquement les exercices oraux d'analyse grammaticale et logique. A raison de leurs applications immédiates, les élèves en comprendraient mieux alors l'utilité et s'y intéresseraient davantage.

Une dernière observation: les écoliers doivent être familiarisés avec l'usage du dictionnaire avant la fin du cours élémentaire. Mais il appartient au maître de leur montrer à se servir de cet instrument, dont le maniement offre certaines difficultés. Il leur expliquera, par l'observation, que les mots sont rangés dans l'ordre alphabétique, et que cet ordre ne se limite pas à la lettre qui commence le mot, mais s'étend à toutes les lettres qui le composent. Il appellera leur attention sur les groupes de lettres placées en tête de chaque colonne du dictionnaire, et leur enseignera comment s'en servir pour la recherche des mots. Il leur expliquera la liste des signes et des abréviations et cela encore par l'intuition. Quelques exercices au tableau noir simplifieraient singulièrement cette tâche.

Langue française

LANGAGE ET REDACTION

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e Année	*Exercices oraux.*—Questions très familières ayant pour objet d'apprendre aux enfants à observer, à réfléchir, à parler correctement et à s'exprimer nettement. *Exercices écrits.* — Petites reproductions bien simples —au tableau noir —de mots et de phrases très courtes expliquées préalablement.	*Exercices oraux.*—A l'aide de petites conversations récréatives faire trouver avec un objet connu les idées qui peuvent s'y rapporter, telles que: la couleur, la forme, l'usage, etc. Soignez le vocabulaire, en exigeant toujours le mot propre, le terme juste.
2e Année	*Exercices oraux.* — Les mêmes que la première année ; ayant en outre pour objet d'enrichir le vocabulaire des enfants, et de leur apprendre à mettre déjà de l'ordre dans leurs idées et dans la construction des phrases. *Exercices écrits.*— Petites reproductions ; transcription de mémoire de séries de mots, de phrases expliquées et apprises par cœur, de petites lettres.	*Exercices oraux.*—Culture spéciale du vocabulaire; faire trouver les synonymes, les contraires, les familles de mots, les groupes de mots relatifs à un même ordre d'idée, aux métiers, par exemple, qui concernent l'industrie du vêtement, etc., au jardinage, à l'agriculture, aux objets scolaires, etc.—Faire trouver plusieurs idées se rapportant au même objet; chercher le terme juste pour rendre chacune de ces idées; exercer les élèves à mettre un certain ordre dans leurs idées et dans la construction des phrases.—Reproduction orale de petites phrases lues et expliquées.
3e Année	*Exercices oraux.* — Les mêmes que les deux années précédentes. *Exercices écrits.* — Transcription de quelques séries de mots ; reproduction non littérale de morceaux lus ou de récits très simples faits par le maître; et composition de petites phrases avec des éléments donnés. Premiers essais de lettres très simples.	*Exercices oraux.*—Les exercices de la deuxième année, avec plus de développement.—Toujours sous forme de causerie, cultiver encore le vocabulaire en faisant trouver des synonymes, des contraires, des expressions équivalentes faciles, de nouvelles familles de mots, de nouveaux groupes de mots portant, par exemple, sur l'habitation, l'église, la parenté, les animaux domestiques, les plantes, les métaux, les saisons, etc.—Recherches d'idées et de sentiments se rapportant au même objet ; habituer de plus en plus les élèves à coordonner leurs idées et à construire nettement leurs phrases.—Reproduction orale de phrases, de récits faits par le maître. *Exercices écrits:* — Exercer les élèves à écrire de petites lettres à leur famille. Leur donner des indications très précises sur la manière de commencer les lettres et de les finir, de rédiger et de disposer l'adresse.

Langue française

LANGAGE ET REDACTION

COURS ELEMENTAIRE

		2nd degré
4e *Année*	*Exercices oraux.* — Continuation des exercices des années précédentes. — Exercices spéciaux, faciles, de phraséologie.— Compte rendu préparé mutuellement par le maître et les élèves de morceaux lus en classe ou de récits de peu d'étendue.	*Exercices oraux.*—Aux exercices de vocabulaire, d'invention et de disposition élémentaire des idées, ajouter des exercices variés de phraséologie : construction, invention, transformation de phrases.
	Exercices écrits. — Comme la troisième année.—En outre, rédaction sur les sujets les plus simples et les mieux connus des élèves : lettres, narrations, descriptions.	*Exercices écrits.*—Les exercices d'art épistolaire doivent porter sur des sujets familiers, usuels;—les narrations sur les incidents de la vie sociale, religieuse, familiale; — les descriptions sur des objets ou sites que l'élève a pu voir

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	*Exercices oraux.* — Revue du cours élémentaire. — Ex- exercices continués de phraséologie.— Résumé de lectures, de leçons ; compte rendu de promenades et de cérémonies — préparé mutuellement par le maître et les élèves. — En plus, exercices spéciaux d'élaboration d'un plan — à l'aide de questions.	*Exercices oraux.* — Développement des exercices de phraséologie: invention de phrases avec constructions variées; transformation, décomposition et imitation de phrases empruntées aux classiques. Et profiter de ces exercices pour enrichir encore le vocabulaire.
	Exercices écrits. — Rédactions plus fermes et plus méthodiques : lettres, narrations, descriptions.	*Exercices écrits.*—Lettres de différents genres, avec le cérémonial complété; exiger à ce degré beaucoup de simplicité, de vivacité et d'abandon exempt de négligence.—Les narrations peuvent rouler sur des faits racontés pendant la leçon d'histoire; former les élèves à discerner les détails importants et à les mettre en relief.—Dans les descriptions, habituer les élèves à ajouter ce qu'ils ont senti à ce qu'ils ont vu; exiger la simplicité, le naturel, la concision.

Langue française

LANGAGE ET REDACTION

COURS MODELE (Intermédiaire)—Suite

6e *Année*	*Exercices oraux.* — Exercices de phraséologie continués. — Compte rendu de morceaux historiques et littéraires, de promenades et de cérémonies. — Initiation au travail plus personnel dans l'invention, la disposition et le développement des idées. *Exercices écrits.* — Transformation de fables, de poésies. — Rédaction avec préparation plus sommaire par le maître : lettres, narrations, descriptions, récits historiques, comptes rendus écrits de leçons ou de lectures.	*Exercices écrits.*—Exercer les élèves à mettre de la vie dans les récits, de l'intérêt dans les dénouements, à faire parler les personnages qui figurent dans les compositions, à unir les parties d'une composition par des transitions d'idées.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	*Exercices oraux.* — Mêmes exercices que la sixième année, avec travail personnel et initiative individuelle plus prononcés. *Exercices écrits.* — Comme la sixième année; avec essais de composition proprement dite — où le concours du maître dans la préparation est réduit au strict nécessaire. — En outre, des dialogues, quelques sujets abstraits, quelques sujets d'imagination.	*Exercices écrits.* — Exercer les élèves à exprimer la même pensée, à rendre le même sentiment avec des nuances différentes; cultiver l'élégance par l'heureux choix des idées, la justesse des images, la variété des phrases, leur arrangement et leur harmonie.
8e *Année*	*Exercices oraux.* — Comme la septième année. *Exercices écrits.* — Comme la septième année.	*Exercices écrits.*—Comme la septième année.

Langue française

LANGAGE ET REDACTION—(Suite)

On se plaint généralement de la faiblesse du langage et de la rédaction dans les écoles primaires. Ce n'est peut-être pas sans raison. Il faut réagir.

Mais par quels moyens? Simplement, en multipliant dans toutes les classes les exercices de langage et de rédaction. C'est en parlant qu'on se forme à parler; c'est en écrivant qu'on se forme à écrire. Faisons donc beaucoup parler les enfants, encourageons les timides à s'exprimer sans fausse honte, exigeons que les réponses soient toujours clairement, correctement et complètement formulées. Faisons faire de nombreux exercices de vocabulaire oraux et écrits, de nombreux exercices de phraséologie oraux et écrits, beaucoup d'exercices d'invention et de disposition des idées; en ayant soin de varier les procédés et de graduer les difficultés—selon les indications du programme.

L'explication littérale des textes dans les classes inférieures, l'explication littéraire dans les classes plus élevées, fourniront aussi leur concours—sans aucune surcharge, puisque aussi bien ces explications doivent nécessairement être données.

Sans doute, les enfants sont incapables, laissés à leurs propres forces, de trouver des idées, surtout de les coordonner, et par conséquent de les formuler ou de les rendre par écrit sous une forme convenable. Cela est entendu. Mais on leur viendra en aide. Tout essai de langage, tout essai de rédaction, sera préparé collectivement par le maître et les élèves. Des exercices oraux précèderont les exercices écrits et mettront préalablement dans les jeunes esprits des idées, des mots, un certain ordre. Cette préparation, très complète au début,ira en se restreignant de plus en plus pour n'être qu'un rapide énoncé du sujet dans les dernières années.

Le maître n'oubliera jamais, au reste, que la langue des élèves se modèlera insensiblement mais fatalement sur la sienne. A lui de soigner son langage avec la plus minutieuse vigilance. Qu'il s'interdise toute incorrection, toute négligence; que sa parole soit claire, naturelle, élégante sans recherche.

Voilà des moyens. Il y en a d'autres. La copie et la transcription de mémoire de morceaux choisis, la composition de petites phrases avec des éléments donnés, les comptes rendus de lectures, les résumés de catéchisme, d'histoire, de leçons de choses, etc., une petite lettre à son père, à son parrain, le récit d'un événement familial, la description de la classe, c'est de la rédaction. Et tout cela peut être commencé de bonne heure au cours élémentaire. La narration, la description, le genre épistolaire se trouvent ainsi introduits à l'école. Il n'y aura plus qu'à continuer ces mêmes exercices dans les cours suivants, en leur donnant une étendue et des développements proportionnés au degré de culture des élèves.

Outre ces moyens généraux, il en est de spéciaux. Ceux-ci se résument à trois: apprendre aux élèves l'art de trouver des idées sur un sujet donné, leur apprendre l'art de disposer leurs idées dans un ordre logique et naturel, leur enseigner l'art d'exprimer ces idées d'une manière claire, simple, naturelle, harmonieuse. Toute la composition consiste, en effet, dans l'invention, la disposition et l'élocution C'est en s'inspirant des préceptes littéraires relatifs à ces trois opérations de l'esprit étudiées en littérature, qu'on abordera la composition française au cours modèle et qu'on la continuera dans le cours académique.

On avait déjà enseigné pratiquement aux élèves des idées, à les ordonner et à les rendre. Mais on s'était chargé en grande partie de ce travail, le leur donnant pour ainsi dire presque tout fait. Il est temps désormais de les livrer progressivement à un travail plus personnel. Ils apprennent en littérature les règles de l'invention, de la disposition et de l'élocution; le concours du maître dans la préparation doit diminuer peu à peu.

D'un autre côté, il subsiste encore—et très vigilant, plus minutieux, exigeant même—dans la correction.

Langue française

LANGAGE ET REDACTION—(Suite)

Cette correction pourrait se faire absolument en dehors des heures de classe. C'est la correction solitaire, prescrite en certains pays. Mais elle demanderait généralement trop de temps. Il vaudra mieux adopter la méthode qui suit: 1. parcourir le soir toutes les compositions de façon à être fixé sur les bonnes, les médiocres, les mauvaises; 2. en choisir deux ou trois de chaque catégorie, qui seront corrigées le lendemain en classe; 3. indiquer la manière dont il convenait de poser le sujet et de le diviser, les idées principales qu'il fallait trouver et rassembler, les idées accessoires qui devaient naturellement se grouper autour; 4. relever au courant de la lecture les fautes de style, les négligences, les termes défectueux, les mots impropres, les anglicismes, les fautes d'orthographe, etc.; 5. réformer les phrases boiteuses, incomplètes, etc.; 6. et ne pas manquer de louer ce qui est bon, à titre d'encouragement.

Le corrigé émerge de ces critiques et de ces observations. Toute la classe y a travaillé, y a apporté son contingent, car le maître, autant que possible, a procédé par interrogations. Tout le monde sent ainsi en quoi pèche son propre travail, voit en quoi il est défectueux et comment il faudrait s'y prendre si le devoir était à recommencer.

Et afin de cultiver toujours le langage en même temps que le style, finissons toute correction par un compte rendu oral du sujet traité, ou au moins par une conversation appropriée.

Enfin, et cette remarque mérite d'être retenue à la lettre, il faut prendre les sujets de composition aussi près que possible des élèves. Ce ne sont pas des traits d'héroïsme, des faits lointains que les élèves auront à raconter plus tard, des maximes philosophiques qu'ils auront à développer, des aventures merveilleuses et grandioses qu'ils auront à décrire. Mettons donc plutôt en présence des événements ordinaires de la vie, des phénomènes qui se passent sous leurs yeux, des accidents, joies ou douleurs, dont la vie est pleine, des services à demander ou à rendre, des témoignages de reconnaissance, de regrets ou de sympathie comme en imposent la bonté du cœur, les relations sociales ou les vertus chrétiennes.

Langue française

LITTERATURE

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Premières notions sur: (a) Les préceptes littéraires — relatifs 1o à l'invention des idées, 2o à la disposition, 3o au style; (b) Les genres littéraires les plus simples — 1o le genre épistolaire, 2o la narration, 3o la description; (c) Surtout au moyen d'analyses littéraires très simples, portant sur des modèles classiques lus ou récités.	(a) *Préceptes littéraires.*—1o Invention des idées ou facultés créatrices : les qualités principales des idées, des pensées, des raisonnements, des sentiments.—2o Disposition des idées ou plan: notions principales sur les conditions d'un bon plan.—3o Expression des idées ou style: qualités essentielles du style, pureté, précision, clarté, naturel, noblesse, harmonie. (b) *Genres littéraires.*—1o Genre épistolaire : différentes sortes de lettres, qualités générales et qualités spéciales, le cérémonial des lettres.—2o Narration: ses éléments — exposition, nœud, dénouement; qualités de la narration, clarté, variété, intérêt. — 3o Description : ses qualités, vérité, justesse, vie, vraisemblance.
6e Année	Notions plus développées sur: (a) Les préceptes littéraires — relatifs 1o à l'invention des idées, 2o à la disposition, 3o au style; (b) Les genres littéraires — 1o la poésie et ses grandes divisions, 2o la prose et ses grandes divisions; (c) Surtout au moyen d'analyses littéraires très simples, portant sur des modèles classiques lus ou récités.	(a) *Préceptes littéraires.* — 1o Invention des idées ou facultés créatrices: les procédés de développement des idées ou lieux communs.—2o Disposition des idées ou plan: les diverses espèces de plan; le paragraphe, un pour chaque idée principale; les transitions. — 3o Expression des idées ou style: les figures de style — notion générale, et principes qui doivent régler leur emploi. (b) *Genres littéraires.*— Poésie; prose; différence entre la poésie et la prose.—1o La poésie: les genre épique, le genre lyrique, le genre dramatique, le genre didactique.—Définition raisonnée, de manière à faire comprendre le caractère propre et distinctif de chacun de ces genres littéraires; mais ne pas trop appuyer sur le détail des règles particulières qui les régissent.—2o La prose: histoire, éloquence, roman, prose didactique. — Définition raisonnée, de manière seulement à faire saisir le caractère propre de chacun de ces genres.

Langue française

LITTERATURE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Etude sommaire des: (a) Préceptes littéraires — relatifs 1o aux genres de style, 2o aux figures de style; (b) Genres littéraires — (Poésie) 1o variétés de la poésie lyrique, 2o grandes divisions de la poésie dramatique — (Prose) 1o grandes divisions de l'histoire, 2o grandes divisions de l'éloquence, 3o variétés de l'éloquence religieuse; (c) Toujours au moyen d'analyses littéraires appropriées au cours; (d) Avec, en outre, des notions très sommaires d'histoire littéraire.	(a) *Préceptes littéraires.* — 1o Genres de style: style simple, style tempéré, style élevé.—Figures de style—étude bornée aux divisions générales : figures d'imagination, figures de passion, figure de raisonnement. (b) *Genres littéraires.* — S'en tenir, comme au cours modèle, à l'étude du caractère particulier des divisions générales et des variétés, soit en poésie, soit en prose. (d) *Histoire littéraire.* — Rattacher à l'étude des préceptes et des genres, ainsi qu'aux analyses littéraires, des notions très sommaires sur les classiques et leurs chefs-d'œuvre — sous forme d'éléments d'histoire littéraire. Revision en ce sens du cours précédent.
8e Année	Etude sommaire des: (a) Préceptes littéraires relatifs à la structure 1o d'une pièce dramatique, 2o du discours, 3o du vers français; (b) Genres littéraires — (Poésie) 1o genres dérivés du théâtre: poésie pastorale, fables. — (Prose) 1o variétés du roman, 2o variété de la prose didactique; (c) Toujours au moyen d'analyses littéraires; (d) Avec des notions très sommaires d'histoire littéraire.	(a) *Préceptes littéraires.* — Ie Structure — étude intuitive — d'une pièce dramatique: 1o exposition, péripéties, nœud, dénouement; 2o actes, entre actes, intermèdes, scènes, dialogues, monologues, confidents, récits, chœurs; 3o les trois unités, de lieu, de temps, d'action. — IIe Structure — étude intuitive — du discours: exorde, proposition, division, narration, confirmation, réfutation, péroraison—IIIe.—Les divers éléments du vers français. (b) *Genres littéraires.* — S'en tenir encore à l'étude du caractère particulier de ces différentes variétés, en poésie et en prose. (d) *Histoire littéraire.* — Rattacher à l'étude des préceptes et des genres littéraires, ainsi qu'aux analyses littéraires, des notions très sommaires sur les classiques et leurs chefs-d'œuvre.

Langue française

LITTERATURE

L'enseignement de la littérature doit être renfermé dans les limites qu'il ne saurait dépasser, sans empiéter sur un domaine qui n'est pas celui des écoles primaires.

Ces limites sont fixées par le but à atteindre:

Faire distinguer, mais très clairement—ce qui comporte beaucoup plus d'attention et de réflexion qu'on ne le pense généralement—faire distinguer la prose et les vers, le langage simple et la poésie, le style courant simple, précis, naturel, correct, élégant, qui doit être le style des élèves, et le haut style qu'ils pourront admirer, mais qui n'est point à leur usage;

Faire distinguer encore, par leurs traits essentiels et caractéristiques, les différents genres littéraires, avec leurs divisions et leurs subdivisions;

Donner expérimentalement des notions exactes sur la structure de certains genres principaux ou d'un caractère plus usuel;

En vue des exercices de composition française, entrer dans des développements suffisants,mais élémentaires toujours et débarrassés de tout détail oiseux ou trop subtile, sur les préceptes littéraires relatifs à l'invention des idées, à la disposition et à l'élocution;

Appuyer particulièrement sur les préceptes relatifs au genre épistolaire, aux genres narratif et descriptif, les seuls à peu près que les élèves auront à mettre en pratique.

Tout le reste relève de l'enseignement secondaire.

Deux procédés peuvent être employés pour cette étude élémentaire des préceptes et des genres littéraires: aller de la règle expliquée au modèle qui en présente l'application; passer de ce modèle, préalablement examiné, à la règle dont il est une sorte d'illustration. Que l'on choisisse l'une ou l'autre manière, la méthode suivie, ainsi que l'indique nettement le programme, doit toujours être expérimentale, c'est-à-dire qu'on ne doit jamais dissocier les règles des modèles. L'étude des préceptes et des genres demeure donc intimement unie à l'explication des textes, si simples qu'ils soient. Le manuel n'est ici qu'un moyen de revision; encore y réduit-on à l'utile les détails et les énumérations trop complexes.

Une narration, une description ,une lettre, une fable, une ode, une satire, etc., permettront au maître de présenter des notions succinctes et très précises sur ces genres littéraires. Des fragments bien choisis mettront en lumière telle ou telle qualité du style qui est l'objet de la leçon: par exemple, pour la vivacité, une lettre de Mme de Sévigné; pour le naturel, une fable de La Fontaine: pour l'harmonie, une page de Racine, de Châteaubriand ou de Lamartine; pour l'élégance, un texte de Buffon; pour l'élévation et la profondeur des idées, un fragment de Pascal ou de Bossuet; pour la rigueur de l'argumentation, telle partie d'un sermon de Bourdaloue. Ainsi, l'enseignement restera ce qu'il doit être: vivant et pratique.

On évitera, en particulier, de consacrer trop de temps aux figures de style. A l'école primaire, l'élève n'a que faire de toute cette nomenclature technique, admise bien à tort dans les manuels élémentaires. A l'ancienne distinction entre les figures de mots et les figures de pensée, distinction fausse et fondée sur une équivoque, on substituera avec avantage la division en figures d'imagination, de passion et de raisonnement—classification, il est vrai, encore un peu flottante mais beaucoup plus juste. Et l'on s'en tiendra là, sans accoler une étiquette et une définition particulière à chaque figure qui entre dans ces divisions générales.

Langue française

LITTERATURE—(Suite)

Un peu d'histoire littéraire ne sera ni déplacé, ni impossible. On pourrait procéder de la manière suivante. Chemin faisant, à l'occasion des modèles lus ou appris, à l'occasion des morceaux analysés et appréciés, citer des noms, les accompagner d'une courte notice biographique et de quelques mots de critique—que les élèves consigneront dans leur cahier.

De cette façon, ils connaîtraient, par exemple, Joinville, Villehardouin, Frossard; etc.; ils sauraient quelque chose de la manière d'écrire de ces auteurs et des origines de la langue française.

On fera copier dans les cahiers de mémoire, à la suite de rapides commentaires, quelques vers de Charles d'Orléans, de Villon, une fable de Clément Marot, un sonnet de Ronsard, un extrait de Montaigne, une ode de Malherbe, etc. Et les élèves assisteront aux transformations graduelles de la langue.

Arrivé au grand siècle de Louis XIV, la halte serait plus longue. On verrait quelque chose de Descartes, de Pascal, de Bossuet, de Bourdaloue, de la Bruyère, etc.; un peu plus de Corneille, de Racine, de Fénelon, de Boileau, de Molière, de Mme de Sévigné, de La Fontaine, etc. C'est l'apogée de la littérature française, il convient d'y appuyer.

On passera plus rapidement sur le XVIIIe et le XIXe siècle. Pourtant Voltaire, Montesquieu, Buffon, Bernardin de St-Pierre; puis Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, etc.; plus d'un historien, plus d'un orateur, plus d'un romancier des temps modernes, occuperont une certaine place dans les cahiers et dans la mémoire.

Pour ce qui est de l'analyse littéraire, son but, dans les classes primaires surtout, c'est de chercher à dévolopper le jugement, le goût du beau, le sens de l'admiration. Pour cela, elle met en relief la pensée et les mérites de l'auteur; elle ne s'arrête pas avec complaisance aux petits côtés de l'œuvre s'il en existe; elle montre la manière originale selon laquelle les maîtres ont respecté les grandes lois de l'art d'écrire avec logique, en une langue précise, naturelle, harmonieuse; elle ne s'attarde pas à des remarques minutieuses et trop multipliées qui voileraient le texte sous le commentaire. Loin de suggérer aux élèves, de leur imposer des jugements tout faits, qu'on les excite à parler, qu'on les amène à dire simplement les impressions et les réflexions que l'examen du texte leur inspire.

Enfin, à l'occasion des poésies récitées et expliquées, le maître donnera le plus tôt possible—sauf à y revenir plus tard—quelques notions très simples de prosodie. Ces premières notions peuvent se réduire essentiellement à quatre ou cinq principes. Les élèves plus jeunes seraient ainsi mis en garde contre les mutilations inconscientes, dont ils se rendent quelquefois coupables.

LANGUE ANGLAISE

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
2e *Année*	1. Petits exercices de langage, gradués.	1. Faire nommer dans la langue anglaise les parties du corps, les objets de la classe, les comestibles, les vêtements, les ustensiles, les meubles, etc., en ayant soin de faire placer un article ou un déterminatif devant les noms.—Faire ensuite ajouter des qualificatifs aux noms.—Plus tard, faire employer dans des phrases très simples les verbes les plus usuels.—Soin constant de la prononciation et de l'accent.
	2. Eléments de la lecture.	2. Faire nommer les lettres de l'alphabet.
3e *Année*	1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire.	1. Eléments de la lecture revus; ensuite, lecture courante, simple et facile — avec culture spéciale de la prononciation et de l'accent, et la signification des mots tirés de la leçon. — Epellation de mémoire. — Copie et dictée partielles de la leçon. — Récitation de mémoire de petits morceaux expliqués.
	2. Exercices de langage.	2. Conversation usuelle. — Entretiens familiers sur des sujets préalablement étudiés dans la langue maternelle. — Construction de petites phrases, oralement.
		2nd degré
4e *Année*	1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire.	1. Lecture courante avec les règles les plus usuelles de la prononciation et de l'accent.—Compte rendu oral des idées et des sentiments contenus dans la leçon. — Epellation de mémoire. — Copie et dictée partielles de la leçon —Récitation de mémoire de morceaux choisis et expliqués.
	2. Exercices de langage.	2. Conversation usuelle. — Entretiens sur divers sujets.—Répétition en anglais de leçons d'histoire, de géographie, etc.
	3. Exercices écrits.	3. Dictées en rapport avec la grammaire. — Construction de phrases, avec explications élémentaires sur les principales règles de la proposition et de la phrase. — Rédactions sur des sujets familiers, facilitées par un entretien préalable; lettres familières et lettres d'affaires.
	4. Notions grammaticales.	4. Eléments de la grammaire, avec devoirs d'application et d'invention. (Voir le programme de la grammaire française, première et deuxième année.)

LANGUE ANGLAISE

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire. 2. Exercices de langage. 3. Exercices écrits. 4. Notions grammaticales continuées. 5. Analyse.	1. Lecture expressive, avec culture spéciale de l'accent, de l'intonation. — Compte rendu de la leçon, le plus souvent oral, quelquefois écrit.— Epellation de mémoire. — Récitation expressive de morceaux choisis et expliqués. 2. Comme la quatrième année; mais en suivant un ordre progressif. 3. Comme la quatrième année; avec, en plus, des sujets de narration et de description, des lettres de différents genres, et quelques versions faciles. 4. Eléments continués, avec devoirs d'application et d'invention. (Voir grammaire française, 3e année.) 5. Exercices d'analyse grammaticale et logique de temps à autre; forme orale dominante.
6e *Année*	1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire. 2. Exercices de langage. 3. Exercices écrits. 4. Grammaire. 5. Analyse. 6. Littérature.	1, 2. Comme la cinquième année; avec développements appropriés au progrès des élèves. 3. Comme la cinquième année ; avec développements appropriés au progrès des élèves— et des thèmes faciles. 4. Eléments revus et complétés, règles les plus usuelles de la syntaxe — avec exercices d'application et d'invention. (Voir grammaire française, 4e année.) 5. Analyse grammaticale et logique, de temps à autre; forme orale dominante. 6. Littérature: notions élémentaires sur les préceptes et les genres littéraires—en s'inspirant du programme de la littérature française.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	1. Lecture, diction, déclamation, récitation de mémoire. 2. Exercices de langage. 3. Exercices écrits. 4. Grammaire. 5. Analyse. 6. Littérature.	1, 2, 3. Adapter, dans les limites du possible, ces différents exercices aux exercices correspondants du programme de la langue française. 4. Syntaxe d'accord et règles les plus usuelles de la syntaxe de construction — avec exercices d'application et d'invention. 5. Analyse grammaticale et logique — exercices récapitulatifs, de temps à autre. 6. Littérature : notions continuées sur les préceptes et les genres littéraires — en rapport avec le programme de la littérature française.
8e *Année*	1. Lecture, diction, déclamation, récitation de mémoire. 2. Exercices de langage. 3. Exercices écrits. 4. Grammaire. 5. Analyse. 6. Littérature.	1, 2, 3. Comme la septième année. 4. Revision générale et syntaxe de construction complétée — avec exercices d'application et d'invention. 5. Analyse grammaticale et logique — exercices récapitulatifs, de temps à autre. 6. Littérature: en rapport avec le programme de la littérature française.

LANGUE ANGLAISE

Le programme, tout en laissant aux maîtres une suffisante liberté dans le choix des méthodes spéciales et des procédés, leur propose cependant ici comme moyen général d'enseignement la méthode dite naturelle, qui consiste à faire apprendre une langue sans l'intermédiaire d'une autre langue.

C'est pour cette raison que, dans les premières années, figurent en premier lieu—et même presque exclusivement—de petits exercices de langage, où les enfants sont habitués à nommer directement en anglais les objets usuels et familiers qu'on leur montre, sans avoir recours à la traduction.

Dans ces leçons, la conclusion s'impose, il faut avoir soin de procéder intuitivement. On mettra donc sous les yeux de la classe les objets dont on lui parle, ou tout au moins leur représentation par des images, des dessins, etc. Pour les qualificatifs, on procédera en montrant plusieurs objets qui ont une qualité commune. Pour faire saisir la signification des verbes, on exécutera, si possible, les actions. Et ainsi de suite.

Ces moyens d'intuition sont d'autant plus nécessaires que le maître, si ce n'est exceptionnellement, ne dit pas un mot en français durant la leçon de langue anglaise.

Il est vrai que les enfants ne comprennent pas encore cette seconde langue; mais la méthode naturelle—qui est celle que la mère emploie instinctivement quand elle apprend à parler à ses enfants— consiste précisément à enseigner une langue étrangère à force de la faire entendre d'abord, de la faire parler ensuite.

L'enseignement de la lecture ne doit commencer que la seconde année, quand les enfants seront assez avancés pour comprendre ce qu'ils lisent. Mais rien n'empêche qu'ils apprennent les éléments de la lecture dès la première année. Ce sera du temps gagné. Afin de les amener à une bonne prononciation, il serait utile de procéder par la décomposition des mots types en syllabes, en articulations et en sons.

Au cours de tous et de chacun des exercices, le maître veillera sur la prononciation et sur l'accent d'une manière particulière. Il corrigera tous les défauts remarqués chez les élèves, avec la plus patiente vigilance.

Aussitôt que l'élève possède un vocabulaire suffisant, qu'il dispose d'un nombre de tours lui permettant déjà de formuler ses idées sous une forme très simple, on commence l'étude des éléments les plus usuels de la grammaire, on aborde les exercices d'application et d'invention—oraux et écrits; et parallèlement on donne de petites dictées.

Le français et l'anglais ont des règles communes. Il suit de cette observation que la connaissance de la grammaire française, acquise par les élèves, peut, dans une certaine mesure, servir de base et de moyen pour l'enseignement de la grammaire anglaise. On emploiera donc à l'occasion le procédé des analogies ou de l'identité. Ces comparaisons entre les règles qui régissent les deux langues, intéressent beaucoup les élèves et les forment à la réflexion.

La méthode naturelle est employée jusqu'à la fin des études. Mais dans les cours supérieurs, on lui adjoint peu à peu la méthode usitée généralement, c'est-à-dire qu'on initie les élèves aux traductions orales et écrites. On débute par la version: traduction de l'anglais en français; et l'on ajoute ensuite de temps à autre à ces premiers exercices quelques thèmes faciles: des textes français à traduire en anglais. L'attention sera spécialement attirée sur la différence de construction des phrases dans les deux langues.

Ce système mixte ne présente guère d'inconvénients avec des élèves plus avancés; et il a l'avantage de les préparer à un genre de travail tout à fait pratique dans le commerce ordinaire de la vie.

Mathématiques

ARITHMETIQUE

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
1e *Année*	Calcul intuitif, mental et chiffré. Premiers éléments de la numération parlée et de la numération écrite. Petites opérations fondamentales : additions et soustractions. Problèmes faciles.	(a) Donner au moyen d'objets usuels la notion des nombres: de 1 à 10 d'abord; de 1 à 20 ensuite.—Apprendre à former et à nommer ces mêmes nombres, ainsi qu'à les représenter par des chiffres. Additions et soustractions orales puis écrites sur des nombres concrets ne dépassant pas 10 d'abord, 20 ensuite. (b) Intuition, formation, dénomination et représentation chiffrée des nombres de 20 à 100. —Additions et soustractions orales puis écrites sur des nombres concrets ne dépassant pas 100. (c) Problèmes très faciles, relatifs aux besoins journaliers de la vie.
2e *Année*	Calcul intuitif, mental et chiffré. Numération parlée et numération écrite continuées jusqu'à 10,000. Les quatre opérations fondamentales. Etude commencée des chiffres romains. Premières notions intuitives sur les fractions. Problèmes. Monnaies et mesures de longueur.	(a) Revision de l'année précédente. (b) Multiplications et divisions sur des nombres ne dépassant pas 100. (c) Numération parlée et numération écrite de 100 à 1,000 d'abord, de 1,000 à 10,000 ensuite. —Opérations fondamentales orales puis écrites sur des nombres concrets et abstraits ne dépassant pas 10,000.—Ces mêmes opérations combinées. (d) Etude spéciale de la table de multiplication, jusqu'à 12. Etude des chiffres romains de I à XII. Lecture au cadran des heures, des demies, des quarts. (e) Formation, dénomination, représentation au moyen d'objets et représentation chiffrée des fractions les plus usuelles: une demie, un quart, un tiers. (f) Problèmes pratiques sur les quatre opérations fondamentales. Preuves de ces opérations. (g) Notions intuitives sur les monnaies; sur les pieds et les pouces. * N. B.—Conduire de front le calcul mental et le calcul chiffré; de manière que le calcul mental fournisse la base, l'explication et le raisonnement des quatre opérations fondamentales du calcul chiffré. * *Si le système décimal est adopté, les explications seront données en conséquence.*

Mathématiques

ARITHMETIQUE

COURS ELEMENTAIRE.—(Suite)

3e Année	Calcul intuitif, mental et chiffré. Numération parlée et numération écrite des nombres entiers. Numération parlée et numération écrite des nombres décimaux, jusqu'aux millièmes. Etude des chiffres romains jusqu'à M. Notions intuitives sur les fractions usuelles, continuées. Problèmes. Monnaies, poids, mesures de capacité pour les liquides, et mesures de longueur continuées.	*1er degré—Suite.* (*a*) Revision de l'année précédente. (*b*) Numération parlée et numération écrite des nombres entiers, terminées. (*c*) Numération parlée et numération écrite des dixièmes et des centièmes de l'unité. (*d*) Etude complète de la table de multiplication. (*e*) Etude des chiffres romains de I à M.—Lecture au cadran des heures, des demies, des quarts, des minutes. (*f*) Formation, dénomination, représentation au moyen d'objets et représentation chiffrée des fractions ordinaires dont le dénominateur ne dépasse pas 10. (*g*) Connaissance pratique et raisonnée des quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers; de l'addition et de la soustraction des nombres décimaux (dixièmes et centièmes); de la multiplication et de la division des nombres décimaux (dixièmes et centièmes) par un nombre entier. (*h*) Nombreux problèmes empruntés à la vie usuelle, à l'économie domestique, à l'agriculture, aux métiers.—Donner aussi beaucoup de problèmes sous forme de comptes et de factures. (*i*) Notions intuitives continuées sur les monnaies; sur les pieds, les pouces, les lignes, avec étude de la table des mesures de longueur.—Notions intuitives sur la livre, le gallon.—Etude de la table des poids (avoir-du-poids) et de la table des mesures de capacité (gallon, demi-gallon... *pot*, pinte et chopine). * N. B.—Conduire de front le calcul mental et le calcul chiffré; de manière que le calcul mental fournisse la base, l'explication et le raisonnement des opérations du calcul chiffré.

* *Voir note au bas de la page précédente.*

Mathématiques

ARITHMETIQUE

COURS ELEMENTAIRE.—(Suite)

4e Année	Calcul intuitif, mental et chiffré. Numération des nombres entiers et numération des nombres décimaux. Fractions ordinaires — notions intuitives : réduction, quatre opérations fondamentales, conversion en fractions décimales. Problèmes variés. Monnaies, poids et mesures.	*2nd degré* (a) Revision de l'année précédente. (b) Numération parlée et numération écrite des nombres entiers et des nombres décimaux. (c) Formation, dénomination et représentation des fractions ordinaires dont le dénominateur ne dépasse pas 20. (d) Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales, et applications diverses. (e) Fractions ordinaires : réduction, addition, soustraction, multiplication et division des fractions dont le dénominateur ne dépasse pas 12. (f) Problèmes variés — toujours très pratiques— sur les nombres entiers et les nombres décimaux.—Problèmes très faciles, oraux d'abord, chiffrés ensuite, sur l'addition, la soustraction, la multiplication et la division des fractions. (g) Problèmes faciles et usuels de calcul mental sur le percentage et l'intérêt simple. (h) Monnaies, poids et mesures : revue de l'année précédente.—Etude de la table des mesures de capacité (minot, gallon, pinte, chopine).* Etude de la table des mesures du temps : année, mois, jours, heures, minutes et secondes. N. B.—Conduire de front le calcul mental et le calcul chiffré; de manière que le calcul mental fournisse la base, l'explication et le raisonnement des quatre opérations du calcul chiffré. * *Voir note au bas de la page 117.*

Mathématiques

ARITHMETIQUE

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Fractions ordinaires et décimales. — Règles composées. Règles de trois simples et composées. Percentage élémentaire. Intérêt simple.	(*a*) Récapitulation de l'année précédente. (*b*) Fractions ordinaires et fractions décimales; théorie élémentaire, et applications variées, orales et écrites, dans un ordre progressif. (*c*) Règles composées: revue des tables, des nombres complexes précédemment étudiés, et nombreux problèmes usuels. (*d*) Méthode de l'unité appliquée aux règles de trois simples et composées. (*e*) Percentage élémentaire. (*f*) Intérêt simple. (*g*) Problèmes variés très pratiques, toujours précédés d'exercices de calcul mental.
6e *Année*	Percentage et applications diverses.	(*a*) Récapitulation de l'année précédente. (*b*) Percentage appliqué aux règles de profits et pertes, de commission, de courtage, de rentes et actions, de taxes et d'escompte commercial. (*c*) Problèmes variés et calcul mental en rapport.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année* 8e *Année*	Percentage et ses applications (suite). Revision générale.	(*a*) Récapitulation de l'année précédente. (*b*) Percentage appliqué aux règles d'escompte en dehors et en dedans, des paiements partiels d'échange et de douane. (*c*) Répartition proportionnelle et règles de société simples et composées. (*d*) Intérêt composé. (*e*) Problèmes variés et calcul mental en rapport

Mathématiques

ARITHMETIQUE

Développer chez l'enfant une idée nette, exacte du nombre, au moyen d'objets matériels; lui montrer à former des nombres à l'aide de ces mêmes objets; lui apprendre à nommer les nombres et à les représenter par des chiffres;—en même temps, mais encore à l'aide d'objets matériels, lui faire résoudre mentalement puis par écrit de petits problèmes familiers très simples, présentant d'abord séparément et ensuite combinant ensemble graduellement des applications de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division;—c'est enseigner la numération parlée et la numération écrite; c'est enseigner les quatre opérations fondamentales du calcul, d'après la méthode qui consiste à aller du concret à l'abstrait, du connu à l'inconnu, du particulier au général, du facile au plus difficile—la seule méthode rationnelle et féconde avec les jeunes enfants—la seule méthode à employer dans les classes inférieures et celle qui doit dominer dans tout le cours élémentaire.

C'est donc à l'aide d'objets matériels d'un maniement individuel aisé,—par exemple, à l'aide de billes, ou mieux de bûchettes représentant les unités et de bâtonnets représentant les dizaines, ou encore à l'aide de points tracés au tableau noir, qu'il faut inculquer aux plus jeunes écoliers toutes ces premières notions du calcul. Et c'est aussi au moyen de représentations matérielles, de procédés graphiques, d'exemples variés traités d'abord mentalement sur de petits nombres, qu'il faut ensuite leur donner toutes les notions nouvelles à mesure qu'elles se présenteront.

Il va de soi qu'on s'affranchira de ces démonstrations matérielles, sitôt qu'on se sera assuré que les élèves comprennent les rapports des nombres abstraits. On débute par le concret, mais pour en dégager l'abstrait, dès qu'on le peut; sauf à revenir à la démonstration concrète, chaque fois qu'on craint que les élèves n'associent que des mots au lieu d'associer des idées claires et bien nettes.

En résumé, l'enseignement élémentaire du calcul doit offrir successivement les trois formes suivantes: forme intuitive, forme mentale et orale, forme chiffrée. Et les notions théoriques, restreintes aux connaissances indispensables, sont déduites progressivement d'exemples choisis et gradués avec soin. Les définitions ne sont données que lorsque les notions ou les opérations à définir sont bien connues. Par exemple, aux petits enfants, déjà initiés aux opérations fondamentales sur des nombres concrets et abstraits et à l'emploi de signes qui réprésentent ces opérations, on dira simplement: $4+3=7$, c'est une addition; 7—2=5, c'est une soustraction; 3×3 ou trois fois trois $(3+3+3)=9$, c'est une multiplication; partager 8 pommes entre quatre enfants et leur en donner 2 à chacun (ou $8 \div 4=2$), c'est faire une division. Les définitions plus serrées, plus rigoureuses, viendront plus tard.

Le calcul mental qui est le fondement de la connaissance des nombres et des procédés abréviatifs les plus sûrs, devra être l'objet de soins très spéciaux dans toutes les classes. Les élèves seront, en conséquence, exercés de bonne heure à calculer de tête. Mais ces exercices seront raisonnés, jamais exécutés machinalement. On se rappellera que le calcul mental a pour objet les nombres et non les chiffres. Autrement c'est le calcul écrit, exécuté de mémoire, qu'on ferait faire. Le calcul mental a ses procédés à lui, qui diffèrent de ceux du calcul écrit. Le maître doit connaître lui-même ces procédés; et c'est son devoir de les expliquer aux élèves et de tenir à ce qu'il les mette en pratique. Ainsi, pour additionner 57 avec 38, l'élève devra, par la pensée, décomposer ces deux nombres en dizaines et en unités; soit 50 du premier nombre et 30 du second font 80, auquel on ajoute $7+8$ pour faire 95. De même, pour additionner 257 avec 138, on décomposera, encore par la pensée, ces deux nombres en centaines, dizaines, unités; soit $200+100=300$;

Mathématiques

ARITHMETIQUE—(Suite)

50+30=80; en tout 380, auquel on ajoute 7+8 pour faire 395. Et l'on suivra des procédés analogues pour toutes les opérations traitées par le calcul mental.

Il serait même à désirer que les problèmes de tout genre fussent faits d'abord mentalement sur de petits nombres, avant d'être donnés à résoudre par écrit sur de grands nombres. De cette façon les problèmes seraient évidemment beaucoup mieux compris.

Mais au premier chef, il importe que chaque connaissance nouvelle soit donnée lentement, progressivement, et qu'elle soit accompagnée d'applications nombreuses qui l'enfoncent en quelque sorte dans l'intelligence et la gravent à jamais dans la mémoire. Donnons quelques exemples. On fait observer intuitivement, en les manipulant, que 4 crayons et 4 crayons font 8 crayons, que 4 billes et 4 billes font 8 billes, que 4 :: points et 4 :: font 8 :: :: points; et l'on conclut que toujours 4 et 4 font 8. On procède de même pour la soustraction, la multiplication, la division; en ayant soin toujours de passer avec lenteur et graduellement des nombres concrets: 6 pommes, 6 points, 2 oranges, 2 points, aux nombres abstraits: 6,2.

Quand les élèves sont parfaitement familiarisés avec les quatre opérations fondamentales sur des nombres qui ne présentent aucune difficulté, on aborde les cas plus complexes. Ces cas eux-mêmes seront vite compris, si le maître les amène successivement et sait les graduer. Dans la soustraction, par exemple, chaque chiffre du nombre supérieur est plus grand que son correspondant du nombre inférieur, soit 44—22; il n'y a pas de difficulté. Mais si un chiffre du nombre inférieur est plus grand que son correspondant du nombre supérieur, soit 44—28 il y a une difficulté; et l'on apprend à la résoudre par la méthode des emprunts. Le nombre supérieur renferme un zéro, soit 40—28; la difficulté est encore plus grande et l'on fait voir l'avantage qu'il y a à substituer à la méthode des emprunts celle de la compensation. On suit pour les autres opérations la même marche; et si la gradation des difficultés est fidèlement observée, encore une fois, les élèves comprennent sans peine.

Le maître continuera l'emploi de cette marche progressive et graduée pour toutes les autres parties du programme qu'il a à parcourir. Suposons que les fractions ont été enseignées aux élèves à l'aide d'une pomme, d'une feuille de papier, coupée en parties égales d'abord, inégales ensuite. Par l'intuition, la manipulation, des exercices de superposition, on leur fera facilement voir et comprendre que les 3 quarts d'une feuille de papier coupée en quatre morceaux sont la même chose que 9 morceaux de cette feuille de papier coupée en 12; et de là à faire comprendre qu'on peut multiplier les deux termes d'une fraction par un même nombre sans en changer la valeur, il n'y a qu'un degré. Il suffit d'un effort de l'esprit pour la franchir. Un effort encore et après avoir remarqué, toujours intuitivement, qu'on ne peut pas comparer des tiers avec des quarts, l'élève comprendra qu'on peut fort bien au contraire comparer des douzièmes avec des douzièmes; de là, la réduction des fractions au même dénominateur qui rend possible les additions et les soustractions.

Mais il serait trop long de poursuivre ainsi l'examen des divers cas que présente l'étude de l'arithmétique; au maître de bien saisir la méthode exposée jusqu'ici, et de l'appliquer constamment.

Mathématiques

ARITHMETIQUE—(Suite)

Il est évident cependant que les premiers principes de la numération auront été donnés d'une façon également intuitive, c'est-à-dire au moyen d'objets réels: haricots, crayons, buchettes-unités et bâtonnets-dizaines. Dans chaque leçon les élèves auront joué un rôle très actif; il ne s'agit pas de leur enseigner beaucoup à la fois, mais de leur inculquer l'idée du nombre et de les mettre à même le plus tôt possible de former des nombres, de les lire et de les écrire avec assurance. Or on n'arrive à ce résultat que par des exercices multipliés. Les jeunes élèves comptent d'abord des objets collectivement et individuellement, de 1 à 10; puis de 2 en 2; puis de 10 à 1, etc. On répète plus tard ces exercices sur les groupes suivants: de 10 à 20, de 20 à 100. Il est indispensable que cette première étude soit bien faite. Il faut, en particulier, que les enfants voient bien et par suite comprennent qu'une dizaine est l'équivalent de dix unités, etc., que les chiffres ont une valeur absolue,toujours la même, et une valeur relative dépendant de la place qu'ils occupent. Et entre-temps, cette direction est clairement formulée dans le programme, les élèves auront été initiés aux cas les plus simples des quatre opérations fondamentales.

Quant à l'enseignement des mesures, mesures de longueur, mesures de poids, mesures de capacité, mesures monétaires, il doit être pareillement, au début, intuitif et expérimental autant que possible. Les jeunes enfants mesurent eux-mêmes des longueurs, des capacités, pèsent des objets, comptent des pièces de monnaie, etc. Jamais les explications du maître, si claires qu'elles soient, ne remplacent ces exercices exécutés par les élèves.

Quelques observations sur les problèmes sont aussi nécessaires.

Et tout d'abord, le choix des problèmes ne doit pas être laissé au hasard de l'inspiration. Le maître devra en rédiger le texte lui-même après l'avoir médité; ou encore l'emprunter au manuel, à un recueil, à quelque revue pédagogique, mais toujours en connaissance de cause et après en avoir scruté les données. Le mieux serait de se composer un recueil personnel, correspondant année par année aux divisions du programme. C'est le moyen le plus sûr de mettre de l'ordre et une gradation bien suivie dans l'enseignement.

Ensuite, il convient que les problèmes contiennent, dans une très large mesure, des notions usuelles d'un intérêt pratique. Pas de curiosités, pas d'énoncés fantaisistes, jamais de données qui ne soient exactes et vraies; mais des nombres réels et pris dans les usages de la vie. Dès les premières leçons, on ne propose aux petits enfants que des nombres représentant des choses et des grandeurs utiles à connaître. Plus tard, on leur propose des nombres donnant la population du village, de la paroisse, du comté, de la province, du Canada tout entier. On leur fait chercher la distance qui sépare la localité du village voisin, de la ville la plus rapprochée, de la capitale provinciale, de la capitale fédérale. On les exerce sur des nombres qui représentent la longueur des principales rivières du Canada, la hauteur des montagnes les plus élevées, les dates des événements les plus remarquables de notre histoire, etc., etc. C'est avant tout aux circonstances de la vie ordinaire, aux opérations, aux transactions qui se font autour d'eux, aux métiers, aux industries, aux professions de la contrée, à l'économie domestique, à la comptabilité agricole, à l'exploitation d'une ferme, d'une basse-cour, d'une fromagerie, d'un verger, d'un jardin potager, aux ruines causées par l'intempérance, la paresse, le luxe, etc., etc., que les sujets des problèmes doivent être empruntés. Cette manière de procéder offre un triple avantage: elle met plus d'intérêt et de vie dans les leçons; elle inculque aux enfants une foule de connaissances utiles; elle les prépare directement aux calculs qu'ils auront à faire dans la pratique de la vie.

D'une façon générale, on devrait aussi veiller à ne faire opérer les enfants que sur des nombres ayant trois ou quatre chiffres au plus. Les additions seules peuvent

Mathématiques

ARITHMETIQUE—(Suite)

être longues; mais toutes les autres opérations sur les nombres entiers et sur les fractions doivent être simples et courtes, comme celles qu'on rencontre usuellement.

Il y aurait enfin grand profit à demander aux écoliers d'imaginer eux-mêmes des problèmes devant amener telles ou telles opérations déterminées. Rien n'est plus propre à stimuler leur attention, à leur faire comprendre et retenir la nature et le mécanisme de ces opérations.

Après le choix des problèmes, une chose qui a également son importance, c'est la manière de les résoudre. Pour la résolution, on fera écrire au-dessous de l'énoncé, sur une seule ligne horizontale, tous les nombres à retenir, avec une lettre initiale indiquant ce que chacun d'eux représente; puis on rapprochera, au-dessous de cette ligne, les unités de même nature. Ainsi disposés et groupés, l'élève voit mieux les nombres, il perçoit plus vite et plus nettement leurs rapports, et il lui devient facile de trouver les comparaisons et les raisonnements qui le conduiront à la solution. Pour la clarté des exercices et la commodité de la correction, il serait bon de faire partager le cahier en deux colonnes, et de faire placer les calculs à gauche, les raisonnements à droite.

Les élèves s'imaginent souvent avoir fait un raisonnement, quand ils ont simplement indiqué ce qu'ils font. Il appartient au maître de les prémunir contre ce défaut. Dans le même ordre d'idées, il ne suffit pas de faire parler les élèves, mais il faut exiger d'eux un langage correct, exact, des phrases complètes et claires. La précision du langage est assez facile à obtenir en arithmétique; et quand, grâce au maître, l'élève s'en est fait une habitude, il la garde dans ses autres études.

Pour ce qui est de la correction, la meilleure est celle qui est collective et faite au tableau noir. On s'attache à faire distinguer ce qui est donné de ce qui est inconnu, et à faire découvrir les rapports des choses; à faire déterminer bien nettement ce qui est cherché, et à diriger la marche du connu à l'inconnu sans rien laisser d'inexploré. C'est le moment de comparer entre elles les diverses solutions possibles, de montrer pourquoi l'une est préférable à l'autre, d'attirer l'attention sur les procédés de simplification et sur les méthodes d'abréviation.

Comme il y aurait quelque avantage à varier la forme des corrections, on pourra aussi employer parfois, soit le procédé mutuel, soit le procédé individuel.

Mathématiques

COMPTABILITE

COURS ELEMENTAIRE

4e *Année*	Eléments de comptabilité usuelle, et initiation aux formes commerciales.	*2nd degré* Comptabilité domestique : recettes et dépenses d'une maison. Comptabilité agricole : recettes et dépenses d'une ferme. Formes commerciales : comptes, factures, reçus, quittances, billets promissoires, chèques, traites.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Comptabilité commerciale.	Tenue des livres en partie double. Revue des formes commerciales.
6e *Année*	Comptabilité commerciale.	Tenue des livres en partie double. Revue des formes commerciales.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	Comptabilité commerciale.	Tenue des livres en partie double. Correspondance commerciale. Affaires de banque.
8e *Année*	Comptabilité commerciale.	Comme la septième année.

Mathématiques

COMPTABILITE

La méthode à suivre est tout intuitive. Débuter par une série de définitions serait ici surtout une grave erreur pédagogique. Les définitions ne sont même pas toujours requises; il suffit que les élèves acquièrent graduellement, par l'observation et la pratique, une notion claire et exacte des choses.

Il vaut mieux commencer cet enseignement par les formes commerciales les plus usuelles: factures, reçus, comptes de cultivateur, comptes d'ouvrier, billets, quittances, etc. Ces actes d'ailleurs ne sont pas étrangers aux élèves; déjà des modèles leur en ont été proposés dans les leçons d'écriture, dans les dictées, dans les devoirs d'arithmétique. Il s'agit de développer les notions acquises, de les préciser, de les rendre tout à fait familières. A cet effet, on établira dans la classe des transactions fictives, des ventes, des achats, des emprunts, etc., qui amèneront naturellement les élèves à dresser chaque jour l'une ou l'autre de ces formes commerciales.

On abordera, presque en même temps, la comptabilité individuelle des enfants pour passer bientôt à la comptabilité domestique et agricole. Mais ces leçons doivent avoir encore un caractère intuitif et expérimental.

Le maître tracera au tableau noir un modèle de comptabilité individuelle, afin de montrer la manière de s'y prendre pour la réglure, etc. Il dressera dans ce cadre, en questionnant les élèves et en écrivant pour ainsi dire sous leur dictée, un compte très simple de leurs recettes et de leurs dépenses.

L'attention sera vite éveillée. L'élève s'intéresse facilement à tout exercice qui le met personnellement en cause. Et il aura appris, presque en se jouant, à passer un article, à enregistrer une opération, à balancer un compte, etc.

La comptabilité de famille peut maintenant venir. Elle sera un peu plus compliquée. Elle établira, et dans les recettes, et dans les dépenses, des rubriques à part, par exemple: nourriture, chauffage, éclairage, blanchissage, vêtements, assurance, taxe, etc. Mais l'élève comprend déjà le mécanisme général de la comptabilité; et ces éléments nouveaux ne lui présenteront rien de difficile.

Avec la comptabilité agricole, on fait un pas de plus dans la marche en avant.

On exerce les élèves à tracer un modèle de livre de caisse, à y inscrire, à mesure qu'elles ont lieu, toutes les recettes et toutes les dépenses usuelles du cultivateur.

Ils sont exercés aussi à tracer un modèle de journal et à y inscrire, au jour le jour, toutes les transactions qui se produisent dans l'exploitation d'une ferme: achats, ventes, échanges, etc. On introduit successivement dans ces opérations des marchandises achetées et vendues, d'abord expressément au comptant, puis des marchandises achetées et vendues à crédit, et même des effets à payer ou à recevoir. Mais tout s'invente et se trouve par l'élève sur les indications du maître.

Il en est de même des balances, des inventaires, des bilans.

Pourvu que ces notions nouvelles soient bien graduées, l'effort ne sera pas au-dessus des forces de l'élève.

A mesure qu'elles sont venues comme naturellement, déjà plusieurs espèces de transactions et d'opérations, plusieurs espèces d'inscriptions et de transcriptions, etc., ont été exposées intuitivement, elles ont été expliquées par le maître, et elles ont été nommées. Les élèves sont donc en possession d'une foule de notions, ils sont familiarisés en grande partie avec la terminologie spéciale à la comptabilité.

C'est le moment de commencer la tenue des livres commerciale.

L'enseignement, à vrai dire, devient plus complexe. Grâce cependant aux connaissances acquises jusqu'ici, bien qu'il paraisse de prime abord beaucoup plus grand, l'effort demandé n'aura encore rien d'exagéré. Les élèves s'y prêteront même avec plaisir, si le maître continue à diviser les difficultés afin de les vaincre plus aisément, si les leçons sont toujours présentées avec ordre et bien graduées, d'après la méthode que nous venons d'exposer.

Dans la pratique, la tenue des livres commerciale ou industrielle présente une grande multiplicité de systèmes. Le maître pourra sans doute orienter ses leçons selon les besoins futurs des élèves; mais il s'appliquera avant tout à leur inculquer les principes essentiels et généraux qui au fond restent toujours les mêmes. Tout l'art de la comptabilité consiste, en effet, fondamentalement, dans la manière d'ouvrir les livres d'une maison, la manière de tenir ces livres une fois qu'ils sont ouverts, et la manière de les clôturer.

Mathématiques

TOISE

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e *Année*	Surfaces rectilignes.	Définitions, tracé, mesure des surfaces rectilignes; avec problèmes variés et pratiques d'application. Racine carrée.
6e *Année*	Surfaces curvilignes.	Revision de l'année précédente. Définitions, tracé, mesure des surfaces curvilignes; avec problèmes variés et pratiques d'application. Racine carrée.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	Solides à faces planes.	Revision de l'année précédente. Définitions, tracé, mesure de la surface et du volume des solides à faces planes; avec problèmes variés et pratiques d'application. Racine cubique.
8e *Année*	Solides à faces courbes.	Revision de l'année précédente. Définitions, tracé, mesure de la surface et du volume des principaux solides à faces courbes: avec problèmes variés et pratiques d'application. Racine cubique.

Mathématiques

TOISE

Il ne faut pas confondre le toisé avec la géométrie classique, qui consiste dans un long enchaînement de théorèmes à démontrer. Le toisé des écoles primaires ne comprend que des notions élémentaires sur les principales figures et leur mensuration. Il faut cependant que ces notions soient bien précises, et qu'elles puissent fournir aux élèves les moyens d'évaluer les surfaces et les volumes qui se présentent dans les usages de la vie.

Le caractère de l'enseignement du toisé doit donc être essentiellement intuitif et pratique.

On prendra des figures et on les mettra entre les mains des élèves; il sera, tout au moins, indispensable de dessiner fidèlement au tableau noir les figures qui doivent faire le sujet des leçons. L'étude intuitive, analytique et raisonnée de chaque figure en amènerait la définition et la représentation par les élèves; ensuite le maître en fera mesurer les dimensions naturelles et évaluer la surface et le volume réel, avant d'opérer sur des corps imaginaires ou absents. Comme exercice de contrôle, et afin de mieux graver dans l'intelligence et la mémoire des élèves les notions étudiées, ceux-ci seront appelés non seulement à définir les figures analysées, mais aussi à les décrire de vive voix—d'abord en présence de ces formes, ensuite de mémoire. Ces descriptions, corrigées avec soin et complétées au besoin par le maître, forment en outre des exercices d'élocution spécialement recommandés, parce qu'ils constituent un excellent moyen de donner de la précision à la pensée et au langage.

Les démonstrations trop scientifiques ne sont pas données; mais c'est en analysant et en construisant des figures exactes, en les combinant, en les superposant, en examinant leurs rapports, que les élèves sont amenés à découvrir d'eux-mêmes des démonstrations élémentaires suffisantes. C'est ainsi qu'à l'aide de simples tracés graphiques, il est aisé de leur faire remarquer qu'un triangle est la moitié d'un rectangle de même base et de même hauteur, qu'un parallélogramme quelconque a la même surface qu'un rectangle de même base et de même hauteur. De même pour les solides, rien n'est plus facile que de montrer au moyen d'un prisme triangulaire convenablement découpé que ce prisme est formé de trois pyramides équivalentes, ayant pour base et pour hauteur la base et la hauteur du prisme; d'où il ne sera pas difficile de conclure que le volume d'une pyramide triangulaire s'obtient en multipliant la surface de sa base par le tiers de sa hauteur.

On suit des procédés analogues pour toutes les formules élémentaires que l'élève a besoin de connaître.

Enfin le maître rendra cet enseignement pratique s'il fait remarquer, dans l'école, différentes surfaces qui se rapportent aux figures expliquées; s'il étend la dénomination des corps étudiés aux produits naturels et industriels pour en caractériser les formes—exemple: cylindre=crayon, porte-plume, conduite de gaz, rouleau du laboureur; s'il faut mesurer les surfaces régulières et irrégulières que les élèves ont sous les yeux, en ramener par la décomposition les secondes aux premières, etc.

Mathématiques

ALGEBRE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e *Année*	(*a*) Préliminaires; valeurs numériques. (*b*) Les quatre opérations ; fractions. (*c*) Equations du premier degré. (*d*) Applications à des questions d'arithmétique et de toisé.	(*a*) Petits problèmes d'arithmétique donnant lieu à des équations numériques très simples; notation algébrique suivie d'exercices faciles sur les valeurs numériques des expressions algébriques; coefficient, exposant. (*b*) Addition, soustraction, multiplication, division; facteurs, fractions. (*c*) Equations numériques diverses; équations littérales. (*d*) Applications nombreuses à des questions pratiques d'arithmétique et de toisé.
8e *Année*	(*a*) Revue de la septième année. (*b*) Equations du second degré à une inconnue. (*c*) Applications à des questions d'arithmétique et de toisé.	(*a*) De plus, carré et racine carrée d'expressions algébriques. (*b*) Equations incomplètes ; équations complètes. (*c*) Généraliser les questions d'arithmétique (percentage, intérêt, etc.) par la recherche des formules.

Dans l'enseignement de l'algèbre, on se servira de l'arithmétique comme fondement et comme moyen.

Cette méthode offre plus d'un avantage.

En premier lieu, la ressemblance des procédés dans ces deux spécialités fera comprendre l'une par l'autre; et puis l'identité du but qu'elles se proposent, c'est-à-dire la résolution des problèmes, permettra au maître de donner une base concrète et positive aux notions indispensables de la théorie algébrique.

En application de cette méthode, on ne devra pas commencer l'algèbre par les quatre premières opérations. Sans doute, c'est la marche suivie dans plusieurs livres. Mais ces traités sont composés en vue d'enchaîner les démonstrations de certains théorèmes et d'éviter les redites. Avec les élèves des écoles primaires, on peut se proposer un but tout différent: vouloir enseigner d'abord la pratique; mettre ensuite les règles dans un ordre tel qu'elles intéressent davantage et que leur utilité éclate plus vite aux yeux. Voilà l'ordre vraiment naturel pour des enfants. S'il y a des redites, ce serait peut-être un inconvénient dans un livre, mais non dans un cours oral. Au contraire, il faut, à maintes reprises, appliquer les élèves sur un même objet, afin que l'impression soit durable dans leur cerveau. Si le maître ne revient pas souvent sur ses pas pour s'assurer qu'il a été compris et que ses explications ont été retenues, il constatera bientôt des méprises ou des oublis incroyables chez la grande majorité des écoliers.

Cela posé, il semble préférable de débuter par des équations *numériques*, provenant de problèmes très simples d'arithmétique, et même d'arithmétique mentale.

Prenons un exemple: Louis a trois fois autant de pommes que Joseph, et ensemble ils en ont 24; combien chacun en a-t-il?

Mathématiques

ALGEBRE—(Suite)

Par l'arithmétique, nous raisonnerons ainsi: le nombre de Joseph, plus trois fois ce même nombre, égale 24. Donc quatre fois le nombre de Joseph égale 24, et une fois ce nombre égale 24/4 = 6; etc.

Maintenant si, pour abréger le langage, nous représentons par x *le nombre de Joseph*, nous dirons simplement: x, plus trois fois x (ou 3 x), égale 24; donc $4x=24$, d'où $x=6$ et $3x=18$.

Nous avons ainsi passé sans difficulté du langage des choses ou de l'arithmétique au langage des symboles ou de l'algèbre.

Ces petits exercices peuvent être multipliés à volonté, ils serviront grandement à montrer comment les lettres peuvent entrer dans le calcul.

L'élève sera charmé de voir que maintenant il arrive plus vite aux solutions, et d'une manière mécanique beaucoup plus commode que par les lourds raisonnements. Le voilà gagné à l'étude de l'algèbre, ce qui est un résultat immense. Au lieu de se plaindre sans cesse que cette étude ne mène à rien, il veut s'y perfectionner. On profite de ces dispositions pour introduire quelques lettres dans les équations et donner la notion du coefficient et de l'exposant.

L'élève reconnaît qu'il a un nouvel art à apprendre, celui de manier ces expressions littérales. Et le plus souvent, il demandera de lui-même à étudier les quatre opérations fondamentales.

Le maître se hâtera de céder à ces aspirations. Toutefois, afin de familiariser quelque peu la classe avec les symboles algébriques, il sera bon de faire précéder ces opérations d'exercices assez faciles sur les valeurs numériques données aux lettres.

Puis, dans une première exposition, on se bornera à faire justifier simplement les règles de chacune, par des considérations tirées toujours de la connaissance de l'arithmétique. Mais, en vue de rompre les élèves aux notions algébriques, il importe de donner ici beaucoup d'applications bien graduées et bien en rapport avec les exemples expliqués préalablement au tableau noir.

On pourra alors continuer par la décomposition d'expressions simples, par les simplifications de fractions, et par la résolution d'équations et de problèmes du premier degré.

Arrivé à ce point, le maître reprendra les notions acquises pour les expliquer plus complètement avant de poursuivre ses leçons, qui pourront dans la suite revêtir un caractère plus scientifique.

S'il paraissait difficile de suivre ce plan rationnel, il faudrait tâcher du moins de s'en approcher le plus possible, en glissant sur les quatre premières règles, pour aborder le plus vite possible les équations numériques et littérales, sauf à revenir plus tard sur les premières pages du manuel.

GEOGRAPHIE

COURS ELEMENTAIRE

1re *Année*	Enseignement purement oral. — Causeries familières et petits exercices préparatoires servant surtout à provoquer l'esprit d'observation chez les enfants, en leur faisant simplement remarquer les phénomènes les plus ordinaires, les principaux accidents du sol.	*1er degré* Exercices d'observation : faire remarquer la terre, l'eau, les accidents du sol dans la localité, l'horizon, le soleil levant, le soleil couchant, le jour, la nuit; les quatre saisons. Exercices d'orientation: faire trouver les points cardinaux d'après la position du soleil. Exercices d'initiation à l'idée d'un plan· situation relative des parties de la classe. Exercices de terminologie géographique : simples explications restreintes aux phénomènes connus des enfants.
2e *Année*	Enseignement purement oral, continué. — Exercices et entretiens encore très simples, gradués de manière à développer l'esprit d'observation chez les enfants, et dans le but de les préparer à l'intelligence des représentations cartographiques.	Revision des exercices de la première année, avec développements adaptés à la capacité intellectuelle des enfants.—Exercices d'initiation à la lecture des plans: plan de la classe, de la classe et de l'école, de l'école et de ses dépendances, de l'école et de ses environs;—plan du village, de la paroisse, du comté; idée de l'orientation vraie et de l'orientation conventionnelle des plans.—Exercices d'initiation à la lecture des cartes et du globe terrestre; faire observer la forme de la terre; faire montrer les terres et les eaux; où se trouvent son pays, son comté, sa paroisse; initier les enfants à lire sur la carte les accidents géographiques qui peuvent se trouver dans les localité, dans ses environs.—Petites conversations sur les accidents géographiques, sur le climat, la population, le commerce, l'industrie—dans la localité et dans le comté.
3e *Année*	Enseignement oral et emploi du manuel. — Revision des années précédentes, avec développements. — En plus, notions préliminaires sur la province de Québec; les autres provinces du Canada. — Etude accompagnée de figures et de tracés au tableau noir. — Résumé oral des leçons, et reproduction des tracés par les élèves.	Notions préliminaires. — La terre: forme, dimensions, sa représentation.—Carte: explication plus détaillée sur la manière de s'en servir. — Explication précise sur l'orientation vraie et l'orientation conventionnelle des représentations géographiques : cartes et globe terrestre. — Les parties du monde et les océans. — Termes géographiques relatifs aux terres, aux eaux, etc. —Le Canada dans son ensemble, la province de Québec étudiée au point de vue physique: description des terres et des eaux, climat; économique: agriculture, commerce intérieur et extérieur, industries, moyens de transport, voies de communication; politique: population, races, religions, langues, gouvernement, organisation administrative.— Les autres provinces du Canada: provinces du Centre, provinces Maritimes, provinces de l'Ouest.—étudiées comme la province de Québec, mais plus sommairement et surtout par voie de comparaison.

GEOGRAPHIE

COURS ELEMENTAIRE.—(Suite)

4e Année	Enseignement oral et emploi du manuel ; avec compte rendu des leçons et exercices variés de cartographie au tableau noir et sur le cahier, sans calque.—Préliminaires—complétés ; revision du Canada ; étude des autres pays de l'Amérique; étude générale des continents et des océans.	2nd degré Etude complétée des notions préliminaires contenues dans le manuel.—Revision avec developpements de la géographie physique, économique et politique du Canada tout entier; mais en appuyant encore spécialement sur la province de Québec.—Etude générale des Etats-Unis au point de vue physique, économique et politique, de manière à faire acquérir des connaissances précises mais succinctes sur les relations du Canada avec ce pays.—Etude plus sommaire des autres pays de l'Amérique, avec initiation aux procédés de simplification dans les faits et la nomenclature géographique.—Notions générales sur le globe, les continents et leurs subdivisions, les océans.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Revision du Canada avec développements complets. — Etude de l'Europe et de l'Asie Emploi habituel des procédés de simplification. — Compte rendu des leçons et cartographie de mémoire	Le Canada étudié avec développements complets, surtout au point de vue économique et politique. Les grands traits de l'Europe et de l'Asie, physiques et politiques. — Etude des relations commerciales et industrielles des pays de l'Europe et de l'Asie spécialement avec le Canada.
6e Année	Revision générale des cours précédents. — Etude de l'Afrique et de l'Océanie. — Emploi habituel des procédés de simplification. — Compte rendu des leçons et exercices nombreux de cartographie de mémoire	Revision des cours précédents, ayant pour but principal de faire acquérir aux élèves, par voie de comparaison, des notions d'ensemble sur les groupes de faits géographiques de même nature, soit physique, soit économique, soit politique. Les grands traits de l'Afrique et de l'Océanie, physiques et politiques.—Avec étude des principaux centres de commerce ou d'industrie et de leurs relations avec le Canada.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Leçons récapitulatives sur le Canada et les Etats-Unis, avec devoirs cartographiques.	Revision du Canada et des Etats-Unis—au moyen de récapitulations embrassant tout un ensemble de faits géographiques comparés entre eux au point de vue physique, économique, politique.
8e Année	Leçons récapitulatives sur les cinq parties du monde, avec devoirs cartographiques.	Revision générale des cinq parties du monde —au moyen de récapitulations embrassant et comparant entre eux des faits géographiques de même nature, physique, économique, politique.

GEOGRAPHIE

Dans les deux premières années, l'enseignement est tout à fait intuitif et se donne autant que possible en face des choses. Veut-on apprendre aux enfants à distinguer une île, un lac, un golfe, etc., rien de mieux que de leur présenter ces accidents avec de la terre et de l'eau, que de leur faire observer, s'il y a lieu, ces accidents dans la localité même. Et puis, afin de préparer les enfants à l'intelligence des cartes et du golfe terrestre, le maître dessine au tableau noir les accidents déjà observés. De même, les premières notions d'orientation sont inculquées intuitivement, d'après la position du soleil le matin, à midi, vers le soir. Et de très bonne heure, les élèves sont exercés à comprendre l'orientation conventionnelle d'un plan, d'une carte, du globe. A cet effet, voici comment on ferait bien de procéder. On place devant eux une planchette ou une ardoise soutenue horizontalement; on leur demande d'indiquer les quatre points cardinaux; d'après les réponses, on marque le N, le S, l'E, l'O; aidé toujours par les enfants, on marque ensuite par de petits rectangles la situation de l'école, de l'église, des routes, etc.; on fixe alors la planchette ou l'ardoise au mur, le N tourné verticalement en haut; et l'on conclut que les plans et les cartes, par convention, sont toujours orientés ainsi. Par de nombreuses interrogations, les enfants sont toujours mêlés très activement aux leçons. Une définition simple, accompagnée d'un dessin au tableau ou une gravure, peut être récitée collectivement; mais aucun livre de géographie n'est utile avec de si jeunes enfants.

Dans tout le cours élémentaire, l'enseignement reste intuitif; mais il se précise graduellement. Dès la troisième année, les enfants ont un atlas pour étudier leur leçon sur la carte; et la récitation du résumé de la leçon précédente relie celle-ci à la leçon du jour, car il importe de mettre de l'enchaînement dans cette étude si complexe de sa nature. Il faut aussi commencer les exercices de cartographie, tracés copiés d'abord, faits de mémoire ensuite. C'est à peu près l'unique moyen de donner aux élèves une idée exacte de la situation respective des lieux, de leurs dimensions et de leur importance relative; de leur faire bien observer et retenir la forme et les sinuosités des contours, des cours d'eau, des montagnes, etc. Un croquis particulier pour chaque leçon est mis, par conséquent, sous les yeux des élèves. Pour faciliter le travail d'observation et de reproduction, le maître enveloppe son tracé dans un rectangle de proportions données et subdivisé au besoin en deux ou même en quatre carrés. La figure enveloppante peut avec avantage affecter des formes variées, quand la configuration des lieux le permet; cette diversité intéressera les jeunes imaginations et fixera mieux dans la mémoire l'aspect général des pays. Les résumés, définitions et énumérations seront récités collectivement ou individuellement, mais toujours en se servant de la carte.

Chaque fois qu'il s'agira de faire saisir des notions plus abstraites, on emploiera quelque moyen de concrétisation. Une pomme coupée en deux morceaux, en différents sens, donnera successivement aux élèves l'idée exacte des deux hémisphères de la terre, de l'équateur, de méridien, et par suite de la longitude et de la latitude d'un lieu.

Les grandes divisions naturelles: géographie physique, géographie politique, géographie économique, sont étudiées séparément; mais sans être isolées trop complètement l'une de l'autre, car elles se pénètrent et s'éclairent réciproquement. Pour mettre un ordre plus logique dans les leçons, la marche suivante est recommandée. Après avoir décrit le relief du sol, on parle des cours d'eau, des côtes, du climat, des productions de toute nature, des voies de communications, du commerce intérieur et extérieur, des industries; on donne des détails instructifs sur la physionomie des différentes régions, sur les mœurs, les coutumes, la religion, la langue des habitants; on indique les divisions politiques et administratives, etc.; on parle, en passant, des grands monuments, etc.;—en ayant soin de montrer aux enfants que toutes ces choses sont les conséquences l'une de l'autre. C'est ainsi que l'on crée dans leur esprit des associations d'idées rationnelles et qu'on leur fait aimer et comprendre la géographie.

GEOGRAPHIE—(Suite)

Que l'on n'oublie pas surtout que le côté le plus pratique et le plus utile de la géographie est celui auquel se rattachent principalement les notions économiques, agricoles, industrielles ou commerciales, et l'étude des moyens de transport et des voies de communication. Tout cela sera étudié avec le plus grand soin, revu souvent, développé graduellement—non seulement dans les leçons de géographie nationale, mais encore dans les leçons de géographie étrangère, et d'une manière spéciale dans l'étude des pays qui ont avec le Canada des relations commerciales, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, les Indes Occidentales, l'Amérique du Sud, la Belgique, la Chine, le Japon, la Suisse, Terreneuve, la Hollande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, l'Australie, etc. Aucun détail caractéristique sur ce point ne saurait être de trop—particulièrement avec les élèves plus âgés. Les comparaisons seront ici d'un secours précieux pour simplifier les données numériques : statistiques qui renseignent sur le mouvement commercial, agricole et industriel; statistiques sur les importations, les exportations, les canaux, les ports, les chemins de fer. Ces chiffres sont flottants, ils varient d'une année à l'autre, et ne seront plus exacts quand l'élève quittera l'école. A quoi bon en charger sa mémoire ? On les remplace par des comparaisons, des évaluations approximatives—à l'aide de graphiques—à l'aide de points de repère. On dira, par exemple: l'année dernière, le commerce total du Canada s'est élevé à la somme de $473,000,000 en chiffres ronds; les importations ont atteint à peu près $260,000,000 et les exportations $214,000,000; les importations ont donc dépassé les exportations de $46,000,000—toujours en chiffres ronds. Ces données sont suffisamment approximatives, et se retiennent facilement. Tandis que les chiffres réels et la balance seraient vite oubliés par les élèves. On dira encore: le Canada exporte en Angleterre telle quantité de produits, aux Etats-Unis la moitié moins, et ainsi de suite pour les Indes Occidentales, l'Australie, la France, l'Allemagne, etc. Ou encore on tracera au tableau noir des lignes de différentes longueurs, représentant approximativement nos importations et nos exportations.

Ces procédés de simplification devront également être employés pour toutes les autres données numériques, population, élévation des sommets, longueur des rivières, dimensions des lacs, etc. Moins précis en réalité que les chiffres eux-mêmes, ils ont pourtant le don, par un effet de contraste ou de similitude, de laisser plus de précision dans les esprits et de s'enfoncer mieux dans la mémoire.

Si la simplification des données numériques, et même des nomenclatures, est nécessaire dans la géographie nationale, à plus forte raison s'impose-t-elle pour l'étude des autres contrées où les notions à retenir peuvent être beaucoup plus générales.

Cette dernière observation indique suffisamment dans quelle mesure il faut restreindre la géographie étrangère.

Enfin, le maître pourra parfois appeler à son secours des lectures choisies judicieusement, soit dans les livres de voyage, soit dans d'autres ouvrages de science vulgarisée, soit même dans les descriptions littéraires de Châteaubriand, de Bernandin de St-Pierre, ou de plusieurs autres écrivains modernes.

INSTRUCTION CIVIQUE

COURS ELEMENTAIRE

		1er degré
3e Année	Initiation sous forme de conversation familière.	Conversations très simples sur: la municipalité locale;—la municipalité scolaire et les écoles;—la paroisse, le curé, le vicaire;—le diocèse, l'évêque;—la province ecclésiastique, l'archevêque;—les tribunaux;—le gouvernement.
		2nd degré
4e Année	Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation politique du Canada en général, et plus spécialement de la province de Québec.	Le parlement fédéral, l'exécutif, le sénat, la chambre des communes. La législature provinciale de Québec, l'exécutif, le conseil législatif, l'assemblée législative. La province, la division électorale, les élections provinciales, les élections fédérales;—le suffrage.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation ecclésiastique et administrative de la province de Québec.	La paroisse, la dîme, le supplément, la fabrique, les marguilliers, l'élection des marguilliers. La municipalité locale, le conseil municipal, les conseillers municipaux, l'élection des conseillers municipaux, le maire, l'élection du maire, la taxe municipale, le rôle d'évaluation. Le comté, le conseil de comté, le préfet de comté, l'élection du préfet de comté.
6e Année	Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation judiciaire de la province de Québec.	Le district judiciaire, les tribunaux réguliers, les tribunaux spéciaux; institution du jury, le grand jury, le petit jury.—Le juge, le témoin, le serment.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation scolaire de la province de Québec.	La municipalité scolaire, la commission scolaire, l'élection des commissaires d'écoles, la taxe scolaire, le conseil de l'instruction publique, le comité catholique, le comité protestant, le surintendant de l'instruction publique, les inspecteurs d'écoles, l'instituteur, les droits du curé, les écoles élémentaires, les écoles modèles, les écoles académiques, les collèges, les universités, les écoles spéciales, les écoles normales, le bureau central des examinateurs catholiques.
8e Année	Revision générale plus approfondie avec devoirs écrits.	Organisation politique, ecclésiastique, administrative, judiciaire et scolaire.

INSTRUCTION CIVIQUE

Ce cours doit être restreint à l'étude élémentaire des constitutions du Canada, et plus spécialement de la province de Québec.

La méthode variera avec la portée des intelligences auxquelles on s'adresse.

Au début, cet enseignement ne donne pas lieu à des leçons spéciales. Les termes qui se rattachent à cette matière seront tout simplement expliqués pendant les leçons de lecture, et en particulier pendant les leçons d'histoire et de géographie, à mesure qu'ils se présentent; ou encore à l'occasion d'une élection municipale, d'une visite des commissaires d'écoles, d'une visite pastorale, d'une circonstance telle qu'il s'en présente si fréquemment dans le cours de l'année.

Le maître, en causant familièrement avec les élèves, se contentera de fixer d'abord dans leur esprit des jalons, des points de repère, au moyen de notions concrètes et générales. Point de définitions, mais des noms et des faits observés. Voilà quel sera l'objet de ce premier enseignement.

La quatrième année et dans les classes suivantes, on suivra avec avantage un manuel.

On y fera des lectures, d'après l'ordre indiqué par le programme. Et il suffira que les élèves puissent bien rendre compte du texte et des explications qu'on leur aura données. Autant que possible, on évitera encore d'exiger des définitions. Les faits familiers aux écoliers et interprétés habilement par le maître en diront plus que les meilleures définitions. Partir de faits connus, pris dans la réalité actuelle pour intéresser tout d'abord la classe sur les notions qu'on veut lui faire acquérir, passer de là au fonctionnement de l'institution qu'on a touchée et en démontrer l'utilité,—telle est la marche à suivre.

De temps à autre, après avoir parcouru une partie du livre, on fera en sorte, dans un résumé succinct inscrit au tableau noir, de leur donner des vues d'ensemble en rapprochant et en comparant les institutions similaires. La municipalité locale, la municipalité scolaire, le conseil de comté, la province,par exemple, sont des sphères qui présentent plus d'une analogie. On éveillerait la curiosité des élèves et on donnerait plus de précision à leurs connaissances, en les invitant à chercher ces points de ressemblance et de contact.

L'histoire, et peut-être plus encore la géographie, présentent une connexité véritable avec l'instruction civique; le maître ne confondra pourtant pas ces divers enseignements. Il réservera pour l'instruction civique ce qui la concerne plus particulièrement, c'est-à-dire la constitution et le fonctionnement des pouvoirs publics; pour la géographie, les diverses divisions administratives; et pour l'histoire, les comparaisons, les rapprochements utiles entre ce qui était autrefois et ce qui est aujourd'hui.

Au point de vue moral, on peut aussi tirer de l'instruction civique d'excellentes leçons de patriotisme.

Histoire

HISTOIRE DU CANADA

COURS ELEMENTAIRE

1e *Année*	Anecdotes relatives à l'histoire nationale, présentées sous forme de causerie familière; — sans confier de résumé à la mémoire des enfants.	*1er degré* Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. — Arrivée de Jacques-Cartier au Canada. — Fondation de Québec. — Fondation de Montréal. — Martyre des Pères de Brébeuf et Lalemant.
2e *Année*	Enseignement oral. — Récits et entretiens familiers, sur quelques-uns des principaux faits de l'histoire nationale.	Attaque et prise de Québec par les Kerth. — Mœurs et coutumes des indigènes.—Héroïsme de Dollard.—Le massacre de Lachine.—Héroïque défense de Mlle de Verchères.—Dispersion des Acadiens.—Bataille de Carillon.—Bataille des Plaines d'Abraham.
3e *Année*	Enseignement oral continué ; avec compte rendu de vive voix et, de temps à autre, résumé écrit au tableau noir. — Revision des deux années précédentes, et développements nouveaux ; avec l'indication sur la carte des principaux lieux géographiques.	Les voyages de Cartier. — M. de Champlain. — La Compagnie des Cent-Associés. — Mgr de Laval. — M. de Frontenac. — Les exploits d'Iberville.—Traité de Montréal, sous M. de Callières.—M. de Vaudreuil.—M. de Beauharnois. — M. de Vaudreuil Cavagnal. — Les gouverneurs : Murray. — Craig. — Prévost. — Lord Elgin.
4e *Année*	Etude du manuel, avec résumé écrit de temps à autre. — Revision des trois années précédentes et étude complétée des principaux faits. — Étude spéciale des lieux géographiques et des dates importantes.	*2nd degré* A partir de ce degré, les dates principales nécessaires pour bien faire comprendre la suite des événements sont enseignées par le maître, apprises et revues souvent par les élèves Bataille de Sainte-Foye. — Capitulation de Montréal.—La Cession.— L'Acte de Québec.— Mgr Plessis. — Bataille de Châteauguay. — L'Acte de l'Union (aperçu sommaire.)—Insurrection de 1837-38 (aperçu sommaire.)—L'Acte de la Confédération (aperçu sommaire.)

Histoire

HISTOIRE DU CANADA

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e Année	Etude du manuel, continuée, avec rédactions variées. — Principaux événements et principaux personnages de la période des découvertes sous la domination française.	Période des découvertes 1492-1608: principales découvertes; les indigènes, tribus, mœurs, religion, coutumes;—les essais de colonisation; les Compagnies 1608-1663; faits et personnages principaux; le Gouvernement Royal 1663-1760: noms des gouverneurs, faits importants de chaque administration; guerres avec les Iroquois; les guerres coloniales et les traités de paix par suite des conflits entre la France et l'Angleterre, en 1689, 1704, 1744, 1754; la Cession avec détails, le traité de Paris.
6e Année	Etude du manuel, continuée. — Faits dominants et principaux personnages sous la domination anglaise.	Domination anglaise. — Insister principalement sur: le Gouvernement militaire 1770-1774; l'Acte de Québec et le Gouvernement civil 1774-1791; la guerre de la révolution américaine, les Loyalistes; les luttes parlementaires sous le Régime constitutionnel; la guerre de 1812-13-14; la question des Subsides; la crise politique et l'étude complète de l'insurrection de 1837-38; l'Acte de l'Union; gouverneurs et principaux faits; l'Acte de la Confédération.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année	Revue raisonnée des principales phases de l'histoire nationale, surtout au moyen de compositions couvrant toute une période ou tout un ensemble de faits.—Etude des découvertes et des grandes phases sous la domination française.	Périodes des découvertes. — Domination française: période des essais de colonisation; période des Compagnies 1608-1663; période du Gouvernement Royal 1663-1760.
8e Année	Revue raisonnée des principales phases de l'histoire nationale, surtout au moyen de compositions embrassant toute une période ou t[illegible] ensemble de [illegible] —Etude des différents régimes sous la domination anglaise.	Domination anglaise.—Régime absolu, militaire, civil, 1760-1791; Régime constitutionnel non responsable, 1791-1840; l'Union, 1840-1867; la Confédération, 1867 à nos jours; constitution du Canada; les Provinces à l'origine, additions subséquentes; succession des gouverneurs-généraux; la province de Québec depuis la Confédération; succession des lieutenants-gouverneurs.

Histoire

HISTOIRE DU CANADA

On n'enseigne pas, à proprement parler, l'histoire nationale aux petits enfants. On peut cependant leur raconter quelques anecdotes intéressantes, en faisant tout simplement suivre ces récits de petites questions propres à tenir leur attention en éveil. Ce ne sont que des causeries familières et pittoresques, ou mieux, si c'est possible, de l'histoire en images.

Un moyen presque indispensable pour donner aux enfants une idée exacte du passé, c'est de le comparer sans cesse au présent: aujourd'hui, nous habitons un pays bien cultivé, sillonné de routes et de chemins de fer, etc.; autrefois, le Canada était couvert de forêts, etc.

Plus tard, le maître procédera comme pour l'enseignement de l'histoire sainte aux classes pourvues de manuels. La marche des leçons sera la même. Aux procédés déjà indiqués, le suivant pourrait être ajouté: écrire au tableau noir le nom des personnes qui vont entrer en scène, le nom des lieux qui seront le théâtre des événements, les termes inconnus avec un mot d'explication, les idées principales à retenir avec leur numéro d'ordre. Ces tableaux frappent l'imagination des élèves et sont un secours puissant pour la mémoire.

Mais ici encore on fera contracter l'habitude d'étudier et de reproduire le texte quant au sens seulement. Car il est entendu que le mot à mot est proscrit en histoire, sauf quelques exceptions très rares.

D'anecdotique et biographique qu'il était d'abord, le cours deviendra ensuite explicatif. Il présentera un enchaînement de faits, exposés avec leurs causes et leurs conséquences les plus simples; il commencera à montrer les étapes progressives de la vie nationale.

Mais il n'en faudra pas moins multiplier les questions, faire intervenir dans les leçons le plus grand nombre possible d'élèves, et provoquer de leur part des appréciations et des jugements.

Avec les écoliers plus âgés, l'exposé est à la fois narratif, explicatif et comparatif. Il convient dès lors de reprendre les éléments déjà étudiés et de les comparer entre eux, en vue de donner des idées plus précises sur les principales phases de l'histoire nationale et d'en bien marquer les traits caractéristiques. On groupera à cet effet dans une même leçon les divers éléments qui se rapportent à une même question. C'est le meilleur moyen de mettre de l'ordre et de l'unité dans les connaissances.

De cette manière, l'histoire du Canada sera revue plusieurs fois, et chaque fois avec des développements nouveaux, avec des aperçus appropriés à l'acquis des élèves et au degré du cours. Tout viendra à temps, pas trop tôt, pas trop tard. Tout sera mieux compris et mieux retenu. C'est la raison pour laquelle le programme a été élaboré selon la méthode concentrique, tout en évitant ce que cette méthode pourrait avoir de trop fastidieux.

A tous les degrés, le maître se rappellera que l'étude des lieux géographiques, le tracé des cartes historiques, les tableaux de dates principales—surtout des dates extrêmes des grandes périodes—sont d'une importance primordiale.

Histoire

HISTOIRE DU CANADA—(Suite)

Pour ce qui est de la forme des devoirs d'application, elle doit naturellement varier suivant le cours. Les élèves plus avancés pourront avoir à rapporter par écrit un fait intéressant, parfois même le résumé ou le tableau synoptique d'une administration, d'une période, ou bien encore l'étude comparée des faits de même nature. Des autres élèves, on ne peut guère exiger que des résumés de leçons préparés d'abord oralement, le tracé d'une carte sur laquelle ils indiqueront les lieux où se sont accomplis les événements précédemment racontés, ou plus simplement des réponses de trois ou quatre lignes à une couple de questions. Quant aux plus jeunes, on se contentera de leur faire copier ou de leur dicter des sommaires ou des résumés très succincts.

Une pratique à recommander, c'est de faire souvent des retours en arrière, sous forme orale ou écrite, pour s'assurer que les élèves n'oublient pas.

Le maître devra aussi mettre en opération pour l'enseignement de l'histoire nationale les directions qui accompagnent le programme des différentes histoires étrangères. Il se rappellera, plus spécialement, les notes relatives aux revisions avec lectures appropriées. Poètes et prosateurs canadiens lui offrent sous ce rapport une ample moisson à faire dans leurs écrits.

Qu'il considère enfin comme un de ses devoirs les plus impérieux de cultiver chez les élèves le patriotisme, l'amour du sol natal, l'attachement aux traditions et aux institutions nationales, le respect de notre belle langue et de notre foi religieuse.

Histoire

HISTOIRE DE FRANCE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e Année

I.—La Gaule primitive, la Gaule romaine; introduction du christianisme en Gaule, invasion des Barbares.

II.—Mérovingiens: origine de la dynastie; Clovis; Maires du Palais; Charles Martel.

III.—Carlovingiens: origine de la dynastie; Charlemagne; invasion des Normands; le système féodal.

IV.—Capétiens: origine de la dynastie; Trève de Dieu; les Croisades et leurs résultats; la chevalerie; Philippe-Auguste; saint Louis; les Vêpres siciliennes; Philippe-le-Bel; Etats-généraux; Ordre des Templiers; Loi salique.

V.—Valois: origine de la dynastie; guerre de Cent ans; Duguesclin; Jeanne d'Arc.

VI.—Louis XI; Ligue du bien public; triomphe du pouvoir royal sur la féodalité; guerres d'Italie; Louis XII.

VII.—Rivalité de François I et de Charles-Quint; Bayard; Renaissance; la Réforme; guerres civiles et religieuses; les Guises, la Ligue; massacre de la Saint-Barthélemi.

VIII.—Bourbons: origine de la dynastie; Henri IV et Sully; édit de Nantes; Louis XIII et Richelieu; guerre de Trente ans.

IX.—Louis XIV et Mazarin; la Fronde; Colbert; Louvois; aperçu sommaire des quatre grandes guerres de Louis XIV; Révocation de l'Edit de Nantes; la Ligue d'Augsbourg; guerre de la Succession d'Espagne.

X.—La Régence; Louis XV; guerres des Successions de Pologne et d'Autriche; guerre de Sept ans; Louis XVI; Turgot.

XI.—Causes de la Révolution; Assemblée nationale; Assemblée législative; Convention nationale et Première république; Terreur; Directoire; Consulat; Premier Empire; les Cent jours.

XII.—La Restauration; Révolution de 1830; Monarchie de Juillet; Deuxième république; Second empire; Troisième république.

Histoire

HISTOIRE D'ANGLETERRE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

8e Année

I.—Iles britanniques, temps primitifs; domination romaine et introduction du christianisme.

II.—Les Anglo-Saxons et l'Heptarchie, le christianisme.

III.—Dynastie Saxonne: son origine; invasion Danoise; Alfred le Grand.

IV.—Dynastie Danoise: son origine; Canut I.

V.—Dynastie Saxonne: son rétablissement; Edouard le Confesseur.

VI.—Dynastie des rois normands: son origine; Guillaume le Conquérant; Guillaume le Roux et saint Anselme.

VII.—Dynastie des Plantagenets: son origine: Henri II et Thomas Becket; Richard Cœur de Lion; Jean sans Terre; la Grande Charte et les Statuts d'Oxford.

VIII.—Origine du nom de Prince de Galles donné au fils aîné du roi d'Angleterre; la guerre de Cent ans (aperçu sommaire); la guerre des Deux Roses (aperçu sommaire).

IX.—Dynastie des Tudors: son origine; Henri VIII et le schisme d'Angleterre; Edouard VII et le protestantisme; Elisabeth et l'Eglise anglicane ; les persécutions, les luttes et les victoires d'Elisabeth; Marie Stuart.

X.—Dynastie des Stuarts: son origine; Jacques I; Charles I.

XI.—Republique; Protectorat de Cromwell; Charles II; Jacques II; révolution de 1688; Guillaume III; la Déclaration des Droits; Orangistes et Jacobites; Anne Stuart.

XII.—Dynastie de Hanovre: son origine; faits dominants des règnes de Georges I, Georges II, George III, Georges IV, Guillaume IV, Victoria; Edouard VII; avènement de Georges V;—Mouvement d'Oxford.

Histoire

HISTOIRE DE FRANCE ET D'ANGLETERRE

Dans l'enseignement de ces histoires, on suivra les directions générales déjà données quand il s'est agi de l'histoire sainte, de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Eglise. Sans doute, il y aura quelques adaptations à faire; mais elles se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit du maître.

En conséquence, trois ou quatre observations spéciales suffiront.

Certaines séries de faits se trouveront à revenir nécessairement sous les yeux des élèves; il ne faudra pas pour cela dire simplement que ces événements ont déjà été étudiés. Il importe, au contraire, de les revoir et de les mettre sous le jour spécial qu'ils ont eu dans l'histoire des différents pays. Cela posé, il est évident qu'on peut se contenter d'en faire une revision plus ou moins sommaire. Cette manière de procéder contribuera à développer l'esprit d'observation des élèves et à former leur jugement.

Autant que le comporte la matière étudiée, que le maître établisse des comparaisons entre les pays, entre le Canada surtout et les autres contrées. Ces comparaisons bien préparées, portant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, auront le don de jeter de la variété dans les leçons, de piquer la curiosité et de former les élèves à la réflexion.

Que l'attention du maître s'attache surtout aux personnages et aux faits qu'il n'est pas permis d'ignorer. Qu'il ne craigne donc pas de céder une certaine place aux anecdotes historiques: certains traits, certains mots sont aussi célèbres que les plus brillants faits d'armes. A ce titre tout le monde doit les connaître.

Enfin qu'il s'applique à placer les événements dans leur temps, ceci est absolument nécessaire. Mais il est un art pour y réussir sans accumuler dans la mémoire un trop grand nombre de dates. A la multiplicité des dates, on substitue des divisions très nettes, des périodes biens arrêtées, et formant chacune comme un faisceau. En sorte que, par exemple, si un élève ne peut pas dire la date précise de tel événement donné, il puisse, au moins, ramener cet événement dans son milieu et ne pas commettre d'anachronisme trop grave. Il est toutefois des dates trop importantes pour n'être pas sues avec précision. Celles-ci seront relevées par le maître, inscrites dans un tableau chronologique, et récitées de temps à autre par les élèves.

Des revisions ont lieu à des époques régulières pour la plupart des matières d'enseignement. Ces exercices sont surtout requis pour l'histoire. La dernière leçon de la semaine, plus courte que les autres, sera donc complétée par une revue rapide du programme hebdomadaire. A la fin de chaque mois, une ou deux leçons seront aussi réservées aux revisions. Enfin, une revision générale a lieu à la veille des examens. Le moyen le plus sûr de faire ici une utile besogne est de repasser dans les voies tracées. Mais, comme on doit éviter la monotonie et soutenir l'attention des élèves, rien n'empêche de rendre les leçons attrayantes par quelques nouveaux détails, quelques rapprochements, quelques lectures appropriées, qui jettent une clarté plus vive sur l'enseignement. Combien de beaux fragments en prose, combien de belles pièces en vers, les élèves auraient ainsi l'occasion d'admirer et de comprendre sans effort.

Notre histoire nationale, non moins que celle des pays étrangers, offre sous ce rapport une riche moisson, où nos pères et nos prosateurs ont glané à pleines mains. Les maîtres n'auront que l'embarras du choix.

DESSIN

COURS ÉLÉMENTAIRE

1er degré

1ere Année

1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés, faits en classe ou hors la classe, (suggérer des motifs simples et familiers).

2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.
Exercices d'observation. (appels à l'esprit d'initiative).
Silhouettes, *d'après nature*, d'objets usuels très simples.

3.—Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*. (alignements et combinaisons au moyen de menus objets: bâtonnets, boutons, fèves feuilles, etc. Puis, copies de ces combinaisons, *au crayon ordinaire, ou aux crayons de couleurs*.
Notions pratiques sur la couleur: (a) diversité des couleurs; (b) couleurs primaires. (au moyen d'objets, de papiers, de laines, etc., de couleur.)

2e Année

1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés, faits en classe ou hors la classe.(suggérer des motifs ou des scènes simples déjà vus ou décrits)

2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.
Exercices d'observation. (appels à l'esprit d'initiative.)
Silhouettes, *d'après nature*, d'objets usuels très simples.

3.—Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: répétitions suivies et répétitions renversées.
Notions pratiques sur la couleur: couleurs binaires.

3e Année

1.—Dessins libres et dessins suggérés de scènes simples vues ou décrites.—Croquis explicatifs de leçons de choses, de géographie, etc., (en classe ou hors la classe).

2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.
Exercices d'observation et de contrôle. (appels à l'esprit d'initiative).
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels très simples; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de draperies.

3.—Dessins de mémoire, de motifs ou d'objets dessinés préalablement.

4.—Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: répétitions alternées.
Notions pratiques sur la couleur: tonalités.

DESSIN

COURS ELEMENTAIRE

2nd degré

4e Année

1.—Dessins libres et dessins suggérés de scènes vues, décrites ou lues.—Croquis explicatifs de leçons de choses, de géographie, d'histoire, etc., (en classe ou hors la classe).

2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.
Exercices d'observation et de contrôle. (appels à l'esprit d'initiative).
Dessins *d'après nature:* (a) d'objets usuels très simples; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de draperies.

3.—Dessins de mémoire, de motifs ou d'objets *non* dessinés précédemment.

4.—Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: répétitions symétriques.
Notions pratiques sur la couleur: (a) nuances: (b) harmonies analogiques.

COURS MODELE (INTERMEDIAIRE)

5e Année

1.—Croquis géométraux cotés *d'après nature et à main libre*: (a) de solides géométriques; (b) d'objets usuels *simples*; (c) d'échantillons empruntés à l'industrie. (élévations de face ou de côté, *d'abord*, puis plans horizontaux faciles).

2.—Dessin géométrique au tableau. (Tracés élémentaires, au tableau, au moyen de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur).

3.—Exercices d'observation et de contrôle.—Phénomènes perspectifs.
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels simples; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) d'éléments de paysage *en arrière-plans*.

4.—Dessins et croquis de mémoire.

5.—Dessins libres et dessins résumant des récits et des leçons.—Illustrations de devoirs. (en classe ou hors la classe).

6.—Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: stylisation.
Notions pratiques sur la couleur: (a) couleurs complémentaires; (b) harmonies contrastantes.

6e Année

1.—Croquis géométraux cotés *d'après nature et à main libre*. (élévations plans et coupes). "Projets" géométraux imaginés.

2.—Dessin géométrique au tableau, et (facultativement) sur papier.
Notions intuitives sur l'emploi industriel des principales moulures.

3.—Exercices d'observation et de contrôle.—Phénomènes perspectifs.
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) d'éléments de paysage *en avant-plans*.

4.—Dessins et croquis de mémoire.

5.—Dessins libres et dessins résumant des récits, des lectures, des leçons.—Illustrations de devoirs. (en classe ou hors la classe).

6.—Arrangements décoratifs élémentaires *imaginés*: convenances et adaptation.

Notions pratiques sur la couleur: couleurs ternaires et teintes neutre[s]

COURS ACADEMIQUE (PRIMAIRE SUPERIEUR)

7e et 8e Année

1.—Croquis géométraux cotés.
"Projets" géométraux imaginés.

2.—Dessins géométriques au tableau et sur papier. (mises au net, à l'encre, d'après échelles, et à l'aide d'instruments, de croquis cotés faciles, *relevés d'abord à main libre par l'élève lui-même*).
Notions sommaires sur les plans topographiques et les cartes.

3.—Exercices d'observation et de contrôle.—Perspective d'observation.
Dessins *d'après nature*: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de paysages; (d) du modèle vivant vêtu.

4.—Dessins et croquis de mémoire.
Dictées de dessins.

5.—Dessins libres et dessins d'après des thèmes familiers proposés.—Illustrations de devoirs. (en classe ou hors la classe).

6.—Arrangements décoratifs *imaginés*: convenance et adaptation.
Notions pratiques sur la couleur: propriétés optiques des couleurs.
Pratique de l'aquarelle et du lavis.

7.—(*Facultativement*). Notions élémentaires: (a) sur les arts industriels; (b) sur l'art décoratif appliqué à l'industrie; (c) sur les caractères distinctifs des principaux styles; (d) sur les arts du dessin.

L'enseignement du dessin, à l'école primaire a pour but:

1.—De faire acquérir des connaissances et des pratiques techniques, utiles à tous et indispensables aux carrières industrielles, aux métiers et aux travaux manuels.

2.—D'aider aux autres études, en y collaborant et en se mêlant intimement à la vie intellectuelle de l'école.

3.—De contribuer à la formation intégrale: (a) en développant distinctement l'esprit d'observation et d'initiative, l'imagination et le jugement; (b) en épurant le goût et en disciplinant les habitudes de méthode et de précision; (c) en affinant l'œil et en assouplissant la main.

Pour atteindre ces fins, les moyens suivants ont prouvé leur spéciale efficacité:

1.—Amener graduellement à mieux voir, exprimer et retenir les formes et les couleurs telles qu'elles PARAISSENT OU POURRAIENT PARAITRE: (a) par l'observation et la représentation *directe* du modèle-nature; (b) par des travaux d'imagination, des résumés graphiques de leçons et des illustrations de devoirs; (c) par des dessins de mémoire.

2.—Apprendre à lire, écrire et utiliser les formes telles qu'elles SONT OU POURRAIENT ETRE: (a) par des croquis et des "projets" géométraux cotés (élévations, plans et coupes) *d'objets réels ou imaginés*; (b) par des esquisses de patrons divers, réalisables dans les travaux manuels ou dans les travaux à l'aiguille.

3.—Familiariser avec le maniement de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur: (a) par des tracés précis de constructions géométriques; (b) par la mise au net exacte, d'après échelles variables, de croquis cotés relevés d'abord à vue et à main libre, ou imaginés par l'élève lui-même.

4.—Initier aux lois premières de la décoration et de l'harmonie des couleurs, par des applications usuelles de ces lois.

Ces moyens sont les moyens mêmes du programme, c'est-à-dire la "MÉTHODE". Par suite, l'enseignement ne devra jamais les perdre de vue.

Toutefois, la plus large initiative est laissée au personnel quant aux applications des divers genres d'exercices: question de ressources, de milieux, de besoins particuliers.

DESSIN

Recommandations

1.—Le bon maître ne cherchera pas tant à obtenir de beaux dessins, qu'à développer les facultés par des exercices rapides, nombreux et variés. Il devra proposer plus qu'imposer, suggérer plus que corriger, encourager plus que critiquer, se régler sur l'allure de ses élèves et s'adapter à leur mesure. Par cette voie seule, il atteindra les esprits et il saura vivifier les éléments que le programme met à sa disposition.

2.—Les leçons de dessin devront, dès le commencement de l'année scolaire, être données, chaque semaine, à tous les élèves, durant les heures réglementaires des classes.

3.—Chacun des exercices du programme devra recevoir régulièrement sa due part d'attention et de pratique.

4.—Tous les travaux graphiques devront avoir pour base *directe* la forme réelle ou la forme imaginée. (*Pas de copies de gravures*).

Ils seront exécutés à *main libre* et, de préférence, dans des cahiers (exception faite pour les dessins géométriques.)

Ils pourront être *sommairement* coloriés et ombrés.

5.—Chaque mois, un dessin de chaque élève devra être gardé dans les archives de chaque école, pour être transmis, *quand demandé*, au département de l'instruction publique.

Ces derniers dessins seront exécutés sur papier non ligné et de format approchant 7 x 10 pouces. (Ils n'auront pas moins de 4 à 6 pos de plus grande dimension.)

6.—Dans toutes les divisions, deux heures, au moins, devront être consacrées, chaque semaine, à l'enseignement du dessin. Ces deux heures seraient réparties dans trois leçons aux degrés élémentaires, et dans deux leçons aux degrés intermédiaire et supérieur.

7.—Dans les cours préparatoires aux écoles techniques, aux carrières industrielles et aux travaux manuels, on multipliera tout spécialement les exercices de croquis et de projets géométraux cotés, ainsi que les exercices de dessin géométrique.

Sciences naturelles

LECONS DE CHOSES ET CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES

COURS ELEMENTAIRE

1e et 2e *Année*	**Enseignement** purement oral. — Notions les plus accessibles à l'enfant. — Exercices et entretiens familiers, ayant pour but de faire acquérir aux élèves les premiers éléments des connaissances scientifiques usuelles, et surtout de les amener à regarder, à observer, à comparer, à questionner et à retenir. S'en tenir à la méthode des leçons de choses.	*1er degré* La droite, la gauche, l'orientation; le temps et ses subdivisions; les cinq sens; les parties d'un objet connu des élèves; ses qualités: couleur, forme, dimensions, poids, température, odeur, saveur; sa provenance, son usage, son utilité; distinction d'animaux, de végétaux, de minéraux; simples notions sur les différents aliments, les différentes boissons, les différentes sortes de vêtements, de tissus; courtes observations sur les métiers et les professions: leur nature, leur but; la maison paternelle: divisions, mobilier; l'école: divisions, mobilier, objets scolaires; l'église: divisions, mobilier; quelques observations sur le village, la ferme, le jardin: ce qu'on y voit, ce qu'on y fait; petits conseils d'hygiène sur la propreté; les soins à prendre dans les jeux; petites observations sur les animaux domestiques et les oiseaux: leurs noms, les services qu'ils nous rendent.
3e et 4e *Année*	**Enseignement** de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit. — Notions élémentaires, encore autant que possible sous forme de leçons de choses; mais disposées et graduées d'après un plan plus méthodique: Les animaux; Les végétaux; Les minéraux; L'industrie.	*1er et 2nd degré* LES ANIMAUX.—Principales parties apparentes du corps humain et des animaux connus des enfants, avec leurs subdivisions; animaux (mammifères) domestiques et animaux sauvages; les oiseaux en général et les oiseaux de la basse-cour; — petite étude comparative restreinte aux types les plus connus. LES VÉGÉTAUX.—Les plantes en général; les principaux organes des plantes: racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits; principaux arbres fruitiers et forestiers du Canada. LES MINÉRAUX.—Les pierres d'usage ordinaire, les métaux d'usage ordinaire: caractère physique et usage; les pierres précieuses les plus connues; caractère physique et usage. L'INDUSTRIE.—Faire observer et distinguer quelques matières textiles à l'état brut: lin, chanvre, laine, coton, soie, etc.; quelques matières alimentaires et leurs transformations: lait, crême, beurre, fromage, etc.; quelques matières métallurgiques et leurs transformations: fer, fonte, acier, etc.; quelques matières chimiques et leurs transformations: corps gras, suif, savon, etc.; les matériaux et les outils employés dans la construction d'une maison en bois, en pierre, en brique, etc., etc.,; dans la fabrication des meubles; dans la fabrication des ustensiles de ménage et de cuisine, etc.—Notions spéciales sur deux ou trois industries de la localité.

Sciences naturelles

LECONS DE CHOSES ET CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e et 6e *Année*	Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit. — Notions élémentaires, encore autant que possible sous forme de leçons de choses mais disposées et graduées d'après un plan plus méthodique: Les animaux; Les végétaux; Les minéraux; L'industrie.	LES ANIMAUX. — Par voie de comparaison entre des types bien caractérisés—donner aux élèves une notion simple et claire des groupes suivants: les reptiles, les poissons, les insectes; explications très simples sur les principales fonctions de la vie: la digestion, la circulation, la respiration; sur le système nerveux; sur les organes des sens; sur le système musculaire. LES VÉGÉTAUX. — Végétaux de la région; plantes alimentaires, plaintes industrielles, plantes médecinales; plantes vénéneuses; fonction des organes de la plante; phénomène de la nutrition, de la fécondation, de la germination; la sève.—Le sucre d'érable. LES MINÉRAUX.—Notions sur l'exploitation des mines; les houillères; le feu grisou; les sources de pétrole. L'INDUSTRIE.—Notions générales sur la fabrication du papier, l'imprimerie, la gravure, la lithographie, les conserves alimentaires, la fabrication des chandelles et des bougies, les diverses espèces de lampes, la filature du lin, du coton, de la soie, la fabrication des tissus, le tricot, la dentelle, la chapellerie, la teinturerie, le tannage, la poterie, la verrerie, la dorure et l'argenture, la fabrication des épingles et des aiguilles, la fabrication des monnaies.—Appuyer davantage sur les industries de la Province.

Leçons de choses et connaissances scientifiques usuelles.—Comment comprendre cette partie du programme, et comment en faire l'application dans les écoles, telles sont ici les deux questions principales à se poser.

Ce qu'il faut entendre, c'est un enseignement réduit aux notions d'usage ordinaire—et réellement mesuré sur les besoins des élèves.

On n'enseignera donc que le nécessaire, juste ce qu'il faut pour se rendre compte des phénomènes vulgaires, pour comprendre un langage scientifique devenu usuel, pour connaître ce que tout le monde connaît ou est tenu de connaître aujourd'hui. On laissera de côté ce qui est savant, les nomenclatures, les classifications, les formules abstraites. Et puis on visera à ce qui est utile: ce qui est applicable à l'industrie et au commerce, dans les villes; à l'agriculture et à l'horticulture, dans les campagnes.

Le programme pourtant reste le même pour les écoles urbaines et pour les école rurales. Car il est un fond commun que tous les élèves doivent posséder. Mais si le matières étudiées sont les mêmes, les développements peuvent varier.

L'enfant des villes, par exemple, doit connaître dans une mesure suffisante les plantes, les animaux, les minéraux, et n'être pas exposé à commettre de trop grosses erreurs sur ces points, dans ses lectures, dans ses conversations. Mais pour lui, cela est évident, l'industrie et tout ce qui s'y rapporte ont plus d'intérêt immédiat et plus d'importance pratique.

Sciences naturelles

LECONS DE CHOSES ET CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES—(Suite)

Il en est autrement pour l'enfant de la campagne. Les plantes, les arbres, les animaux domestiques, la terre, seront les grandes préoccupations de sa vie. C'est pour lui plus particulièrement que le programme s'étend sur les végétaux, les animaux, les minéraux. Mais il ne saurait être privé de toute connaissance sur les diverses industries.

Voilà comment il faut interpréter l'enseignement des connaissances scientifiques usuelles.

Le programme propose un maximum; le maître mesure ses leçons—en étendue et en profondeur—d'après les besoins de ses élèves, appuyant plutôt sur une partie ou plutôt sur une autre, selon les circonstances.

La méthode à suivre est celle des leçons de choses: c'est, en effet, au moyen d'observations et d'expériences, de causeries familières et de questions bien ordonnées, que se doit donner cet enseignement. Au fonds, les leçons de connaissances usuelles ne seront que des leçons de choses appropriées.

Dans les classes inférieures, une conversation est engagée sur un sujet déterminé, et les enfants sont amenés à exprimer par de petites phrases complètes ce qu'ils savent. Le maître se borne à coordonner et à compléter les réponses. Toute son habileté est dans sa manière d'interroger. Il doit diriger l'entretien, sans se laisser entraîner trop loin ou égarer par des digressions inutiles. La sobriété et une préparation consciencieuse sont ici d'une importance capitale. A mesure qu'il parle, il écrit au tableau les mots principaux qui forment comme le plan de la leçon. Autant que possible, les objets eux-mêmes sont mis dans les mains des enfants, qui les observent ainsi directement et s'en font une idée plus exacte. Des gravures, des dessins au tableau noir remplacent ces objets au besoin. Un résumé de la leçon peut servir de dictée, afin de ramener l'attention de l'enfant sur les termes nouveaux employés au cours de la causerie.

Dans les autres classes, après des interrogations sur la dernière leçon—car il convient de mettre à ce degré beaucoup plus de suite et d'ordre dans l'enseignement—le maître expose le nouveau sujet en se servant d'un plan écrit au tableau. Il part de ce que les élèves savent déjà pour leur donner de nouvelles connaissances, et surtout pour les habituer à observer attentivement les choses qui les environnent. Les faits peuvent être expliqués par quelques notions théoriques très simples; mais on revient vite aux applications. Le maître s'aide encore des objets eux-mêmes ou de gravures, de croquis, de tableaux d'histoire naturelle.

Après la leçon, il dicte un résumé aux élèves moins avancés. Quant à ceux des classes supérieures, ils rédigent un résumé d'après les notes recueillies au courant de la leçon. La correction de cette rédaction se fait généralement sous forme orale.

Plus que tout autre enseignement, celui-ci peut s'adresser à des élèves de force différente. Ce que l'un ne sait pas, l'autre le dira. Il faut donc le donner à plusieurs classes à la fois. Si la leçon est trop sérieuse pour les plus jeunes, on y mêle quelques réflexions, quelques applications qui soient à leur portée et qu'ils puissent facilement saisir. Au contraire, le sujet est-il bien connu des plus âgés, on demande en passant quelques explications d'un ordre plus relevé, on fait rechercher les causes ou les conséquences d'un fait que les plus jeunes ne peuvent encore que constater.

Sciences naturelles

HYGIENE

COURS ELEMENTAIRE

3e et 4e Année	Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.— Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses.	*1er et 2nd degré* Soins généraux de propreté corporelle; bains et lotions; vêtements: propreté, choix selon les variations de la température; la respiration; l'exercice; le travail manuel; le travail intellectuel; les jeux; le repos; le sommeil; la chaleur et le froid; l'humidité de l'air; danger des courants d'air; causes et effets de l'altération de l'air. aération et ventilation; principaux désinfectants;

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e et 6e Année	Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.—Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses.	L'habitation, ses conditions générales: exposition, ventilation, chauffage, éclairage; conditions d'une bonne alimentation; l'eau : qualité d'une eau potable, ébullition, filtration; les boissons; l'alcoolisme; premiers soins à donner en cas d'hémorrhagie, de blessure, de luxation, de brûlure, de piqûre, de foulure, d'indigestion, d'empoisonnement; soins à donner aux asphyxiés, par submersion, par strangulation, par le gaz; maladie cutanées; épidémies; maladies infectieuses et précautions à prendre; soins de la vue.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e et 8e Année	Enseignement oral avec résumé par les élèves. — Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses.	Notions pratiques d'anatomie et de physiologie de l'homme; principaux éléments anatomiques; digestion, respiration, circulation; absorption, assimilation, sécrétions et excrétions, innervation, locomotion.

Sciences naturelles

AGRICULTURE

COURS ELEMENTAIRE

		1er et 2nd degré
3e et 4e Année	Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.—Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses.	Notions pratiques sur: les animaux domestiques; les oiseaux de la basse-cour; les animaux utiles à la culture; les arbres fruitiers; les arbres forestiers; les principales plantes fourragères de la région; les principales plantes industrielles de la région; quelques plantes d'ornement; les outils servant au travail des champs; les céréales: principales céréales de la région, semailles des céréales, soins à donner aux céréales, récolte des céréales; — généralités sur les grands instruments aratoires, sur les constructions agricoles.

COURS MODELE (Intermédiaire)

5e et 6e Année	Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.—Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses.	Notions pratiques sur: les différentes espèces de terrains et les soins généraux à leur donner; les différentes sortes d'engrais; les travaux agricoles; l'alimentation, l'élevage et l'hygiène des animaux domestiques; développements sur les grands instruments aratoires et sur les constructions agricoles.

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e et 8e Année	Enseignement présenté sous une forme plus didactique, plus rigoureusement coordonnée — tout en restant intuitif et expérimentale.—Compte rendu oral du cours et compositions écrites. Revision, avec développements, des cours précédents.	Sol et sous-sol; assainissement du sol; amendements.—Engrais en général; engrais mixtes ou fumiers; engrais chimiques.—Labours, défoncements; divers instruments de labours.—Assolement ou rotation.—Alimentation des animaux domestiques; engraissement du bétail; élevage et amélioration des animaux domestiques; qualités des diverses espèces d'animaux domestiques.—Industrie laitière, lait, beurre, fromage. —Oiseaux de la basse-cour.—Hygiène des animaux domestiques.—Les ennemis du cultivateur; les auxiliaires du cultivateur; l'apiculture. — Comptabilité agricole; économie rurale. — Semailles des céréales; soins à donner aux céréales; prairies naturelles ou permanentes; prairies artificielles ou temporaires. —Jardin potager; jardin fruitier; culture du pommier; arboriculture et horticulture en général.—Plantes sarclées et plantes fourragères.—Constructions rurales; hygiène du cultivateur.—Récolte des céréales.

Sciences naturelles

PHYSIQUE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e et 8e *Année*	Notions intuitives et expérimentales de physique usuelle ; — avec compte rendu oral et compositions écrites.	Etats des corps et caractères qui distinguent ces divers états; pesanteur et hydrostatique; notions générales sur la pesanteur; principe d'Archimède et ses principales applications; pression des liquides sur les vases qui les contiennent; atmosphère, sa composition, pression qu'elle exerce; baromètre; pompe aspirante et foulante; aérostats. Acoustique: notions sur la nature du son; sa réflexion, écho. Chaleur et phénomènes météorologiques; thermomètres; principales applications du pouvoir conducteur des corps; fusion et ébullition; de quoi dépend la pression de la vapeur. applications pratiques; vents; nuages; pluie et neige; cyclone; orages d'été; foudre; paratonnerre. Magnétisme et électricité: aimant naturel et artificiel; boussole; électrisation par le frottement; pile ordinaire des télégraphes; bobines d'induction; principes des dynamos et des moteurs électriques. principales applications; télégraphe; téléphone. Optique: réflexion et réfraction de la lumière; image des miroirs, plans; lentilles convergentes et divergentes; dispersion de la lumière blanche.

Sciences naturelles

COSMOGRAPHIE

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

7e et 8e Année	Notions usuelles données sous forme de description, ou d'exposition, à l'aide de croquis variés, de gravures murales et d'instruments cosmographiques élémentaires; avec des appels fréquents à l'expérience. Résumé oral et écrit des leçons.	Notions préliminaires très succinctes sur le système du monde et le système planétaire. Exposition et explication des lois de Kléper et de Newton. Le soleil: sa distance de la terre, ses dimensions, son mouvement journalier apparent. La terre: sa forme, ses dimensions, ses pôles, méridiens, équateur et parallèles, latitude et longitude d'un lieu.—Rotation de la terre, et explication du jour et de la nuit.—Mouvement annuel de la terre autour du soleil, et explication des saisons. La lune: sa distance de la terre, son mouvement autour de la terre, ses phases. Explication des éclipses de soleil et des éclipses de lune. Les marées: en quoi elles consistent, leurs causes. Les planètes: caractères distinctifs des planètes parmi les étoiles, les huit planètes principales. Simples notions sur les comètes, les étoiles filantes, les aérolithes, les étoiles fixes, les constellations, les nébuleuses, la voie lactée. Temps vrai et temps moyen.—Année civile astronomique.—Calendrier.

HYGIENE—AGRICULTURE—PHYSIQUE—COSMOGRAPHIE

L'enseignement de l'hygiène, de l'agriculture, de la physique et de la cosmographie présente les mêmes caractères et donne lieu aux mêmes remarques que celui des connaissances scientifiques usuelles.

Premiers éléments, notions rudimentaires d'un caractère pratique, voilà le fond.

Leçons de choses, voilà la forme.

Orientation et développement des leçons d'après les besoins des élèves, voilà l'esprit et la mesure à retenir.

Ces observations suffisent. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ce qui a été dit.

Un mot seulement relativement à l'agriculture. Cet enseignement ne doit pas être trop livresque.

D'une part, il faut l'étayer sur certaines notions scientifiques, concernant, par exemple, les amendements, les labours, les engrais, etc. Ces notions seront inculquées en classe, à l'aide de petites expériences.

D'autre part, et c'est là le côté le plus important, il consistera en exercices d'observation aux champs et aux jardins—visites à diverses cultures, greffage et taille des arbres, culture des légumes, des fleurs, apiculture, etc. Et à propos de ces exercices, le maître inspirera l'amour du sol, fera la guerre à la routine, aux pratiques vicieuses. Si ces visites collectives n'étaient pas praticables, qu'on invite au moins quelques élèves à les faire individuellement, qu'on leur indique la chose à observer et qu'on les fasse ensuite parler en classe. Ils seront heureux de pouvoir être utiles, et leurs observations personnelles seront écoutées avec curiosité. Elles seront le point de départ des réflexions du maître. Cela n'empêchera en rien de faire un cours régulier et assez rigoureusement suivi. Telles que disposées dans le programme, les leçons se trouvent d'ailleurs à concorder avec les divers travaux ou les différents phénomènes de la culture.

Ce qui importe dans les écoles rurales, c'est de maintenir la pensée des élèves sur les sujets agricoles. Les maîtres doivent se convaincre de l'utilité que peuvent avoir, à ce point de vue, les leçons de choses, les lectures, les dictées, les problèmes d'arithmétique, etc. Ces exercices se fixent dans le cerveau de l'enfant, monopolisant en grande partie son effort intellectuel pendant les années de l'école primaire. S'ils lui parlent souvent des choses de la terre, ils exerceront sur son cerveau une ineffaçable impression, en même temps qu'ils lui inculqueront, sans surcharger le programme de ses études, les plus utiles leçons. Et ainsi, sans perte de temps, sera créée cette atmosphère terrienne si désirable dans les écoles de la campagne.

Le cours d'agriculture fournira aussi plus d'une occasion favorable de montrer aux élèves comment tenir à jour un compte ouvert aux exploitations: compte des plantes fourragères, compte du bétail, compte de la basse-cour, compte du jardin potager, etc. Ces notions plus spéciales se juxtaposeront d'elles-mêmes aux éléments déjà étudiés de la comptabilité agricole.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

ECOLES DE GARÇONS ET DE FILLES

Droit usuel
Chant
Gymnastique
Sténographie
Clavigraphie
Télégraphie

ECOLES DE GARÇONS

Exercices militaires

ECOLES DE FILLES

Economie domestique

OBSERVATIONS GENERALES

Parmi les matières inscrites dans l'enseignement facultatif, il y en a dont l'importance au point de vue pratique est loin d'être partout la même. De ce nombre, sont évidemment la télégraphie, la clavigraphie et même la sténographie.

Quelques autres mériteraient plus de faveur, comme le chant et la gymnastique. Mais il était nécessaire de ne pas surcharger le programme des études, et surtout de ne pas imposer aux titulaires de certaines écoles peu favorisées par les circonstances, une tâche au-dessus de leurs forces et de leurs ressources.

Dans ces conditions, il a paru préférable de ranger ces spécialités, moins rigoureusement nécessaires ou d'un enseignement plus difficile, dans une catégorie à part et de ne pas les rendre obligatoires dans toutes les écoles.

On ne devra pas conclure qu'elles sont frappées de discrédit. Il leur est seulement assigné une place plus restreinte, un rang inférieur.

Mais les maîtres sont encouragés à leur donner de leur propre initiative toute l'attention dont ils seront capables. Et les commissions scolaires des différentes localités jugeront de l'opportunité de prescrire l'enseignement des unes ou des autres, selon les circonstances ou les besoins des élèves.

Sauf pour l'économie domestique dans les écoles de filles, aucun programme n'est imposé. Les maîtres verront dans cette abstention une invitation à s'inspirer plus particulièrement des ressources et du temps mis à leur disposition.

Mais on se rappellera que le chant et la gymnastique sont de puissants moyens de discipline, de culture physique et esthétique. Et, en conséquence, on tiendra ces exercices en aussi grand honneur que possible.

Si la théorie musicale, voire le simple solfège élémentaire, n'est pas partout chose facile à enseigner, il est toujours relativement facile de donner au moins des leçons de chant par l'audition.

Et si l'on manque des éléments requis pour aborder les exercices gymnastiques, on peut, dans tous les cas, y suppléer par des jeux organisés en plein air, ou par des mouvements rythmés exécutés dans la classe, avec accompagnement de chants appropriés.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

ECONOMIE DOMESTIQUE

L'étude de l'économie domestique et la pratique des travaux du ménage sont devenues, de nos jours, partie intégrante presque obligatoire de l'éducation des jeunes filles. Les maîtresses auront donc le plus grand souci d'accorder à cet enseignement toute l'importance qui doit lui revenir. Elles s'appliqueront avec zèle, dans les classes où ces leçons pourront être organisées, à faire parcourir aux élèves le programme qui leur est proposé.

C'est précisément pour les pousser dans cette voie qu'une attention spéciale est donnée à cette partie de l'enseignement facultatif.

Notions d'économie domestique et applications usuelles

Organisation de la maison d'habitation.—Entretien de la maison d'habitation.

Composition du mobilier: de la cuisine, de la salle à manger, de la chambre à coucher, du salon, etc.—Entretien du mobilier.

Vaisselle: matière, entretien, nettoyage.—Batterie de cuisine: matière, entretien, nettoyage.

Chauffage et éclairage: conseils pratiques.

Balayage et époussetage.

Entretien du linge, de la literie, des vêtements, des chaussures, des fourrures.

Blanchissage et repassage.

Alimentation: qualités des principales substances alimentaires, des principales boissons; leur conservation.—Instructions générales sur les préparations culinaires.—Composition hygiénique des repas.

Manière de mettre la table, le couvert, de servir de desservir,.

Tritot.—Couture.—Raccommodage.—Marque du linge.—Ouvrages au crochet.—Broderie.

Coupe, assemblage et confection des vêtements les plus simples.

Les maîtresses gardent la plus entière latitude relativement à l'organisation de cet enseignement dans les différentes classes. Il doit se réduire cependant à des notions générales avec applications usuelles.

C'est de cette tendance pratique que les institutrices feront bien de s'inspirer dans l'ordonnance du cours.

Qu'elles se fassent une idée vraie et juste des besoins les plus urgents des familles, qu'elles se rendent compte des conditions d'existence dans lesquelles se trouveront placées plus tard les enfants qui leur sont confiées, et que toutes leurs leçons soient conçues d'après ces circonstances.

On ne peut donc s'attendre à trouver ici des distinctions minutieuses. Mais il est fortement conseillé aux maîtresses de suivre une méthode bien graduée, et d'unir constamment dans leur enseignement la théorie et la pratique. Sans doute, les exercices mécaniques sont nécessaires, et quand certains travaux ne peuvent être exécutés par les élèves, il faut au moins les leur faire observer avec soin jusque dans les détails. Mais la raison des choses, l'explication raisonnée des ouvrages, ne sont pas moins utiles. Autrement, le cours perdrait son caractère éducationnel. Or c'est l'éducation de la maîtresse de maison, de la femme de ménage qu'on doit tendre à faire, et il ne faut jamais confondre cette éducation avec un vulgaire apprentissage. C'est là le plus sûr moyen de relever l'enseignement de l'économie domestique et même des travaux ménagers aux yeux des élèves comme à ceux des parents, et de faire par conséquent tomber les préjugés.

APPENDICE B

Programme de l'enseignement ménager combiné avec le programme d'études des écoles primaires.

APPENDICE B

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

DANS LES ÉCOLES OU L'ON DONNE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER, ON DEVRA SUIVRE LE PROGRAMME D'ÉTUDES DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR CE QUI CONCERNE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE, ET LE PROGRAMME CI-APRÈS POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES SPÉCIALES A L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

NOTES EXPLICATIVES

Le premier soin de la maîtresse d'enseignement ménager doit être de procéder avec méthode. Ce point de départ est d'une importance telle que le succès du travail de la maîtresse dépend de l'étude approfondie qu'elle en aura faite. Elle doit suivre une marche *rationnelle*, employer des moyens *efficaces*; autrement, les élèves ne rencontreront que des difficultés, apprendront peu et resteront incapables d'augmenter plus tard leur instruction par leurs propres efforts.

L'enseignement ménager doit être en rapport avec le degré du développement intellectuel des élèves: il sera *raisonné* et non *superficiel*. La maîtresse fera bien voir la question pour qu'elle soit saisie par l'intelligence; elle s'exprimera d'une manière *claire* et *précise*, avec l'assurance d'une personne qui sait *parfaitement* ce qu'elle veut dire; elle donnera le plus de *pratique* possible, pourvu qu'elle soit raisonnée. Enfin elle fera répéter, répéter encore les exercices jusqu'à ce qu'elle ait obtenu une réponse complète aux questions posées, pour voir si elle a été bien comprise.

L'enseignement ménager doit être plus que tout autre *intuitif*, tendant surtout à développer l'esprit d'observation. Il doit être *concentrique*, c'est-à-dire gradué, développé progressivement sur des bases scientifiques et rationnelles, de plus en plus étendues, de manière que le programme de la 8e Année soit l'épanouissement du programme de la 1ère Année.

Le travail personnel est un grand moyen de succès; il faut le provoquer chez les élèves par des devoirs, par le développement des plans du tableau, etc. Jamais les élèves n'oublieront ce qu'elles croiront avoir trouvé toutes seules.

L'enseignement ménager doit être donné par cours, leçons ou conférences, avec résumé oral ou écrit par les élèves. Dans ces résumés, la maîtresse exigera un langage correct, ou une rédaction soignée. Les cours, s'ils sont théoriques, peuvent être donnés collectivement; s'ils sont pratiques, on répartira les élèves par groupes n'excédant pas douze.

En général, les leçons pourront être théoriques et pratiques à la fois: il faut exciter la curiosité des élèves et la piquer au vif par des expériences.

Les maîtresses d'enseignement ménager feront l'application du programme de manière à répondre aux besoins des localités.

Il faut remarquer que les travaux à exécuter par les élèves doivent être faits sous forme d étude et non pour diminuer le service de la maison; que le but de l'Ecole Ménagère est d'inculquer aux jeunes filles le goût de ces mêmes travaux domestiques, de leur en inspirer l'estime et l'amour, de rendre leur éducation aussi complète que possible. Elles seront ainsi préparées à remplir les obligations morales, sociales, matérielles qui les attendent dans la vie.

QUELQUES NOTES RELATIVES A L'ART CULINAIRE ET A LA TENUE DE LA MAISON.—Le programme central de l'enseignement ménager doit être la cuisine ou science de l'alimentation et la tenue de la maison appuyée sur la science de l'hygiène.

En ce qui concerne la cuisine qu'il y a lieu de pratiquer, ce doit être une cuisine simple, rationnelle et peu coûteuse. De sages idées d'ordre et d'économie présideront à cet enseignement.

Les maîtresses appelleront l'attention des élèves sur le nom, la nature, la quantité et le prix des substances alimentaires employées, sur le mode de préparation de chaque plat, la durée de la cuisson, le prix de revient de l'ensemble du repas et de chaque plat. Dans la préparation du menu d'un repas, quelques élèves seront appliquées au potage, d'autres à la viande, d'autres enfin au dessert; dans une leçon subséquente, on alternera de manière que toutes les élèves passent à la confection de chaque plat. De plus, les élèves doivent avoir un "carnet de notes" où elles consignent le sommaire des leçons et des conseils donnés, ainsi que le détail d'exécution des travaux pratiques accomplis.

L'enseignement de l'hygiène laisse le chemin largement ouvert à l'esprit d'initiative et d'à-propos de la maîtresse, ce qui permet à celle-ci d'adapter son enseignement au niveau moyen de ses élèves, niveau variable suivant les endroits et les années du cours. Plus que dans toute autre branche, l'enseignement de l'hygiène doit être pratique. Les leçons seront plutôt une causerie qu'un cours; de cette manière la maîtresse pourra donner plus facilement ses conseils. Les mêmes faits journaliers fournissent maintes occasions d'enseignement des préceptes d'hygiène; ces mêmes faits se répétant, permettent à la maîtresse de revenir sur ce qui a été dit dans les leçons théoriques, en les développant graduellement ou en les reprenant sous une autre forme.

PROGRAMME

1ERE ANNÉE

Hygiène	Conseils pratiques sur la tenue du corps, le mouvement, les habits, les aliments.—Inspection de propreté.
Tenue de la maison	Formation des jeunes élèves à des habitudes d'ordre, de propreté et d'économie.—Soin de leur personne, de leurs vêtements, de leurs livres, de leurs pupitres, de leurs jouets.
Travaux manuels	Pliage et découpage du papier; nœuds, boucles, chaînes sur fuseau, tressage sur cordes.
Agriculture et Horticulture	Leçons préparatoires.—Attirer l'attention des enfants sur les plantes, les fleurs, les fruits cultivés dans les différentes espèces de jardin.—Observation du sol.

2EME ANNÉE

Hygiène	Conseils pratiques sur la tenue du corps, le mouvement, les habits, les aliments.—Inspection de propreté.
Tenue de la maison	Formation des jeunes élèves à des habitudes d'ordre, de propreté et d'économie.—Soin de leur personne, de leurs vêtements, de leurs livres, de leurs pupitres, de leurs jouets.
Travaux manuels	Programme de la première année.—Tricot d'une bande ou jarretière (deux aiguilles) préparé par la maîtresse.—Travail du canevas.
Agriculture et Horticulture	Leçons préparatoires.—Attirer l'attention des enfants sur les plantes, les fleurs, les fruits cultivés dans les différentes espèces de jardin.—Observation du sol.

3EME ANNÉE

Hygiène	Programme des deux années précédentes avec plus de développements.—Respiration, exercice, repos, sommeil, chaleur, froid, air, aération, ventilation.
Tenue de la maison	Notions théoriques et pratiques.—Le balayage, l'époussetage.—Manière de faire le lit.—Arrangement de la chambre à coucher.—Chaque chose à sa place et une place pour chaque chose.
Coupe et confection	Eléments de la couture.—Confection d'un morceau facile: mouchoirs, sac à chaussures, sac à peignes, taies d'oreillers.—Raccommodage: reprise simple.—Tricot: montage glissé, montage tricoté; tricot de bas: étude de ses proportions relatives; montage et tricot.—Dentelle simple au crochet.
Horticulture	Notions sommaires sur les végétaux: principaux organes des plantes. Dénommer dans une série de visites au jardin les plantes potagères, les fruits, les fleurs, les mauvaises herbes; donner des détails intéressants.

4EME ANNÉE

Hygiène	Programme de la troisième année avec développements.—Les aliments les légumes, les céréales, le lait et les œufs.
Tenue de la maison	Le balayage et l'époussetage.—Nettoyage des vitres, des portes, des boiseries peintes. —Lavage de la vaisselle, des ustensiles de cuisine.—Eclairage: la lampe, son entretien.
Blanchissage et repassage	Notions théoriques et pratiques: comment traiter le linge à blanchir.—Matériel d'une lessive; substances à employer.—Considérations générales sur le repassage; humectage; pliage.
Coupe et confection	Coupe: tracé du corsage d'enfant; modifications.—Couture: application des différents points aux coutures. — Confection d'objets de lingerie: tablier de ménage, gilet, marin.—Raccommodage: reprise simple, ravaudage des bas.—Tricot: mitaine, fichu, etc.
Horticulture	Premières notions de culture potagère.—Associer les élèves dans la mesure du possible à des travaux faciles tels que le sarclage, l'éclaircissage.—Etude élémentaire des différents sols.
Art culinaire	Explication des ustensiles et des objets culinaires. Termes de cuisine.—Nécessité de l'ordre, de la propreté dans la cuisine au double point de vue hygiénique et économique.—Quelques démonstrations pratiques en rapport avec le lait, les œufs et les légumes.—Infusions.—Calcul du prix de revient de certaines denrées.
Laiterie Aviculture Apiculture	Donner l'enseignement sous forme de leçons de choses.

5ème année

Hygiène — L'habitation: ses conditions générales.—Les aliments: les viandes et les poissons.

Tenue de la maison — Entretien des ustensiles de cuisine en fer battu, en étain, en ferblanc, en cuivre.—Mobilier de la cuisine, de la chambre à coucher, de la salle à manger, du salon; nettoyages.—Entretien des meubles en bois blanc, en bois verni et en bois poli.—Entretien de la cave et du grenier.—Manière de préparer et d'entretenir le feu.—La lampe.—Eclairage au gaz.

Blanchissage et Repassage — Blanchissage: trempage, essangeage, lavage, ébullition, mise au bleu, empesage, rangement des cuves.—Repassage du linge blanc simple et double

Coupe et confection — Coupe: prise des mesures; tracés de la chemise, du pantalon, de la robe de nuit; modifications de la robe de nuit. Couture du biais, pose du liséré; fronces; la boutonnière de lingerie et de confection.—Pièces d'application: peignoir, tablier de ménage, cache-corset.—Raccommodage; pièces dans les étoffes à dessin; reprise d'un accroc; travail de ravaudage et de remmaillage des bas.—Tricots à l'aiguille: bas, camisole, jupes, châle, pantoufles.

Agriculture et Horticulture — Définition de l'agriculture, son but, son utilité, ses bienfaits.—Etude plus détaillée du sol; composition d'une terre franche.—Disposition générale du jardin potager. Distribution du terrain à mettre en jardin potager.—Modes de culture.—Outils du jardinier.

Notions sommaires sur les travaux agricoles et horticoles du printemps, de l'été et de l'automne.—Exercices d'application suivant les saisons.

Art culinaire — Quelques règles relatives à l'art culinaire.—Légumes: leur préparation et leur conservation.—Bouillon: méthodes usitées; avantages respectifs.—Pot-au-feu; choix des viandes, grillades.

Exercices pratiques: préparation et lavage des légumes avant la cuisson.—Préparation du bouillon et du pot-au-feu et de la grillade.—Calcul du prix de revient des denrées les plus usuelles.

Laiterie Aviculture Apiculture — Donner l'enseignement sous forme de leçons de choses.

6ème année

Hygiène — Révision des deux années précédentes.—Alimentation: l'eau, les boissons, l'alcool; ses ravages au point de vue intellectuel et moral.—Maladies épidémiques, infectieuses et contagieuses.

Tenue de la maison — Ouvrages d'entretien à faire chaque semaine, chaque mois et chaque année.—Cirage d'un parquet.—Soins généraux à donner à l'habitation.—Le chauffage.—Appareils et entretien; avantages et inconvénients.—Eclairage: modes et entretien, qualités.

Blanchissage et repassage Lavage des tissus imprimés: satinettes, toiles grises, etc.; lavage des lainages, flanelles, cachemires, mérinos, couvertures et tapis de laine; tordage et séchage.—Empesage: amidon cru ou amidon cuit.—Repassage des lainages et du linge empesé.

Coupe et Confection Coupe: prises des mesures; modifications du corsage, manche genre tailleur, manche de fantaisie.—Couture, étude des différents genres de couture, en usage dans la confection.—Etude de la machine.—Confection des objets désignés au programme de coupe.—Raccommodage: pose des pièces rabattues, surjetées, à fils coulés; reprises sur étoffes de laine et sur tissus légers; ravaudage, remmaillage des bas.—Tricots de fantaisie.—Broderie: principaux points.—Utilisation du vieux linge et des vieux vêtements.

Agriculture et Horticulture Etude plus approfondie du sol et du sous-sol.—Assainissement du sol; amendements et engrais; notions très simples sur les engrais les plus employés.—Travail des terres au point de vue agricole et horticole.—Assolement ou rotation.—Les céréales: semailles des céréales; soins à leur donner.—Plantes sarclées, et plantes fourragères. Exercices d'application suivant les saisons.

Art culinaire Soupes et potages.—Valeur alimentaire des légumes, du lait, des œufs et du poisson.—Cuisson des viandes; modes de cuisson. Viande de boucherie, viande de charcuterie; étude du bœuf.—Etudes des pâtes et des farines.—Préparations culinaires.—Exercices pratiques selon les données du cours théorique.

Médecine domestique Les termes les plus usuels en médecine.—Les tisanes.—Règles générales sur l'administration des remèdes.—Aliments diététiques.—Breuvages propres aux malades.

Laiterie Aviculture Apiculture Donner l'enseignement sous forme de leçons de choses.

7EME ANNÉE

Hygiène Revision avec de plus amples développements.—Notions d'anatomie et de physiologie; digestion, respiration et circulation.

Tenue de la maison Revision générale au moyen d'exercices d'application.

Blanchissage et repassage Entretien du linge et des vêtements, des gants, des chaussures et des fourrures, etc., etc.—Détachage et dégraissage: boue, encre, rouille, vin, fruits, graisse, huile.

Coupe et confection Coupe: tracé du corsage et de la jupe; modifications de ces patrons suivant le modèle à suivre.—Essayage et étude des conformations; matinées, robes de chambre, jaquettes.—Couture: étude des différents genres de couture en usage dans la confection du corsage et de la jupe; usage de la machine à coudre. Raccommodage: rapiécetage des vêtements; le raccord des fleurs et reprises perdues dans le drap.—Utilisation du vieux linge et des vieux vêtements.—Tricots de fantaisie à l'aiguille et au crochet.—Broderie anglaise et française; application des points du canevas sur objets de lingerie.

Agriculture et Horticulture — Etude plus approfondie des engrais.—Ennemis du cultivateur ses auxiliaires.—Hygiène des animaux domestiques.—Notions sur les prairies naturelles ou permanentes; prairies artificielles ou temporaires. Jardinages: notions pratiques sur la culture spéciale des principaux légumes.—Porte-graines.—Récolte et conservation des principaux légumes.—Notions d'arboriculture.—Exercices d'application suivant les saisons

Art culinaire — Soupes, potages et purées.—Etude du bœuf, du veau et du mouton.—viande de charcuterie: le porc.—Graisses et fritures.—Les sauces: règles pour les réussir.—Les poissons: principaux modes de cuisson et de préparation.—Entremets et desserts.—Pâtes et farines.—Préparations culinaires et exercices pratiques selon les données du cours théorique.

Médecine domestique — Mesures à prendre contre les maladies contagieuses et épidémiques.—Remèdes les plus usuels.—Principaux toniques solides.—Les plantes médicinales, dangereuses, narcotiques.—Premiers soins à donner en l'absence du médecin.—Petites misères et petits maux; leurs remèdes.—Aliments et préparations diététiques

Laiterie — Laiterie: définition, installation et aménagement.—Eléments principaux du lait.—Microbes de l'acide lactique.—Soins généraux à donner au lait.—Production et variation dans la qualité du lait.

Aviculture — Importance de l'aviculture.—Disposition générale de la basse-cour.—Installation d'un poulailler.—Alimentation de la poule libre, de la poule parquée.—Hygiène des volailles.

Apiculture — Installation d'un rucher.—Organisation des colonies d'abeilles: de la reine, des ouvrières, des mâles.—Métamorphoses des abeilles: larves et nymphes.—La ponte et le couvain.—Cueillette du pollen.—Hygiène de la ruche.

Science du ménage — Economie domestique: définition, nécessité.—Qualité indispensables à la bonne ménagère.—Défauts à éviter. La journée de la bonne ménagère.—Principaux devoirs d'une maîtresse de maison à la ville et à la campagne.—Les domestiques.—Comptabilité du ménage.

Science de l'éducation — Importance de l'éducation.—Différence entre l'éducation et l'instruction.—Grandeur morale de l'enfant.—Devoirs des parents et de ceux qui ont charge d'enfants.—Base de l'éducation physique et morale de l'enfant.

8EME ANNÉE

Hygiène — Hygiène scolaire.—Hygiène de la vie sédentaire, des professions manuelles.—Température: courants atmosphériques, variations annuelles de la température, variations diurnes.—Influence de l'humidité.

Tenue de la maison — Revision générale au moyen d'exercices d'application.

Blanchissage et Repassage — Revision des années précédentes au moyen d'exercices d'application.

Coupe et confection

Récapitulation des programmes précédents; dessins des patrons; prise des mesures.—Dessin de figurines; costume complet, blouses de fantaisie, modifications.—Raccommodage: reprise dans le nappage, dans le drap et dans le tulle.—Tricot uni et de fantaisie à l'aiguille ou au crochet.—Etude de la broderie anglaise et française, peinture à l'aiguille.

Agriculture et Horticulture

Revision.—Composition du sol.—Traits caractéristiques des différents sols.—Amendements et engrais.—Cultures spéciales des principaux légumes utiles, des principaux arbres et arbrisseaux de la Province.—Multiplication naturelle et artificielle des arbres fruitiers.—De la plantation des arbres.—De quelques plantes d'ornementation.

Art culinaire

Revision du programme des années précédentes.—Etude plus complète des soupes et potages, des viandes de boucherie et de charcuterie, du poisson.—De la volaille; modes de cuisson; préparation.—Pâtes et farines.—Cuisson des fruits.—Bonbons de ménage.—Boissons aromatiques.

Préparations culinaires et exercices pratiques selon les données du cours théorique.

Médecine domestique

Devoirs de la garde-malade.—Soins des malades.—Composition d'une petite pharmacie de famille.—Aliments et préparations diététiques.

Laiterie

Revision.—Conditions nécessaires pour obtenir un bon beurre.—Ecrémage; différents systèmes.—Soins généraux de la crème.—Exercices pratiques de la fabrication du beurre.—Conservation du beurre.—Entretien des ustensiles et des linges servant à la manipulation du beurre.

Aviculture

Revision.—Les meilleures races de poules recommandées dans la Province.—Ponte.—Incubation naturelle.—Alimentation des poussins.—Principales maladies des poules.—Moyens préventifs.—Remèdes.

Apiculture

Essaimage: ses causes, ses inconvénients.—Essaimage naturel et artificiel.—Moyens préventifs.—Récolte du miel et de la cire.—Soins à donner aux abeilles. à l'automne et au printemps.—Conditions d'un bon hivernement.

Science du ménage

Comment administrer et augmenter le revenu de la famille.—Épargne et économie.—Le paiement au comptant.—Ses avantages.—Le crédit.—Les fuites du ménage.—Ruines causées par l'alcool.—Rôle de la femme dans la lutte antialcoolique.—Influence de la femme dans la famille et dans la société.

Science de l'éducation

Notions de psychologie.—Les facultés de l'âme.—Leur influence dans l'éducation.—Grands moyens d'éducation.—De l'éducation intellectuelle.—De l'éducation religieuse.—La jeune fille au foyer. dans la société.—Choix de ses relations.—Influence bonne ou mauvaise qu'elle peut subir ou exercer.

APPENDICE C

Programme d'études pour les écoles normales catholiques.

SECTION 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES MATIERES DE L'ENSEIGNEMENT.

SECTION 2.—TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA RÉPARTITION DES MATIÈRES.

SECTION 3.—PROGRAMME DES TROIS COURS: COURS DU BREVET PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE ; COURS DU BREVET MODELE OU PRIMAIRE INTERMÉDIAIRE, ET COURS DU BREVET ACADÉMIQUE OU PRIMAIRE SUPÉRIEUR.

APPENDICE C

PROGRAMME D'ETUDES POUR LES ECOLES NORMALES CATHOLIQUES *

SECTION 1

TABLEAU GENERAL

DES

MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

Le but des écoles normales étant de préparer des professeurs à enseigner le programme des écoles catholiques de la province de Québec, leur cours d'études comprend, *comme objet principal*:

I. LA PÉDAGOGIE PRATIQUE ET THÉORIQUE

Il embrasse, *comme complément*, l'enseignement raisonné des matières suivantes:

II. INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE

Prières,
Catéchisme et cours de religion,
Histoire sainte,
Bienséances,
Histoire de l'Eglise.

III. ÉCRITURE

Principes et éléments de l'écriture.

IV. LANGUE FRANCAISE

Lecture—diction—récitation de mémoire,
Grammaire,
Analyse grammaticale et logique,
Dictée,
Lexicologie,
Littérature—et,
Composition française,
Notions d'histoire littéraire.

V. LANGUE ANGLAISE

Lecture—diction—récitation de mémoire,
Grammaire,
Analyse grammaticale et logique,
Dictée,
Littérature—et
Composition anglaise.

---

*—Le Bureau d'examinateurs doit faire subir les examens pour diplômes sur ce programme des écoles normales, moins le latin qui n'est pas exigé, excepté la lecture.

VI. MATHÉMATIQUES

Arithmétique—et
Calcul mental,
Comptabilité,
Toisé et géométrie élémentaire,
Algèbre,
Trigonométrie élémentaire

VII. GÉOGRAPHIE

Canada,
Amérique,
Europe,
Asie,
Afrique,
Océanie.

VIII. INSTRUCTION CIVIQUE

Organisation politique et administrative du Canada—Organisation scolaire de la province de Québec.

IX. HISTOIRE

Histoire du Canada,
Histoire de France,
Histoire d'Angleterre,
Histoire des États-Unis,
Notions d'histoire ancienne.

X. DESSIN

Dessin.

XI. SCIENCES NATURELLES

Zoologie,
Botanique,
Hygiène,
Agriculture,
Physique,
Cosmographie,

XII. MUSIQUE VOCALE

Pratique et théorie du chant

XIII. PHILOSOPHIE

Eléments de la philosophie intellectuelle et morale.

XIV. LATIN

Lecture,
Etude élementaire de la langue latine pour les élèves-maîtres du brevet supérieur.

Le cours d'études comprend enfin, *comme matières facultatives:*

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

1. Droit usuel,
2. Gymnastique,
3. Sténographie,
4. Clavigraphie,
5. Télégraphie,

SECTION DES ÉLÈVES-MAITRES

6. Exercices militaires.

SECTION DES ELEVES-MAITRESSES

6*bis*. Economie domestique.

SECTION 2

TABLEAU SYNOPTIQUE

DE LA

RÉPARTITION DES MATIÈRES

GROUPEMENT DES MATIÈRES	BREVET ÉLÉMENTAIRE *Primaire élémentaire*	BREVET MODÈLE *Primaire intermédiaire*	BREVET ACADÉMIQUE *Primaire supérieur*
1.—*Pédagogie*.	Théorique et pratique.	Théorique et pratique.	Pratique.
2.—*Instruction morale et religieuse*.	Prières. — Catéchisme. — Histoire sainte. — Bienséances.	Cours de religion. — Histoire de l'Eglise. — Bienséances.	Cours de religion. —Bienséances.
3.—*Ecriture*.	Principes et éléments de l'écriture.	....	....
4. et 5.—*Langues française et anglaise*.	Lecture.—Diction. —Récitation de mémoire. Grammaire.—Analyse logique et grammaticale.—Dictée. — Lexicologie. — Littérature.—Lettres.	Diction. — Récitation de mémoire. —Grammaire.—Analyse logique et grammaticale. —Dictée.—Lexicologie. — Littérature. — Composition : lettres, narrations, descriptions.	Diction. — Récitation de mémoire. — Grammaire. — Littérature. — Composition. — Notions d'histoire littéraire.

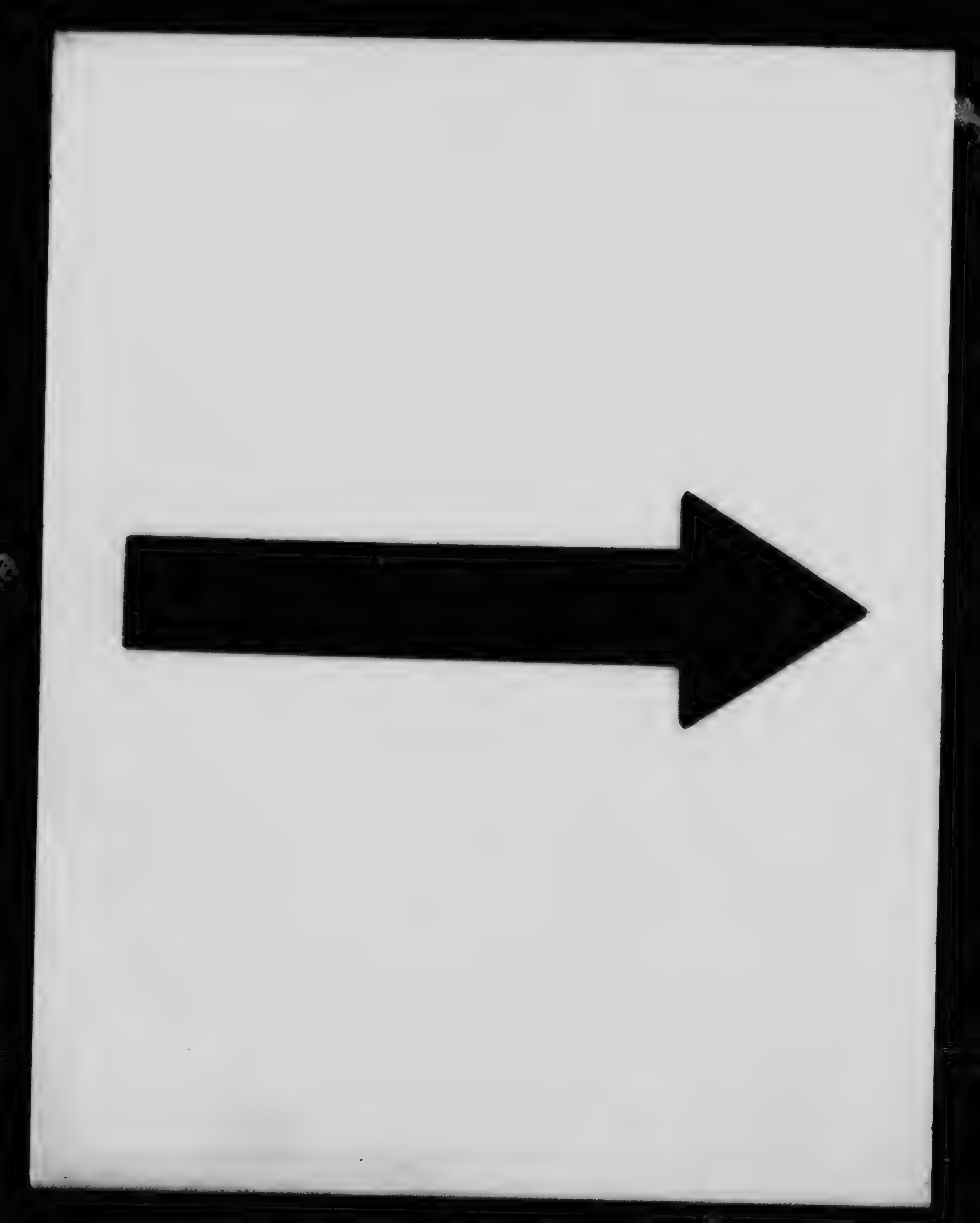
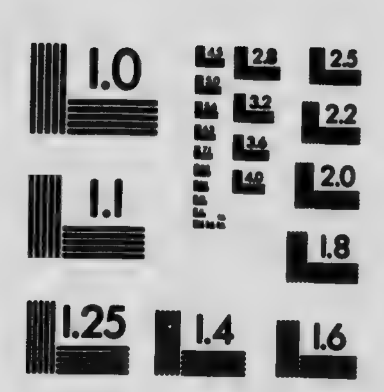


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





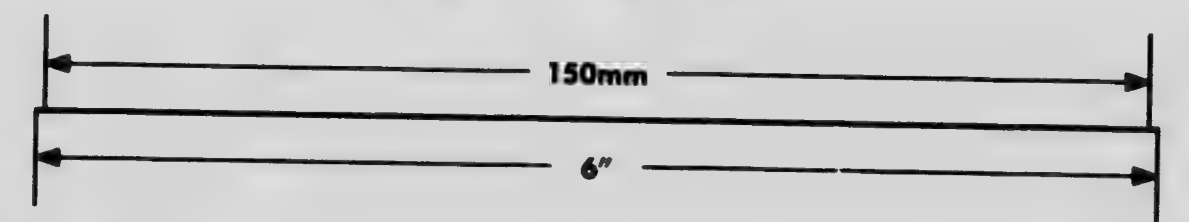


TABLEAU SYNOPTIQUE—(Suite)

GROUPEMENT DES MATIÈRES	BREVET ÉLÉMENTAIRE *Primaire élémentaire*	BREVET MODÈLE *Primaire intermédiaire*	BREVET ACADÉMIQUE *Primaire supérieur*
6.—*Mathématiques.*	Arithmétique. — Calcul mental.— Comptabilité domestique et agricole.	Arithmétique. — Calcul mental.— Comptabilité commerciale. — Toisé des surfaces et géométrie élémentaire. —Toisé des solides.—Algèbre.	Algèbre. — Géométrie. — Trigonométrie élémentaire.
7.—*Géographie.*	Canada. — Etats-Unis.—Europe	Revision du cours précédent. — Asie. — Afrique. —Océanie.	....
8. — *Instruction civique.*	Organisation politique et administrative du Canada ; spécialement de la province de Québec.	Revision du cours précédent. — Organisation scolaire de la province de Québec.	....
9.—*Histoire.*	Histoire du Canada. — Histoire des Etats-Unis.	Histoire de France. —Histoire d'Angleterre.	Histoire ancienne.
10.—*Dessin.*	Dessin.	Dessin.	Dessin.
11.—*Sciences naturelles.*	Zoologie. — Botanique. — Hygiène. —Agriculture.	Notions de physique. — (L'enseignement de la physique pourra être, au besoin, placé au cours académique). Cosmographie.	....
12.—*Musique vocale.*	Pratique et théorie du chant.	Pratique et théorie du chant.	Pratique et théorie du chant.
13.—*Philosophie.*	....	....	Philosophie.
14.—*Latin.*	Lecture latine.	Lecture latine.	Eléments de la langue latine.

SECTION 3

PROGRAMME DES TROIS COURS

COURS DU BREVET PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE

I. PÉDAGOGIE

PÉDAGOGIE PRATIQUE

Chaque élève enseigne à l école d'application le nombre d'heures par semaine que le principal juge convenable pour sa formation professionnelle, ou pour le service à l'école d'application, sous la surveillance des professeurs ou du principal de l'école normale. Il est tenu de préparer soigneusement sa leçon et de corriger les devoirs de ses élèves. Son enseignement est apprécié au double point de vue de la discipline et de la méthode.

PÉDAGOGIE THÉORIQUE

Qualités que doit avoir l'instituteur; différence entre l'instruction et l'éducation; discipline; relations avec les élèves, avec les parents, avec les autorités civiles et religieuses; méthodes et modes d'enseignement; classement des élèves; méthodes spéciales à suivre dans l'enseignement des diverses spécialités du programme des écoles élémentaires (d'une manière succincte). Ce que comporte le programme du comité catholique du conseil de l'instruction publique pour les écoles élémentaires.

II. INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE

PRIÈRES

Prières usuelles en français et en latin.

CATÉCHISME

Catéchisme de persévérance sur le *Credo* et les *Sacrements*.

HISTOIRE SAINTE

Histoire sainte complète, y compris la vie de Notre-Seigneur et les commencements de l'Eglise.

BIENSÉANCES

La politesse dans le langage, le maintien, la bonne tenue.—Bienséances à l'égard du prochain.—Bonne tenue dans l'Eglise.—La politesse dans les repas, et les relations sociales les plus usuelles; le salut, la poignée de mains.—

Bienséances dans la conversation, les relations de rencontre, la promenade.—Bienséances dans les visites, les cérémonies du baptême, des funérailles, du mariage.

III. ÉCRITURE

Étude méthodique des principes et des éléments de l'écriture. Étude des modèles, en usage dans les écoles.

Culture spéciale de la netteté, de la régularité et de l'élégance.

IV. LANGUE FRANÇAISE

LECTURE

Lecture à haute voix de morceaux variés.

DICTION ET RÉCITATION DE MEMOIRE

Étude méthodique des éléments de la diction matérielle et interprétative.
Récitation de mémoire de morceaux classiques, et des meilleurs modèles empruntés aux écrivains canadiens.

GRAMMAIRE

Étude des éléments de la grammaire, de la syntaxe d'accord et des principales règles de la syntaxe de construction.

ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

Étude théorique et applications orales et écrites, en rapport avec le cours de grammaire.

DICTÉE

Phrases détachées et texte suivi—appropriés aux connaissances grammaticales des élèves; avec étude particulière des signes orthographiques, des règles de la ponctuation et de l'emploi des majuscules.

LEXICOLOGIE

Notions pratiques sur l'étymologie et la formation des mots, le radical et la terminaison, les préfixes et les suffixes, les mots dérivés et les mots composés.
Exercices sur le vocabulaire.

LITTÉRATURE ET COMPOSITION FRANÇAISE

Préceptes littéraires.—Notions élémentaires sur les préceptes de la littérature relatifs à l'invention des idées, à la disposition et au style.—L'art épistolaire: qualités générales, défauts à éviter; convenances épistolaires; différents genres de lettres, leurs qualités particulières. Invention des idées et phraséologie; rédactions orales et écrites.—faciles et simples: lettres sur des sujets familiers usuels.

V. LANGUE ANGLAISE

Mettre tout d'abord les élèves en état de parler et de comprendre l'anglais.—Leur enseigner la lecture, la construction des phrases.—Leur faire faire de petites rédactions faciles.

VI. MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

Numération des nombres entiers; numération des nombres décimaux. Chiffres arabes et chiffres romains.
Opérations fondamentales sur des nombres simples.
Fractions ordinaires et fractions décimales.
Règles composées.
Méthode de l'unité appliquée aux règles de trois simples et composées.

Pourcentage appliqué aux règles de profits et de pertes, de commission, de courtage, de rentes et actions, de taxes et d'escompte commerciale, d'escompte en dedans et en dehors, des paiements partiels, d'échange et de douane. Répartition proportionnelle et règles de sociétés simples et composées. Monnaies, poids et mesures. Calcul mental, en rapport avec le cours d'arithmétique. Problèmes d'application sur toutes les parties de l'arithmétique.

COMPTABILITÉ

Comptabilité domestique et agricole.

Formes commerciales: comptes, factures, reçus, quittances, billets à ordre, chèque, traites.

VII. GÉOGRAPHIE

Préliminaires.

Continents et océans.

Géographie physique, économie et politique de la province de Québec,—des autres provinces et des territoires du Canada,—des possessions britanniques de l'Amérique,—des Etats-Unis.

Géographie physique et politique des divers états de l'Amérique et de l'Europe. Etude pratique des relations commerciales et industrielles de ces pays, spécialement avec le Canada.

VIII. INSTRUCTION CIVIQUE

INSTRUCTION CIVIQUE

Organisation politique et administrative du Canada, et plus spécialement de la province de Québec.

IX. HISTOIRE

1ère période.—Découvertes:—

Cartier et ses voyages, Roberval, de la Roche, Chauvin, de Chates, de Monts, Poutrincourt et Pontgravé; établissement de St-Sauveur; nations indigènes.

2ème période.—Compagnies.

Compagnies de Rouen, Montmorency, des Cent-Associés, des Indes occidentales et de N.-D. de Montréal.

Biographie de Champlain et ses expéditions contre les Iroquois; les autres gouverneurs; premiers Récollets et Jésuites; régime féodal; prise de Québec par les Kertk; traité de St-Germain-en-Laye; fondations; Acadie; M. de Maisonneuve; les premières religieuses; conseil de Québec; martyre des Jésuites; dispersion des Hurons; Sulpiciens; Marguerite Bourgeoys; Dollard; Mgr de Laval; traite de l'eau de vie; *tremblement de terre.*

3ème période.—Gouvernement royal:—

Gouverneurs; conseil souverain; de Tracy; Talon et Perrot; découverte du Mississipi; de la Salle; les forts; expéditions de Denonville; Kondiaronk; massacre de Lachine; partis organisés contre la Nouvelle-Angleterre; siège de Québec par Phipps; exploits d'Iberville.

Traité de Riswick et de Montréal; attaque et prise de Port-Royal; Walker; Subercase; massacre des Outagamis; traité d'Utrecht; évêques du Canada; prise de Louisbourg; traité d'Aix-la-Chapelle; Bigot; causes de la guerre des sept ans; assassinat de Jumonville; bataille du fort Nécessité; campagne de 1755; bataille de

Monongahéla; défaite de Dieskau; campagnes de 1756; prise de Chouaguen; campagne de 1757; campagne de 1758; prise de Louisbourg et bataille de Carillon campagne de 1759; siège de Québec; bataille de Montmorency et des Plaines d'Abraham; capitulation de Québec; campagne de 1760; bataille de Ste-Foy; siège de Québec par Lévis; prise de Montréal; articles de la capitulation de Montréal.

4ème période—Régime absolu:—

Gouverneurs et administrateurs; état du pays; traité de Paris; abolition des lois et serment du test; soulèvement de Pontiac; acte de Québec; invasion américaine; siège de Québec en 1775; traité de Versailles.

5ème période.—Constitutionnelle:—

Gouverneurs et administrateurs; acte constitutionnel; travaux et luttes des parlements défenseurs des droits de la Chambre; évêques et archevêques du Canada; campagne de 1812. 1813 et 1814; bataille de Châteauguay; traité de Gand; les 92 résolutions.

Causes des troubles de 1837; combats de St-Denis, de St-Charles et de St-Eustache.

6ème période.—L'Union.

Acte d'union; siège du gouvernement; succession des gouverneurs; mesures passées par le parlement; événements remarquables.

7ème période.—Confédération.

Gouverneurs généraux du Canada et lieutenants-gouverneurs de la province de Québec; constitution de la Puissance du Canada; événements remarquables et calamités.

HISTOIRE DES ETATS-UNIS

Colonies anglaises; impôt du timbre; guerre de l'Indépendance (1775-1783), appui de la France et de l'Espagne. Capitulation de Yorktown (1781), paix de Paris (1783), en vigueur le 4 mars 1789; établissement du diocèse de Baltimore et progrès du catholicisme; acquisitions sur la France, l'Espagne, le Mexique et la Russie; les Etats-Unis pendant le blocus continental de Napoléon 1er; guerre de 1812 à 1815; doctrine de Monroe (1832); guerre de la sécession (1861-1865).

X. DESSIN *

1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés. (motifs familiers).
Dessins de scènes simples, vues, décrites ou lues.
Croquis explicatifs de leçons de choses, de géographie, d'histoire, etc. (en classe ou hors la classe).
2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.
Exercices d'observation et de contrôle. (appels à l'esprit d'initiative).
Dessins d'après nature: (*a*) d'objets usuels très simples; (*b*) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (*c*) de draperies.
3.—Dessins de mémoire, de motifs ou d'objets simples, dessinés ou non préalablement.

* Les "Directions générales" et les "Recommandations" pour l'enseignement du dessin dans les écoles normales sont les mêmes que pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.—Voir pages 146 et 147.

4.—Arrangements décoratifs élémentaires imaginés: (a) répétitions suivies; (b) répétitions renversées; (c) répétitions alternées; (d) répétitions symétriques.

Notions pratiques sur la couleur: (a) diversité des couleurs; (b) couleurs primaires; (c) couleurs binaires; (d) tonalités; (e) nuances; (f) harmonies analogiques.

XI. SCIENCES NATURELLES

BOTANIQUE

Caractère des plantes; tissus élémentaires, parties de la plante; racine, ses fonctions et ses usages; tige, ses fonctions; structure des tiges ligneuses; feuilles, leurs fonctions; idée générale de la nutrition.

HYGIÈNE

Importance de l'hygiène. Notions et préceptes relatifs à l'air qu'on respire, à l'eau et aux boissons, aux aliments et médicaments; à la propreté du corps et de l'habitation, aux vêtements et au logement, à la température, au travail et aux exercices corporels, au repos et au sommeil, aux maladies et aux épidémies, à la culture intellectuelle et morale.

AGRICULTURE

Notions élémentaires d'agriculture, de zootechnie, d'horticulture fruitière, d'horticulture potagère, d'arboriculture, d'économie rurale, de construction rurale et d'industrie laitière.

XII. MUSIQUE VOCALE

CHANT

Pratique et théorie du chant.

XIII. LATIN.

LECTURE LATINE

Soigner la prononciation, les pauses marquées par la ponctuation et les autres signes graphiques, et autant que possible l'accentuation.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

1. Droit usuel,
2. Gymnastique,
3. Sténographie,
4. Clavigraphie,
5. Télégraphie.

SECTION DES ÉLÈVES-MAÎTRES

6. Exercices militaires.

SECTION DES ÉLÈVES-MAÎTRESSES

6*bis*. Economie domestique.

COURS DU BREVET MODÈLE

(*Primaire intermédiaire*)

OBSERVATION GÉNÉRALE

Pour être admis à suivre le cours du brevet modèle ou primaire intermédiaire tout élève doit posséder un brevet élémentaire, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen sur les matières du brevet élémentaire.

I. PÉDAGOGIE

PÉDAGOGIE PRATIQUE

Chaque élève enseigne à l'école d'application le nombre d'heures que le principal juge convenable pour sa formation professionnelle ou pour le service à l'école d'application, sous la surveillance des professeurs ou du principal de l'école normale. Il est tenu de préparer soigneusement sa leçon et de corriger les devoirs de ses élèves. Son enseignement est apprécié au double point de vue de la discipline et de la méthode.

PÉDAGOGIE THÉORIQUE

Méthodologie générale.—Définition et principes généraux: des méthodes, des modes, des procédés. Règles et principes qui sont la base de tout enseignement rationnel. L'enseignement doit être concentrique. Classement des écoles et programmes. Classement des élèves.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE:—*Langue maternelle*:—Lecture, Ecriture. Rédaction et composition. *Religion*: Catéchisme, Histoire Sainte. Arithmétique. Tenue des livres. Algèbre. Géométrie élémentaire. Agriculture.

II. INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE

CATÉCHISME

Cours de religion.

BIENSÉANCES

Revision du cours élémentaire.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

L'Église chrétienne en Palestine et persécution juive.—Etablissement de l'Eglise chez les Gentils. La Chaire de saint Pierre à Rome. Persécutions des empereurs Romains: auteurs, martyrs, nature des supplices, apologistes, résultats. —La paix et le triomphe de l'Eglise. Constantin. L'action sociale de l'Eglise dans les premiers siècles. Principales hérésies des cinq premiers siècles: auteurs, nature, pays où elles se répandent, conciles généraux qui les condamnent, résultats. —Les Pères de l'Eglise grecque et latine.—Vie monastique en Orient. Invasion des barbares et chute de l'empire d'Occident. Principales hérésies du moyen-âge: auteurs, nature, pays où elles se répandent, conciles ou papes qui les condamnent. —Souveraineté temporelle des papes; ses origines.—Schisme grec.—Lutte du sacerdoce et de l'empire.—Querelles des investitures.—Les Croisades: principaux faits, principaux personnages, résultats.

Inquisition romaine et ecclésiastique au XIIIe siècle.—Les papes d'Avignon.—Grand schisme d'Occident. Inquisition espagnole et politique des XVe et XVIe siècles.—La prétendue réforme protestante.—Schisme d'Angleterre.—Concile de Trente.—Les guerres de religion.—Etablissement de l'Eglise dans le Nouveau-Monde.—Premiers missionnaires au Canada.—Martyrs au Canada.—Fondation de l'Eglise canadienne.—Premier évêque.—Le Jansénisme.—Les articles de 1682.—Le philosophisme au XVIIIe siècle.—La suppression des Jésuites. Constitution civile du clergé en France, et persécution révolutionnaire.—Concordat de Pie VII et de Napoléon.—Invasion des Etats-Pontificaux.—Pie IX.—Concile du Vatican.—Pontificat de Léon XIII.—Pontificat de Pie X.

IV. LANGUE FRANÇAISE

LECTURE, DICTION, RÉCITATION DE MÉMOIRE

Même programme que dans le cours élémentaire.—avec adaptation au degré d'avancement et de culture intellectuelle des élèves.

GRAMMAIRE

Revision des parties les plus importantes du cours élémentaire. Etude complète de la syntaxe de construction.

ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

Etude théorique et applications orales et écrites, en rapport avec le cours de grammaire.

DICTÉE

Phrases détachées et texte suivi—appropriés aux connaissances grammaticales des élèves; avec étude particulière des signes orthographiques, des règles de la ponctuation et de l'emploi des majuscules.

LEXICOLOGIE

Revision approfondie du cours élémentaire. Exercices sur les racines latines et les racines grecques. Les synonymes, les contraires ou paronymes, les homonymes, les familles et les groupes de mots.—Les gallicismes, les canadianismes, les anglicismes.

LITTÉRATURE ET COMPOSITION FRANÇAISE

Préceptes littéraires.—Notions complètes sur les préceptes de littérature relatifs à l'invention des idées; ce qu'elle comprend, recherche et choix; à la disposition: ses trois parties, but de chacune d'elles; au style: genres, figures.

Genres littéraires.—Etude des trois principales compositions élémentaires: description, narration, lettre.—La poésie, la prose.—Grandes divisions de la poésie; grandes divisions de la prose.

Exercices pratiques.—Lecture des modèles classiques, avec analyse littéraire orale; exercices plus fermes d'invention des idées, de disposition et de style; exercices oraux et écrits d'imitation, de traduction, etc.; composition littéraire, avec initiation progressive à un travail plus personnel.

V. LANGUE ANGLAISE

LECTURE ET DICTION

Third Reader.

RÉCITATION DE MÉMOIRE

Récitation de morceaux faciles.

GRAMMAIRE

Les parties de la grammaire qui sont propres à la langue anglaise.

ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

Etude théorique et applications orales et écrites, en rapport avec le c
de grammaire.

DICTÉE

Phrases détachées et texte suivi appropriés aux connaissances grammatic
des élèves; avec étude particulière des règles de la ponctuation et de l'emploi
majuscules.

Soin constant de l'orthographe d'usage (*spelling*) dans tous les devoirs écr

LEXICOLOGIE

Exercices sur le vocabulaire.

LITTÉRATURE ET COMPOSITION

Exercices de rédaction: lettres, narrations et descriptions.

VI. MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Intérêt composé.

CALCUL MENTAL

Sur toutes les parties de l'arithmétique.

COMPTABILITÉ

Tenue des livres en partie double. Formes commerciales.

TOISÉ ET GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE

Définitions, tracé, mesures des surfaces rectilignes et des surfaces curvilignes; avec problèmes variés et pratiques d'application. Racine carrée.

Définitions, tracé, mesure de la surface et du volume des solides à faces planes et des solides à faces courbes; avec problèmes variés et pratiques d'application. Racine cubique.

ALGÈBRE

1. *Expressions algébriques*: Signes qui indiquent la suite des opérations à exécuter sur les données d'un problème pour obtenir la réponse. Sommes, produits, puissances, racines. Calcul des principales expressions algébriques. Simplification des expressions algébriques ou changements que l'on peut apporter à la forme de ces expressions sans changer la valeur du résultat de leur calcul.

2. *Egalités algébriques*: Distinction entre les identités et les équations algébriques. Transformation que l'on peut faire subir aux équations sans détruire l'égalité de leurs membres. Résolution des équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

VII. GÉOGRAPHIE

Revision du cours précédent. Géographie physique et politique des divers états de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. Étude pratique des relations commerciales et industrielles de ces pays, spécialement avec le Canada.

VIII. INSTRUCTION CIVIQUE

Revision du cours précédent. Organisation scolaire de la province de Québec.

IX. HISTOIRE

HISTOIRE DE FRANCE

Gaule primitive: domination romaine; invasion des barbares; les Francs; Clovis et Clotaire I; rivalité de l'Austrasie et de la Neustrie; caractère des rois fainéants et des maires du palais; Charles Martel; établissement des Normands; régime féodal; aperçu sur les Capétiens; Pépin le Bref; Charlemagne; Louis le Débonnaire et ses fils; croisades et chevalerie; Philippe-Auguste; saint Louis et Philippe le Bel; Etats généraux; rois Valois; guerre de cent ans et d'Italie; Duguesclin et Jeanne d'Arc; Louis XII; rois angoulêmes; guerre contre Charles-Quint; Renaissance et Réforme; guerre de religion, les Guises; Henri IV; Louis XIII; Cardinal Richelieu; guerre de la succession d'Autriche, de sept ans, Louis XIV; révolution française, constituante et législative; la république; Convention et Terreur; Directoire et Consulat; 1er empire; Napoléon 1er, ses guerres; les Cent Jours; Restauration, Louis XVIII; Charles X; Louis Philippe, 2ème république; 2ème empire; Napoléon III; guerre de Crimée; guerre franco-prussienne; 3ème république.

HISTOIRE D'ANGLETERRE

Bretagne primitive; domination romaine; saint Augustin; Anglo-Saxons et Heptarchie; invasion danoise; aperçu sur les Saxons; Alfred le Grand; rois danois; restauration des Saxons; Godwin et Edouard le Confesseur; Guillaume et les rois normands; saint Anselme; rois Plantagenest; saint Thomas Becket; guerre de Cent ans; rois lancastriens et yorkistes; guerre des deux roses; Henri VIII et les autres Tudors; la Réforme; Marie Stuart; Charles 1er et les Stuarts; Cromwell; révolution de 1688; Guillaume d'Orange; Marlborough; dynastie de Hanovre; Wellington; guerre de sept ans; guerre de l'indépendance des Etats-Unis; guerre d'Amérique; colonies anglaises; Etats-Unis, Canada, les Indes, l'Australie; Mouvement d'Oxford.

X. DESSIN*

1.—Croquis géométraux cotés (d'après nature et à main libre): (*a*) de solide. géométriques; (*b*) d'objets usuels simples; (*c*) d'échantillons empruntés à l'industrie (élévations de face ou de côté, *d'abord*, puis plans horizontaux, puis coupes faciles).
"Projets" géométraux imaginés.

2.—Dessin géométrique au tableau et sur papier. (tracés élémentaires, au tableau d'abord, puis sur papier, au moyen de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur). Notions intuitives sur l'emploi industriel des principales moulures.

3.—Exercices d'observation et de contrôle. (phénomènes perspectifs).

---

* Voir note au bas de la page 178.

Dessins d'après nature: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échan empruntés au règne végétal ou animal; (c) d'éléments de paysage en arrière d'abord, puis en avant-plans.

4.—Dessins et croquis de mémoire.

Dessins dictés.

5.—Dessins libres et dessins résumant des récits, des lectures, des leçons. Illu tions de devoirs. (en classe ou hors la classe).

6.—Arrangements décoratifs élémentaires imaginés: (a) stylisation; (b) nance et adaptation.

Notions pratiques sur la couleur: (a) couleurs complémentaires; (b) harm contrastantes; (c) couleurs ternaires et teintes neutres

XI. SCIENCES NATURELLES

COSMOGRAPHIE

Aspect du ciel, ascension droite et déclinaison; détermination de la hau du pôle; preuve de la sphéricité de la terre; latitude et longitude d'un lieu, circ férence et rayon terrestre, atmosphère et crépuscule, mouvement diurne appar de la sphère céleste et du soleil; mouvement de rotation et de translation de la te aplatissement des pôles; jour solaire et jour sidéral; écliptique; équinoxe; éga des jours et des nuits, saisons, calendrier, cadran solaire; mouvements de la lu sa distance de la terre. Eclipses de lune et de soleil; marées; système mondi Comètes, étoiles filantes, bolides et aérolithes; aperçu des principales constellatio dans nos régions; nébuleuse et voie lactée.

PHYSIQUE

FORCES.—Conditions d'équilibre des forces appliquées à un même poin composition de deux forces parallèles appliquées à l'extrémité d'une droite; mou vements des forces, levier, poulies.—Mouvement uniformément varié.

Application de ces principes à la chute des corps dans le vide.—Pendul composé.—Centre de gravité.

HYDROSTATIQUE.—Répartition des pressions à l'intérieur des liquides.— Presse hydraulique.—Principe d'Archimède.—Aéromètres.

PNEUMOSTATIQUE.—Pression atmosphérique.—Baromètres.—Aérostats —Loi de Mariote, Manomètres, pompes, siphons.

OPTIQUE.—Réflexion et réfraction de la lumière, miroirs, lentilles, images, réelles et virtuelles.—Décomposition de la lumière, spectre solaire. Microscope, télescope, lanterne magique.

CHALEUR.—Dilation des corps produite par la chaleur.—Thermomètres, graduations centigrade et Fahrenheit.—Fusion et vaporation.—Différence entre les vapeurs saturantes, et le vapeurs non saturantes.—Hygrométrie.—Thermodynamique, machines à vapeur.—Équivalent mécanique de la chaleur.

ÉLECTRICITÉ.—Lois des attractions et des répulsions électriques; lampes à arc et incandescentes, moteurs électriques, dynamo, télégraphes, téléphones; courant électrique; chauffage et éclairage par l'électricité.—Action magnétisante des courants électriques, électro-aimants, applications des électro-aimants au télégraphe et au téléphone.—Induction électromagnétique.—Action électro-chimique des courants électriques, galvanoplastie, dorure, argenture et nickelage, métallurgie-électrique, piles à courant constant.

XII. MUSIQUE VOCALE

CHANT

Pratique et théorie du chant.

XIII. LATIN

LECTURE LATINE

Même programme que dans le cours précédent.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

1. Droit usuel,
2. Gymnastique,
3. Sténographie,
4. Clavigraphie,
5. Télégraphie,

SECTION DES ÉLÈVES-MAÎTRES

6. Exercices militaires.

SECTION DES ÉLÈVES-MAÎTRESSES

6*bis*. Economie domestique.

COURS DU BREVET ACADÉMIQUE

(*Primaire supérieur*)

OBSERVATION GÉNÉRALE

Pour être admis à suivre le cours du brevet académique ou primaire supérieur, tout élève doit posséder un brevet modèle, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen sur les matières des brevets modèle et élémentaire.

I. PÉDAGOGIE

PÉDAGOGIE PRATIQUE

Chaque élève enseigne à l'école d'application le nombre d'heures par semaine que le principal juge convenable pour sa formation professionnelle, ou pour le service à l'école d'application, sous la surveillance des professeurs ou du principal de l'école normale. Il est tenu de préparer soigneusement sa leçon et de corriger les devoirs de ses élèves. Son enseignement est apprécié au double point de vue de la discipline et de la méthode.

PÉDAGOGIE THÉORIQUE

Psychologie.—Moyens de cultiver la volonté, de former le caractère, d'agir sur l'habitude, de cultiver les facultés et de diriger les opérations de l'intelligence. Histoire sommaire de la pédagogie.

II. INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE

CATÉCHISME

Cours de religion.

BIENSÉANCES

Revue des cours précédents.

IV. LANGUE FRANÇAISE

LECTURE, DICTION, RÉCITATION DE MÉMOIRE

Même programme que dans les cours précédents—avec adaptation au deg d'avancement et de culture intellectuelle des élèves.

GRAMMAIRE

Etude synthétique de la grammaire au moyen de la composition.

LITTÉRATURE

Préceptes littéraires.—Etude générale des préceptes relatifs aux différent genres, soit en poésie, soit en prose.

COMPOSITION

Etude plus spéciale des préceptes relatifs au genre dramatique, au discours.

Genres littéraires.—Divisions principales de la poésie lyrique, de la poésie dramatique; la poésie pastorale, la fable; divisions principales de l'histoire, du roman, de la prose didactique, de l'éloquence; variétés de l'éloquence religieuse.

Exercices pratiques.—Lecture de modèles classiques avec analyse littéraire orale, exercices de plus en plus fermes d'invention, de disposition et de style; exercices spéciaux sur la structure du discours; compositions littéraires sur des sujets variés.

Histoire littéraire.—Notions sommaires les plus utiles sur les origines.—Aperçu rapide de la Renaissance.—Etude particulière du XVIIe siècle.—Notions les plus importantes sur les philosophes, les apologistes et les orateurs chrétiens du XVIIIe siècle.—Connaissances générales sur les développements, au XIXe siècle, de l'éloquence politique, de l'éloquence sacrée, de l'histoire, du roman, de la philosophie chrétienne.

VI. MATHÉMATIQUES

ALGÈBRE

Revue du cours modèle.

I. ÉQUATION DU SECOND DEGRÉ.—Produit de deux différences, carré d'un binôme. Résolution des équations du second degré. Condition pour que les racines d'une équation du second degré soient réelles.

II. PUISSANCES.—Calcul des puissances d'une même base. Puissance du nombre 10. Logarithmes. Intérêts composés.

III. PROGRESSIONS ARITHMÉTIQUES ET GÉOMÉTRIQUES.—Formule donnant la valeur d'un terme quelconque, ou d'une somme d'un nombre quelconque de termes consécutifs. Annuités.

GÉOMÉTRIE PLANE (élèves-instituteurs).

I. LIGNE DROITE.—Propriétés de la ligne droite. Définition du plan.

II. ANGLES.—Définition, égalité, somme, mesure des angles.—Perpendiculaires, bissectrices.—Angles formés par l'intersection de deux droites, angles adjacents, angles opposés.—Angles formés par une droite qui en coupe deux autres, angles correspondants, angles alternes-internes. Angles alternes-externes. Parallèles.

III. TRIANGLES.—Somme des angles d'un triangle.—Limite des côtés d'un triangle.—Propriétés des triangles isocèles, équilatéraux.—Conditions d'égalité des triangles.

IV. QUADRILATÈRES.—Somme des angles d'un quadrilatère —Trapèzes.—Parallélogrammes.—Rectangles.—Carrés.—Losanges.—Diagonales des quadrilatères.

V. CERCLE.—Circonférences, rayons, cordes, diamètres.—Relation entre les angles et les arcs que leurs côtés interceptent sur une circonférence.

VI. LIGNES PROPORTIONNELLES.—Triangles semblables. Triangles rectangles.—Médianes d'un triangle.—Segments déterminés par les bissectrices.—Segments des cordes qui se coupent dans un cercle.

TRIGONOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE (élèves-instituteurs).

RAPPORTS TRIGONOMÉTRIQUES.—Sinus, cosinus, tangente, cotangente, considérés comme rapports des côtés d'un triangle rectangle.—Tables de ces rapports pour tous les degrés de 0° à 90°.—Extension des tables de 90° à 180°.

Démonstration des formules.—

$$\frac{\text{Sin A}}{a} \quad \frac{\text{Sin B}}{b} = \frac{\text{Sin C}}{c}$$

$$a^2 = b2 + c^2 - 2bc \cos A.$$

Résolution des triangles au moyen de ces formules.—
Problèmes.

IX. HISTOIRE

NOTIONS D'HISTOIRE ANCIENNE

Rattacher cette étude à celle de l'histoire sainte, afin de faire ressortir les desseins providentiels qui ont présidé à la succession des grands empires païens, ainsi que les immenses bienfaits apportés au monde par la civilisation chrétienne.

Notions sur les Babyloniens, les Assyriens, Cyrus, Darius, origine des Grecs, temps héroïques; guerre de Thèbes, de Troie et guerres médiques; Lycurgue et Solon, Xercès, guerres messiniennes, Miltiade, Aristide, Léonidas, Thémistocle, Périclès et son siècle; guerre du Péloponèse, retraite des dix milles, Epaminondas, Pélopidas, Philippe de Macédoine et Alexandre le Grand.

Fondation de Rome, les sept rois, république, consulat, décemvirat, invasion des Gaules, guerre contre les Samnittes, Pyrrhus, guerres puniques; les Gracques; Marius et Sylla; Cicéron, guerres civiles par les deux triumvirats, les douze Césars, quelques événements de leur règne; Constantin; partage de l'empire d'Occident en 476, chute de l'empire d'Orient en 1453.

X. DESSIN *

1.—Croquis géométraux cotés, d'après nature et à main libre. (élévations, pl
coupes).

"Projets" géométraux imaginés.

2.—Dessins géométriques au tableau et sur papier. (mises au net, à l'en d'après échelles, et à l'aide d'instruments, de croquis cotés faciles, relevés d'abor vue et à main libre, par l'élève lui-même.)

Notions sommaires sur les plans topographiques et les cartes.

3.—Exercices d'observation et de contrôle. (Perspective d'observation.)

Dessins d'après nature: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillo empruntés au règne végétal ou animal; (c) de paysages; (d) du modèle vivant vê

4.—Dessins et croquis de mémoire.

Dictées de dessins.

5.—Dessins libres et dessins d'après des thèmes familiers proposés. Illustratio de devoirs. (en classe ou hors la classe).

6.—Arrangements décoratifs imaginés: convenance et adaptation.

Notions pratiques sur la couleur: propriétés optiques des couleurs.

Pratique de l'aquarelle et du lavis.

7.—(Facultativement). Notions élémentaires: (a) sur les arts industriels; (b) sur l'art décoratif appliqué à l'industrie; (c) sur les caractères distinctifs des principaux styles; (d) sur les arts du dessin.

XII. MUSIQUE VOCALE

CHANT

Pratique et théorie du chant.

XIII. PHILOSOPHIE

ÉLÉMENTS DE PHILOSOPHIE INTELLECTUELLE ET MORALE

LOGIQUE.—a) *Dialectique*: termes, proportions, syllogismes; idées, jugements, raisonnements; signes des opérations de l'esprit. Définition, division; argumentation: apodictique, dialectique, sophistique.

b) *Critique*: Existence, nature et motifs de la certitude. Critères: intrinsèques et extrinsèques. Méthodologie.

PSYCHOLOGIE:—Facultés humaines; vie végétative—sens, appétit, force motrice, intelligence, volonté; origine des idées. Nature humaine:—Ame: substantialité, simplicité et spiritualité de l'âme. Composé humain—création de l'âme, origine de l'homme. Immortalité de l'âme, état de l'âme dans la vie future.

THÉODICÉE:—Existence de Dieu: démonstration; Athéisme, nature de Dieu: Aséité, infinité, simplicité, immuabilité, éternité, immensité, unité. Intelligence. Volonté. Toute-Puissance. Rapports de Dieu et du monde: création, conservation, concours, Providence. Panthéisme.

MORALE:—*Générale:* Fin dernière; Béatitude. Loi: éternelle, naturelle, positive. Volontaire, libre. Moralité: bien et mal. Principes, science morale, conscience. Imputabilité; mérite, démérite; vertu, vice.

Spéciale: — Droit, devoir envers Dieu, soi-même, le prochain.—Société: domestique, civile, internationale, religieuse.

XIV. LATIN

ÉLÉMENTS DE LA LANGUE LATINE

Eléments de la grammaire latine:—Thèmes et versions.—Traduction de l'*Epitome* et du premier livre de César. (De Bello Gallico.)

* Voir note au bas de la page 178.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

1. Droit usuel,
2. Gymnastique,
3. Sténographie,
4. Clavigraphie,
5. Télégraphie.

SECTION DES ÉLÈVES-MAÎTRES

6. Exercices militaires.

SECTION DES ÉLÈVES-MAÎTRESSES

6*bis*. Economie domestique.

APPENDICE D

Programme d'études des écoles normales ménagères.

SECTION 1.—TABLEAU GÉNÉRAL DES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT.

SECTION 2.—PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

APPENDICE D

PROGRAMMES D'ÉTUDES DES ÉCOLES NORMALES CLASSICO-MÉNAGÈRES

SECTION I

TABLEAU GÉNÉRAL DES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

Le programme des matières classiques des écoles normales classico-ménagères est celui des écoles normales inséré à l'Appendice C, pages 171 à 189.

I—LA PÉDAGOGIE PRATIQUE ET THÉORIQUE.
II—INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE: Prières, Catéchisme et cours de religion, Histoire Sainte, Histoire de l'Eglise, Bienséances.
III—ÉCRITURE: Principes et éléments de l'écriture.
IV—LANGUE FRANÇAISE: Lecture-diction et récitation, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée, Langage et Rédaction, Littérature, Composition française, Notions d'Histoire littéraire.
V—LANGUE ANGLAISE: Lecture, Grammaire, Analyse grammaticale, Dictée, Composition.
VI—MATHÉMATIQUES: Arithmétique, Calcul mental, Comptabilité, Toisé et Géométrie, Algèbre.
VII—GÉOGRAPHIE: Canada, Amérique, Europe, Asie, Afrique, Océanie.
VIII—INSTRUCTION CIVIQUE: Organisation politique, administrative du Canada—Organisation scolaire de la Province de Québec.
IX—HISTOIRES: Histoire du Canada, Histoire de France, Histoire d'Angleterre, Histoire des Etats-Unis, Histoire Ancienne et Histoire Romaine.
X—DESSIN
XI—MUSIQUE VOCALE: Pratique et théorie du chant.
XII—PHILOSOPHIE: Eléments de la Philosophie intellectuelle et morale.
XIII—LATIN: Lecture.
XIV—SCIENCE DU MÉNAGE.
XV—TENUE DE LA MAISON.
XVI—BLANCHISSAGE, REPASSAGE, ENTRETIEN DU LINGE ET DES VÊTEMENTS.
XVII—COUPE ET CONFECTION DES VÊTEMENTS, RACCOMMODAGE PRATIQUE.
XVIII—ART CULINAIRE, THÉORIE ET PRATIQUE.
XIX—ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET HYGIÈNE.
XX—MEDECINE DOMESTIQUE.
XXI—AGRICULTURE ET HORTICULTURE.
XXII—LAITERIE.
XXIII—AVICULTURE.
XIV—APICULTURE.
XXV—SCIENCE DE L'ÉDUCATION.
XXVI—ENSEIGNEMENT FACULTATIF: Gymnastique, Droit usuel, Sténographie, Clavigraphie, Piano.

ÉCOLES NORMALES MÉNAGÈRES

SECTION 2

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Cours du Brevet élémentaire

1er Degré

SCIENCE DU MÉNAGE

Economie domestique; sa nécessité.—Qualités morales de la jeune fille.—Qualités indispensables à la bonne ménagère.—Connaissance usuelle et pratique de tout ce qui concerne le ménage.—Principaux devoirs d'une maîtresse de maison à la ville et à la campagne.—Distribution du travail de la bonne ménagère.

TENUE DE LA MAISON

De la propreté de la maison.—Manière de balayer, d'épousseter, de laver les vitres.—Entretien des meubles peints, vernis ou polis.—Nettoyage des planchers, escaliers, plinthes, portes et boiseries peintes, des murs, des plafonds et des parquets.—Mobilier de la chambre à coucher; soins particuliers à donner à la literie; manière de faire un lit d'une façon hygiénique.—Le salon, la salle à manger; la cuisine et son matériel; nettoyages journaliers et procédés d'entretien.—Entretien du garde-manger; de la cave; du grenier.—Soins à donner à l'habitation en général.—Trottoirs et cour.—Dépendances; matériel d'entretien.—Ennemis et parasites de l'homme et de l'habitation.

BLANCHISSAGE, REPASSAGE, ENTRETIEN DU LINGE ET DES VÊTEMENTS

Comment traiter le linge à blanchir.—La lessive, sa nécessité; matériel et substances employés.—Explication des différentes opérations.—Lessivage du linge blanc;—lavage du linge de couleur; lavage des lainages; cause du feutrage; tordage et séchage.—Rangement des cuves.—Hygiène du blanchissage: désinfection du linge souillé par des matières morbides.—Empesage: amidon cru et amidon cuit.—Exercices pratiques préparatoires au repassage; matériel de repassage; repassage du linge plat simple non amidonné; linge simple amidonné.

COUPE ET CONFECTION DES VÊTEMENTS, RACCOMMODAGE PRATIQUE

Utilité du travail des mains; matériaux nécessaires à la couture; outillage de coupe.—Nature des tissus pour lingerie, vêtements; différents sens de l'étoffe.

Coupe.—Tracé de la brassière et du corsage d'enfant, modifications de la brassière en robe de bébé avec empiècement, petit gilet, tablier, etc.—Modifications du corsage d'enfant en costume marin et tablier.

Couture.—Etude des différents points sur objets usuels: point uni, point de surjet, point arrière, point d'ourlet, ourlet à jour, le rempli, le bordage d'une fente, etc.

ART CULINAIRE, THÉORIE ET PRATIQUE

Règles préliminaires et générales de l'art culinaire; termes employés dans l'art culinaire.—Opérations culinaires; règles relatives à la cuisson des soupes et des potages, du consommé, de la gelée de viande.—Des œufs, du lait et des légumes; modes d'emploi et de cuisson.—Etude générale des viandes et des poissons; principaux modes de cuisson des viandes de bœuf, de porc et de poisson.

Exercices d'application.—Pot-au-feu, gelée de viande.—Soupes aux légumes verts, aux légumes secs, bouillons gras ou maigres.

Viandes.—Bœuf, porc, viandes bouillies, rôtis divers et grillades.—Ragoûts.—Diverses manières d'utiliser les restes de viandes.

Légumes.—Pommes de terre au naturel, en robe de chambre, légumes verts, légumes secs.

Poissons.—Cuisson au court bouillon de la morue et du saumon; morue à la sauce Béchamel, aux pommes de terre.

Oeufs.—Préparations diverses.

Lait et œufs.—Bouillies, poudings, cuisson du riz et des pâtes alimentaires.

Pâtisserie.—Pâte brisée ordinaire et pâte à la cuiller.

Fruits.—Compotes et marmelades.

Aliments et boissons pour malades.—Panades et thé de bœuf.—Tisanes.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET HYGIÈNE

Hygiène de l'air; composition de l'air; rôle de l'air dans la combustion.—Effets nuisibles de l'air vicié sur la santé.—Ventilation.—Poussière de l'air; leurs dangers; des microbes.—Moyens préventifs des maladies contagieuses.—De l'exercice; modes principaux d'exercices.—Hygiène de la respiration.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Les termes les plus usuels en médecine.—Classement des plantes médicinales à notre portée; propriétés, modes d'emploi.—Préparation des tisanes et hydrolats principaux.—Médicaments topiques; principaux topiques.—Règles générales sur l'administration des remèdes.—Aliments diététiques; breuvages propres aux malades.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Rang que l'*agriculture* occupe dans les arts; but; utilité; bienfaits; définition de l'agriculture.—Nature du sol et du sous-sol.—Terrains sablonneux, calcaires, marécageux, argileux, glaiseux, d'alluvion, humifères; traits caractéristiques des différents sols; propriétés.—Composition d'une terre franche.

Horticulture.—Définition; points de contact entre le jardinage et l'agriculture proprement dite.—Des jardins; leurs caractères; leurs produits.—Architecture des jardins.—Dispositions générales du jardin potager.—Outillage de jardin potager.

Exercices d'application suivant les saisons.

LAITERIE

Laiterie, définition et installation type.—Aménagement.—Etude du lait: description et composition. Production et variation dans la qualité et quantité.—Causes d'altération et soins à lui donner.—Manière de faire la traite.—Pasteurisation.—Utilisation.

AVICULTURE

Importance de la basse-cour; dispositions générales.—Installation d'un poulailler; accessoires requis à l'intérieur du poulailler.—Soins journaliers, hygiène des volailles.—Nourriture des poules; alimentation de la poule libre, de la poule parquée.—La ponte.—Des meilleures races de poules à recommander dans la Province.

APICULTURE

Profits matériels de l'apiculture; l'abeille et la fécondation des fleurs.—Biologie des habitants de la ruche: la reine, les ouvrières; les mâles.—Métamorphose des abeilles.—La ponte et le couvain.—Cueillette du pollen, de la propolis.—Hygiène de la ruche.—Manière d'établir un rucher; organisation des colonies d'abeilles.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Etude du piano.—Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

———

Cours du Brevet primaire élémentaire

2è Degré

SCIENCE DU MÉNAGE

Administration et augmentation du revenu de la famille; le budget domestique ressources et dépenses du ménage; épargne et économie; le travail; les dettes; des achat en général; le paiement au comptant, ses avantages; des achats à crédit; le luxe; le fuites du ménage.—Etablissement d'un budget pour un ménage ouvrier et pour un ménage bourgeois.—Ruines causées par l'alcool.—Rôle de la femme dans la lutte anti-alcoolique.

TENUE DE LA MAISON

Chauffage.—La combustion; le tirage; différents systèmes de chauffage; entretien.—Manière de préparer, d'allumer et d'entretenir le feu.—Indications économiques sur les différentes sortes de combustibles, l'approvisionnement, l'emploi.—Economies à réaliser sur le chauffage.—*Eclairage.*—Lumière naturelle et éclairage artificiel.—Modes et systèmes d'éclairage.—Avantages et inconvénients des différents modes d'éclairage.—Pétrole; achat; conservation.—Précautions à prendre dans l'emploi des lampes, des appareils à gaz, etc.—Economies à réaliser sur l'éclairage.

BLANCHISSAGE, REPASSAGE, ENTRETIEN DU LINGE ET DES VÊTEMENTS

Entretien du linge, des vêtements et des divers objets de toilette.—Détachage et dégraissage, substances employées et manière d'enlever les différentes espèces de taches. —Différents modes de laver, savonner, blanchir et lessiver le linge.—Lavage et repassage des pièces présentant des difficultés graduées.—Glaçage et tuyautage.

COUPE ET CONFECTION DES VÊTEMENTS, RACCOMMODAGE PRATIQUE

Coupe.—Prise des mesures.—Mesure de proportions et de conformation.—Dessin des patrons: robe de nuit et ses modifications: kimono, peignoir, tablier, cache-corset, robe de chambre.—Corsage d'enfant, corsage de fillette, blouse, manche, jupon.—Essayage et rectification des patrons.

Couture.—Etude de la machine à coudre.—Couture du biais, pose du liséré, fronces régularisées, fronces au point roulé et au point de feston, boutonnière de lingerie et de confection, œillet, bride.—*Confection*: chemise, pantalon, robe de nuit, blouse, cache-corset, jupon; articles de lingerie: draps, taies d'oreillers, couvertures, etc.

Raccommodage.—Pièces au surjet, pièces avec couture rabattue, pièces rapportées dans les étoffes à dessin, reprise d'un accroc, travail de ravaudage et de remaillage des bas.

Tricot.—A l'aiguille et au crochet.—Bas, camisole, jupe, châle, dentelle, pantoufles.

Broderie pour lingerie, broderie sur toile.

ART CULINAIRE

Achat des substances alimentaires; époques favorables aux divers approvisionnements.—Purées.—Etude de la viande de boucherie et de charcuterie: origine; préparation; conservation.—Caractères physiques extérieurs de la viande saine.—La viande par espèces animales: des abatis.—Théorie de la cuisson des viandes: cuisson à l'eau ou à la vapeur; fritures; grillades; rôtis: avantages respectifs des divers modes de cuisson. Beurre et graisses.—Art d'accommoder les restes.—Des sauces et des liaisons.—Pâtes et farines.

Exercices d'application.—Explication et exécution des menus de bonne cuisine bourgeoise.

Calcul du prix de revient des repas.

Soupes, potages, purées.—Légumes pour entremets.

Viandes.—Diverses manières d'accommoder les viandes de bœuf, de veau, de mouton, de porc.—Manière d'apprêter les abatis et d'utiliser les restes.

Sauces.—Sauces brunes, sauces blanches, sauces pour entremets sucrés.—Entremets sucrés.—Préparations diverses.

Poissons.—Poissons au court-bouillon, poissons frits, poissons grillés.

Pâtes et farines.—Crêpes, beignets.

Pâtisserie.—Biscuits de ménage, pâtés et tartes, gâteaux divers.—Compotes, marmelades et gelées.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET HYGIÈNE

Anatomie et physiologie.—Notions générales: nature de l'homme.—Eléments chimiques du corps humain.—Eléments anatomiques ou cellules.—Tissus.—Appareil digestif.—Digestion.—Sécrétion.—Absorption.

Hygiène.—Rôle de l'alimentation; princ[illegible]mentaires; classification des aliments.—Caractères et valeur nutritive compar[illegible] principales denrées alimentaires; leur digestibilité.—Hygiène des repas.—Hygiène [illegible] vêtements.—Hygiène corporelle; bains.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Application de l'hygiène à la médecine usuelle: Des indispositions ou dérangements légers; soins généraux; traitement particulier.—Soins que réclament les maladies générales non infectieuses.—Devoirs d'une garde-malade.—Des maladies contagieuses; maladies éruptives; maladies parasitaires; conditions de transmission; prophylaxie. Des zoonoses.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Botanique.—Organisation générale des végétaux.—Parties constitutives: organes de la nutrition, de la reproduction.—Agents naturels indispensables à la germination.—La nutrition.

Horticulture.—Création d'un jardin potager.—Travail des terres au point de vue agricole et horticole.—Assainissement.—Amendements et engrais.—Différentes sortes de cultures.—Application et succession rationnelle des cultures.—Culture des portes graines; soins à prendre pour empêcher la dégénérescence des races et des espèces.—Herbes officinales à cultiver dans les jardins.

Exercices d'application suivant les saisons.

LAITERIE

Fabrication domestique du beurre; qualité du lait à employer.—Ecrémage; systèmes et explication de chacun d'eux.—Soin de la crème.—Règles générales du barattage.—Travail du beurre: délaitage, malaxage, salaison, modes de conservation, emballage.—Entretien des ustensiles et linges servant à la manipulation du beurre.—Utilisation des sous-produits: lait baratté, petit-lait.

AVICULTURE

La reproduction: incubation naturelle; choix des reproducteurs; choix des œufs.—Installation du nid; soins à donner aux couveuses; éclosion.—Alimentation des poussins; soins généraux.—Engraissement.

APICULTURE

De l'essaimage: essaimage naturel, artificiel.—Causes de l'essaimage naturel; cueillette de l'essaim; inconvénients de l'essaimage; moyens pour empêcher l'essaimage.—Réunion des colonies faibles; colonies orphelines.—Des hausses.—Nourrissement.

PHYSIQUE

Notions très élémentaires de physique expérimentale mettant directement les élèves en contact avec les événements de la nature les plus frappants.

CHIMIE

Notions très élémentaires avec application à la cuisine et à l'économie domestique, ayant surtout pour but de développer chez les élèves l'esprit d'observation.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Etude de piano.—Droit usuel.—Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

Cours du Brevet Modèle

(Primaire intermédiaire)

SCIENCE DU MÉNAGE

Du bien-être dans la famille; disposition extérieure de l'habitation; distribution intérieure de la maison.—Choix et tenue générale de la maison en harmonie avec la condition et les ressources.—Les loyers; les contributions.— Plan d'une maison type.—Délassements; jeux et divertissements.—Les soirées intimes.—Les gens de service.

TENUE DE LA MAISON

Revision des années précédentes au moyen d'exercices d'application.

BLANCHISSAGE—REPASSAGE

Entretien du linge et des vêtements.
Revision des années précédentes au moyen d'exercices d'application.

COUPE ET CONFECTION DES VÊTEMENTS

Coupe.—Prise des mesures.—Mesures de proportions et de conformation.—Corsage genre tailleur, manteau de tout genre; manche genre tailleur, manche de fantaisie.—Divers patrons de jupes.—Robe princesse, boléro, collerettes, costume de petit garçon.—Essayage et assemblage des objets désignés au programme de coupe.—*Couture.*—Récapitulation des différents points de couture avec application pratique sur vêtement ou objet de lingerie.—Marque au point de croix sur lingerie fine.—Confection de la robe de nuit, blouse, costume complet.—*Raccommodage.*—Rapiécetage des vêtements, le raccord des fleurs et reprises perdues dans le drap, dans le nappage, etc.—Manière de renouveler un talon de bas.

Tricot.—Tricot de fantaisie à l'aiguille et au crochet; bas d'enfant, gilet, châle, pantoufles de fantaisie.—*Broderie.*—Broderie française et anglaise, broderie sur soie et velours.—Etude de la peinture à l'aiguille.

ART CULINAIRE

Du poisson; espèces diverses; caractères; modes de cuisson.—La volaille et le gibier; manière de les apprêter pour les différentes cuissons.—Aromates et condiments.—Céréales; utilisation.—Panification.—La pâtisserie; historique; confection.—Des entremets.—Des fruits; conservation; confitures et gelées, compotes et marmelades.—Boissons hygiéniques pour malades.—Art de dépecer pour le service.—La table; service pour les jours ordinaires; service pour des circonstances spéciales; ordonnance du dîner; service d'après l'ordre des mets.

Exercices d'application.—Composition hygiénique et économique des repas.
Calcul du prix de revient des repas.

Potages.—Potages, purées, garnitures pour potages.

Légumes.—Conserves de légumes; légumes pour entremets; manière d'utiliser les restes de légumes.

Sauces.—Sauces diverses; sauces piquantes, sauce mayonnaise, etc.

Volaille et gibier.—Préparation de la volaille et du gibier.—Cuisson, découpage.

Pâtes et farines.—Pâtes à frire diverses.—Fritures sèches et mouillées.—Pain de ménage.

Pâtisserie.—Pâtés froids, terrines, timbales, biscuits, gâteaux divers.

Desserts.—Confiserie, préparation des fruits, gelées, glaces, confitures.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, HYGIÈNE

Anatomie et physiologie.—Appareil de locomotion.—Appareil circulatoire et respiratoire.—Assimilation.—Désassimilation.

Physiologie de l'alimentation; de l'usure matérielle.—Composition chimique des substances alimentaires.—Ration alimentaire.—Importance sociale de l'alimentation.—Hygiène des boissons.—Des condiments.—Conservation des aliments.—Hygiène de l'habitation.—Hygiène scolaire: salubrité de l'école; matériel scolaire; maladies scolaires.—Hygiène intellectuelle.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Premiers secours en cas d'indisposition subite ou d'accidents.—Composition d'une pharmacie de famille.—Observation des maladies; température; pouls.—Plaies; leurs modes de guérison.—Prophylaxie de la tuberculose.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Horticulture.—Classification des différentes espèces et variétés de légumes.—Culture spéciale des principaux légumes les plus utiles de la Province; récolte et conservation.—Les céréales et les plantes sarclées.—Destruction des insectes nuisibles aux céréales, aux plantes fourragères, aux plantes racines et aux légumes.—Ennemis et auxiliaires du cultivateur.—Hygiène des animaux.

Arboriculture fruitière.—Culture des arbres fruitiers au point de vue de l'alimentation et de la richesse nationale: multiplication naturelle et artificielle des arbres fruitiers: semis, greffage, bouturage, marcottage.—De la plantation.—Principes généraux de la taille.—Taille d'hiver, taille d'été.—Principaux arbustes, arbrisseaux et arbres de la Province.

Floriculture.—Notions sur la culture des fleurs.

Exercices d'application suivant les saisons.

LAITERIE

Récapitulation de la première année.—Epreuves des vaches laitières.—Alimentation rationnelle, son influence sur le lait.—Caractères distinctifs d'une bonne vache laitière; races à garder.—Qualités de la vache canadienne.

AVICULTURE

Incubation artificielle; élevage artificiel des poussins.—Maladies: symptômes, moyens préventifs, remèdes.—Elevage des dindonneaux, des oies, des canards, des lapins et des pigeons.—Exploitation des oiseaux domestiques: production des œufs, des volailles pour la consommation.—Les méthodes de reproduction.—Aptitudes et choix des oiseaux de basse-cour.

APICULTURE

Les races d'abeilles, race commune; race jaune ou italienne; variété chypriote; choix de la race à cultiver.—La récolte du miel et de la cire.—Soins à donner à l'abeille à l'automne et au printemps.—Conditions d'un bon hivernement.—Accidents.—Maladies et ennemis des abeilles.—Plantes et grandes essences mellifères.—Instruments apicoles.—Etude générale des ruches.

PHYSIQUE

Quelques propriétés générales des corps: divisibilité, porosité, compressibilité, élasticité.

Vases communicants.—Niveau d'eau.—L'air et l'atmosphère: composition et principales propriétés.—La pression atmosphérique; le baromètre; la pompe aspirante.—Les vents.

L'eau.—Sa composition; son rôle dans la végétation.—Observations et explications de quelques phénomènes dus à la capillarité.

La chaleur: son influence sur les plantes et sur la santé des animaux.—Dilatation, thermomètre.

Phénomènes météréologiques envisagés surtout au point de vue de l'agriculture: nuages, pluie, brouillards, rosée, gelée, neige, grêle.

La lumière: ses effets sur la végétation.

CHIMIE

Notions préliminaires.—Objet de la chimie.—Atômes.—Molécules.—Corps simples.—Corps composés.—Combinaisons.—Acides.—Oxydes.—Sels.

Chimie inorganique.—L'eau.—L'air.—Le blanchiment: le chlore.—Acide sulfureux.—Carbonate de soude.—Les désinfectants; le chlore, chlorure de chaux, acide sulfureux.

SCIENCE DE L'ÉDUCATION

Pédagogie maternelle et familiale.—De l'éducation en général.—Erreurs et préjugés sur l'éducation.—Influence de l'éducation familiale.—Des différents modes d'éducation.—Grandeur morale de l'enfant.

Education physique: Importance de l'éducation physique: son influence sur le développement moral et intellectuel.—Culture des sens: premières habitudes à faire acquérir.—Développement physique.—Dentition.—Soins corporels.—Vêtements.—Literie et chambre d'enfants.—Alimentation.—Sommeil.—Air et lumière.—Sorties et exercices; des jeux.—Maladies infantiles.—Comment les reconnaître.—Traitement.—Vaccination, son efficacité.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Etude de piano.—Droit usuel.—Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

Cours du Brevet Académique

(Primaire supérieur)

SCIENCE DU MÉNAGE

Mission de la femme.—La femme maîtresse de maison, épouse, mère et éducatrice.—Ses devoirs envers ses proches, ses amis, les domestiques.—Relations sociales.

COUPE ET CONFECTION DES VÊTEMENTS

Raccommodage pratique.—*Coupe.*—Récapitulation des programmes précédents.—Coupe professionnelle.—Dessin de figurines.—Essayage et rectification.—Confection: costume complet, blouses de fantaisie, jupes modes.

Raccommodage.—Reprise dans le nappage, dans le drap et dans le tulle.—Dentelles, broderies, tapisseries, filet, dentelle Renaissance.

A l'ouvroir.—Filage et tissage de la laine et du coton; emploi des chiffons; tapis de divers genres.—Tricots à la machine.

ART CULINAIRE

Du fourneau.—Cuisine diététique.—Etude plus approfondie de la cuisson des viandes, du poisson et des légumes.—Garnitures et farces principales.—Légumes.—Les conserves alimentaires.—Pâtisserie: galettes, tartes, pâtisserie en feuilletage, gâteaux divers.—Sirops.—Crèmes, gelées et glaces.—Cuisson du sucre à différents degrés.—Pastilles et bonbons de ménage.—Plats fantaisistes.—Variations et combinaisons de recettes (d'après la saison et les jours de la semaine).—Durée de chaque cuisson; quantité et prix de revient de divers ingrédients.

Exercices d'application.—Répétition des principes culinaires des années précédentes.

Explication et exécution des menus de cuisine classique.—Cuisine bourgeoise.—Cuisine pratique.—Cuisine diététique.

Calcul du prix de revient.

Service de la table.—Décor.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, HYGIÈNE

Anatomie et physiologie.—Appareil de la sécrétion rénale.—Glandes vasculaires.—La peau et ses annexes.—Organes des sens.—Appareil et système nerveux.

Hygiène.—Altérations et falsifications des denrées alimentaires.—Maladies et empoisonnement imputables aux aliments.—Des modifications biologiques: Age.—Sexe.—Tempérament.—Hérédité.—Habitude.—Hygiène morale.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Antisepsie et asepsie.—Pansements et bandages.—De l'hémostase.—Etude des drogues simples et des médicaments composés les plus importants—leurs propriétés et leurs principales applications thérapeutiques.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Anatomie végétale.—Constitution des végétaux.—Des cellules; leurs produits.—Fibres.—Vaisseaux.—Organographie: Racines.—Tiges.—Fleurs. Fruits

Physiologie végétale.—La germination.—La nutrition.—La fécondation.—*Botanique agricole*: étude des plantes fourragères: graminées, légumineuses.—Principales plantes utiles et nuisibles à l'agriculture.—Maladies occasionnées par les végétaux chez les plantes cultivées; moyens de défense que la science met au service de la pratique.—Herborisation.

Agriculture et horticulture.—Origine du sol.—La nutrition des plantes; ses éléments.—Eléments physiques du sol agricole; propriétés physiques et chimiques; rapport du sol et de la plante.—Théorie des engrais; engrais organiques.—Engrais minéraux.—Engrais mixtes.

Arboriculture.—Etablissement d'une pépinière et d'un verger.—Culture des arbres et des arbrisseaux fructifères: pommier, poirier, prunier, cerisier, groseillier, cassis, framboisiers; soins de culture et entretien des arbres fruitiers.

Exercices d'application suivant les saisons.

Montrer et dénommer, dans une série de visites au jardin, les plantes potagères principales, quelques fleurs cultivées, les arbres fruitiers, les mauvaises herbes; donner un choix de détails intéressants; associer dans la mesure du possible les élèves aux travaux faciles du jardinage.

Etudier sur les plantes les principaux organes du végétal: racine, tige, feuille, fleur et fruit.

Faire des boutures de fleurs à cultiver en pot par les élèves.—Faire observer les plantes dans les principales phases de leur développement.

Faire choisir et soigner les portes-graines.

Cueillette et conservation des fruits.

Récolte et mise en cave des légumes.

Etude pratique des greffes, des boutures et des marcottes.

Formation d'une petite pépinière de sujets à greffer.

Manière de déplanter et de planter un arbre de pépinière.

Faire assister les élèves aux opérations de la taille d'hiver et de la taille d'été.

Faire voir des fosses creusées pour la plantation d'arbres et assister à la plantation; faire remarquer la préparation et la disposition des racines dans la fosse.

Visiter les étables, les porcheries de fermes bien tenues et en remarquer les dispositions, les pentes, les règles d'écoulements, l'état des litières, la grandeur des bâtiments, le mode d'aération.

Visiter une minoterie et se faire expliquer les différentes opérations du grain.

Faire remarquer aux élèves les diverses pentes d'un terrain.

Visiter une prairie artificielle et naturelle, en rapporter des échantillons pour les examiner et en comparer les feuilles, les fleurs, les graines, en sécher pour l'herbier.

LAITERIE

Fabrication du fromage.—Présure.—Données théoriques de la fabrication.—Des différentes espèces de fromage.—Origine des microbes du lait; microbes pathogènes qu'on peut trouver dans le lait.—Conduite à tenir en cas de maladie du lait.

AVICULTURE

Affinités de races entre elles.—Règles générales de l'exploitation.—Aviculture comparée.—Traitement général à donner aux volailles en cas de maladies, d'accidents.

APICULTURE

Exercices pratiques: manipulation des instruments au laboratoire.—Récolte et extraction des produits.

PHYSIQUE

Notions préliminaires.—Etat des corps.—Pesanteur de l'air.—Equilibre des liquides.—Théorie des siphons.—Dilatation des corps par la chaleur.—Thermomètre.—Les poêles.—Les cheminées.—Les calorifères.—Fusion.—Vaporisation.—Ebullition.—Nuages.—Brouillards.—Pluies.—Neige.—Verglas, serein, rosée, gelée blanche.—Les vents.—

CHIMIE

Récapitulation de l'année précédente avec développement.

Chimie inorganique.—Acide borique, sublimé.—Les allumettes.—Les engrais.—Le sel de cuisine.—Le verre.—Les poteries.—Les ustensiles métalliques: fer, cuivre, aluminium, étamage, émaillage.

Chimie organique et alimentaire.—Carbure.—Gaz d'éclairage, pétrole, acétylène, térébentine, benzine, napthaline.

Ferments.—Ferments alcooliques, acétiques, lactiques.

Alcools.—Alcools ordinaires, les eaux de vie, le cidre, la bière.

SCIENCE DE L'ÉDUCATION

Pédagogie maternelle, familiale et sociale.—Education morale: Notions de physiologie: Développement des principales facultés de l'âme; leur influence.—Education de la volonté.—Formation du caractère et du jugement.—Faux procédés d'éducation.—La correction des défauts des enfants.—Grands moyens d'éducation: la religion.—L'enseignement.—La surveillance.—Les soins physiques; influence de ces divers moyens.

De l'éducation religieuse et intellectuelle: matière principale de l'enseignement donné aux enfants.—Comment exercer le raisonnement, la mémoire, l'imagination.—Efforts des parents pour seconder l'action des maîtres et des maîtresses dans le travail de l'éducation.—Portrait d'un enfant bien élevé et d'un enfant gâté.—Rôle et discipline des passions; dispositions naturelles des enfants; moyens de répression.—Penchants plus particulièrement aux jeunes filles.—La jeune fille dans la famille; sa préparation à la vie sociale.—Nécessité et pratique du travail intellectuel et matériel.—La jeune fille dans le monde; choix de ses relations; influence bonne ou mauvaise qu'elle peut subir ou exercer.—La vocation.—Le mariage chrétien.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Enseignement du piano.—Droit usuel.—Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

APPENDICE E

Règlement des cours temporaires de vacances pour les personnes qui se destinent à l'enseignement ménager dans les écoles primaires de la province de Québec.

APPENDICE E

RÈGLEMENT DES COURS TEMPORAIRES DE VACANCES POUR LES PERSONNES QUI SE DESTINENT A L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Art. I.—L'école ménagère agricole de Roberval et l'école normale classico-ménagère de St-Pascal, sont autorisées à donner, durant l'espace de quatre années à compter du 1er juillet 1913, des cours temporaires d'économie domestique dits : "Cours de Vacances".

Art. II.—Peuvent être admises *aux cours temporaires d'économie domestique* dans les écoles ménagères autorisées à les donner·

1. Les religieuses en fonction depuis deux ans au moins dans un pensionnat ou une école primaire.

2. Les personnes possédant le diplôme d'enseignement primaire et ayant 17 ans au moins.

Le nombre des institutrices autorisées à suivre ces cours est fixé à 50 au maximum.

Le cours comprendra l'enseignement théorique et les travaux pratiques.

Les demandes d'inscription seront acceptées dans l'ordre où elles auront été reçues à l'école ménagère.

La partie administrative des cours est confiée respectivement à la directrice de chacune de ces écoles.

3. La durée des cours de vacances sera de quinze jours pleins.

RÈGLEMENT DES EXAMENS DE CAPACITÉ

Art. I.—Les examens de capacité pour l'enseignement domestique dans les écoles primaires de la Province auront lieu aux écoles ménagères où se donneront ces cours.

Art. II.—Peuvent seules être admises à ces examens:

Les religieuses et les institutrices qui auront suivi pendant deux ou trois vacances consécutives les cours normaux dits de vacances et fait une année d'application dans une classe ménagère.

Art. III.—L'examen aura lieu devant un jury de trois membres nommés par la direction de l'école où se donnent ces cours.

Art. IV.—Toute demande d'inscription devra être adressée avant le premier juin de l'année en cours. Cette demande doit renseigner sur les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité, le domicile, et être accompagnée, pour les maîtresses en fonction, d'un certificat d'inspection des classes et écoles ménagères.

Art. V.—Un droit d'inscription de.................... sera exigé.

Le versement ne sera effectué qu'après réception de l'avis d'admission à l'examen.

L'examen comprend une épreuve écrite, des épreuves pratiques et une épreuve didactique.

L'épreuve écrite porte sur: l'hygiène, l'économie domestique et l'horticulture

Le jury pose trois questions au moins sur chacune des trois branches.

Comme épreuve pratique, les aspirantes exécutent:

A—Un travail de nettoyage.

B—Le lavage d'un ou plusieurs objets. (linge ou vêtements).

C—Le repassage de quatre ou cinq objets:

1. Linge plat simple, non amidonné;
2. Linge simple amidonné;
3. Linge double non empesé;
4. Linge double empesé;
5. Vêtements.

D—Coupe usuelle: Une pièce de lingerie ou un vêtement.

E—Le raccommodage ou rapiécetage d'un vêtement quelconque ou d'un objet de lingerie;

F—Comme épreuve culinaire, la préparation d'un menu pour famille ouvrière ou de cultivateur ou famille bourgeoise, avec établissement du prix de revient.

L'épreuve didactique consiste en une leçon à donner par chaque aspirante; le sujet de cette leçon ainsi que l'objet des épreuves pratiques seront tirés au sort.

La durée de chacune des épreuves est déterminée comme suit:

A—Epreuves écrites: deux heures et demie.

B—Epreuves pratiques: quatre heures pour chaque aspirante.

Le raccommodage précédera toutes les épreuves pratiques.

C—Epreuves didactique: une demi-heure pour chaque aspirante.

NOMBRE DE POINTS ALLOUÉS A L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES

100 A RÉPARTIR COMME SUIT:

A—*Epreuves écrites:*

I	Notions d'hygiène	10
II	Notions d'économie domestique	15
III	Notions d'horticulture	5

B—*Epreuves pratiques:*

I	Cuisine	15
II	Lavage	5
III	Repassage	5
IV	Raccommodage	5
V	Coupe et confection de vêtements	10
VI	Nettoyage	5

C—*Epreuve didactique:* 25

100

Aucune aspirante ne peut obtenir un certificat si elle n'a conservé:

1. Au moins 60% du nombre total des points;

2. Au moins 50% des points séparément sur l'épreuve par écrit, sur l'épreuve didactique et sur l'ensemble des épreuves pratiques.

Toute aspirante qui aura conservé 60% des points de l'ensemble des branches recevra le certificat de capacité avec la mention "SATISFACTION"; 75% avec la mention "DISTINCTION"; 85% avec la mention "GRANDE DISTINCTION".

PROGRAMME DES EXAMENS POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT SPÉCIAL D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA PROVINCE

ÉPREUVES PAR ÉCRIT

A—*Notions d'hygiène*

I—*Air.*—Nécessité, composition, propriétés de l'oxigène, du carbone et de l'acide carbonique: Rôle de l'air dans la respiration des animaux et des plantes; causes de la viciation des animaux et des plantes; causes de la viciation de l'air; impuretés de l'air dans l'habitation et aux abords de celle-ci; indication des maladies dont les germes se propagent par l'air; ventilation; éclairage et chauffage au point de vue de l'hygiène; choix des appareils.

II—*Eau.*—Composition de l'eau; différentes espèces d'eaux; eaux potables; caractères des eaux potables; diverses eaux potables; eau de source, eau de rivière, de puits,

de pluie, de citerne; moyens de purifier les eaux potables; ébullition, filtration, indication de quelques maladies qui se propagent par l'usage des eaux impures.

III—*Conditions générales de salubrité de l'habitation*. Emplacement, orientation, égoûts, fosses d'aisances et latrines, coupe d'air, propreté, désinfection. CAMPAGNE: écuries, étables, porcheries, poulaillers.

Devis raisonné de l'ameublement d'une maison pour ménage ouvrier.

IV—*Propreté corporelle*. Lotions, bains, les vêtements et leur entretien, literie.

V—Description sommaire de l'appareil digestif et de l'appareil respiratoire de l'homme; principaux phénomènes de la digestion et de la respiration.

Hygiène de l'alimentation.—Nécessité d'une bonne alimentation. Qualité des aliments ci-après indiqués, leur achat, leur conservation: pain, pommes de terre, légumes, fruits, viande, poissons, œufs, beurre, fromage, graisses; épices et condiments: sucre, chocolat, miel, vinaigre, huile, sel, ris. Valeur nutritive et digestive de la viande, du poisson, des légumes, du pain et des mets en général; moyens pratiques de reconnaître les falsifications de certaines substances alimentaires et manière de distinguer celles qui sont avariées.

Boissons. Qualités et composition: Lait, bière, café, thé, chocolat; effets pernicieux des liqueurs fortes.

VI—*Soins à donner en cas de petits accidents*. Blessures, brûlures, entorses, morsures ou piqûres d'insectes, empoisonnements, hémorragies du nez, corps étrangers dans le nez, les oreilles, les yeux. Syncopes: manière de faire les frictions, d'administrer un gargarisme, un purgatif, de préparer une limonade, une tisane, du thé, un cataplasme, d'appliquer un vésicatoire, des ventouses, des sangsues, de mettre un bandage simple.

VII—*Précautions hygiéniques*. Symptômes de quelques maladies d'enfant; manière de soigner les enfants, les malades, les vieillards; désinfectants: manière de pratiquer la désinfection et d'entretenir la chambre des malades; moyens propres à conserver la santé; composition d'une petite pharmacie domestique.

B—NOTIONS D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE

I—*Qualité de la bonne ménagère*. Règles concernant le balayage et l'époussetage. Entretien de l'habitation et de ses différentes parties, ainsi que du mobilier; batterie de cuisine, matière et entretien.

Entretien des lampes, fenêtres, boiseries, parquet, arrangement et entretien d'armoires.

Budget du ménage d'une famille ouvrière, ou de cultivateur, comptabilité du ménage; institutions de prévoyance.

Composition de menus pour la cuisine ouvrière, ou de cultivateur, leur justification au point de vue du prix, des propriétés nutritives, de la digestibilité des mets, plats à bon marché, restant dans les limites qu'autorise le modeste budget d'un artisan. Service d'une table.

II—*Chauffage et éclairage*. Substances employées: charbon, coke, anthracite, bois, tourbe, pétrole, huile, gaz, électricité; avantages et inconvénients, prix, appareils, précautions à prendre.

III.—*Blanchissage et repassage*. Explication des différentes opérations du blanchissage; lessivage du linge blanc, lavage du linge de couleur, des lainages, séchage. Hygiène du blanchissage. Amidon cuit, amidon cru.

Matériel du repassage. Repassage du linge plat, simple, non amidonné, du linge simple amidonné.

IV—*Art culinaire*.—Principales règles relatives à l'art culinaire. Termes de cuisine. Règles relatives à la cuisson des soupes, des potages, des légumes, du consommé et de la gelée de viande. Œufs, lait, viandes, poissons; modes d'emploi et de cuisson. Règles pour réussir les sauces. Manière d'utiliser les restes. Pâtes à farine.

C—NOTIONS D'HORTICULTURE

Création d'un jardin potager: exposition, étendue, distribution, succession des cultures, labours et engrais, mode de multiplication, culture et conservation des légumes les plus utiles de la contrée, soins à donner aux porte-graines, récolte et conservation des semences, connaissance des meilleures espèces d'arbres fruitiers; quelques plantes d'appartements.

D.—AGRICULTURE

Poulailler moderne: sa construction, ses dimensions, aménagement. La poule: races diverses, producteurs d'œufs; alimentation, engraissement; sélection des meilleures pondeuses. La ponte, appréciation et mirage d'œufs; incubation naturelle, incubation artificielle; élevage naturel, élevage artificiel; conduite des appareils; sélection; maladies aviaires et ennemis de la basse-cour; hygiène du poulailler; conservation des œufs; abattage.

E.—INDUSTRIE LAITIÈRE

Moyens pour réussir dans l'industrie laitière. Races et types de vaches laitières. Races à garder. Qualités de la vache canadienne. Epreuves pour connaître les meilleures vaches. Propreté et salubrité du logement. Hygiène de la peau et du pis. Nourriture rationnelle, etc., été et hiver; son influence sur le lait. Rendement d'une bonne laitière. Etude du lait. Causes d'altération. Principales règles de la traite.

Description d'une bonne laitière; installation, aménagement, propreté. Fabrication du beurre; qualité du lait à employer. Aération et refroidissement du lait; coulage. Différents modes d'écrémage. Maturation de la crême, ferment, délaitage, malaxage, salaison. Utilisation des sous-produits; lait baratté et petit lait.

ÉPREUVES PRATIQUES

Les épreuves pratiques comprennent pour chaque aspirante:

1. Un raccommodage quelconque à désigner par le sort.

2. Nettoyage. Un travail de nettoyage; partie de l'habitation, meubles ou ustensiles de ménage.

3. Le lavage et le repassage de pièces de lingerie ou d'un vêtement.

4. Menu. La préparation d'un menu pour ménage ouvrier ou bourgeois, composé d'un potage, de légumes, de viandes ou poison et d'un dessert ou plat sucré.

5. Lessivage, blanchissage et repassage du linge. Habits d'ouvriers, étoffes de laine, flanelle; rinçage, passage au bleu, empesage. Notions sur quelques substances employées pour le détachage, le repassage, le blanchissage et le dégraissage du linge et des vêtements.

Précautions à prendre dans l'emploi de chlorure liquide, naphte, sel d'oseille, ammoniaque, etc.

Entretien du linge et de la literie.

6. Travaux à l'aiguille. Coupe usuelle et confection de vêtements simples: raccommodage, utilisation de vieux habits, remaillage et reprisaudage, évaluation approximative des matériaux nécessaires pour les divers objets de lingerie et les vêtements ordinaires.

ÉPREUVE DIDACTIQUE

Une leçon à donner par chaque aspirante sur des sujets qui figurent au programme.

N. B.—Pendant le travail, les aspirantes sont appelées à donner des explications sur leur manière de procéder. Elles doivent motiver les opérations culinaires ou autres qu'elles exécutent, justifier le choix du menu sous les rapports du prix de revient, de la valeur nutritive, de la digestibilité, etc.; de plus, elles auront à indiquer le meilleur part à tirer des restes.

APPENDICE F

Ecoles maternelles

APPENDICE F

Ecoles maternelles

NOTIONS PÉDAGOGIQUES

L'école maternelle est un établissement d'éducation dont l'objet est de préparer l'enfant à recevoir avec fruit l'instruction primaire. Elle n'est pas une école au sens ordinaire du mot, car son caractère diffère de celui de l'école primaire.

L'école maternelle forme le passage de la famille à l'école, en même temps qu'elle initie l'enfant au travail et à la régularité de l'école. Elle supplée aux soins et aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère.

Les personnes qui dirigent une école maternelle n'ont pas mission de faire devancer aux enfants confiés à leurs soins l'âge de l'instruction intellectuelle, en leur faisant apprendre la lecture, l'écriture ou le calcul; elles sont surtout, et avant tout, les gardiennes des enfants sous le rapport moral et physique et leurs premières directrices sous le rapport du cœur et de la volonté.

Cette école du premier âge est donc un établissement où les enfants des deux sexes viennent recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame. Ces enfants sont élevés ensemble, s'amusent aux mêmes jeux, reçoivent la même formation et apprennent à organiser harmonieusement leur vie.

Ces écoles posséderont, pour l'avantage de leurs élèves agés de 5 et 6 ans,une classe dite "classe enfantine" qui servira de transition entre celle-ci et l'école primaire.

La durée du cours de cette classe enfantine sera d'une année, et, en y continuant l'enseignement de l'école maternelle, on donnera aux enfants un aperçu sommaire des matières de classe qui font partie de la première année du programme d'études du cours primaire.

LEUR ORGANISATION

Les écoles maternelles sont établies par les commissions scolaires. Elles ont pour directrice une institutrice, religieuse ou laïque, et des adjointes qui ont des aptitudes à cette fin ou une préparation spéciale.

Elles sont soumises aux règlements établis par le comité catholique du conseil de l'instruction publique et à la surveillance de l'inspecteur d'écoles primaires du district.

Les enfants sont admis dans ces institutions depuis l'âge de trois ans jusqu'à celui de six ans révolus.

ÉCOLES NORMALES

Les écoles normales de filles ont, entre autres fonctions spécifiées par la loi et les règlements, la mission de préparer les élèves-maîtresses à la direction des écoles maternelles, de décerner des brevets de capacité aux institutrices qui se seront familiarisées avec les méthodes et procédés de ces institutions et auront subi avec succès un examen de compétence.

Partout où cela est jugé nécessaire, une école maternelle d'application sera mise, par l'autorité compétente, à la disposition des écoles normales.

Jusqu'à ce que les écoles normales soient en mesure d'accorder des brevets pour écoles maternelles, les personnes qui jusqu'à ce jour ont été employées, depuis deux ans, comme directrices ou adjointes dans ces dernières écoles seront reconnues comme institutrices d'écoles maternelles si, lorsqu'elles sont laïques, elles possèdent au moins un diplôme d'école primaire du degré élémentaire. Si elles sont religieuses, un certificat de la supérieure de la congrégation mentionnant qu'elles ont été exercées à la direction de l'école maternelle et possédant les aptitudes voulues, aura l'équivalence d'un diplôme.

L'INSTALLATION MATÉRIELLE

L'école maternelle comprend:
1. Un vestibule d'entrée, chauffé en hiver, avec salle d'attente pour les parents;
2. Une ou plusieurs salles d'exercice, suivant le nombre d'élèves;
3. Une salle à manger avec cuisine attenante pour préparer ou réchauffer les aliments des enfants;
4. Une cour de récréation, avec un jardinet;
5. Des privés et urinoirs;
6. Une ou des galeries couvertes;
7. Un logement pour la directrice et, s'il y a lieu, un logement pour une ou plusieurs adjointes.

Ces dispositions n'ont aucun caractère impératif.

LE MOBILIER

Le mobilier des salles comprend:
1. Des tables basses et des sièges proportionnés à la taille des élèves;
2. Une ou plusieurs salles avec gradins;
3. Des tableaux noirs;
4. Des lavabos avec serviettes;
5. De petits canapés à l'usage des enfants, avec oreillers et couvertures;
6. Un piano.

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

Le matériel d'enseignement comprend:
1. *A l'intérieur.*—Des lettres mobiles, un boulier-compteur, des cartes du Canada et de la province de Québec, des collections d'images ou de tableaux, une collection de jouets, par exemple: animaux en bois ou en caoutchouc, soldats de plomb ou de bois, poupées et chiffons, cubes, lattes, batonnets, planchettes, etc.;
2. *A l'extérieur.*—Pour la cour de récréation: des seaux, pelles, brouettes, chariots, balles, cerceaux, etc., du sable pour les exercices géographiques et les constructions.

LE SECTIONNEMENT DES ENFANTS

Le sectionnement des enfants à l'école se fait d'après leur âge et leur développement physique. Quand les maîtresses seront au nombre de deux, la division en enfants agés de 3 à 5 ans et en enfants au-dessus de cet âge s'imposera.

Quelle que soit la répartition qui s'impose, la directrice devra se garder comme d'une faute grave de négliger la section des tout petits.

HEURES DE CLASSE

Les commissions scolaires détermineront par règlement, après consultation et entente avec les directrices des écoles, l'heure d'entrée et de sortie, les jours de congé et de vacances, les conditions d'admission, de santé et de propreté des enfants, l'entretien des salles, le repas du midi et autres détails.

RÉCOMPENSES ET PUNITIONS

Les récompenses sont les bons points qui, à la fin du mois, sont échangés contre des jouets et des images.

Il n'y a point de punitions proprement dites à l'école maternelle. Les seules employées sont la privation, *pour un temps court*, du travail et des jeux en commun, le retrait des bons points.

L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION

L'enseignement dans les écoles maternelles comprend:
1. Les première notions d'éducation religieuse et morale;

2. Les jeux gymnastiques, les mouvements gradués et accompagnés de chant, etc.;
3. Les exercices de pensée, de langage et de récitations;
4. Le dessin d'après nature;
5. Les travaux manuels qui ont pour objet de faire l'éducation de l'œil et des doigts; le pliage sous toutes ses formes, le tressage de bandes de papier, le tissage avec couleurs et nuances;
6. Les chants scolaires nombreux et variés, simples de mélodie, appris par l'audition;
7. Les causeries sur les connaissances usuelles, par exemple: les aliments, les vêtements, les habitations, les animaux domestiques, les choses de l'agriculture, les successions des saisons, les actes héroïques empruntés à l'histoire du pays, les anecdotes curieuses et amusantes, l'étude d'une plante, d'une fleur, etc.

Les maîtresses doivent inculquer à leurs élèves de bonnes habitudes; d'abord l'habitude de l'ordre: le panier déposé, les vêtements suspendus à la place assignée; habitudes de propreté: les mains, le visage, les cheveux, la robe, le tablier, les souliers, les caoutchoucs.

Pour orienter les jeunes esprits vers le bien, le beau et le bon, les institutrices ont soin, par des récits propres à intéresser, à émouvoir, de leur inspirer, à l'occasion, une pensée utile, un sentiment de piété, la bonté, l'horreur du mensonge, etc.

RÉTRIBUTION MENSUELLE

Après entente avec les directrices de l'école, la commission scolaire pourra fixer la rétribution mensuelle que les élèves auront à payer.

RÈGLEMENTS

Les écoles maternelles sont soumises aux règlements que pourra faire à leur sujet le comité catholique du conseil de l'instruction publique et à ceux déjà existants, en autant qu'ils sont compatibles avec le caractère particulier de ces institutions.

INDEX ALPHABETIQUE
